COLLECTION PATRIMOINES
Dossiers

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Guide d'inventaire des objets mobiliers

sous la direction de
Bernard Genest

Québec

103-03460/

Guide d'inventaire des objets mobiliers

COLLECTION PATRIMOINES

Dossiers

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Guide d'inventaire des objets mobiliers

sous la direction de
Bernard Genest

Québec

Réalisation Direction générale du patrimoine
Direction des biens culturels

Conception et direction Bernard Genest

Recherche et rédaction Yves Bergeron
Anne Bérubé
Nicole Dorion
Louise Gagnon
Bernard Genest
Georges-Pierre Lavaudoff
Jocelyne Milot
Jean Simard
Gynette Tremblay

Mise en forme des textes Lise Fournier

Révision linguistique Bernard Audet

Personnes-ressources Jean-René Breton
Michel Dufresne
Madeleine Forget
Daniel Lauzon
Euchariste Morin
Barbara Salomon de Friedberg

Conception graphique Jacqueline Fortin
Dominique Guy

Conception de la couverture Francine Morneau

Illustration de la couverture Salon de la maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte
Photo: Louise Leblanc, 1982

Cette publication a été réalisée par la Direction des communications du ministère de la Culture et des Communications

Dépôt légal : 1994

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-551-15722-5

© Gouvernement du Québec, 1994

Avant-propos

On ne recommence pas la roue, certes. On en choisit la taille et le modèle en fonction de l'usage et du contexte et on lui apporte, au besoin, les correctifs ou les adaptations dictées par l'expérience.

Il en est de même d'un instrument de recherche et de gestion de l'information dans quelque champ que ce soit. Étant parti des connaissances acquises et des pratiques éprouvées, ici comme ailleurs, constitue en général une démarche essentielle et de surcroît tout à fait rentable. C'est le parti qui a été privilégié dans le cas du présent guide d'inventaire des objets mobiliers d'intérêt ethnologique, un guide qui se veut à la fois pratique et respectueux des principaux systèmes déjà établis en ce domaine.

Les auteurs réunis sous la direction de Bernard Genest, ethnologue à l'emploi du ministère de la Culture et des Communications, ont voulu offrir en effet un document simple mais néanmoins complet aux professionnels appelés à s'intéresser principalement à des collections d'objets – en contexte – ils ont tenu compte à cet égard des méthodes et des façons de faire développées et appliquées par le Ministère lui-même depuis le milieu des années soixante-dix, tout en tirant également profit des progrès accomplis parallèlement par d'autres intervenants.

En ce sens, la démarche proposée tout au long du guide s'inscrit dans la continuité des expériences et des interventions menées depuis près de vingt ans aussi bien au Québec que dans plusieurs autres États. Elle s'inscrit en outre et surtout dans la lignée de gestes analogues qui ont jalonné l'action de notre ministère en matière d'aide-conseil et de diffusion, et notamment dans le domaine de l'ethnologie.

Cette publication s'ajoute donc à d'autres qui visent à faciliter le travail de terrain et d'analyse des chercheurs et, par extension, à promouvoir une qualité et une uniformité accrues des rapports qui en découlent. Elle pourra sans doute aussi contribuer, dans une certaine mesure, à sensibiliser de nouveaux partenaires à l'opportunité d'entreprendre ou de favoriser la tenue de tels inventaires. La connaissance et la mise en valeur de notre patrimoine mobilier en dépendent.

[redacted]
Directeur
Direction des biens culturels
Direction générale du patrimoine

Table des matières

Κεφάλαιο 1 Βασικές έννοιες της γραφικής ύλης και της κίνησης 1
1.1 Μονάδες μέτρησης 1
1.2 Η έννοια της δύναμης 2
1.2.1 Η έννοια της δύναμης 2
1.2.2 Η συνισταμένη δύναμη 3
1.2.3 Η ζυγαριά ελατηρίου 4
1.2.4 Η μονάδα μέτρησης της δύναμης 5
1.2.5 Η έννοια της αλληλεπίδρασης 6
1.2.6 Η έννοια της βαρυτικής δύναμης 7
1.2.7 Η μάζα και το βάρος 8
1.2.8 Η τριβή 9
1.2.9 Η έννοια της ελαστικής δύναμης 10
1.3 Η ταχύτητα 11
1.3.1 Η ταχύτητα 11
1.3.2 Η ταχύτητα ως διανυσματικό μέγεθος 12
1.3.3 Η μεταβολή της ταχύτητας 13
1.3.4 Η επιτάχυνση 14
1.3.5 Η επιτάχυνση ως διανυσματικό μέγεθος 15
1.3.6 Η επιτάχυνση της βαρύτητας 16
1.4 Η έννοια της μάζας - Η θεμελιώδης αρχή της Μηχανικής 17
1.4.1 Η μάζα ως μέτρο της αδράνειας 17
1.4.2 Η θεμελιώδης αρχή της Μηχανικής 18
1.4.3 Η έννοια της δύναμης - η θεμελιώδης αρχή της Μηχανικής 19

Ασκήσεις μετά το κεφάλαιο 1 21

Κεφάλαιο 2 Είδη κινήσεων 35
Η ευθύγραμμη ομαλή κίνηση και η ομαλά επιταχυνόμενη ευθύγραμμη κίνηση 35
2.1 Η ευθύγραμμη ομαλή κίνηση 35
2.2 Η ομαλά επιταχυνόμενη ευθύγραμμη κίνηση 37
2.3 Η ελεύθερη πτώση των σωμάτων 39

Κεφάλαιο 3 Η κίνηση σε δύο διαστάσεις 43
3.1 Η σύνθεση ταχυτήτων 43
3.2 Η σύνθεση επιταχύνσεων 45
3.3 Η κίνηση βλήματος 47
3.4 Η κίνηση σε κυκλική τροχιά 49
3.4.1 Η κίνηση σε κυκλική τροχιά με σταθερή γωνιακή ταχύτητα 49
3.4.2 Η κίνηση σε κυκλική τροχιά με σταθερή ταχύτητα 50
3.4.3 Η κίνηση σε κυκλική τροχιά με μεταβαλλόμενη ταχύτητα 51
3.4.4 Η κίνηση σε κατακόρυφη κυκλική τροχιά 52

2 L'introduction ... 195
2.1 Présentation de la collection ... 195
2.2 Contexte socio-économique ... 196
3 La méthodologie ... 201
3.1 Méthodes de collecte ... 201
3.1.1 Documentation de la collection ... 201
3.1.2 Inventaire de la collection ... 201
3.2 Méthode d'analyse ... 202
4 La présentation factuelle de l'analyse des contenus ... 205
5 L'évaluation ... 206
5.1 Valeur documentaire objective ... 206
5.2 Potentiel d'interprétation et de mise en valeur ... 214
5.3 Valeur comparative ... 218
6 La conclusion ... 227
7 L'exposé des recommandations ... 230
8 Les annexes ... 233
8.1 Fiches d'inventaire complétées ... 233
8.2 Bilans statistiques ... 235
8.3 Tableaux comparatifs ... 251
9 La bibliographie ... 252

Glossaire ... Claudette Tremblay 257

Bibliographie générale ... Jocelyne Bélec et Line Fournier 259

Table des figures

Figure 1 12
Rameaux suspendus au mur d'une boutique d'artisan
à Sainte-Marie-de-Beauce

Figure 2 12
Épouvantail à guenilles. Anse-à-Beaufils

Figure 3 17
Tombereau. Baie-Sainte-Claire, Anticosti

Figure 4 19
Salon de la maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte

Figure 5 22
Le forgeron Mettweer dans son atelier à Buckland en 1977

Figures 6, 7, 8 et 9 24
Pics à main dans leur boîte

Figure 10 38
Photographie de Jules-Ernest Livernois montrant
la Galerie de peinture de l'Université Laval en 1878

Figure 11 41
Outils servant à la fabrication des chaloupes
Chalouperie Godbout, Saint-Laurent, île d'Orléans

Figure 12 57
Plan de l'aménagement d'un rondin à cardes
à Saint-Antoine-de-Tilly

Figure 13 58
Plan de localisation des principaux appareils
de la forge-menuiserie Cauchon à Rivière-Malbaie

Figures 14, 15 et 16 50
Trois perspectives du salon de la maison Louis-Bertrand
à L'Isle-Verte

Figure 17 50
Détails du décor intérieur de la maison Louis-Bertrand
à L'Isle-Verte : tableaux suspendus à la cimaise du salon

Figure 18 50
Autres détails de l'aménagement du salon de la maison
Louis-Bertrand : une table de jeux sur laquelle on a déposé
quelques photos de famille, une chaise
et un grand portrait de famille suspendu à la cimaise

Figure 19 60
Exemple d'identification de prises de vue séquentielles

Figure 20 61
La procédure de numérotation

Figure 21 61
Carl Eisan à la maison Louis-Bertrand

Figure 22 62
Le relevé photographique : Carl Eisan lors de l'inventaire
de la maison Louis-Bertrand

Figure 23 63
L'enquête orale : Anne Bérubé, ethnologue,
et Robert Michaud, son informateur,
lors de l'inventaire de la maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte

Figure 24 68
Le matériel électrique

Figure 25 68
Instruments de mesure

Figure 26 68
Matériel divers

Figure 27 69
Le magnétophone à cassette

Figure 28 69
L'appareil photographique

Figure 29 71
Saisie de données sur les lieux même de l'inventaire :
Anne Bérubé à la maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte

Figure 50 87
Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire
de la Commission des monuments historiques créée en 1922

Figure 51 88
Édouard-Zotique Massicotte (1867-1947),
archiviste de la ville de Montréal, membre de la Commission
des monuments historiques

Figure 52 89
Gérard Morisset (1898-1970), dans son bureau de travail personnel

Figure 53 90
Jean-Marie Gauvreau et Gérard Morisset à l'Institut
des arts appliqués de Montréal

Figure 54 91
Jean-Marie Gauvreau (1905-1970)

Figure 55 92
Jean-Marie Gauvreau, le père Marie-Alain Couturier
et un élève de l'École du meuble à Montréal, vers 1945

Figure 56 113
Cafetière à réchaud. Cuivre rouge et jaune, XIX^e siècle

Figure 37 114
Ensemble de 12 cuillères à café dans leur écrin.
Alliage métal et argent, XX[e] siècle

Figure 38 114
Ciseaux à raisins. Alliage métal et argent, XIX[e] siècle

Figure 39 115
Fauteuil pour homme néo-rococo. Seconde moitié du XIX[e] siècle

Figures 40 et 41 116
L'ANGÉLUS. Bois sculpté, Médard Bourgault, 1931

Figure 42 117
Marque d'un fabricant de porcelaine. Paris, XIX[e] siècle

Figures 43, 44, 45 et 46 118
Poinçon d'orfèvre, poinçon de titre et contre-poinçon gravés
sur une cuillère en argent. Milieu du XIX[e] siècle

Figure 47 119
Signature de H. Borgersen (Kristiania, Norvège),
au coin inférieur gauche d'une sculpture en relief.
Port-Menier, Anticosti

Figure 48 119
UN HOMME BATTANT AU FLÉAU.
Dessin d'Edmond-Joseph Massicotte, extrait
de ses carnets de dessins, s.d.

Figure 49 119
Couteau fermant dit - de sportif - à fonctions multiples

Figures 50 et 51 124
Petit pot muni d'une anse latérale verticale
et d'un bec verseur. XIX[e] siècle

Figure 52 125
Pot. Céramique anglaise, XIX[e] siècle

Figure 53 136
Anne Bérubé à la maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte

Figure 54 137
Anne Bérubé relevant les dimensions d'un meuble
de la collection de la maison Louis-Bertrand

Figure 55 140
Page couverture du catalogue annuel de la compagnie
Massey-Harris de Toronto, Canada, s.d.

Figure 56 140
Page extraite du catalogue annuel de la compagnie
P.T. Légaré Limitée. Catalogue n[o] 13, Québec, Canada, 1912

Figure 57 140
Page extraite du catalogue annuel de machines agricoles
de la compagnie Frost and Wood de Smith's Falls, Ontario, 1894

Figures 58 et 59 141
Pages extraites du catalogue de la maison Prost,
rue des Orfèvres à Paris, s.d.

Figure 60 154
Environnement immédiat de la boutique du forgeron
Arthur Tremblay des Éboulements

Figure 61 154
Enseigne de la forge Tremblay aux Éboulements

Figure 62 155
Le forgeron Arthur Tremblay devant son feu de forge en 1975

Figure 63 155
Saisir le geste : un maréchal-ferrant de Bellechasse en 1977

Figure 64 157
Photographie aérienne : localisation de la forge-menuiserie
Cauchon à Rivière-Malbaie

Figure 65 157
La forge-menuiserie Cauchon dans son environnement immédiat

Figures 66, 67, 68 et 69 158
Photographies des façades de la forge-menuiserie
Cauchon à Rivière-Malbaie

Figure 70 158
Relevé d'un détail architectural : l'assemblage à queue d'aronde
de la structure du bâtiment

Figure 71 158
Enseignes de la forge-menuiserie Cauchon à Rivière-Malbaie :
celle de Joseph Cauchon en bois naturel et, juste au-dessus,
celle d'Henri, son fils

Figure 72 159
Forge-menuiserie Cauchon, Rivière-Malbaie. Mur sud-est. Le travail

Figure 73 159
Forge-menuiserie Cauchon, Rivière-Malbaie. Mur sud-ouest.
Une armoire de rangement et l'établi

Figure 74 159
Forge-menuiserie Cauchon, Rivière-Malbaie. Mur sud-ouest.
Un coin de l'établi

Figure 75 159
Forge-menuiserie Cauchon, Rivière-Malbaie. Mur nord-ouest.
La machine à refouler et le support à fers

Figure 76 159
Forge-menuiserie Cauchon, Rivière-Malbaie. Mur nord-ouest.
Le coin du feu

Figure 77 159
Forge-menuiserie Cauchon, Rivière-Malbaie. Mur nord-ouest.
L'appentis abritant le soufflet et le pupitre des comptes

Figure 78 159
Forge-menuiserie Cauchon, Rivière-Malbaie. Mur nord-est.
Pendant les travaux de restauration à l'été 1992

Figure 79 160
Service à ragoût en argent dans son écrin.
Fin du XIX^{e} siècle, Genève

Figure 80 160
Les mêmes ustensiles sortis de leur écrin

Figure 81 160
Le poinçon de l'orfèvre en toutes lettres

Figure 82 160
Le poinçon de titre

Figure 83 160
Le monogramme

Figures 84 et 85 161
Soupière. Porcelaine anglaise, XIX^{e} siècle

Figure 86 161
Jean-Marie Laguë, spécialiste du travail de l'ardoise
à Bedford dans les Cantons-de-l'Est

Figure 87 163
Ernest Fradette, conteur de Saint-Raphaël de Bellechasse

Figure 88 164
La fiche de codification des photographies du Ministère

Figure 89 171
Secrétaire d'inspiration Adam et Regency. Début du XIX^{e} siècle

Figure 90 174
Rouet. XIX^{e} siècle

Figure 91 176
Chaloupe fabriquée par Ghislain Pouliot à la chalouperie
Godbout de Saint-Laurent, île d'Orléans

Figure 92 177
Berceau. XIX^{e} siècle

Figure 93 178
Cinq marteaux trouvés à l'intérieur d'un même bâtiment
à Port-Menier sur l'île d'Anticosti en 1975

Figure 94 179
Couvert de voyage : couteau, cuillère et fourchette pliants.
Argent et ivoire, XIX^{e} siècle

Figure 95 182
Appelant. Hector Desmarais, lac Saint-Pierre, 1984

Figure 96 187
La chalouperie Godbout à Saint-Laurent, île d'Orléans

Figure 97 210
Exemple d'une fiche d'inventaire complétée

Table des sigles et abréviations

ANQ : Archives nationales du Québec

CELAT : Centre d'études sur la langue, les arts et traditions populaires des francophones en Amérique du Nord (Université Laval)

CBC : Commission des biens culturels

DBC : Direction des biens culturels

IBC : Inventaire des biens culturels

MAC : Ministère des Affaires culturelles

MCC : Ministère de la Culture et des Communications

PARIS : Pictorial Artefact Retrieval Information System

RCIP : Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Présentation

Qu'est-ce qu'un inventaire d'objets mobiliers ? Pourquoi procéder à des inventaires de collections ? Comment les réaliser ? Voilà, en bref, les principales questions soulevées dans le présent ouvrage.

Dans le domaine du patrimoine, la fonction « inventaire » sert en quelque sorte de fondement à l'acquisition des connaissances. Quel que soit l'angle disciplinaire par lequel on aborde une des multiples facettes de l'objet patrimonial — architecture, histoire, histoire de l'art, urbanisme, archéologie ou ethnologie — le dénombrement et le recensement des sites, des monuments, des objets et faits culturels apparaissent le plus souvent comme des opérations nécessaires et incontournables. Soit parce que nous ne disposons pas suffisamment d'informations sur un sujet donné pour en tirer un enseignement quelconque, soit parce qu'une mise à jour de ces informations s'avère nécessaire, l'inventaire vient presque toujours appuyer les études en patrimoine et les décisions qui en découlent.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'intervenir sur des collections d'objets mobiliers, la connaissance exhaustive et systématique de tous les éléments qui constituent ces collections apparaît encore trop souvent comme non essentielle, voire superflue. Ou encore, on en reconnaîtra le principe, mais en préconisant l'inventaire sélectif ou partiel, parfois précédé d'un élagage. Bien sûr il existe des situations où l'inventaire systématique n'est pas nécessaire. Une expertise sommaire effectuée par un ou plusieurs spécialistes suffit parfois. L'inventaire se justifie et devient nécessaire lorsque les rapports d'experts font état de la nécessité de poursuivre l'investigation avant de se prononcer sur le potentiel d'une collection. À partir du moment où la décision est prise d'entreprendre un inventaire, celui-ci doit être réalisé selon les règles de l'art.

Rappelons que les grandes institutions nationales ont elles-mêmes mis beaucoup de temps à comprendre qu'une collection ne se gère bien que lorsqu'on en possède la connaissance la plus complète et la plus exacte possible. Les opérations systématiques de catalogage et d'inventaire de la plupart des institutions muséales du Québec ne remontent pas très loin en arrière. Ce qui, dans plusieurs secteurs, semblait relever de l'évidence même, posait problème ailleurs. La nécessité de recourir à une opération aussi lourde que l'inventaire systématique ne semblait pas toujours évidente à ceux-là même dont le mandat était de gérer le patrimoine mobilier.

À l'heure des choix et de la rationalisation, l'obligation de connaître en vue de poser des actes conséquents est un préalable fondamental. Tout ne peut

ni ne doit être conservé. C'est le rôle de l'inventaire de nous conduire à prendre les décisions qui s'imposent en toute connaissance de cause. Cela ne signifie pas que ce qui ne résiste pas à l'analyse ne mérite pas d'être conservé. Mais le rôle de l'État n'est pas de soustraire aux effets du temps tous les témoignages matériels de modes de vie caducs. Aucun effort de conservation, si bien orchestré soit-il, ne peut enrayer le processus de dispersion et de destruction enclenché par les sociétés industrielles. Les objets sont inévitablement voués à disparaître dès que s'estompe le besoin qui les a fait naître.

L'inventaire a aussi une autre fonction. En plus d'être un instrument de connaissance et de contrôle, c'est aussi, en soi, une mesure de conservation. Si l'on ne gère bien que ce que l'on connaît bien, la connaissance peut aussi être une fin en soi. Connaître, c'est déjà posséder un peu, c'est une façon de s'approprier le monde qui nous entoure. C'est conserver en mémoire ce que l'on ne peut préserver autrement.

Il existe évidemment des lieux dont c'est la destination de mettre en valeur, de conserver et de préserver pour la postérité des collections d'objets présentant un intérêt historique, archéologique, ethnologique ou esthétique. Ce sont, bien sûr, les musées. Les musées, en effet, ont un rôle important à jouer en matière de conservation d'objets témoins. La plupart d'entre eux possèdent des réserves, plus ou moins importantes, qu'ils ont à gérer. La fonction inventaire y a d'ailleurs sa place. Certains musées maintiennent des équipes permanentes de spécialistes qui assurent une mise à jour constante de leurs inventaires.

Mais les réserves des musées ne représentent qu'une partie seulement du « trésor national ». Ce « trésor », il est présent partout dans les différentes régions du Québec, en milieu rural comme dans les centres urbains, sur les sites agricoles, maritimes ou forestiers comme dans les industries, les boutiques et ateliers des artistes et artisans ou, encore, dans les intérieurs domestiques. Les inventaires qu'effectuent les musées se font le plus souvent dans des conditions bien différentes de ceux qu'effectuent ou font effectuer le Ministère ou ses partenaires des milieux culturels. Les musées sont le plus souvent détenteurs de leurs collections. Ils en ont la responsabilité pleine et entière. Conséquemment, ils ont des besoins qui leur sont propres. Les interventions du Ministère portent plutôt sur des ensembles « en contexte ». Son action se situe donc à un autre niveau : les objets sont et demeurent dans la mesure du possible dans leur contexte naturel immédiat, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à des individus, des entreprises et des organismes qui les possèdent, les utilisent, les conservent ou s'en départissent. Bien que les méthodes de relevé et de consignation des données soient à toutes fins utiles, sinon identiques, tout au moins semblables et compatibles, la problématique des inventaires de terrain est donc bien différente de celle qui prévaut dans les institutions muséales.

On comprendra alors dans quel esprit le présent ouvrage a été réalisé et pourquoi il ne peut satisfaire à toutes les attentes qu'un tel projet pouvait légitimement susciter. Il s'adresse d'abord aux représentants régionaux du

ministère de la Culture et des Communications et à leurs consultants, qui ont à assurer le développement du patrimoine sur leurs territoires respectifs. Ceci en tenant compte des orientations qui correspondent au mandat du Ministère en matière de protection et de mise en valeur des biens culturels. Il s'adresse ensuite aux clientèles du Ministère, individus et organismes partenaires qui ont à assumer une large part de ce même héritage collectif.

Le protocole proposé ici n'a pas été imaginé de toutes pièces. Dès 1974, le Ministère s'était doté d'un outil, le *Guide pratique à l'usage des recherchistes de l'Inventaire des biens culturels*[1], réalisé sous la direction de Michel Cauchon. Le document fournissait des indications précises quant à la façon de remplir un bordereau de « prééventaire », un essai de catégorisation des objets mobiliers, un lexique et des conseils techniques relatifs au mesurage et à la photographie des objets. L'instrument avait toutefois été conçu en fonction, surtout, d'inventaires d'œuvres d'art. C'est pourquoi, deux ans plus tard, un nouvel instrument plus spécifique aux biens « ethnographiques » fut élaboré par les recherchistes de la « section ethnographique » de l'Inventaire des biens culturels. Le *Guide pratique à l'usage des recherchistes. Bibliographie sommaire québécoise*[2] qui, bien qu'incomplet et sans doute sommaire, traduisait déjà un besoin de normaliser le processus de collecte des données. On y décrivait l'étape de l'inventaire comme une « démarche qu'on pourrait qualifier de scientifique » commandant « le relevé descriptif et photographique complet de la morphologie des objets, de même que les détails de leurs aspects historiques et fonctionnels ». On y prévoyait des règles d'introduction relatives aux champs suivants : la référence (identification globale), la cote, la typologie (catégorie, identification, désignation, fabricant, date, provenance), la description physique (matériaux, technique de fabrication, fini ou coloration, forme ou structure, dimensions, détails, marques, décor), la photographie, la fonction, les remarques, l'enquête et la bibliographie. Une fiche, ou *bordereau d'inventaire*, accompagnait le document. Largement utilisée par les recherchistes de l'Inventaire des biens culturels et par ses partenaires (dont le CELAT de l'Université Laval), la « fiche mère » a longtemps servi de support aux données relevées au cours d'inventaires effectués par ou pour le Ministère. Dans le contexte de l'époque, le guide et la fiche répondaient aux besoins de l'heure. D'ailleurs jusqu'à récemment, il existait, ici comme ailleurs, peu d'instruments de référence en matière de collecte et de traitement de données relatives aux objets matériels.

L'introduction de l'informatique dans la gestion courante des organismes gouvernementaux a considérablement modifié les méthodes de travail. La capacité quasi illimitée d'emmagasiner, de traiter et d'échanger l'information a multiplié les possibilités d'utilisation des données accumulées dans les différents fonds, tout en créant l'obligation de normaliser la terminologie et d'harmoniser les modes de classification. C'est de cette époque (la fin des années soixante-dix) que datent l'élaboration et la mise en place des systèmes de classification et de gestion des grandes institutions nationales. C'est aussi à cette époque que prend forme le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, un programme du gouvernement fédéral visant la création d'un répertoire national

1
Michel Cauchon (sous la dir. de). « Guide pratique à l'usage des recherchistes de l'Inventaire des biens culturels : Biens meubles et immeubles par destination », Québec, ministère des Affaires culturelles, Inventaire des biens culturels, 1974, 125 p.

2
Lise Coté et autres. « Guide pratique à l'usage des recherchistes : Bibliographie sommaire québécoise », Québec, ministère des Affaires culturelles, Inventaire des biens culturels, 1976, 90 p.

Parce qu'il ne gérait pas comme tel de collections, le Ministère n'a pas adhéré au Réseau, mais il a quand même senti la nécessité d'ajuster son approche et ses outils en fonction des choix effectués par des organismes tels les Musées nationaux du Canada, le Service canadien des parcs, le Musée de la civilisation du Québec, le Musée du Québec, la collection Robert-Lionel-Séguin à Trois-Rivières, la Société des musées québécois, etc. En 1987, une démarche de consultation était entreprise auprès de ces organismes. Cette démarche nous amena à la préparation d'instruments d'inventaire compatibles avec ceux de la plupart des grandes institutions nationales. Le cadre général du système de classification de Robert G. Chenhall[2], déjà très répandu en Amérique du Nord, fut retenu pour identifier les objets et les classer selon leurs fonctions premières. Dans un petit document produit à la demande de la Direction des biens culturels en 1987, *Instruments d'inventaire de biens ethnographiques*[3], Hélène Gagnon, ethnologue consultante, introduisait la nouvelle fiche utilisée par le Ministère pour l'inventaire systématique de collections et en exposait les principales règles d'utilisation. Elle faisait également état de quelques instruments développés pour permettre le dépistage, l'identification et l'évaluation de collections appartenant à des individus ou à des organismes autres que les musées. Pour le reste, le document se référait principalement au *Dictionnaire de données des sciences humaines du Réseau canadien d'information sur le patrimoine*[4], élaboré par les Musées nationaux du Canada sur la base du système PARIS (Pictorial Artifact Retrieval Information System). Tout en répondant à nos besoins, cette solution permettait, à partir d'un vocabulaire commun et d'un mode de classement identique, d'envisager de créer un jour une banque de données sur le patrimoine mobilier conservé ailleurs que dans les institutions muséales.

Le présent document vise les mêmes objectifs qu'en 1987, mais il se veut plus complet et plus détaillé. Il ne prétend surtout pas se substituer à des outils déjà existants ou les remplacer, objets dont la consultation demeure indispensable à toute personne qui compte effectuer ou faire effectuer des inventaires. Il ne prétend pas non plus être autre chose que ce pour quoi il a été conçu : un instrument destiné à faciliter le travail des recherchistes qui ont à inventorier des collections *in situ*, c'est-à-dire en contexte, et qui doivent par la suite procéder à leur analyse. Il vise à uniformiser le processus et à fournir des éclaircissements sur de nombreux points techniques qui peuvent faire problème. Préparé sur le modèle du *Guide d'enquête orale*[5], publié dans la même collection, il se présente un peu de la même façon. Dans une première partie, il traite d'aspects davantage théoriques que pratiques : notions relatives au statut de l'objet, à ses contextes, ses fonctions et sa signification; notions relatives à la collection, à sa définition, à sa typologie et à la connaissance qu'on en a, et la nécessité de procéder à des opérations de dépistage et d'inventaire. La deuxième partie de l'ouvrage est plus didactique. Elle présente les aspects techniques de l'inventaire : la fiche, la collecte des données, leur saisie informatique, leur analyse et la rédaction du rapport final.

Le document se présente donc comme un guide d'initiation à l'inventaire d'objets mobiliers. Nous croyons, par là, répondre à un besoin souvent

2\. Robert G. Chenhall, *Nomenclature for Museum Cataloging : A System for Classifying Man-Made Objects*, Nashville, American Association for State and Local History, 1978, 512 p.

3\. Hélène Gagnon, « Instruments d'inventaire de biens ethnographiques », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987, 27 p.

4\. Voir de P. Champagne et René Pichette, « Dictionnaire de données des sciences humaines du Réseau canadien d'information sur le patrimoine », publié par la Section de la documentation et Réseau, Services aux musées, Ottawa, Communications Canada, 1988, 275 p.

5\. Madeleine Bellavigne et Bertrand Grandbois, *Guide d'enquête orale*, Coll. Patrimoines, série Dossiers n° 75, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 269 p.

expliquer que par les spécialistes que ont à effectuer des investigations pour le compte du Ministère ou de ses partenaires, que par les universitaires des milieux culturels, médicaux, organismes socio-culturels et sociétés, qui font exécuter ou effectuent eux-mêmes des inventaires.

Le Guide d'inventaire des objets mobiliers répondra également aux trois questions, à tous les problèmes qui peuvent se poser au cours d'une opération aussi complexe que l'inventaire. Nous voulons notamment qu'il permette de mieux comprendre le rôle et la fonction des inventaires d'objets mobiliers, et qu'il vienne simplifier le travail des personnes qui ont à diriger ou à effectuer des inventaires. Nous espérons aussi qu'il incite à la normalisation de la pratique.

Secrétariat d'inventaire
Responsable des études et inventaires en ethnologie
Direction générale du patrimoine

Première partie
Les sections générales

Chapitre

1

L'objet : le monde des choses

1

Le monde des choses

À la fin du XIX[e] siècle, un écrivain français exprimait ainsi ses sentiments à l'égard du règne végétal : « Il est d'étranges soirs où les fleurs ont une âme. » Hérités du poète Albert Samain, ces mots s'inspirent de la pensée des humanistes selon qui les plantes, tout comme les animaux et les hommes, prennent part étroitement à la vie terrestre. Malgré l'inaction apparemment inhérente à la vie végétale, des chercheurs de notre époque sont parvenus à entrer en communication avec des plantes à l'aide du détecteur de mensonges[1]. Paradoxalement, alors que certains veulent faire « parler » des spécimens de la vie végétale, d'autres souhaiteraient pouvoir communiquer avec des choses inanimées, inertes et non vivantes.

Dépourvus quant à eux d'instruments de mesure, les spécialistes des sciences humaines arrivent tout de même à établir une communication indirecte avec les choses matérielles. Le succès de leur entreprise repose sur l'utilisation de diverses tactiques d'interrogation, afin que les choses livrent des messages sur leurs créateurs et leurs utilisateurs. Cependant, la temporalité des choses semble avoir déterminé des champs d'intérêts en ce qui a trait à l'univers matériel. Les sociologues et les linguistes se sont davantage intéressés aux choses contemporaines, alors que les historiens et les archéologues interrogent les choses anciennes. Plus ambivalents entre l'ancien et le moderne, les ethnologues étudient les coutumes et les traditions du geste qui accompagnent les choses matérielles à travers les époques. Somme toute, c'est grâce à l'apport de plusieurs disciplines que nous parvenons à atteindre une meilleure compréhension des choses matérielles et, par ricochet, des sociétés humaines responsables de leur existence.

1.1

La chose matérielle : l'objet ou l'artefact ?

En tenant compte des réflexions amorcées par plusieurs spécialistes[2], la chose matérielle étudiée en sciences humaines acquiert progressivement sa propre définition.

Au fait, qu'est-ce que le dictionnaire révèle concernant le mot *chose* ? Le *Petit Robert* précise que *chose* est « le terme le plus général par lequel on désigne tout ce qui existe et qui est concevable comme un objet unique (concret; abstrait; réel; mental) ». *Chose* est donc à la fois le terme générique pour désigner des êtres vivants ou des objets inanimés. Toutefois, un autre sens donné au mot *chose* se rattache plus spécifiquement à notre propos. Une *chose* est aussi « une réalité matérielle non vivante ».

Tout comme pour le terme *chose*, un *objet* défini d'après son premier sens n'exclut pas les organismes vivants. Il s'agit « de toutes choses (y compris les êtres animés) qui affectent les sens ». D'après son deuxième sens, l'*objet* devient alors « une chose solide ayant unité et indépendance et répondant à une certaine destination ». Aux yeux de l'historien américain Thomas Schlereth, *objet* est un nom commun très abstrait qui peut être utilisé pour décrire toute réalité provenant autant de l'environnement naturel que

1
« Parlez-vous à vos plantes ? », dans *Le pouce vert*, vol. 1, n° 18, p. 485-488.

2
Pierre Boudon, « Sur un statut de l'objet : différer l'objet de l'objet », dans *Communications*, n° 15 (1969), p. 65-87.
Charles-Édouard Le Corbusier, *Le Modulor : Essai sur une mesure harmonique à l'échelle humaine applicable universellement à la mécanique*, Paris, Denoël-Gonthier, 1977 [1948], 221 p.
Jacques Mathieu, « L'objet et ses contextes », dans *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, n° 26 (automne 1987), p. 7-18.
Abraham A. Moles, « Objet et communication », dans *Communications*, n° 13 (1969), p. 1-21.
Thomas J. Schlereth, *Material Culture : A Research Guide*, [s.l.], University Press Kansas, 1985, 224 p.

culturel. D'une certaine manière, il préfère employer « artefact » car, contrairement à *objet*, ce terme élimine les réalités d'origine naturelle et implique une activité humaine. Artefact, de par son origine latine, signifie *artis*, dans le sens d'habileté, d'adresse, et *factum*, pour faire. Il suggère donc indirectement l'intervention d'un être humain : artisan ou ouvrier. En dépit de la signification plus spécifique d'artefact, Schlereth fait ultimement appel à l'expression « culture matérielle » pour expliciter ses préoccupations. Pour lui, ce concept fait simultanément référence à son sujet et à son objet d'études, c'est-à-dire l'objet fabriqué par l'homme (matériel) et la compréhension des comportements humains (culture)[3]. En définitive, Schlereth cherche à intégrer le sens du mot *artefact* à la définition de l'objet et ce, de manière à écarter de son champ d'investigation ce que les archéologues désignent comme étant un « écofact », c'est-à-dire un phénomène d'origine naturelle. Sa position laisse sous-entendre que l'objet implique nécessairement l'existence d'un créateur ou d'un producteur.

1 . 2
L'objet naturel devenu objet « artificiel »

Pour définir l'objet, Abraham Moles, spécialiste des communications, souligne aussi l'importance d'une intervention humaine. Dans son esprit, l'objet « est un élément du monde extérieur fabriqué par l'homme et que celui-ci peut prendre ou manipuler[4] ». Néanmoins, par rapport à la démonstration de Schlereth, la nécessité de l'existence d'un créateur pour qu'une chose devienne un objet n'est pas affirmée de façon catégorique chez Moles. Ce dernier énonce que « l'objet, dans notre civilisation, n'est guère naturel. On ne parlera pas d'une pierre, d'une grenouille ou d'un arbre comme d'un objet mais plutôt comme d'une *chose*. La pierre ne deviendra objet que promue au titre de presse-papier[5] ».

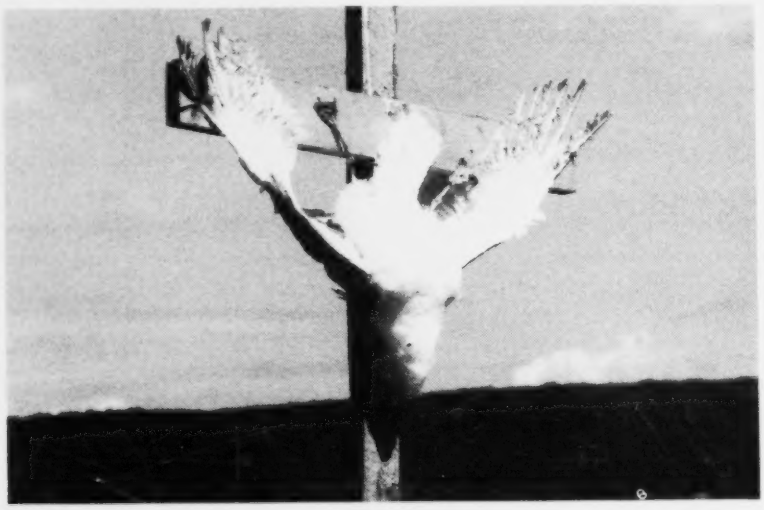

Figure 2

Épouvantail à goélands. Anse-à-Beaufils.
Photo Yvan Chouinard.
MCC C.80.474.29 (35).

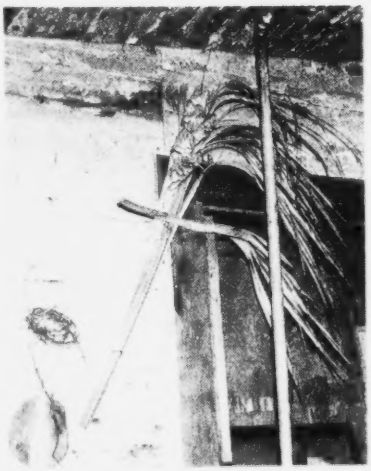

Figure 1

Rameau suspendu au mur d'une boutique d'artisan à Sainte-Marie de Beauce.
Il existe une multitude de choses naturelles assimilées au monde des objets.
MCC 77.1664.4 (35)

3
Schlereth, *op. cit.*, p. 3.

4
Moles, *op. cit.*, p. 5.

5
Loc. cit.

En proposant que la pierre devenue presse-papier obtienne le statut d'objet, Moles reconnaît malgré lui l'ambiguïté de ce mot. Il retient la pierre comme exemple, mais la grenouille naturalisée ou le bouleau séché qui décore un coin du salon peuvent également être considérés comme des objets. Il existe une multitude de choses naturelles assimilées au monde des objets artificiels. À titre d'exemples, pensons à l'os de poulet porte-bonheur, aux épis de maïs et aux courges décoratives, au nid d'oiseau, à la pierre précieuse non taillée ou encore au coquillage servant de bibelot ou de butoir pour une porte. Par conséquent, il apparaît qu'un objet peut être d'origine naturelle pour autant que l'homme le juge digne de l'intégrer à son environnement artificiel ou culturel et ce, en lui accordant une fonction utilitaire (coquillage : butoir), une fonction décorative (coquillage : bibelot) ou même un pouvoir magique (coquillage : porte-bonheur).

Toutefois, l'objet naturel n'est pas le produit d'une culture spécifique, il est universel. Ce n'est pas celui que les chercheurs soumettent à un interrogatoire, car dans son essence même l'objet naturel ne renferme aucun message sur les activités humaines. Ceux qui sont capables de témoigner par leur valeur intrinsèque sont des objets « artificiels » dans le sens de fabriqués par l'homme. En somme, il s'agit uniquement des objets « culturels[6] ».

1.3 L'objet matériel ou l'objet dit « culturel »

Que ce soit pour l'historien, l'historien de l'art, l'ethnologue ou l'archéologue, la définition proposée par Jacques Mathieu rejoint adéquatement leur conception de l'objet. Cet historien retient la définition suivante : « Une entité mobile et indépendante, sans limite de taille ou de volume, résultant d'une intervention humaine — si minime soit-elle — et répondant à un usage ou à une fonction (destination)[7] ».

Les deux premières propositions énoncées semblent encore soulever la controverse. Actuellement, il n'y a pas unanimité en ce qui concerne la taille et le volume d'un objet pas plus que sur le sens qu'on doit donner au terme *mobile*. Si nous revenons à la définition de Moles, on constate qu'à ses yeux, l'homme « peut prendre ou manipuler » un objet :

> Un meuble n'est guère un objet parce qu'il est, contrairement à son étymologie, immobile et généralement volumineux. Un meuble n'acquiert les qualités d'objet que quand il devient mobile, transportable ou transporté, comme un guéridon ou une chaise.
>
> L'objet se situe donc à un certain niveau du Modulor tel qu'il est défini par Le Corbusier dans la recherche des modules des éléments du monde extérieur par rapport à l'homme. Un objet aurait une dimension supérieure au millimètre et inférieur à 86 cm dans l'une des dimensions, 139,7 cm dans l'autre[8].

Sans accorder une valeur dogmatique aux mesures déterminées par l'architecte Le Corbusier[9], Moles retient les fondements de sa démonstration pour appuyer sa position. En contrepartie, le linguiste Pierre Boudon admet le canon, l'avion et l'automobile dans le cercle des objets[10]. Cette conception

6
Nous ne remettons pas en cause l'intérêt d'étudier, par exemple, les porte-bonheur d'origine naturelle dans une analyse sur les croyances populaires. Le choix, la sélection de certains objets naturels selon une culture spécifique a sans doute ses significations. Dans le contexte d'une fouille archéologique, les écofacts apportent aussi de nombreux renseignements sur les activités humaines.

7
Mathieu, *op. cit.*, p. 11.

8
Moles, *op. cit.*, p. 5.

9
Le Corbusier, *op. cit.*, 221 p.

10
Boudon, *op. cit.*, p. 65.

de l'objet est partagée par Mathieu car, pour sa part, il n'élimine pas un certain nombre d'objets sur des critères de taille et de volume[11].

Plutôt que de considérer des critères comme la taille et le volume, on pourrait tout bonnement retenir qu'un objet, tel que défini par le *Petit Robert*, doit avoir une unité, c'est-à-dire ne faire qu'un. En ce sens, la locomotive à vapeur, au même titre que le dé à coudre, se révèle être un objet. Cependant, il existe une distinction entre ces deux objets. Le premier est composé de l'assemblage d'une multitude de pièces, alors que le second est constitué d'une pièce unique. Pour un objet du même genre que le dé à coudre, soit un tisonnier, l'ethnologue Jean-Claude Dupont introduit le qualificatif « monopièce[12] ». On pourrait aussi le qualifier par le terme « unipièce », par opposition à un objet « pluripièce ». Nonobstant les divergences qui peuvent subsister quant aux caractéristiques physiques de l'objet, les chercheurs s'entendent pour reconnaître que la fabrication par l'homme constitue le critère fondamental pour le définir.

1.4
L'objet muet

En précisant que l'objet étudié doit être fabriqué par l'homme, cela éveille certaines résonances dans notre esprit. On évoque alors l'objet artisanal et, par analogie, l'objet de la période préindustrielle; c'est-à-dire l'objet dont le créateur a contrôlé toutes les étapes de production. L'objet ancien, l'antiquité semble, par excellence, répondre à ce critère. Malgré leur ancienneté, certains objets demeureront toujours muets pour le chercheur car, au fil de leurs pérégrinations chez les brocanteurs et les antiquaires, ils ont perdu leur *pedigree*. De ce fait, un objet de l'ère industrielle pourvu de son historique possède souvent une valeur documentaire supérieure à celle d'un très vieil objet pour lequel le spécialiste ne parvient pas, même partiellement, à reconstituer son passé. Dans ce cas, l'antiquité peut se surclasser seulement par sa valeur extrinsèque. Mais à quoi donc ressemble cette antiquité ?

Cet objet, parfois déniché au marché aux puces, a quitté un cadre originel inconnu et a été abandonné de longue date par un utilisateur anonyme. Il a maintenant perdu sa fonction utilitaire et toutes ses raisons d'être pour l'homme au moment de sa création. L'objet se manifeste hors de son contexte comme l'unique survivant d'une époque révolue.

11
Mathieu, *op. cit.*, p. 11.

12
Jean-Claude Dupont, « Le sens de l'objet. Exemple : le tisonnier », dans *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XX^e siècle. Approches multidisciplinaires*, Québec, CELAT, Université Laval, 1986, p. 192.

À retenir

L'objet étudié par les sciences humaines :

- doit être mobile et indépendant;
- doit avoir une unité, mais il n'a pas nécessairement une limite de taille ou de volume;
- est le fruit d'une création humaine : il implique l'existence d'un créateur ou d'un producteur;
- répond ou a répondu aux besoins de son ou ses utilisateurs : il a et/ou avait une ou plusieurs fonctions;
- l'antiquité ne constitue pas nécessairement un bon sujet d'étude;
- le chercheur doit être en mesure de reconstituer l'histoire de vie de l'objet.

2
L'objet comme document matériel

Lorsque le chercheur est en mesure de reconstituer l'histoire de vie d'un objet, celui-ci quitte le rang des antiquités pour devenir un document matériel. Ce document est alors porteur de diverses significations en ce qui concerne son créateur et son ou ses utilisateurs. Il possède aussi des qualités documentaires particulières par rapport aux sources écrites traditionnellement utilisées par les chercheurs.

2.1
Les qualités documentaires propres à l'objet

Étudier les objets implique toujours des confrontations entre les renseignements recueillis sur eux et les données provenant d'autres sources. Le chercheur mise donc sur la complémentarité des sources matérielles, orales et écrites, mais les objets possèdent des qualités documentaires qui leur sont propres. Schlereth a cerné cinq caractéristiques qui distinguent les objets des sources écrites. Il s'agit des suivantes : l'antériorité des preuves dans le temps par rapport aux écrits, la ténacité temporelle ou la survivance intégrale, une représentativité élargie des couches de la population, une réalité tridimensionnelle et une appréhension sensorielle absente avec les écrits[13].

Lorsque Schlereth souligne les apports documentaires particuliers des objets sur le plan de la recherche, il insiste d'abord sur l'important recul que ce type de sources nous permet d'effectuer dans le temps. Il mentionne, entre autres raisons, que les documents écrits remontent à environ 6 000 ans, tandis que des objets de plus de 50 000 ans témoignent du passé[14]. En ce qui a trait à l'histoire du Québec, rappelons-nous que les écrits de Jacques Cartier, les premiers nous concernant, évoquent le deuxième quart du XVI^e^ siècle, alors que les Amérindiens occupaient déjà le territoire depuis plusieurs milliers d'années. Ce sont donc essentiellement des traces matérielles qui documentent la période antérieure à la venue des Européens.

Il est certain qu'au fil des ans, les objets perdent souvent l'aspect qu'ils avaient au moment de leur fabrication. Malgré certaines altérations, ils restent tout de même des réalités tangibles du passé qui sont parvenues jusqu'au présent dans leur forme originelle. D'après l'anthropologue américain William Rathje, la ténacité temporelle de l'objet en fait une source moins biaisée qu'un écrit pour étudier le passé; il insiste sur le fait que l'objet n'a pas survécu sous la forme d'une transcription, d'une traduction ou d'un résumé d'événements : il est un événement en soi[15]. En d'autres mots, l'objet n'a pas été soumis à l'interprétation de la part d'un tiers comme lorsqu'il s'agit d'un événement consigné par écrit. L'objet témoigne du passé sans intermédiaire, c'est donc une preuve objective.

Parmi les particularités rattachées à l'objet, certains chercheurs insistent sur la nature tridimensionnelle de ce document. Selon eux, l'objet détient une véracité inhérente au fait qu'il possède trois dimensions dans la mesure où il apporte une compréhension non verbale de la signification des poids, des volumes et de l'ampleur des dimensions au cours de l'histoire humaine[16]. Cette connaissance de la perspective spatiale se traduit mal à travers les écrits.

13 Schlereth, *op. cit.*, p. 8.

14 *Loc. cit.*

15 *Ibid.*, p. 9.

16 *Ibid.*, p. 11.

D'autres chercheurs rappellent surtout le fait que les objets permettent de reconstituer les activités des gens qui, dans le passé, ne laissèrent pas de témoignages écrits. Les objets anciens sont souvent les documents les plus représentatifs de la vie quotidienne d'une majeure partie de la population, soit celle qui vivait à l'écart des lettrés. C'est d'ailleurs à cause de cette qualité documentaire que Robert-Lionel Séguin, à la fin des années soixante, a amorcé l'étude des objets fabriqués par les gens du peuple. Considéré comme le premier ethnohistorien du Québec, son ouvrage sur l'« Habitant[17] » a suscité chez les ethnologues de l'époque tout un mouvement de recherche sur la vie matérielle du peuple en milieu rural.

Figure 5

Tombereau, Baie-Sainte-Claire, Anticosti.
Les objets anciens sont souvent les documents les plus représentatifs de la vie quotidienne.
MCC 76-1098.8 (22)

Comparativement aux documents écrits, les objets possèdent une autre qualité qui favorise la connaissance du passé. Cette connaissance implique l'intervention des sens plutôt que de l'intellect. L'appréhension sensorielle est basée sur une expérience physique concrète. Le chercheur est alors capable de revivre les sensations éprouvées par les utilisateurs de l'objet dans le passé. Sa compréhension du passé ne repose pas seulement sur des écrits qui décrivent des réalités de façon abstraite. L'acquisition d'une compréhension sensorielle du passé est surtout exploitée dans les institutions muséales. Des endroits où les visiteurs sont souvent sollicités pour voir, toucher, sentir et goûter à « l'histoire ». À cause de cette qualité sensorielle des objets, il s'avère intéressant de les collectionner dans le but de les faire apprécier par le public. Ainsi, la plupart des autorités qui ont pris la responsabilité de collectionner et de préserver des objets partagent un objectif commun : la mise en valeur.

17
Robert-Lionel Séguin, *La civilisation traditionnelle de l'« Habitant » aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Fleur de lys, Montréal, Fides, 1973, 701 p.

§ 2
Les dépositaires de l'objet documentaire

Tout comme les documents écrits, les objets susceptibles d'être étudiés se retrouvent dans des collections conservées par les institutions publiques et privées. Dans le secteur public, le gouvernement du Québec a rassemblé d'importantes collections à caractère artistique et ethnographique. Selon leur nature, ces objets sont préservés et exposés par le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain ou le Musée de la civilisation. Le gouvernement canadien conserve également des objets d'origine québécoise par l'intermédiaire du Service canadien des parcs, d'Environnement Canada. Ces objets ont été documentés dans le cadre de la mise en valeur des lieux historiques nationaux. D'autres objets du Québec sont sous la protection du Musée canadien des civilisations à Hull. Certaines municipalités s'impliquent aussi en ce qui a trait à la conservation des objets. Mentionnons, entre autres, le Musée de Lachine, administré par la ville du même nom, qui gère une collection d'objets à caractère ethnographique.

Chez les maisons d'enseignement, on retrouve aussi des collections de référence substantielles. On pense ici à l'Université du Québec à Trois-Rivières, institution responsable de la magnifique collection Robert-Lionel-Seguin. Quant à l'Université McGill, elle figure parmi les instigateurs du mouvement visant à étudier les objets ethnographiques. Les collections sont aujourd'hui protégées par le Musée McCord d'histoire canadienne. Ce survol ne doit pas non plus négliger l'intérêt que présentent les riches collections du Musée du Séminaire de Québec.

Dans le secteur privé, il existe bon nombre de musées, de sociétés historiques ou même de compagnies qui ont rassemblé des objets pouvant contribuer à la recherche. C'est aussi dans ce secteur qu'on retrouve plusieurs collections privées dont le potentiel est sous-exploité. Souvent méconnues ou même inconnues, ces collections comprennent des objets regroupés *in situ*, c'est-à-dire dans un milieu artificiel. Les objets peuvent être dans la même nature (collection homogène, spécialisée) ou tout à fait disparates (collection générale, hétéroclite). D'autres objets se trouvent encore aujourd'hui dans leur milieu original d'utilisation, soit *in situ*. Ce dernier groupe représente vraiment un champ d'investigation privilégié pour les ethnologues, car l'objet s'inscrit alors dans un contexte. Ce cadre physique contextuel peut être une habitation domestique, un magasin général ou un atelier de travail destiné à un usage ou à un fonction. La valeur documentaire de l'objet ne doit ne s'explique pas seulement par son appartenance à un environnement physique particulier. Elle repose sur le fait que l'objet appartient à une collection d'objets qui sont complémentaires. Ces objets entretiennent des rapports entre eux. Ils sont donc indissociables, à la fois de leur ensemble et de leur cadre d'utilisation.

§ 3
L'objet documentaire in situ

De par sa situation dans un ensemble et un environnement, l'objet *in situ* est celui qui est le plus apte à nous renseigner sur les activités humaines, car il est accompagné de renseignements que le chercheur tente de

accomplissent lorsqu'il est en présence d'un objet construit hors de son contexte d'utilisation.

Le contexte est aussi désigné comme dans le contexte de performance, une dénomination qui indique que l'objet a pris part à des actions, à des activités humaines ou à des événements. Vient, lorsque le chercheur est en face de l'objet, il procède à une première analyse qui est l'équivalent d'une étude préliminaire du document matériel, suivie d'une description contextuelle. L'objet est donc analysé par rapport à un contexte, car c'est ce dernier qui donne un sens, une explication à son existence[24].

Figure 1)

Salon de la maison Louis Malheureux à Trois-Pistoles
Musée du Bas-Saint-Laurent, Fonds Louis Malheureux, P1, 1984.0.1.1.1

[illegible] [illegible] [illegible] [

3
[illegible]

3.1
[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

La fonction de l'objet

[illegible]

Le terme « fonction » est également utilisé par les linguistes. Parmi eux, Roland Barthes a développé le concept de « fonction-signe ». Son concept s'avère utile pour étudier les objets qui ne sont pas retrouvés *in situ* et ce, dans la mesure où l'on connaît leur provenance. Les fonctions-signes sont, pour Barthes, des « signes sémiologiques d'origine utilitaire, fonctionnelle[20] ». Ainsi, il perçoit les objets comme des signes, car ils servent à signifier au sein d'une société, par exemple, que « le vêtement sert à protéger, la nourriture à se nourrir, quand bien même, ils servent aussi à signifier[21] ». À l'exemple de Barthes, l'historien Philippe Perrot considère que le vêtement a un rôle signifiant associé à son rôle fonctionnel :

> Il manifeste, symboliquement ou par convention, à la fois ou séparément, une croyance, une ancienneté, une tradition, un apanage, un héritage, une caste, une lignée, une ethnie, une génération, une religion, une provenance géographique, un statut matrimonial, une position sociale, un rôle économique, une appartenance politique, une affiliation idéologique[22].

L'objet porteur de significations

L'objet, de par ses qualités intrinsèques, véhicule des messages sur son utilisateur et son utilisation. Il est parfois porteur de suffisamment de renseignements pour qu'on puisse reconstituer une partie de son histoire de vie. Lors d'un inventaire, le chercheur tente, en observant les objets, de déceler des signes. Certains objets retrouvés hors de leur contexte peuvent être plus révélateurs que d'autres.

En premier lieu, mentionnons que la présence de marques sur l'objet permet souvent de retracer le contexte spatio-temporel de fabrication. De plus, elles donnent indirectement des indices sur l'époque d'utilisation ainsi que sur l'aire de diffusion territoriale de l'objet. Dans certains cas, bien que peu fréquents, les marques précisent le nom d'un utilisateur, une année d'acquisition ou un lieu d'utilisation. Les matériaux qui ont servi à la fabrication de l'objet sont aussi révélateurs. D'une part, lorsque les matériaux présentent un caractère de rareté, cela permet d'effectuer des recherches sur leurs lieux d'origine et sur leurs aires de distribution. D'autre part, en estimant la valeur esthétique et marchande des matériaux au moment de la fabrication de l'objet, on obtient ainsi des informations sur les préférences et la situation matérielle de l'utilisateur. À cet égard, les caractéristiques morphologiques, le style, la ou les couleurs, de même que les éléments décoratifs d'un objet peuvent aussi fournir des renseignements sur les goûts du créateur et de l'utilisateur. Quant aux techniques de fabrication, elles révèlent l'habileté ou la maladresse du créateur. D'une certaine manière, elles donnent des informations sur la valeur marchande de l'objet à l'origine, ainsi que le rang social de son acquéreur ou de son utilisateur. Parallèlement au dévoilement de la situation pécuniaire de l'utilisateur, l'objet divulgue d'autres détails sur ce dernier. La taille de l'objet peut indiquer un usage restreint à un groupe d'âge. Parfois, c'est la nature de l'objet qui précise le sexe du créateur et de l'utilisateur. Occasionnellement, il est aussi porteur d'indices sur la religion, l'origine ethnique ou sur l'affiliation politique de l'utilisateur.

20
Roland Barthes, « Éléments de sémiologie », dans *Communications*, n° 4 (1964), p. 104.

21
Loc. cit.

22
Philippe Perrot, *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie. Une histoire du vêtement au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1981, p. 10-17.

Figure 6

Figures 6, 7, 8 et 9

Pays à nous dans leur boîte
Les objets sont souvent porteurs d'une multitude de signes
Photo: Lucette LaBrèque, 1994

Figure 7

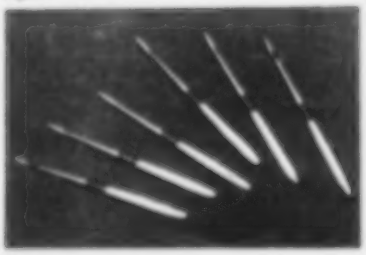

Figure 8

Figure 9

Les objets sont porteurs d'une multitude de signes, souvent perceptibles grâce à l'intuition du chercheur. Cependant, il reste qu'un bon nombre d'objets retrouvés hors de leur contexte offrent des possibilités d'interrogation plutôt restreintes. En l'occurrence, leur valeur documentaire sur le passé demeure somme toute limitée. L'inventaire d'une collection permet justement de déterminer le potentiel des objets sur le plan documentaire, ainsi que l'intérêt qu'ils présentent pour un projet de mise en valeur. Cet intérêt est souvent tributaire de la nature des objets et de la curiosité dont a fait preuve le collecteur ou le collectionneur au moment de leur acquisition.

La mise en valeur d'une collection d'objets doit apporter un éclairage nouveau sur les activités humaines. À ce chapitre, la collection d'objets *in situ* détient des avantages incontestables, car elle dépeint objectivement une réalité. L'assemblage des objets et le cadre physique d'exposition ne sont pas le fruit d'une reconstitution hypothétique : l'ensemble du portrait est véridique. Les utilisateurs de ces objets sont les seuls absents de la scène. Ils semblent avoir quitté les lieux pour quelques instants.

Pour en savoir plus...

BARTHES, Roland. « Éléments de sémiologie », dans *Communications*, n° 4 (1964), p. 91-135.

BAUDRILLARD, Jean. *Le système des objets*, Paris, Gallimard, 1968, 288 p.

BOUDON, Pierre. « Sur un statut de l'objet : différer l'objet de l'objet », dans *Communications*, n° 13 (1969), p. 65-87.

BROMBERGER, Christian. « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémio-technologie », dans *L'Homme : Revue française d'anthropologie*, vol. 9, n° 1 (1979), p. 105-140.

DUPONT, Jean-Claude. « Le sens de l'objet. Exemple : le tisonnier », dans *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XX^e siècle : Approches multidisciplinaires*, Québec, CELAT, Université Laval, 1986, p. 169-192.

LE CORBUSIER, Charles-Édouard. *Le Modulor : Essai sur une mesure harmonique à l'échelle humaine applicable universellement à la mécanique*, Paris, Denoël-Gonthier, 1977 [1948], 221 p.

MATHIEU, Jacques. « L'objet et ses contextes », dans *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, n° 26 (automne 1987), p. 7-18.

MERTON, Robert. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965, 514 p.

MOLES, Abraham A. « Objet et communication », dans *Communications*, n° 13 (1969), p. 1-21.

MOUSSETTE, Marcel. « Sens et contresens : L'étude de la culture matérielle au Québec », dans *Canadian Folklore Canadien*, vol. 4, n^os 1-2 (1982), p. 7-26.

PERROT, Philippe. *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie : Une histoire du vêtement au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1981, 344 p.

SCHLERETH, Thomas J. *Material Culture. A Research Guide*, [s.l.], University Press of Kansas, 1985, 224 p.

SÉGUIN, Robert-Lionel. *La civilisation traditionnelle de l'« Habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Coll. Fleur de lys, Montréal, Fides, 1973, 701 p.

Chapitre

2

Les collections : la quête des objets

Yves Bergeron

1
Tant qu'il y aura des objets

Notre société est passionnée par les objets. On s'y est certes toujours intéressé et on s'y intéresse de plus en plus. La multiplication et la spécialisation des musées dans le monde occidental en est un exemple probant[1]. Mais au-delà des institutions publiques, les collections privées s'avèrent de plus en plus nombreuses. La revalorisation du patrimoine au cours des trente dernières années n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène. En effet, on dénombre de plus en plus de collectionneurs. Ceux-ci constituent des ensembles d'objets les plus divers. On retrouve des collectionneurs de timbres, de cartes de toutes sortes, d'objets anciens, d'œuvres d'art, de photographies, etc. En fait, il n'y a pas de limite à la diversité des collections.

Qu'elles soient privées, institutionnelles ou publiques, les collections répondent à des besoins et à des objectifs particuliers. Elles font œuvre de communication. Tout le monde en convient, les objets sont porteurs de significations et de valeurs[2].

1
Depuis les années soixante-dix, on voit apparaître de nouveaux musées créés à partir de grandes collections privées. Pour le Québec, signalons simplement le Musée acadien de Bonaventure et la collection Robert-Lionel-Séguin qui est en voie de devenir le Musée des arts et traditions populaires du Québec. Les musées, gardiens des collections, s'ouvrent maintenant à d'autres perspectives. On voit apparaître des musées thématiques comme le Musée de la civilisation à Québec, le Musée des religions à Nicolet, le Musée de l'humour à Montréal. Dans le milieu rural, les écomusées forment maintenant un réseau important. En milieu urbain, des musées consacrés au patrimoine industriel voient le jour. Finalement, des musées de l'environnement, comme le Parc national Forillon en Gaspésie et le Parc marin du Saguenay, répondent aux préoccupations contemporaines pour l'écologie. Ce type de musées sensibilise le public à la conservation des lieux, des paysages et des écosystèmes.

2
Voir à ce sujet le chapitre premier *L'objet : le monde des choses*.

2
Définition de la collection

Il convient de distinguer collection et fonds. Il y a *collection* à partir du moment où il y a regroupement intentionnel et logique d'objets de nature identique. Quant au *fonds*, il décrit plutôt un regroupement, au sens archivistique du terme, de documents et d'objets matériels constitué par un individu, un groupe ou une institution. Dans pareil cas, il n'y a généralement pas d'intention de « collectionnement[3] ».

Même s'il y a rassemblement d'objets, il n'y a pas nécessairement collection. On peut alors se demander ce qui peut bien distinguer une collection d'un simple amas d'objets ? Krzystof Pomian est sans nul doute le chercheur qui a défini avec le plus de justesse les critères spécifiques de la collection[4]. Selon cet auteur, il y a collection lorsque les objets sont tenus temporairement ou définitivement hors de leur contexte d'origine. Dès cet instant, ils ne répondent plus à l'usage premier auquel ils étaient destinés. Ainsi une série d'objets et de produits regroupés dans une boutique pour être vendus ne peut constituer une collection. Pour former une véritable collection, les objets doivent également être soumis à une protection spéciale. Ce second critère permet de définir le statut de la collection dans la mesure où il constitue une reconnaissance de la valeur exceptionnelle des objets. Dès que l'on protège des objets contre le vol et la détérioration, on leur accorde un statut particulier. Ils ne sont plus de simples objets. Ainsi, dès que des objets sont soustraits aux conditions normales d'utilisation, ils ne répondent plus à la fonction première pour laquelle ils ont été conçus. Cependant, ces deux critères ne peuvent définir à eux seuls ce qu'est une véritable collection. Par exemple, des tableaux conservés dans la voûte d'une banque ne constituent pas nécessairement une collection. Bien sûr, ils forment un ensemble homogène, ils ne répondent plus à leur fonction d'origine et font l'objet d'une protection spéciale. Cependant, ils ne correspondent pas au troisième principe qui s'avère essentiel à toute collection : pour qu'il y ait collection, il faut que les objets soient exposés au regard,

> [...] c'est-à-dire insérée dans un circuit d'échanges non utilitaires où la valeur que lui reconnaît son propriétaire est confirmée ou infirmée par d'autres que lui. Cela suppose que l'accès à la collection soit ouvert à un certain public qui peut être défini de manière très différente, et que l'aménagement de l'espace où se trouvent les objets ainsi que la disposition de ceux-ci permettent de les voir. Former une collection pour les êtres humains, c'est donc résoudre les problèmes d'exposition des pièces qui la composent : de leur présentation, de leur éclairage, de la circulation des visiteurs de l'une à l'autre, etc. Et aussi, dans tous les cas, ceux de la clôture qui non seulement protège contre le vol et l'action corrosive du milieu mais encore confère à une pluralité d'objets l'unité permettant de les percevoir comme inclus dans un même ensemble. D'où l'importance de l'architecture et du mobilier, qui matérialisent la clôture et jouent par rapport à une collection le même rôle que celui d'un cadre par rapport à un tableau[5].

3
Pour le ministère de la Culture et des Communications, on parle de « collection » pour désigner un fonds.

4
Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Gallimard, 1987, 367 p.

5
Ibid., p. 295-296.

Critères définissant la collection selon Pearce

Les objets doivent être :
1. hors du circuit des activités utilitaires,
2. soumis à une protection spéciale,
3. exposés au regard.

Toutefois, dans le cas des collections *in situ*, le problème de la définition de la collection se pose autrement. Lors de l'inventaire sur le terrain, il n'y a pas nécessairement collection. Dans pareil cas, il serait plus juste de parler de fonds. Au moment d'effectuer un inventaire sur le terrain, on se retrouve généralement en présence d'objets constituant un ensemble sans qu'il n'y ait intention de constituer une collection. Les objets ont d'ailleurs conservé leur fonction d'origine. On est donc en présence d'un regroupement d'objets en contexte constituant un fonds.

L'inventaire de ces objets retrouvés en contexte permettra notamment de sélectionner les objets significatifs et de formuler des recommandations sur la nature et le potentiel de l'ensemble. On parlera de collection après l'inventaire lorsqu'il y aura recherche, sélection, reconnaissance, protection et mise en valeur des objets.

2

Le collectionneur et le chercheur de trésor

L'univers des objets inanimés fascine les collectionneurs. Ceux-ci y voient l'objet précieux, l'objet de collection, l'objet chéri. Qu'il s'agisse d'œuvres d'art, d'objets symboliques comme un bijou, un talisman ou une amulette ou qu'il s'agisse plus humblement d'objets souvenirs, l'acte de collectionner demeure le même. Aux yeux du collectionneur, il n'y a pas d'objets ayant plus de valeur que d'autres. Tout objet, quel qu'il soit, peut atteindre un certain niveau de signification. Ainsi, un couteau acheté à fort prix peut lui rappeler son enfance et, plus particulièrement, ses souvenirs alors qu'il était scout. En réalité, ce couteau ne coupe pas mieux que les autres. Il n'a rien de particulier qui puisse le distinguer des autres. Et pourtant, il occupe une place spéciale dans un cabinet du salon. Pourquoi ? Parce qu'il témoigne d'un événement, d'une initiation. Il rappelle le passage de l'enfance à l'adolescence. Le couteau en question possède donc une certaine valeur, dans la mesure où il est compris dans cette perspective. Il acquiert ainsi une fonction seconde; il n'est plus un simple outil. Cet exemple, fort simple, montre bien les relations privilégiées qui se tissent entre les objets et le collectionneur.

2.1

Collectionneur, amateur et curieux

Il existe plusieurs types de collectionneurs. Maurice Rheims en identifie trois : le collectionneur, l'amateur et le curieux[2]. Le collectionneur serait un individu ayant le désir et la volonté de rassembler tous les objets dans un domaine circonscrit. En fait, le collectionneur construit généralement des séries d'objets. Le plus souvent, il recherche les objets les plus rares et les plus beaux. Cette quête l'amène inévitablement à rechercher l'objet unique. C'est pourquoi le collectionneur possède généralement un esprit de persévérance peu commun. Lorsqu'il a trouvé, négocié et acquis l'objet précieux, le collectionneur l'étudie. Sa collection demeure pour lui un objet d'étude et de réflexion.

Il existe d'autres types de collectionneurs. Ainsi, l'ethnologue et historien québécois, Robert-Lionel Séguin, collectionnait les objets familiers de nos ancêtres pour illustrer ses travaux scientifiques. Il ne recherchait pas nécessairement les objets les plus rares et les plus beaux. Il faisait partie de ces collectionneurs scientifiques intéressés à constituer des typologies d'objets. Il recherchait, par exemple, tous les types de charrues de manière à reconstituer l'évolution de la charrue du XVIII^{e} au XIX^{e} siècle.

En définitive, le collectionneur est un chercheur actif qui conserve soigneusement ses objets. Ses acquisitions ne sont jamais le fruit du hasard; elles répondent plutôt à des intentions précises et bien définies.

L'amateur se différencie du collectionneur dans la mesure où il ne cherche pas à constituer une série. Il est plutôt à la recherche de la perfection, de l'harmonie et de la beauté. Les acquisitions qu'il peut faire témoignent de ses états d'âme et du hasard des découvertes et des circonstances.

2

Maurice Rheims, Les collectionneurs : [illegible]

Quant au curieux, il s'agit d'un type d'amateur d'objets qui se distingue par sa quête d'objets rares, insolites ou uniques. Contrairement au collectionneur, le curieux est sensible et influencé par les modes. Cependant, il reproduit le plus souvent à des années d'exposition bien définis. Il concentre son attention sur les choses singulières. Ainsi, il amasse les objets les plus rares, les plus beaux et les plus extraordinaires dans le domaine des arts et de la nature. Le curieux collectionne des livres aussi bien que des meubles, des estampes, des tableaux, des fleurs, des coquillages, des antiquités et des spécimens naturalistes.

Selon Blestin, ces trois types de collectionneurs se répartissent en deux catégories : les premiers sont introvertis et ont généralement tendance à cacher leurs trésors. Quant aux collectionneurs extravertis, ils font plutôt partager spontanément leurs découvertes.

Il existe deux autres types de collectionneurs qu'on trouve par place dans cette typologie proposée par Blestin. Il s'agit du conservateur qui œuvre au sein d'un organisme ou d'une institution muséale. Tout comme le collectionneur, le conservateur recherche, sélectionne et acquiert des objets selon des critères bien définis. Ce critère de sélection est généralement dicté par l'institution qui poursuit une politique d'acquisition bien. Il ne faut pas négliger le conservateur de « collectionneur ». Les communautés religieuses, par exemple, désignent généralement une personne responsable des biens patrimoniaux accumulés au cours des siècles. Celle-ci est généralement par la gardienne des trésors qu'amasse la communauté au fil du temps.

2. 2
La vie du collectionneur

Il va sans dire que parler de vie que plusieurs collectionneurs privés est par leur action personnelle, constitue des collections importantes qui se retrouvent aujourd'hui dans les grands musées. Il est souvent appelé aux expositions tenues de l'État. Ils apprécient notamment la catégorie la plus active de donateurs aux musées. Par leur esprit visionnaire, ils ont su constituer des ensembles d'objets d'œuvres d'art qui ont acquis avec le temps une valeur patrimoniale incontestable, alors que l'État et les musées nationaux s'en désintéressaient. Les musées d'État et la plupart des musées régionaux doivent effectivement leur développement à des donations de collectionneurs. Ceux-ci disposent généralement de ressources financières pour constituer leur collection. Contrairement aux musées, ils peuvent acheter, spéculer et échanger de manière à former une collection unique.

La plupart des musées québécois et nord-américains se disputent par ailleurs le budget d'acquisition. Cependant, les politiques fiscales provinciales et fédérales leur permettent d'accorder des reçus donnant droit à des crédits d'impôt pour des dons de biens culturels. Sont considérés comme biens culturels : les peintures, les sculptures, les livres, les manuscrits et autres objets, admis au bénéfice du Commissaire canadien. Examen des exportations de biens culturels (par la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels). C'est alors la Commission québécoise d'évaluation de biens culturels ou d'intérêt national. Cette politique permet notamment aux musées de développer leurs collections, grâce à la générosité des collectionneurs privés.

2
Les objets considérés [illegible] sont notés : « Tous les tableaux, dessins, pastels, gravures, estampes, [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

développement des collections de peintures, de botanique, d'ornithologie et de minéralogie selon les nouveaux systèmes de nomenclature scientifique. Les nouvelles collections publiques succèdent alors aux cabinets de curiosités et aux collections particulières.

Dans l'Europe du XVII^{e} et du XVIII^{e} siècles, plusieurs collections royales et princières étaient considérées comme particulières ou privées puisque leurs propriétaires pouvaient en disposer à leur guise. Ces collections n'étaient alors accessibles qu'à une élite. Mais les bouleversements politiques[12] viennent modifier le statut de ces grandes collections qui deviennent, pour la plupart, publiques au cours du XIX^{e} siècle.

4.2 Les collections au Québec

L'histoire des collections au Québec reste à faire. Des projets de recherche sont actuellement en cours dans le cadre du programme de deuxième cycle en muséologie à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Pour l'instant, on peut retrouver les grandes lignes de l'histoire des collections dans la récente publication préparée par la Commission des biens culturels du Québec[13] pour la conférence générale du Conseil international des musées (ICOM), qui se tenait à Québec en septembre 1992.

Dès le Régime français, des collections particulières furent formées. Elles étaient surtout l'œuvre de nobles et d'érudits. L'intendant de la Nouvelle-France, Michel Bégon (1667-1747), « collectionne des spécimens indigènes qu'il rapportera en France[14] ». Hocquart s'intéressa, pour sa part, aux produits des mines, de la forêt, des eaux et de l'agriculture. Il collectionna ainsi des échantillons qu'il expédia en France afin qu'ils soient présentés au public[15]. Le comte de la Galissonière, gouverneur de la colonie, constitua une collection de sciences naturelles. Avec l'aide des commandants des divers postes de la colonie, il réussit à recueillir des spécimens botaniques de la Nouvelle-France.

Parallèlement à ces collectionneurs et érudits, les communautés religieuses de la colonie commencèrent à constituer des collections pour répondre d'abord à leur mission. Parmi celles-ci, le Séminaire de Québec fit œuvre de pionnier. Les prêtres du Séminaire achetèrent et importèrent d'Europe des gravures et images, ainsi que des tableaux destinés à l'enseignement religieux. Ayant hérité du mandat d'éducation, après la fermeture du Collège des Jésuites après la Conquête, le Séminaire de Québec développa des collections destinées à l'enseignement. C'est ainsi que prirent forme, à compter de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, les collections de sciences naturelles, de physique, d'histoire et d'ethnologie.

Il fallut attendre jusqu'en 1824 pour voir apparaître le premier musée privé à Québec. La publication de la Commission des biens culturels retrace les grands repères chronologiques du patrimoine muséologique au Québec. On y souligne, comme dans de nombreux articles d'ailleurs, que le premier musée à ouvrir ses portes fut le Musée d'histoire naturelle de Pierre Chasseur. Doreur de métier, Chasseur ouvrit un musée d'histoire naturelle composé majoritairement d'oiseaux naturalisés. En 1836, le gouvernement acheta la

12
La Révolution française, par exemple, joua un rôle important dans l'histoire des collections à la fin du XVIII^{e} siècle. [illegible] les grands musées nationaux, dont le Musée du Louvre. Voir [illegible], Paris, [illegible], 1989, 253 p.

13
Cyril Simard et autres, *op. cit.*, 113 p.

14
Ibid., p. 9.

15
Ibid.

collection Chasseur et l'installa dans le nouvel édifice du Parlement, alors situé sur le site de l'actuel parc Montmorency à Québec[26].

Or, une recherche toute récente, menée par Claire Marcil dans les collections du Musée du Séminaire de Québec, a permis de découvrir un carton d'invitation rappelant que le Séminaire, par l'entremise des abbés Félix Gatien et Jérôme Demers, inaugurait, le 22 octobre 1806, un musée scientifique[27]. D'après ce document, il semble que les sciences naturelles étaient privilégiées à l'époque. C'est ainsi que le Séminaire fit l'acquisition, à Paris en 1816, d'une « collection de minéraux préparée par le père de la cristallographie, l'abbé Haüy[28] ».

Le Séminaire serait donc la première institution à conserver et à développer des collections encyclopédiques illustrant le développement de la société française en Amérique du Nord. Depuis 1806, le Séminaire a maintenu sans interruption des activités muséologiques. Le musée scientifique se développa rapidement et, grâce à l'action de Jérôme Demers, donna naissance dans la première moitié du XIXe siècle à un cabinet de physique ainsi qu'à un musée de minéralogie et de géologie. Ce mouvement fut si vivant qu'au moment de la création de l'Université Laval en 1852, la charte de la reine Victoria reconnaissait la valeur scientifique du Séminaire et signalait la présence de collections et de musées destinés à l'enseignement. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, on comptait pas moins de huit musées, soit : un cabinet de physique, un musée de minéralogie et de géologie, un musée de zoologie, un musée de botanique, un musée de numismatique, un musée religieux, un musée ethnologique et un musée médical.

Enfin, il ne faut pas oublier la dernière collection qui allait connaître un succès remarquable, soit la collection beaux-arts formée principalement de tableaux européens et de gravures. En 1874, sur la recommandation de Mgr Thomas-Étienne Hamel, alors supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval, le Séminaire de Québec fait l'acquisition de l'ancienne collection de Joseph Légaré. Cette acquisition permet d'inaugurer, en 1875, la Pinacothèque de l'Université Laval. À cette époque, le Séminaire de Québec présente la plus belle collection de peintures au Canada. La Galerie nationale du Canada ne sera fondée qu'en 1880 et il lui faudra alors quelque temps pour rivaliser avec la collection du Séminaire de Québec[29].

Dès la première moitié du XIXe siècle, il est question de l'établissement d'un musée national à Québec qui développerait une grande collection. Un événement important vient renforcer l'idée d'une telle création en 1907 :

> Le *First report on the Quebec Landmark Commission*, signé par François Langelier, E. Taché et William Wood, suggère de " prendre des mesures pour construire, sur la partie la plus élevée de l'avenue Laurier, un musée national qui aurait pour mission de montrer comment l'histoire du Canada s'est développée. " Laval recommande que la collection du Séminaire devienne le noyau de ce musée[30].

Malgré les pressions et le fait que le Séminaire possède la collection la plus exceptionnelle, le projet ne verra pas le jour.

26
Cyril Simard et autres, *op. cit.*, p. 19.

27
Archives du Séminaire de Québec, Séminaire 91, n° 86.

28
Claire Marcil, « Catalogue raisonné de la collection d'ornithologie du Musée du Séminaire de Québec », Québec, Musée du Séminaire de Québec, [illegible], p. 5.

29
Jean Hamelin (sous la dir. de Cyril Simard), *Le Musée du Québec : Histoire d'une institution nationale* (Coll. Cahiers de recherche n° 1), Québec, Musée du Québec, 1991, p. 25.

30
J. Purves Carter, *Descriptive and Historical Catalogue of the Paintings in the Gallery of Laval University*, Québec, L'Événement Printing Co., 1908, 230 p.

Figure 10

Photographie de Jules-Ernest Livernois montrant la Galerie de peinture de l'Université Laval en 1878.
Archives du Séminaire de Québec, travail photographique de Pierre Soulard, 1985.

La visite, en 1841, du philanthrope Nicolas-Marie-Alexandre Vattemare relance l'idée d'un musée national - consacré à l'instruction du peuple et à la formation d'une élite, dont les collections seraient alimentées par des échanges internationaux de biens culturels, suscite l'enthousiasme[21] -. Une conjoncture défavorable pour Québec fait en sorte que le projet ne peut se réaliser, bien qu'on tente en 1853 de convaincre le nouveau gouverneur Lord Elgin de construire à Québec - un musée national qui diffuserait les Lumières dans toutes les couches de la population[22] -.

Le projet d'un musée national disparaît avec le départ du gouvernement pour Montréal, puis Kingston, avant de se fixer définitivement à Ottawa. Par ailleurs, la création de l'Université Laval relance l'activité muséologique à

21
Ibid., p. 14.

22
Ibid., p. 15.

Québec, tout en permettant le développement des sciences et des arts. Ainsi, l'ouverture de la pinacothèque en 1875 marque un tournant. Cette collection prestigieuse fera d'ailleurs l'objet de quelques catalogues[23].

Il faudra attendre jusqu'en 1933 avant que ne soit créé le Musée de la province de Québec. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'à l'origine, le Musée du Québec[24] se développa suivant le modèle du Musée du Séminaire. On y retrouvait donc une collection de peintures, une collection de spécimens naturalisés, une collection de numismatique et une collection d'objets historiques[25]. Enfin, on prit soin à l'époque de joindre au Musée du Québec les Archives nationales de la province. Pour diverses raisons le Musée, qui devait être à l'origine une institution pluridisciplinaire, délaissera peu à peu ces diverses collections pour ne conserver que le volet beaux-arts. En fait, l'approche pluridisciplinaire fut complètement abandonnée à partir du moment où le ministère des Affaires culturelles du Québec décida de créer un Musée de la civilisation. On fit alors le partage entre les collections ethnohistoriques et les collections beaux-arts du Musée du Québec.

Parallèlement au développement des collections muséales, des collectionneurs privés éclairés anticipèrent les préoccupations des institutions et constituèrent de grandes collections nationales. À titre d'exemples, signalons simplement la collection Coverdale qui constitue le noyau de la collection du Musée de la civilisation[26], ainsi que la collection Robert-Lionel-Séguin du Musée des arts et traditions populaires à Trois-Rivières et la collection Gauvreau du Musée des arts décoratifs à Montréal.

23
Ibid., p. 15.

24
Lire à ce propos : Mario Béland, *Le Musée du Québec : Les expositions des origines à 1990*, Québec, Musée du Québec, 1991, 61 p.

25
Il est à noter que cette collection, dont s'était départi le Musée du Québec au profit des Archives nationales, a été offerte en dépôt à long terme au Musée du Séminaire de Québec en 1992. On y compte plus de 10 000 pièces qui s'ajoutent aux quelque 20 000 pièces que possédait déjà ce dernier.

26
Lire à ce propos : *Objets de civilisation*, Québec, Musée de la civilisation/Broquet, 1990, 155 p.

5
Typologie des collections

Depuis quelques années, les politiques d'acquisition se sont élargies. La mission des musées ne consiste plus simplement à conserver des objets inanimés mais à protéger, pour les générations futures, des témoins de la civilisation. C'est pourquoi on protège maintenant des lieux et des paysages qui font partie de notre patrimoine[27]. En fait, peu importe le type de musées, on y collectionne toujours des objets qui traduisent les valeurs et les préoccupations de la société à un moment précis de l'histoire. Au cours des années soixante et soixante-dix, Robert-Lionel Séguin collectionnait des objets témoins de la civilisation traditionnelle du Québec en milieu rural. Aujourd'hui, on protège des usines et des objets du patrimoine industriel, symboles de la révolution et de la société industrielles. On classe également des villes du patrimoine mondial[28], des cours d'eau[29], des paysages et des environnements[30]. Au fond, on collectionne des objets qui nous rappellent le passé et les changements de société. On collectionne pour conserver la mémoire des choses, des hommes et du temps qui fuit. C'est pourquoi l'acte de collectionner est si fascinant. Il n'est jamais gratuit, jamais fortuit. Toute collection a un sens, une valeur. Toute collection est mémoire.

Quel que soit le type de collections, celles-ci visent généralement trois grands objectifs : *conservation*, *recherche* et *communication*. Cependant, il faut bien préciser que les collections ne sont pas toutes de même nature. Nous identifions deux grands types de collections. Dans un premier temps, nous retrouvons les collections *in situ*, c'est-à-dire les collections privées conservées dans leur contexte d'origine. Il s'agit le plus souvent de collections qu'on pourrait qualifier de « naturelles ». C'est le cas notamment des ateliers d'artisans. Ainsi, une boutique de forgeron dans laquelle on retrouve une série d'outils et d'objets de forge constitue ce qu'on peut appeler, par extension, une collection « naturelle ». À l'opposé, on retrouve des collections *in vitro*, c'est-à-dire des collections sorties de leur contexte et conservées dans des réserves publiques. C'est le cas des collections muséologiques. On y conserve principalement des œuvres d'art, des objets de civilisation et des artefacts archéologiques.

Typologie des collections

In situ (en contexte)		***In vitro*** (hors contexte)	
Particulières	Institutionnelles	Particulières	Institutionnelles
Sans projet	Avec projet	Sans projet	Avec projet
Historique Naturelle	Historique Naturelle	Historique Naturelle	Historique Naturelle

Cette typologie des collections rend compte des intentions de « collectionnement ». Il s'agit d'un système de classification qui permet de reconstituer les différents itinéraires suivis par les collectionneurs. Comme on pourra le constater, ce cheminement représente le projet de collection. Les niveaux 1, 2 et 3 de la typologie servent à dessiner les choix de « collectionnement » en fonction du contexte de création et de formation des collections[31]. Le dernier niveau sert essentiellement à définir la nature de la collection. Ainsi, on y retrouve les collections historiques et les collections dites « naturelles ». Les

27
Voir à ce propos le chapitre consacré aux ensembles et aux territoires dans : *La Loi sur les biens culturels et son application*, p. 26-32.

28
Henri Dorion (sous la dir. de) et Johanne Blanchet (avec la collaboration de), *Cités souvenirs. Cités d'avenir : Villes du patrimoine mondial*, Québec, Musée de la civilisation, 1991, 190 p.

29
Le Service canadien des parcs a créé, il y a quelques années, le Parc marin du Saguenay.

30
La *Loi sur les biens culturels* du gouvernement du Québec prévoit la protection des arrondissements historiques, des arrondissements naturels, des sites historiques et des sites du patrimoine.

31
Puisqu'il existe des systèmes de classification pour ces différents types de collections, nous n'avons pas cru bon de détailler davantage ce modèle de classification.

collections historiques regroupent les œuvres d'art, les objets ethnohistoriques et les artefacts archéologiques produits par l'homme. Les collections dites « naturelles » sont de deux ordres : celles *in situ* constituées normalement et, par extension, celles *in vitro* qui font référence aux sciences naturelles : herbiers, minéraux, spécimens naturalisés et animaux vivants[32].

5.1 Collections *in situ*

On compte deux grands types de collections *in situ* : les collections particulières et les collections institutionnelles. Les collections particulières sont généralement l'œuvre de collectionneurs privés qui, par leur seule initiative, constituent au cours des années des collections d'objets divers. Par ailleurs, on retrouve aussi un autre type de regroupement d'objets, soit les fonds, tels que les boutiques d'artisans et les intérieurs domestiques qui acquièrent avec le temps une valeur symbolique ou qui témoignent d'une époque et d'un savoir-faire. Quant aux collections institutionnelles, elles regroupent des ensembles d'objets amassés au sein d'institutions. On retrouve dans cette catégorie les collections pédagogiques des maisons d'enseignement. Il s'agit surtout de collections scientifiques constituées de spécimens naturalisés, de minéraux, d'herbiers et d'instruments scientifiques.

Figure 11

Outils servant à la fabrication des chaloupes. Chalouperie Godbout, Saint-Laurent, île d'Orléans.
La collection d'outils des chaloupiers Godbout de l'île d'Orléans, classée à titre de biens historiques par le gouvernement du Québec en 1978, est toujours conservée dans son contexte d'origine.
Photo Louise Leblanc, 1993.

32
On pourrait regrouper également dans cette catégorie les lieux historiques et les paysages, qu'ils soient naturels ou culturels. On retrouve aussi dans ce type de collections le patrimoine architectural immobilier.

5 . 1 . 1
Particulières

Les collections particulières peuvent se subdiviser en deux blocs. On y retrouve, d'une part, celles qui répondent aux besoins quotidiens et, d'autre part, celles qui répondent à des intentions de « collectionnement » et qui sont l'œuvre de véritables collectionneurs.

On peut inclure dans ce premier bloc les fonds relevant d'artisans traditionnels. Sans qu'ils aient prévu constituer une collection, leurs outils et leurs produits acquièrent avec le temps une valeur patrimoniale. Dans ce cas, l'inventaire permet d'évaluer la qualité et le potentiel de ce qui deviendra une collection. Le ministère de la Culture et des Communications est intervenu à plusieurs reprises pour évaluer le potentiel de telles collections. Signalons le cas de la tannerie Beaudet à Saint-François-du-Lac. Cette tannerie artisanale avait conservé ses installations, ainsi que les équipements techniques d'origine. Mais on y avait surtout conservé le savoir-faire traditionnel. Cet ensemble de conditions confère au lieu et aux objets une valeur exceptionnelle.

On retrouve également dans cette catégorie les intérieurs domestiques ayant conservé leur aspect d'origine. C'est le cas du mobilier de la maison Stuart-Henry à Québec. Une première analyse révéla que le mobilier et le décor témoignaient des goûts et des usages d'une certaine société et que l'ensemble s'inscrivait en continuité avec le style « cottage » de la maison et du jardin anglais qui l'entoure. C'est pourquoi on recommanda de ne pas dissocier la maison de son contenu[33].

5 . 1 . 2
Institutionnelles

La catégorie des collections institutionnelles *in situ* regroupe majoritairement les collections à caractère pédagogique. On peut parler dans ce cas de collections « héritage », dans la mesure où des institutions ont constitué au fil des années des ensembles d'objets sans véritable projet de collection. Cependant, nombreuses sont les communautés religieuses qui se sont retrouvées un jour avec une collection sans qu'il y ait eu d'intention préalable. Les Ursulines de Québec, par exemple, ont conservé, pour une foule de raisons, des objets témoins de leur enracinement en Nouvelle-France. Cette collection, composée de tableaux, de gravures, de meubles et d'objets familiers de la vie de la communauté, a finalement donné naissance à leur musée en 1932. On peut parler ici de « collection héritage », dans la mesure où cette collection est le fruit de la sélection du temps.

5 . 2
Collections *in vitro*

Les collections *in vitro* désignent surtout les collections sorties de leur contexte d'origine. On part donc du principe que ces collections ont changé de statut. On retrouve le plus souvent ces collections dans des musées privés et publics.

33
Bernard Genest, « Mobilier de la maison Henry », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987.

5.2.1
Particulières et musées privés

Tout comme pour les collections *in situ*, les collections particulières hors contexte se répartissent en deux axes : les collections pour lesquelles il existe un projet de collection et celles qui ne font pas l'objet d'un projet de collection.

Certains collectionneurs, que l'on peut qualifier d'amateurs ou de curieux, amassent des objets sans projet précis apparent. Ainsi, au fil du temps, on voit se dessiner des collections hétéroclites. Il arrive parfois qu'on retrouve dans ces ensembles des objets fort intéressants. Il s'agit d'un type de collection assez répandu. Ces collectionneurs offrent parfois leurs collections aux musées qui ne peuvent les acquérir, car on y retrouve peu d'objets significatifs. Le travail d'inventaire de collections *in vitro* permet notamment d'évaluer le potentiel des objets de pareilles collections.

On retrouve également des collections particulières constituées avec méthode par de véritables collectionneurs qui poursuivent un but précis. On compte, au Québec, de nombreux collectionneurs spécialisés qui ont constitué, au cours des années, des collections exceptionnelles ayant acquis dans certains cas une valeur d'intérêt national. C'est le cas de la collection Robert-Lionel-Séguin et de la collection de voitures à chevaux d'Onil Corriveau dans Bellechasse[54].

On peut retrouver dans cette catégorie les collections de musées privés sans véritable thématique. La collection Jean-Noël-Sylvestre en est un bel exemple. M. Sylvestre constitua, au cours des années cinquante et soixante, une collection d'objets anciens témoins du monde rural. Il rassembla ces objets dans une série de petits bâtiments sur un terrain en bordure du fleuve à Berthier, près de Montréal. Il baptisa le site du nom de « Village du Défricheur »[55]. On y retrouvait, sans véritable organisation, une multitude d'objets de toute catégorie et de toute période. Lorsqu'il guidait des visiteurs à travers ces objets, M. Sylvestre construisait un récit où il racontait en quelque sorte son enfance à la campagne. En fait, les objets étaient prétexte à la communication. La réalité historique n'avait que peu ou pas d'importance.

On retrouve également dans la région de Lanaudière, le Village Canadiana à Rawdon. La collection Earl-Moore s'apparente à la collection Sylvestre. Les objets sont regroupés à l'intérieur de bâtiments thématiques : maisons de colons, maison du docteur et boutiques d'artisans.

Ce type de collection donne parfois naissance à un musée privé. La collection du musée peut être l'œuvre d'un collectionneur ou d'un organisme. C'est le cas du Village du bûcheron à Saint-Jean-des-Piles. Le collectionneur et responsable de la collection a entrepris de rendre sa collection accessible en créant un centre d'interprétation de l'industrie forestière traditionnelle en Mauricie.

Dans la mesure où ce type de collection constitue le plus souvent l'œuvre d'une vie, elle témoigne aussi de la personnalité du collectionneur. C'est pourquoi on peut parler de collection « mémoire de vie ». Dans le récit qu'ils

54
Voir à ce sujet : Claude Corriveau, *Les voitures à chevaux au Québec*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1991, 172 p.

55
Voir *L'ethnologie au Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1987, p. 59-60.

font de l'histoire de leur collection, les collectionneurs traduisent leurs valeurs et leurs objectifs tout en relatant leur propre cheminement personnel. Ils s'investissent si intensément dans la quête des objets, qu'ils en arrivent à se définir à travers l'aventure que constitue la création d'une collection. C'est pourquoi une véritable collection possède toujours une histoire, un récit. C'est à travers l'histoire du collectionneur que la collection prend tout son sens et toute sa valeur.

5 . 2 . 2
Institutionnelles

Cette dernière catégorie pourrait regrouper les collections muséologiques, puisque celles-ci répondent à des programmes de collection bien définis. On y retrouve les principales collections du réseau des musées québécois. Il s'agit de collections historiques regroupant les collections archéologiques, les collections d'œuvres d'art et d'objets ethnographiques témoins de la civilisation. En parallèle, se dessinent les nouvelles tendances de « collectionnement » et de conservation muséologique : les aquariums, les jardins zoologiques, les jardins botaniques, les insectariums, les écomusées et les parcs nationaux.

Au-delà de ces grandes collections reconnues, il existe également un nombre important de collections institutionnelles. Pensons simplement aux collections d'œuvres d'art de compagnies ou de corporations, sans oublier les collections des maisons d'enseignement.

Par le biais des institutions d'enseignement, il s'est développé au Québec une multitude de collections dites « pédagogiques ». Il existait autrefois des collections scientifiques dans la majorité des maisons d'enseignement. La plupart d'entre elles se sont inspirées du modèle du Séminaire de Québec, qui étendait son influence au sein de l'Église canadienne et du réseau des collèges classiques. Étant situés au cœur de l'Église catholique française, le Séminaire et l'Université Laval exercèrent un leadership incontestable au sein de la culture française d'Amérique du nord. Aussi, il n'est pas étonnant de voir apparaître des collections scientifiques, des collections de numismatique et des collections d'œuvres d'art dans les séminaires et collèges de Nicolet, Lévis, Sherbrooke, Chicoutimi, Trois-Rivières et d'ailleurs. Dans tous ces cas, les collections ne sont pas le fruit du hasard, elles répondent à des besoins bien définis. Ces collections ont d'abord un rôle pédagogique. La plupart d'entre elles ont disparu par manque d'intérêt ou sont tout simplement tombées dans l'oubli. Certaines cependant sont devenues, par leur nature même, des musées. C'est le cas des collections du Séminaire de Trois-Rivières (Musée Pierre-Boucher), du Séminaire de Nicolet[35] et du Séminaire de Sherbrooke.

35
Dans ce cas particulier, la collection fut partagée entre diverses institutions. La collection d'instruments de science est en dépôt au Musée du séminaire de Québec. Les archives et les livres sont regroupés au Musée des religions de Nicolet. Il est à noter que le Musée des religions n'a pas le mandat, pour l'instant, de conserver et de développer une collection.

6
L'avenir des collections

Au-delà des collections muséologiques qui bénéficient déjà d'une reconnaissance et d'une protection, il existe au Québec de nombreuses collections particulières et institutionnelles d'intérêt. Malheureusement, on connaît souvent mal ces collections. Propriété de collectionneurs privés ou d'institutions, ces collections ne font généralement pas l'objet d'inventaire. Or, la connaissance des objets est essentielle à leur reconnaissance et à leur mise en valeur. Trop souvent la provenance, l'origine culturelle et l'usage des objets ne sont connus que du collectionneur qui conserve cette connaissance en mémoire seulement. Lorsque ces informations ne sont pas consignées, c'est tout le sens et la valeur de la collection qui s'en trouvent appauvris. Lorsqu'un collectionneur disparaît subitement, la famille se retrouve devant une collection dont elle ne sait trop que faire. Ce qui donne une valeur et un sens à l'ensemble disparaît donc, en même temps que le collectionneur.

L'inventaire constitue donc l'étape préalable et essentielle à la prise de décision quant à l'avenir d'une collection. Cette étape essentielle permet une première analyse qui prend souvent la forme d'un catalogue raisonné. Il s'agit d'une analyse de contenu permettant d'évaluer le potentiel de la collection. On y retrace le cheminement du projet de collection en regard des motivations et des intentions du collectionneur. Le rapport d'inventaire, ou le catalogue raisonné, permet de décoder la logique de l'ensemble et d'identifier le potentiel d'interprétation et de mise en valeur.

En somme, l'avenir des collections repose sur une meilleure connaissance des ressources. Le mouvement grandissant, depuis quelques années, d'informatisation des collections permettra notamment de prendre des décisions éclairées sur l'avenir des collections *in situ*.

Pour en savoir plus...

BERGERON, Yves. « Un cas type d'intervention : le village du Bûcheur », dans *Ethnologie*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 13, n° 3 (1988), p. 7-15.

DORION, Henri (sous la dir. de) et Johanne BLANCHET (avec la collaboration de). *Cités souvenirs. Cités d'avenir : Villes du patrimoine mondial*, catalogue de l'exposition, Québec, Musée de la civilisation, 1993, 160 p.

DUBÉ, Philippe et Yves BERGERON. « Les collections et la recherche 98S-6407 : Recueil de textes (notes de cours) », Québec, Université Laval, Diplôme de deuxième cycle en muséologie, 1992, 299 p.

ERGMANN, Raoul. « Collections et collectionneurs », dans *Diogène*, n° 128 (octobre-novembre 1984), p. 59-76.

HAINARD, Jacques et Roland KAEHR (sous la dir. de). *Objets prétextes - Objets manipulés*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1984, 152 p.

———. *Collections Passion*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1982, 288 p.

HAMELIN, Jean (sous la dir. de Cyril Simard). *Le Musée du Québec : Histoire d'une institution nationale*, Coll. Cahiers de recherche n° 1, Québec, Musée du Québec, 1983, 50 p.

Journal of the History of Collections, Oxford, Oxford University Press, vol. 1, n° 1 (1989).

« La recherche et les collections : Où en sommes-nous ? », dans *Forum*, Montréal, Société des musées québécois, 1993, 80 p.

Le grand Louvre, Paris, Hatier, 1989, 215 p.

MARCIL, Claire. « Catalogue raisonné de la collection d'ornithologie du Musée du Séminaire de Québec », Québec, Musée du Séminaire de Québec, [s.d.].

Musées et sociétés : Actes du colloque national des musées et sociétés Mulhouse-Ungersheim, juin 1984, Mulhouse, Ville de Mulhouse et l'Association des Musées sans frontières, 1985, 446 p. Voir le chapitre consacré à la documentation, la recherche et les publications, p. 59-120.

Objets de civilisation, Québec, Musée de la civilisation/Broquet, 1988, 159 p.

POMIAN, Krzysztof. *Collectionneurs, amateurs et curieux : Paris, Venise, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Gallimard, 1987, 367 p.

———, « La culture de la curiosité », dans *Le temps de la réflexion*, Paris, Gallimard, 1982, p. 337-359.

RHEIMS, Maurice, *Les collectionneurs : De la curiosité, de la beauté, du goût, de la mode et de la spéculation*, Paris, Ramsay, 1981, 457 p.

SIMARD, Cyril, Andrée LAPOINTE et Cornelius BURIAN, *Patrimoine muséologique au Québec : Repères chronologiques*, Québec, Commission des biens culturels, 1992, 113 p.

VAN GIJSEGHEM, Hubert, *La quête de l'objet : Pour une psychologie du chercheur de trésors*, Coll. Brèches, La Salle, Hurtubise HMH, 1985, 131 p.

Chapter
6
Transition and Beyond

1
Objectifs et valeur des inventaires

On imagine mal un commerçant ou un industriel qui ne procéderait pas, au moins une fois l'an, à l'inventaire de son fonds de commerce. La connaissance exacte de l'actif et du passif apparaît, aux yeux de tout gestionnaire d'entreprise, d'une évidence telle que sa nécessité ne saurait être remise en cause. Comment, en effet, assurer une bonne gestion de son patrimoine dans l'ignorance de son contenu. Ce qui est évident pour le monde des affaires devrait aussi l'être en matière de gestion du patrimoine culturel.

Quel que soit l'objet d'étude, que cet objet soit ponctuel ou large, ou qu'il porte sur un territoire restreint ou étendu, l'inventaire est l'instrument par lequel on accède à la connaissance des ressources. Il consiste à identifier et à décrire de façon sommaire ou approfondie, et par le moyen de techniques plus ou moins sophistiquées, les différentes composantes d'un patrimoine circonscrit à l'intérieur d'un espace aussi bien géographique, historique, social qu'économique. L'inventaire est rarement une fin en soi. Son but n'est pas de « connaître pour connaître », mais d'apporter un éclairage adéquat sur un phénomène (ou un ensemble de phénomènes) nécessitant éventuellement une intervention gouvernementale, telle l'application d'une mesure légale de protection, une action de valorisation ou simplement un soutien financier. C'est parce que l'arbitraire ne devrait jamais prévaloir dans l'analyse des dossiers portés à l'attention de ceux qui, souvent, ont à décider des actions à entreprendre, qu'il importe d'abord de rassembler toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des phénomènes en cause. La plupart du temps, l'inventaire scientifique est incontournable, tant pour justifier l'engagement d'un organisme, qu'il soit gouvernemental ou autre, dans la conservation ou la mise en valeur d'un bien patrimonial, que pour défendre une position contraire.

L'inventaire constitue donc le fondement de toute démarche visant à gérer adéquatement les ressources patrimoniales. Ainsi, dans un musée, l'inventaire doit être exhaustif et continuellement mis à jour parce qu'il constitue un instrument de gestion indispensable au fonctionnement même de l'institution. La connaissance précise du nombre d'objets contenus dans les collections, de la place qu'ils occupent à l'intérieur des réserves, de leur état, des prêts consentis à d'autres institutions, des nouvelles acquisitions et des thématiques représentées est une nécessité de tous les jours. C'est pourquoi, dans les grands musées, des équipes de « catalogueurs » sont maintenues en permanence.

Le patrimoine ne obtient se gère pas de la même façon que le patrimoine immobilier, mais l'obligation de connaître en vue de faire des actes conséquents demeure une nécessité. D'ailleurs, le législateur public en faisait une obligation dans le texte même de la *Loi sur les biens culturels*, promulguée en 1972 : « Le ministre dresse un inventaire des biens culturels susceptibles d'être reconnus ou classés » (chap. 51, art. 5). De ce fait, c'est le principe même d'assoir les pratiques administratives sur la connaissance qui était confirmé. Si la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier doivent occuper le premier rang dans l'ordre des intentions, c'est l'inventaire qui est prioritaire dans l'ordre des réalisations. Il se place donc en amont des

interventions administratives, il en est en quelque sorte la *clef de voûte*. En plus de fournir les connaissances essentielles à la lecture des problématiques en cause, il contribue de plusieurs autres façons à la conservation du patrimoine : il identifie des biens et des pratiques culturels qui, parce que non valorisés, sont parfois appelés à disparaître; il attire l'attention des intervenants gouvernementaux, sensibilise et responsabilise la population aux valeurs dont ces biens et ces pratiques sont porteurs; il provoque la discussion autour de ces valeurs et suscite des remises en question qui sont essentielles à l'évolution des mentalités. Mais l'inventaire ne se justifie pas que par des raisons d'ordre administratif. Sur le plan strictement scientifique il systématise les informations et, de ce fait, en facilite l'analyse. Il permet de mettre en relation des données, de les dénombrer, de les classer, de les comparer pour en tirer le meilleur parti possible. Sans inventaire, il ne peut y avoir de saine gestion des ressources. C'est ce qui faisait dire aux membres de la Commission Lapalme, en 1979 : « L'inventaire est une nécessité. À moins que l'État ne veuille *enterrer ses trésors*, l'inventaire doit être une priorité absolue [...]. L'inventaire, base du savoir, est le fondement d'une intervention réfléchie[1]. »

Cela étant dit, l'inventaire peut prendre différentes formes selon la nature de l'objet étudié et la fin poursuivie. Si l'objectif est d'obtenir une vision d'ensemble du patrimoine d'une région, d'une municipalité ou d'un quartier, l'approche sera plus globale mais moins approfondie. Mais s'il s'agit d'intervenir sur un objet précis, l'approche sera différente, souvent systématique et approfondie. En fait, on pourrait distinguer plusieurs types d'inventaires allant de l'inventaire de reconnaissance à l'inventaire fondamental ou scientifique, en passant par l'inventaire de protection, l'inventaire thématique ou l'inventaire de type réglementaire[2]. Mais tout considéré on peut ramener ces différents types d'inventaires en deux grandes catégories : le préinventaire et l'inventaire systématique.

Habituellement, il est dans l'ordre des choses de procéder d'abord à un préinventaire avant d'entreprendre l'inventaire proprement dit. Le préinventaire est en culture matérielle ce qu'est la préenquête en culture orale. Une première investigation est presque toujours nécessaire avant d'entreprendre une démarche plus approfondie. Elle permettra, après un examen sommaire de la situation effectué par un spécialiste, d'évaluer la pertinence de s'engager dans un processus souvent complexe et dispendieux dont l'utilité n'est probante que lorsque l'objet d'étude (la collection lorsqu'il s'agit d'objets mobiliers) présente suffisamment d'intérêt. Autant l'inventaire est incontournable lorsqu'on envisage une mesure de protection légale, ou encore d'interpréter ou de mettre en valeur un patrimoine, autant il est nécessaire d'effectuer d'abord un premier exercice d'évaluation.

En culture matérielle, comme dans la plupart des autres secteurs du patrimoine, la valeur d'un inventaire dépend de sa fiabilité. Il faut donc poser comme prémisse au succès de l'entreprise l'obligation de recourir à une approche vraiment scientifique. L'inventaire ne peut en aucun cas être réalisé par des amateurs, parce qu'il nécessite des compétences particulières tant sur le plan de la connaissance des objets que de la maîtrise des règles méthodologiques. Un inventaire incomplet ou comportant de nombreuses

1
Georges-Émile Lapalme et autres, « Rapport concernant la disparition de certains biens culturels », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979, p. 361.

2
Daniel Lauzon et autres, « Bilan général et critique de l'état de situation des inventaires du MAC en matière de patrimoine bâti », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1988, 101 p.

erreurs ne sera jamais utile parce que l'analyse qu'on pourrait en faire ne sera jamais concluante. D'où l'importance de faire reposer l'inventaire sur des bases scientifiques rigoureuses.

Résumé des méthodes d'inventaire

2

Types et techniques d'inventaire

2.1 Les types d'inventaire

D'une façon schématique, on peut dire qu'un inventaire consiste à identifier et à dénombrer les diverses composantes d'ensembles mobiliers ou immobiliers, de manière à obtenir la connaissance exacte de leur contenu tant quantitatif que qualitatif. Il peut prendre une multitude de formes et trouver des champs d'application extrêmement diversifiés. De nos jours, et notamment depuis le développement de la micro-informatique, l'inventaire constitue un instrument de gestion indispensable. Il est également un instrument essentiel à la recherche scientifique.

On distingue deux grands types d'inventaire : le macro-inventaire et le micro-inventaire. L'un comme l'autre peuvent impliquer des éléments hétérogènes ou homogènes se trouvant *in situ* ou *in vitro*. Ils peuvent être thématiques ou non. L'inventaire de type « macro » se rapporte à un sujet déterminé ayant un caractère général, tel le patrimoine culturel. Celui-ci est traité dans une perspective d'ensemble. Ce type d'inventaire implique la collecte globale de données réparties le plus souvent sur un territoire étendu (pays, région, sous-région, ville). À cause de l'importance du travail qu'il requiert, le macro-inventaire nécessite généralement la participation de plusieurs équipes de terrain qui, la plupart du temps, sont multidisciplinaires.

Au Québec, l'exemple le plus connu de ce type d'inventaire est le macro-inventaire du patrimoine québécois. Celui-ci, suivant la définition qui en a été faite, comprend plusieurs volets : histoire, ethnologie, archéologie, architecture. Le volet ethnologique est ainsi défini : « Tous les objets, tous les faits, toutes les manifestations de la culture dite populaire, dans la mesure où ils s'inscrivent dans une perspective d'ensemble et où ils agissent sur le milieu[3] ».

En ce qui concerne les objets, le macro-inventaire se limite le plus souvent au recensement des ensembles les plus significatifs. Sauf exception, il possède un caractère superficiel. Il se limite, par exemple, à identifier une collection sans procéder au recensement détaillé des objets qu'elle contient.

À l'inverse, le micro-inventaire, par ailleurs souvent thématique et circonscrit dans l'espace, sera détaillé et approfondi. Son objet peut être le mobilier d'une maison ou le contenu d'un atelier d'artisan. Il peut être réalisé par une équipe restreinte, voire par une seule personne.

Ces deux types d'inventaires, dont il existe plusieurs variantes, sont généralement complémentaires sinon dans les faits, du moins dans leurs finalités. Alors que le macro-inventaire relève généralement de grandes campagnes de recensement visant à l'identification et au repérage sommaire du patrimoine québécois, le micro-inventaire procède à une analyse plus fouillée des composantes qui ont été jugées dignes d'intérêt. Dans certains cas, toutefois exceptionnels à cause notamment des ressources humaines et pécuniaires qu'ils impliquent, ces deux types d'inventaires ont été menés de façon concomitante.

3 Bernard Genest (sous la dir. de), *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*, réalisé par le Service du patrimoine du ministère des Affaires culturelles, Québec, Les Publications du Québec, 1985, p. 33.

2.2
Les techniques d'inventaire

Les objets sont les témoins privilégiés de l'époque où ils ont été conçus. Par-delà leur forme et leur fonction première, ils sont porteurs d'une multitude d'informations. Ils nous renseignent autant sur les technologies utilisées pour les fabriquer que sur le statut social de leur possesseur ou, d'une façon plus large, sur la société qui les a vus naître; pourvu bien entendu que l'on sache les interroger adéquatement. Ce qui suppose une approche qui tienne compte de tous les paramètres en présence.

Comme dans toute démarche scientifique, la réalisation d'un inventaire *in situ* nécessite, pour être menée à bien, le respect d'un certain nombre de procédures et l'utilisation de techniques éprouvées. Il va sans dire que celles-ci doivent être adaptées à la nature même de l'inventaire, ainsi qu'aux objectifs poursuivis. Par ailleurs, les techniques d'inventaire et le matériel utilisé varient selon les collecteurs et les budgets alloués.

La réalisation d'un inventaire peut se diviser en trois grandes parties ou étapes : la recherche préalable, l'inventaire proprement dit et l'analyse des données. Chacune de ces étapes est assortie d'un certain nombre de démarches qui, nous l'avons mentionné, peuvent varier selon les inventaires.

2.2.1
La recherche préalable

Cette étape en est une de planification. C'est à ce moment que l'on détermine la méthodologie à utiliser pour rencontrer les objectifs poursuivis et que l'on identifie les ressources matérielles dont on aura besoin. Il est toujours préférable de se rendre sur place, même si certains renseignements peuvent être obtenus par d'autres moyens (téléphone, correspondance). C'est aussi au cours de cette étape que l'on identifie les informateurs susceptibles de documenter la collection et de nous renseigner sur des aspects particuliers inhérents aux objets inventoriés. Cette démarche permet de fixer des rendez-vous et de déterminer si l'on devra recourir à des enquêtes orales, structurées ou non. Dans l'affirmative, on devra préparer des questionnaires appropriés et prévoir le matériel technique nécessaire (audio ou vidéo).

C'est également au cours de cette étape que s'amorce la recherche documentaire. Il s'agit de prendre connaissance des principales sources documentaires, de se familiariser avec ces sources de façon à mieux situer la collection (et les objets qui la composent) dans son contexte historique et social. Parmi ces sources, mentionnons les monographies paroissiales, les inventaires de biens après décès, les études spécifiques au sujet, les photographies anciennes et le macro-inventaire du patrimoine québécois.

2.2.2
L'inventaire proprement dit

Cette seconde étape de l'inventaire consiste essentiellement à effectuer un certain nombre de relevés dont la précision, l'exhaustivité, l'étendue dépendront de la nature même de l'inventaire et des objectifs que l'on

poursuit. Les techniques utilisées devront correspondre et s'adapter à ces objectifs. Elles seront simples et légères, ou complexes et lourdes, selon la nature des objets à inventorier, selon leur nombre, la situation dans laquelle ils se trouvent et les conditions dans lesquelles ils sont conservés. Le but de l'opération est déterminant : en vue strictement de la connaissance, en vue d'une mise en valeur ou en vue d'une mesure de protection légale.

2.2.2.1
Le relevé cartographique et en plan

Le relevé cartographique permet de localiser, sur une carte, l'endroit précis où est située une collection (village, rang, rue). Les fonds de cartes utilisés, compte tenu de leur disponibilité et des besoins, peuvent avoir des échelles différentes qui varient généralement entre 1/50 000e et 1/1 000e selon le type d'inventaire (macro ou micro). On peut y inscrire certaines données inhérentes aux photographies ou au type de collection inventoriée. On peut également utiliser des photographies aériennes au 20 000e ou 10 000e, ainsi que des photographies aériennes obliques du macro-inventaire.

Dans le cas où un vaste territoire est couvert (inventaire de type macro), ou lors de montages subséquents visant à obtenir une vision d'ensemble, la cartographie numérique peut être employée de façon à constituer une banque de données interactives reliant, entre elles, plusieurs types de données : enquêtes orales, données historiques, géographiques, iconographiques et celles relatives à l'organisation typologique du contenu des collections.

Toutefois, il faut bien faire la différence entre ce type d'utilisation cartographique et celui que l'on en fait sur le terrain. Le relevé cartographique sur le terrain s'effectue dans des conditions précaires. Il est surtout utilisé comme aide-mémoire, de façon à localiser précisément les éléments inventoriés et les photographies s'y rapportant (n° de film et n° de photo), notamment lorsqu'il s'agit d'éléments relevés dans un inventaire de type « macro ».

Les relevés en plan sont surtout utilisés dans les inventaires de type « micro », afin de localiser les objets d'une collection ou certains éléments de détail. On distingue deux types de plans principaux : le plan de masse et le plan d'ameublement.

Le plan de masse est un plan géométral. Il peut s'agir, par exemple, de la vue aérienne verticale d'un terrain avec maison et dépendances. Il permet de localiser les objets extérieurs qui s'y trouvent et les photographies s'y rapportant. On y indique le nord et la direction dans laquelle on regarde au moment de la prise d'une photographie. Lorsqu'un tel fond de plan n'existe pas, on peut en dresser un à partir d'un plan de cadastre, d'un plan d'assurance ou d'une photographie aérienne. Dans la plupart des cas cependant, un simple croquis suffit. On procède généralement dans le sens des aiguilles d'une montre.

Lorsque des relevés en plan sont requis, dans le cas par exemple de l'inventaire d'un ameublement d'époque *in situ* ou le relevé d'un atelier

d'artisan, il est nécessaire d'établir des fonds de plans afin de pouvoir localiser tous les objets inventoriés avec les photographies appropriées. Ce type de relevé est parmi les plus complexes qui soient. Bien qu'il existe plusieurs autres façons de faire, on procède généralement en deux temps une fois que l'on dispose d'un fond de plan.

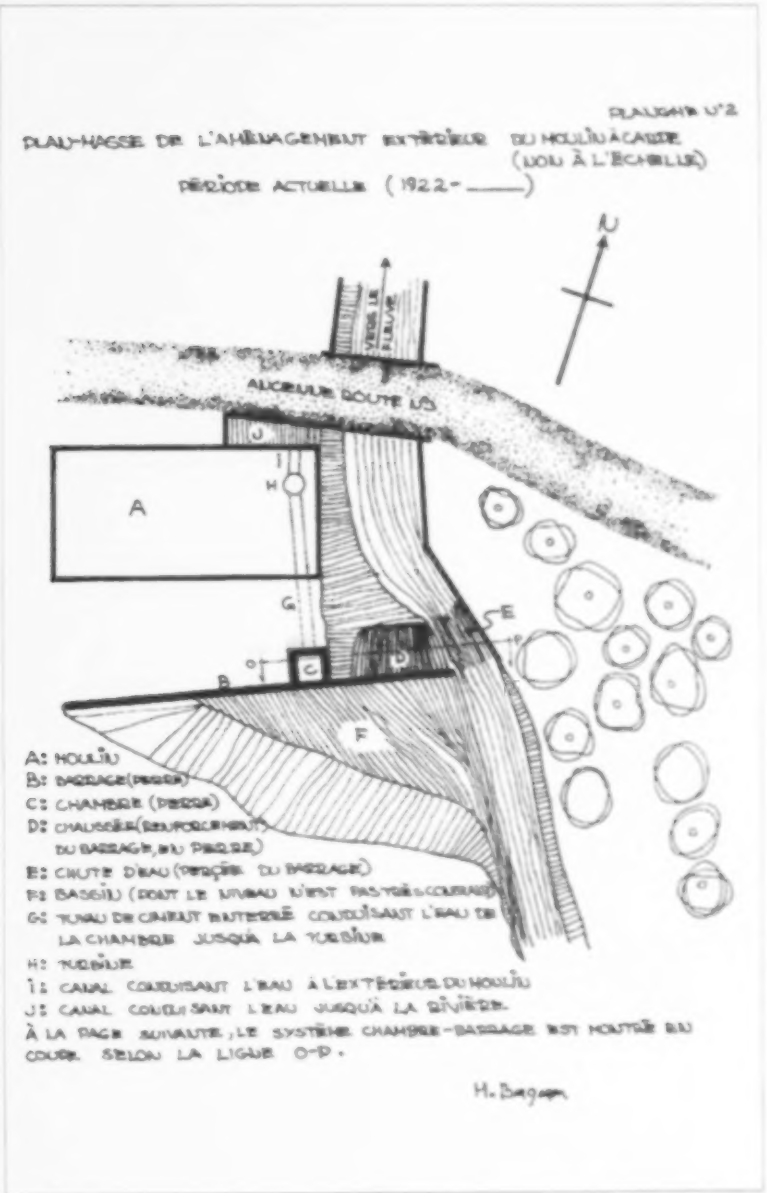

Figure 12

Plan de l'aménagement d'un moulin à cardes à Saint-Antoine-de-Tilly
Dessin de Michel Bergeron, 1975

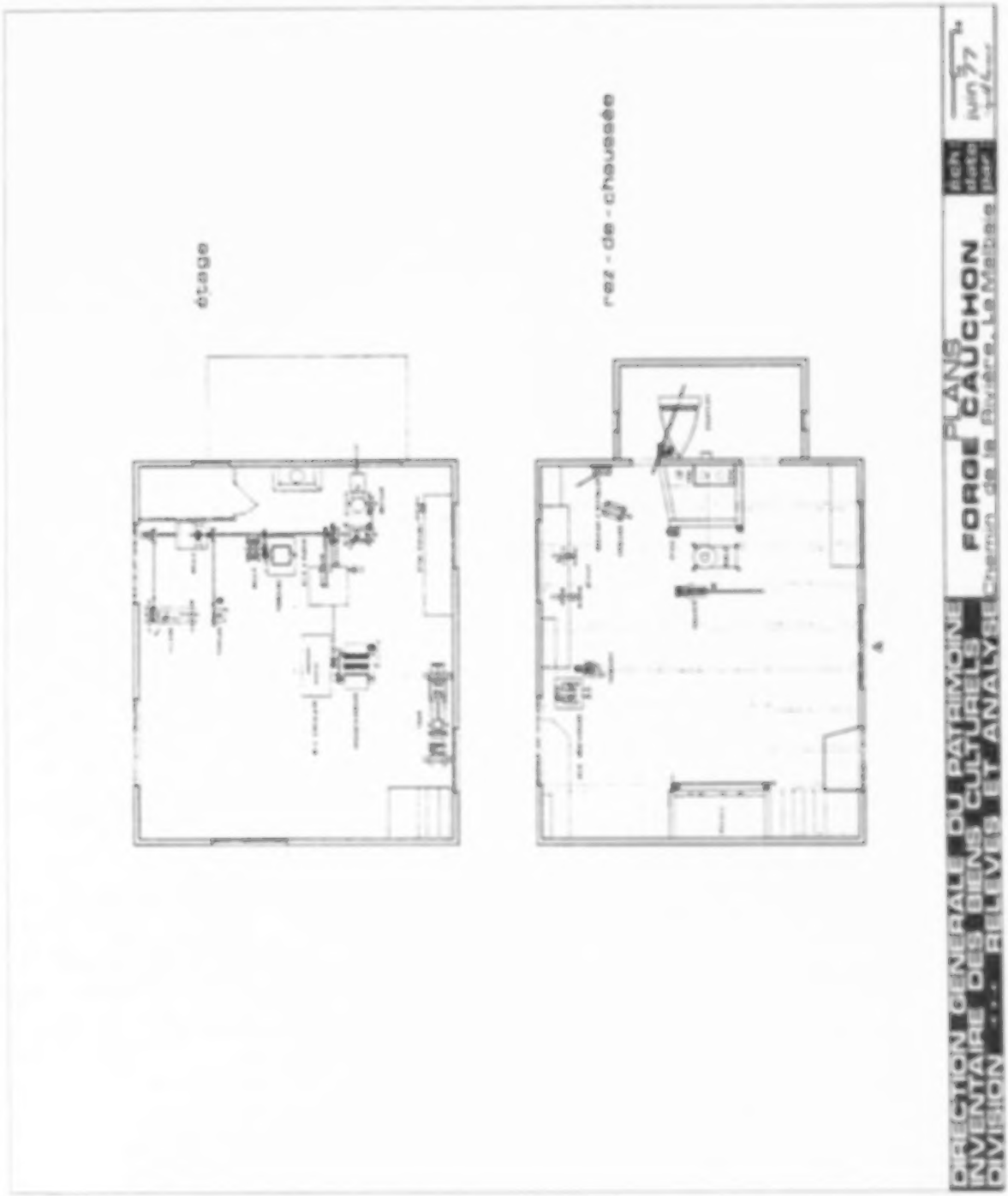

Figure 13

Plan de localisation des principaux appareils de la forge martinaterre Cauchon à Rivière-Malbaie
Plan élaboré par Raynald Lemieux, ministère des Affaires culturelles, 1977

En premier lieu, on effectue un relevé photographique de chacune des pièces où se trouvent les objets, en prenant soin d'illustrer tous ceux qui se trouvent au sol, sur les murs et au plafond, de manière à ce que l'on puisse avoir une vision d'ensemble de leur organisation spatiale. Chacune des photos est dûment identifiée et localisée sur un plan clé, au moyen d'une flèche. On procède généralement dans le sens des aiguilles d'une montre en effectuant un angle de 360° à partir de l'entrée. On procède de la même manière pour numéroter les différentes pièces de la maison. Chacun des niveaux est également coté : 00 sous-sol, 0 rez-de-chaussée et ainsi de suite.

Figure 14

Figure 14, 15 et 16

Trois perspectives du salon de la maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte
Photo Louise Lafleur, 1982

Figure 15

Figure 16

Figure 17

Détails du décor intérieur de la maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte : tableaux suspendus à la cimaise du salon
Photo Louise Lafleur, 1982

Figure 18

Autre détail de l'aménagement du salon de la maison Louis-Bertrand : une table de jeux sur laquelle on a déposé quelques photos de famille, une chaise et un grand portrait de famille suspendu à la cimaise
Photo Louise Lafleur, 1982

La seconde étape consiste à identifier et à localiser en plan chacun des objets inventoriés pièce par pièce, suivant le même principe que lors de l'étape précédente. Toutefois, on effectue généralement ce travail de retour au

bureau, à partir des fiches d'inventaire indiquant les dimensions de chacun des objets, des relevés architecturaux et des relevés photographiques d'ensemble. Les plans sont généralement établis comme les plans d'ameublement, c'est-à-dire que le plan au sol est montré avec les quatre élévations rabattues des murs, sauf dans le cas précis où l'on a à procéder à la localisation exacte d'un élément, tel un meuble meublant. On localise le plus précisément possible chacune des composantes d'une pièce, à partir des données que l'on possède : dimensions de chacune des pièces (longueur, largeur, hauteur), dimensions de chacun des objets (fiches d'inventaire) et photographies d'ensemble. Ceci est généralement suffisant. Il est toutefois possible d'obtenir un relevé plus précis, grâce à l'utilisation de la photogrammétrie.

Figure 19

Exemple d'identification de prises de vue séquentielles
Relevé de Paul Gagnon, ministère de la Culture, 1985

Chacun des objets localisés en plan possède la même numérotation que celle l'identifiant sur la fiche. Toutefois, dans le cas où l'on désire obtenir un degré de sophistication supplémentaire, par exemple pour montrer plusieurs objets se trouvant sur une table, on utilise une numérotation différente de celle du catalogage. Ainsi, un chandelier et un plateau se trouvant sur une table-console dans un corridor, situé au rez-de-chaussée d'une maison, pourront être identifiés ainsi : 15.14-01, 15.14-02 (1 servant à identifier le rez-de-chaussée, 5 le numéro de la pièce, 14 la table, 14-01 le chandelier se trouvant sur la table et 14-02 le plateau. Dans le cas supplémentaire où un objet reposerait dans le plateau, la cote serait 14-02-01.

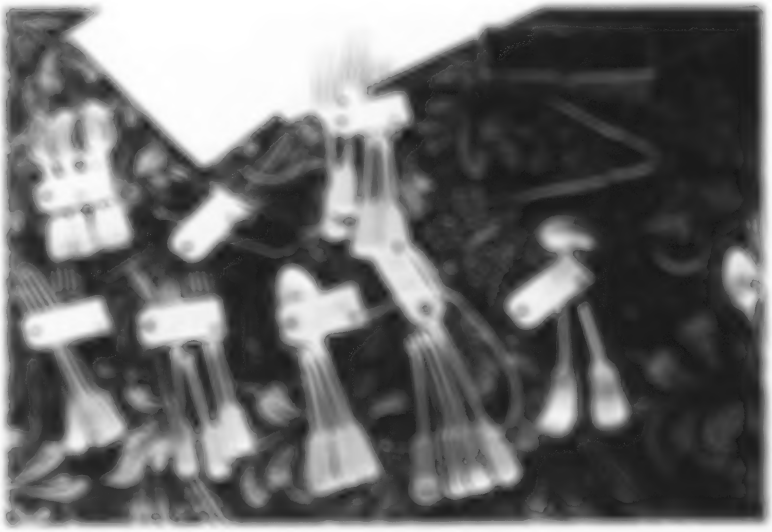

Figure 5

La procédure de numérotation
Un numéro est attribué à chaque objet ou groupe d'objets identiques
Photo Louise Lalonde, 1992

Figure 6

Carl Boyer 3 à la manière Louise Lalonde
Les informations inscrites de bas vers le haut sont, à gauche, la référence de la fiche, le numéro de l'objet, le numéro de la photographie pour une vue générale et, à droite, le numéro de la photographie pour une vue rapprochée ou un détail (voir la fiche d'inventaire, figure 7)
Photo Louise Lalonde, 1992

On devra ensuite attribuer un numéro à chacun des objets (chacun pouvant d'ailleurs porter les correspondances désirées), tout en dressant une liste exhaustive du contenu de chacune des pièces. Sur ce tableau pourront figurer : l'identification de la pièce, à compter celle donnée par un informateur, le numéro attribué à la pièce, le plan dont il s'agit (au sol, élévation...), le numéro de localisation de l'objet en plan, le numéro de catalogage de l'objet, les numéros des photographies le concernant et l'identification de l'objet, celle-ci devant être la même que celle figurant sur la fiche d'inventaire. Ce tableau peut être utilisé pour consigner certaines données lors du relevé sur le terrain. Mentionnons qu'il est possible d'informatiser les données qu'il contient.

5 . 1 . 3
Le relevé photographique

Outre les différentes façons déjà mentionnées, et plus particulièrement lors de cas où il n'est pas nécessaire de localiser les objets, on peut procéder de deux façons, suivant le nombre d'objets à photographier et de fait que l'on travaille en équipe ou non.

Dans le cas le plus simple, on photographie les objets au fur et à mesure de leur catalogage. En suivant le système de codification établi par le ministère de la Culture et des Communications, on identifie alors le type de film, l'année où la photo est prise, le numéro du film, le numéro de la photo et le type d'appareil utilisé[7].

Toutefois, on conservera ce type de numérotation, on peut procéder de plusieurs autres façons. La plus courante consiste à établir un tableau pour

7
Voir à ce sujet le guide à l'intention des collaborateurs aux photographies du chapitre 7 figurant dans la deuxième partie de ce guide d'inventaire.

[illegible]

Figure 1.1

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

procéder à des vérifications périodiques durant la collecte sur le terrain, de façon à s'assurer que l'on n'a rien oublié. Il est également primordial d'effectuer une classification des différents types de données recueillies et, au besoin, de transcrire au propre les éléments qui ne sont pas parfaitement clairs. Dans le cas d'enquêtes orales, de documents vidéo ou autres, on ne doit pas négliger de classifier et d'identifier les cassettes, au besoin à l'aide de tableaux préparés à cet effet. Une telle discipline facilitera grandement l'interprétation des données et minimisera les risques d'oubli ou de pertes.

Les relevés de terrain étant faits, il importe ensuite de réunir et de transposer sur une fiche de saisie l'ensemble des informations obtenues sur un objet. Depuis l'avènement du micro-ordinateur, cette opération se fait le plus souvent à l'aide d'un logiciel de traitement de données. L'utilisation d'un tel logiciel offre l'immense avantage de mettre en mémoire d'importantes quantités d'informations qu'il sera par la suite possible d'interroger et de mettre en relation les unes avec les autres.

Cette étape est incontournable pour plusieurs raisons. De nos jours, on ne peut plus se contenter de fiches manuscrites, plus ou moins accessibles. L'informatique a multiplié presque à l'infini les possibilités d'exploitation des données rassemblées au cours des inventaires et, surtout, d'en rendre l'accès facile et peu contraignant. L'analyse des données ainsi colligées s'en trouve grandement simplifiée. C'est pourquoi une opération d'inventaire comporte davantage une certaine forme d'analyse de contenu, ne serait-ce que sur le plan des faits : bilans quantitatifs et qualitatifs, compilations relevant de la statistique ou du classement.

La saisie des données est aussi l'occasion de procéder aux dernières vérifications relatives à chacun des objets relevés et, souvent, de compléter l'information par des recherches documentaires additionnelles. C'est en effet au moment de la saisie que le rechercheur complétera sa recherche documentaire en apportant des précisions que la seule lecture de l'objet ne peut livrer, telle l'identification d'un poinçon.

L'analyse devrait permettre de situer les objets dans leur contexte culturel d'origine. Toutefois, les objets sont, par définition, mobiles et certains d'entre eux ont été souvent remplacés par d'autres, mieux adaptés à de nouvelles technologies, à de nouveaux besoins ou parce qu'ils ne convenaient tout simplement plus au statut social de leur possesseur. Plusieurs ont changé de place, voire de fonction.

Aussi, même si au moment de l'inventaire l'association de plusieurs objets à un endroit précis possède une valeur sociologique importante, l'inventaire ne nous fournit pas nécessairement une vision synchronique de tous les objets qui s'y trouvaient à une époque plus ancienne. Mentionnons cependant qu'à des degrés divers, une telle situation a toujours existé. Tout dépend de l'époque ou de la période à laquelle on désire se référer. C'est pourquoi il importe souvent de procéder à des études et analyses contextuelles et comparatives pour établir la synchronie recherchée. Pour ce faire, on peut confronter l'inventaire à d'autres sources : orales, photographies anciennes, inventaires de biens après décès.

Il existe cependant différentes façons de faire parler les objets. Selon la perspective dans laquelle on se place ou les champs d'étude concernés, l'inventaire en soi possède une valeur documentaire différente. Dans tous les cas cependant, les inventaires d'objets, notamment ceux en site, constituent un des éléments de base indispensables à l'étude de toute société. Que connaîtrait-on de certaines sociétés anciennes si elles n'avaient pas laissé d'objets témoins derrière elles ?

À retenir

L'inventaire :

- consiste à identifier et à dénombrer les diverses composantes d'ensembles mobiliers ou immobiliers, de manière à obtenir la connaissance exacte de leur contenu tant quantitatif que qualitatif ;
- constitue un instrument indispensable pour déterminer l'intérêt patrimonial d'une ou de plusieurs collections d'objets mobiliers ;
- est aussi un instrument essentiel à la recherche scientifique ;
- relève de deux catégories : le préinventaire et l'inventaire systématique ;
- peut être de type « macro » ou de type « micro » ;
- l'un ou l'autre type peut impliquer des éléments hétérogènes ou homogènes se trouvant *in situ* ou *in vitro*, peut être thématique ou non ;
- se déroule en trois étapes : la recherche préalable, l'inventaire proprement dit, la saisie et l'analyse des données ;
- la préparation sert à déterminer la méthodologie de travail et à identifier les ressources matérielles nécessaires pour atteindre les objectifs visés ;
- l'inventaire proprement dit consiste à effectuer un certain nombre de relevés (cartographique, en plan, photographique, de détails) qui varient suivant les besoins et la nature même de l'inventaire ;
- la saisie de l'information recueillie sur chacun des objets se fait sur une fiche de saisie, à l'aide d'un logiciel de traitement de données, permet aussi de compléter l'information par des recherches documentaires additionnelles ;
- une opération d'inventaire comporte aussi une certaine forme d'analyse de contenu à partir de bilans quantitatifs et qualitatifs, compilations de données relevant de la statistique ou du classement.

5
Le matériel technique

La réalisation d'un inventaire doit être soigneusement planifiée afin d'assurer la mise en place de toutes les ressources matérielles appropriées une fois à pied d'œuvre. Cette démarche s'avère d'autant plus souhaitable que le travail à effectuer implique un équipement technique spécialisé. Celui-ci peut cependant varier suivant les collecteurs, la nature de l'inventaire et de son contenu et le degré de sophistication demandé. On doit également tenir compte des facilités techniques disponibles sur place et des conditions dans lesquelles on devra travailler.

Afin d'éviter d'éventuels contretemps, il est toujours préférable, lorsque cela est possible, d'effectuer une visite des lieux préalablement à l'inventaire. Celle-ci permet de déterminer exactement le type de matériel dont on aura besoin, ainsi que le choix d'une méthode de travail qui tienne compte du contexte dans lequel on devra travailler. Dans le cas où des enregistrements audio et/ou vidéo sont requis, on peut également tirer profit de cette visite pour prendre les arrangements nécessaires avec le propriétaire de la collection, ainsi qu'avec tout autre informateur potentiel. Cela permet, en outre, de mieux préparer les questionnaires d'enquête et de mieux planifier le travail à effectuer sur place.

Dans certains cas toutefois, il n'est pas indispensable de se rendre sur les lieux, notamment lorsque la nature du travail à accomplir ne le justifie pas ou, plus prosaïquement, lorsqu'on ne dispose pas d'un budget suffisant pour effectuer les démarches préliminaires. On peut cependant pallier en partie cet inconvénient en obtenant les renseignements utiles par téléphone. Parmi les personnes susceptibles de nous les fournir, mentionnons le propriétaire de la collection ou son dépositaire, le chargé de projet du ministère de la Culture et des Communications qui est responsable du dossier et, le cas échéant, le ou les spécialistes qui ont effectué l'évaluation préliminaire de la collection. On doit également s'appliquer à bien lire le devis des travaux, afin de relever les exigences spécifiques qu'il contient. Certaines d'entre elles peuvent effectivement avoir une incidence directe sur le matériel technique spécialisé qui devra alors être utilisé.

Le matériel nécessaire à la réalisation d'un inventaire peut être divisé en deux grandes catégories : le matériel de soutien et le matériel technique spécialisé. Dans un cas comme dans l'autre, il est toutefois impossible de dresser une liste exhaustive du matériel qui peut être nécessaire, tant l'éventail des possibilités est important. Aussi, nous ne mentionnerons que les éléments dont on est le plus susceptible d'avoir besoin.

5.1
Le matériel de soutien

Le matériel de soutien, nous l'avons mentionné, dépend dans une large mesure de la manière de travailler de chaque collecteur, de la nature de l'inventaire à effectuer et des facilités techniques disponibles sur place; il doit donc être adapté à chaque inventaire. Il serait cependant idéal d'avoir

toujours en sa possession une mallette garnie des appareils et instruments les plus couramment utilisés.

Matériel électrique :

- lampe électrique à piles
- balladeuses
- rallonges électriques
- ampoules 100 watts
- *spots* d'appoint et ampoules de rechange
- barre d'alimentation
- piles de rechange pour matériel photo, audio et vidéo
- fusibles pour anciens tableaux électriques

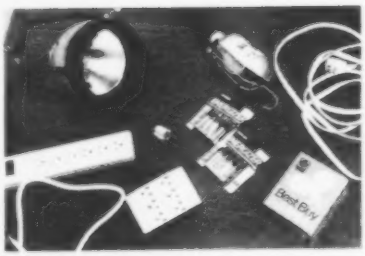

Figure 24

Le matériel électrique
Photo Louise Leblanc, 1992

Instruments de mesure ou pouvant servir à prendre des mesures :

- pied à coulisse
- compas d'épaisseur
- rubans à mesurer de différentes longueurs, souples et rigides
- fil à plomb
- petite balance pour bijoux et argenterie

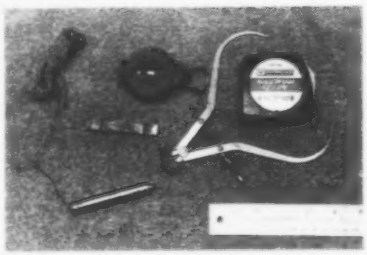

Figure 25

Instruments de mesure
Photo Louise Leblanc, 1992

Matériel divers :

- chevalet ou petite table pliante pour soutenir les petits objets à photographier
- pièces de tissus de couleurs sombres et pâles pour servir de fond à certains objets devant être photographiés (contraste)
- loupe (pour déchiffrer les poinçons)
- gants pour manipuler les objets précieux et sensibles (gravures, photos, etc.)
- étiquettes (avec ficelle) et pastilles de couleur pour identifier les objets photographiés (dans le cas d'un travail en équipe)
- papier millimétrique et quadrillé ou carnet à anneaux pour effectuer des croquis et prendre des notes
- tablettes avec pinces
- boussole (dans le cas d'un relevé des lieux)
- punaises, chiffons, balayette, ficelle, crayons à mine de plomb, taille-crayon, feutres, gomme à effacer, pinces, tournevis.

Figure 26

Matériel divers
Photo Louise Leblanc, 1992

On ne doit pas oublier non plus d'avoir en sa possession une réserve suffisante de films pour l'appareil photographique, des cassettes audio et vidéo, ainsi que des disquettes pour l'ordinateur lorsqu'il y a lieu. En effet, il est souvent difficile, voire impossible de se procurer certains de ces éléments lorsqu'on est éloigné des grands centres urbains, sinon au prix d'une perte de temps considérable.

3 . 2

Le matériel technique spécialisé

À l'instar du matériel de soutien, le matériel technique spécialisé peut varier suivant les inventaires. Il n'y a guère que le matériel photographique qui est

Figure 27

Le magnétophone à cassette
Photo Louise Leblanc, 1992

toujours requis. Toutefois, son importance dépend également des types d'objets à photographier et de l'environnement dans lequel ils se trouvent.

3 . 2 . 1

Le magnétophone

Lors de l'inventaire d'une collection, le magnétophone peut être utilisé à deux fins : d'une part, comme outil de travail pour enregistrer les commentaires que l'on peut faire sur l'environnement des objets ou sur certains d'entre eux et, d'autre part, pour recueillir le témoignage d'informateurs permettant de documenter la collection[6].

Dans le premier cas, les enregistrements sont destinés aux propres fins de l'enquêteur. Leur qualité est donc d'importance secondaire. Dans le deuxième cas, notamment lorsqu'ils sont requis dans le devis, les enregistrements qui sont appelés à devenir des documents d'archives doivent être d'une qualité supérieure.

Il existe sur le marché deux types de magnétophones, l'un à ruban et l'autre à cassette. C'est le deuxième type qui est le plus couramment utilisé, parce que moins volumineux et plus facile de manipulation. Comme l'autre, il peut fonctionner à piles ou être branché au réseau électrique. On retrouve sur le marché une grande variété d'appareils. Certains modèles professionnels haut de gamme, utilisés notamment par les journalistes, offrent une qualité d'enregistrement supérieure. Ils sont dotés d'un microphone intégré. Toutefois, pour obtenir un enregistrement de meilleure qualité, il est préférable d'avoir recours à un microphone indépendant, car il permet d'éliminer les bruits de fond. Le magnétophone à ruban, qui ne possède pas de microphone intégré, est plus volumineux et plus difficile de manipulation. Il permet d'obtenir une qualité d'enregistrement supérieure. Toutefois, à moins d'en posséder un, son usage n'est pas nécessaire lors de l'inventaire d'une collection. Exception faite, peut-être, de l'enregistrement du son d'instruments de musique.

Figure 28

L'appareil photographique
Photo Louise Leblanc, 1992

3 . 2 . 2

L'appareil photographique

L'appareil photographique est un élément clé lors de l'inventaire d'une collection. Chacun des objets qu'elle contient doit en effet être photographié au moins sous deux angles différents. De plus, dans certains cas, ceux-ci doivent être montrés dans l'environnement où ils sont situés. Dans d'autres cas, il peut être pertinent d'illustrer la façon dont ils sont utilisés ou manipulés.

Il existe sur le marché une gamme étendue d'appareils photographiques pouvant convenir au relevé photographique d'une collection, certains à un coût très abordable. Sauf exception, les photographies doivent être prises avec un appareil 35 mm[7].

Lorsque cela est possible, il est toujours préférable d'exposer en utilisant la lumière naturelle. Il est aussi très important de bien lire les instructions inhérentes aux caractéristiques du film, notamment lorsqu'il s'agit d'un film

6
Voir à ce sujet : Roberge et Genest, *Le guide d'enquête orale*.

7
Se référer au point 4 du chapitre 6 qui traite de l'utilisation de l'appareil photographique.

couleur. Outre l'objectif de 50 mm, il est essentiel d'avoir au moins un grand angle en sa possession (28 ou 35 mm). L'utilisation d'un zoom évite d'avoir à déplacer l'appareil pour effectuer de bons cadrages lorsque l'on photographie des objets de différentes dimensions en un point fixe. Ceci se rapporte cependant plus spécifiquement aux objets de petites dimensions que l'on peut transporter à un endroit spécialement aménagé à cet effet (éclairage, arrière-plan, support). Pour obtenir de meilleurs résultats, notamment lors d'expositions prolongées, il est recommandé d'utiliser un trépied et un déclencheur à distance. Bien qu'il soit toujours préférable d'utiliser la lumière naturelle ambiante, un éclairage artificiel d'appoint peut être requis. Compte tenu de la qualité photographique recherchée et de la nature de l'objet, on peut utiliser différents types d'éclairage : lampes parapluie, flashes électroniques synchronisés indépendants ou intégrés à l'appareil. De même dans certaines circonstances, un équipement optique spécialisé peut être nécessaire : super grand angle, objectif macro, filtres, banc à soufflet.

Bien que la plupart des appareils récents soient dotés d'un posemètre électronique intégré et synchronisé automatiquement à la vitesse d'obturation sélectionnée, il peut être profitable d'avoir recours à un posemètre indépendant, particulièrement lorsque l'on utilise un éclairage artificiel et qu'il y a une autre source lumineuse que l'on ne peut pas éviter. Mentionnons que certains objectifs combinent plusieurs fonctions : macro, grand angle et zoom.

3 . 2 . 5

Le caméscope

Il existe sur le marché un large éventail d'appareils permettant l'enregistrement du son et de l'image à un prix très abordable. Le caméscope, ou caméra vidéo portative, permet d'obtenir des résultats fort satisfaisants avec un minimum de formation. Les modèles récents sont dotés d'un magnétoscope intégré. L'enregistrement (son et image) est effectué sur des cassettes 8 mm de type UHS ou VHS. Son format réduit facilite sa manipulation et ses caractéristiques techniques permettent de l'utiliser dans à peu près tous les types de milieux, sans grandes précautions ou préparation. Parmi ses avantages, signalons son système d'éclairage intégré, son autonomie (à piles), ainsi que la possibilité de visualiser les enregistrements de façon immédiate en branchant directement l'appareil sur un moniteur de télévision, même si celui-ci n'est pas doté d'un magnétoscope. Aussi, il est relativement facile d'effectuer des montages visuels et sonores. Comme pour la photographie, il existe plusieurs guides et manuels sur les différentes techniques d'utilisation de la vidéo[8].

On a surtout recours à la technique vidéo lorsque le mouvement est indispensable à la compréhension d'un objet ou pour mieux comprendre la façon dont il est fabriqué, que l'on pense, par exemple, à un artisan à l'œuvre dans son milieu de travail. Les enregistrements peuvent également être utilisés à des fins didactiques, en plus de constituer des documents d'archives.

Ajoutons que de nouvelles technologies de pointe, telle la vidéomatique, offrent des perspectives des plus intéressantes. En bref, celles-ci permettent,

8
Michael Goldberg, « La vidéographie à portée de tous », [s.l.], Groupe d'intervention vidéo, 1977.

grâce à l'utilisation d'un disque optique et d'une caméra vidéo haute résolution dirigée par ordinateur, de traiter les images et de les intégrer aux autres sources documentaires (écrites, sonores, iconographiques). Toutefois, à notre connaissance, aucune application de cette technologie hautement spécialisée n'a encore été utilisée au Québec pour effectuer l'inventaire de collections d'objets.

3.2.4 La caméra

En ethnologie, la caméra est surtout utilisée pour réaliser des films documentaires en format 16 mm et 35 mm. C'est ainsi que l'on a tourné plusieurs films sur divers métiers traditionnels au Québec. À la suite de la disparition de quelques-uns de ces métiers, certains de ces films sont devenus de véritables documents d'archives.

La réalisation d'un film documentaire implique une série d'opérations complexes, de même que l'emploi d'un matériel sophistiqué et onéreux. Aussi est-il préférable de faire appel à une équipe de professionnels. Malgré sa supériorité technique indéniable, le film, à cause de son coût de revient important, demeure d'un usage exceptionnel[9].

3.2.5 L'ordinateur

À l'heure de l'informatique, il est normal que plusieurs utilisent l'ordinateur pour effectuer le relevé d'une collection *in situ*. Bien que l'ordinateur portatif soit préférable à cause de sa maniabilité, certains n'hésitent pas à employer leur micro-ordinateur.

Figure 29

Saisie de données sur les lieux même de l'inventaire : Anne Bérubé à la maison Louis-Bertrand de l'Isle-Verte. Photo Louise Leblanc, 1992.

9. Robert Cresswell et Maurice Godelier, *Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Coll. Bibliothèque d'anthropologie, Paris, François Maspero, 1976, voir chap. 8, Le film ethnographique.

L'emploi d'un ordinateur permet de saisir directement les données relatives aux objets de la collection. Pour ce faire, il est préférable de travailler avec un coéquipier. Pendant que l'un donne toutes les informations requises par la fiche et disponibles sur place, l'autre effectue la saisie des données. Il est important de faire une copie sur disquette afin d'éviter de perdre des informations. À cet égard, il est également possible de transmettre les données par modem.

L'emploi de l'ordinateur pour effectuer directement la saisie des données sur le terrain évite au collecteur d'avoir à retranscrire les fiches de terrain et de réécrire certaines informations répétitives. Toutefois, l'utilisation de cette technique nécessite quand même une révision minutieuse des données, particulièrement celles relatives à la description des objets. Mentionnons que les avis sont actuellement très partagés quant aux avantages d'utiliser l'ordinateur à cette fin.

5.2.6

La photogrammétrie

La photogrammétrie ou stéréophotogrammétrie permet d'effectuer, entre autres choses, des relevés d'objets tridimensionnels et de façon telle qu'ils peuvent être reproduits très exactement afin d'être conservés comme documents d'archives. Cette technique de pointe nécessite cependant un appareillage complexe et coûteux qui ne peut être utilisé que par des spécialistes. Jusqu'à il n'y a pas si longtemps, elle était surtout employée pour des monuments majeurs ou lors de fouilles archéologiques. Toutefois, depuis quelques années, le coût du matériel ayant considérablement diminué, quelques firmes privées québécoises se sont dotées de l'équipement nécessaire.

Néanmoins, cette technique, malgré le temps qu'elle permet de gagner, est surtout employée pour effectuer le relevé d'objets ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle. Ceux-ci sont, pour diverses raisons, généralement fixes ou ne peuvent être déplacés. C'est le cas, par exemple, de certains types d'objets techniques particulièrement lourds et volumineux ou de meubles meublants dont on veut conserver les plans exacts. Elle peut également être utilisée pour effectuer les relevés d'intérieurs avec l'ensemble de leur contenu. Sauf exception, l'utilisation de la photogrammétrie est prévue dans le devis des travaux. Cependant, dans le cas de relevés simples (intérieurs ou extérieurs), son usage peut s'avérer pécuniairement plus avantageux que les méthodes conventionnelles de relevés manuels, à cause du temps considérable qu'elle permet de gagner et de l'extrême précision des relevés qu'elle permet d'obtenir.

6 Les méthodes de classification et les réseaux informatiques

6.1 État de la question

La multiplication des sources documentaires inhérentes à l'objet et la diversité de leur nature obligent à utiliser un système de classification structuré de manière à pouvoir retrouver, ordonner et comparer les informations dont on a besoin. Toutefois, aussi exhaustive et fouillée soit-elle, la documentation ne peut se substituer à l'objet. L'abondance des données entraîne, par ailleurs, le problème du choix d'une méthode de classement efficace. À cet égard, Jean-Paul Saint-Aubin mentionne :

> Il est assuré que la documentation ne peut totalement remplacer l'objet. Nous nous trouvons devant un ersatz, un produit de substitution qui laisse un reste que ne comble ni la qualité de la méthode, ni la quantité d'informations. Deux options aussi rivalisent ou s'associent pour éclairer la permanence de l'objet, celle fastidieuse de la collecte sans fin, de la collection d'informations rassemblées chaque jour un peu plus nombreuses et dont le volume est tel que son classement pose un problème si important que sa masse reste inutile et sans écho à une quelconque interrogation. Celle, méthodique, qui rassemble autour de critères précautionneusement décidés, des données en nombre restreint qui décrivent et expliquent l'objet. Dans l'un et l'autre cas, l'objectivité est en cause; dans le premier, elle est diffuse et à recentrer dans le traitement disproportionné d'une masse amorphe. Dans la seconde, elle ne donne que l'état de la question à la date de la collecte, reflétant les limites scientifiques des principes des outils et de l'homme qui les emploie. Les filets peuvent avoir les mailles étroites, des espèces échapperont à notre pêche. Choisir l'analyse documentaire qui permet au collecteur de croire qu'il saisit le sens de l'objet serait évidemment la solution si l'on pouvait un jour croire achevée une analyse et que son intelligence puisse se substituer à l'objet et le remplacer point par point[33].

Compte tenu de l'importance, de leur nombre, de leur diversité et de leur polysémie, les objets ethnographiques posent un problème de taille quant à l'intégration des données les concernant dans un système de classification qui soit à la fois souple, fonctionnel et polyvalent. Celui-ci doit répondre prioritairement aux besoins de ses utilisateurs et être adapté aux objets qu'il traite. Aussi, un système de classification destiné à la gestion des collections d'un musée diffèrera généralement d'un autre utilisé pour la recherche, sinon dans le choix du système de classification du moins dans sa forme.

6.2 Les principaux systèmes de classification

Il existe plusieurs systèmes de classification. Certains d'entre eux sont très simples, d'autres, à caractère analytique, peuvent être élaborés et complexes d'utilisation sans formation préliminaire. Tous procèdent cependant à partir

33
Jean-Paul Saint-Aubin, « L'image de l'architecture bâtie », dans *Bulletin APT*, vol. XXIII, n[os] 1-2 (1991), p. 47.

d'une fiche descriptive de base, dont les éléments de contenu sont variables mais en nombre fortement restreint, afin d'éviter d'être noyé dans une masse d'informations qui masquent toute vision d'ensemble. On assiste toutefois à une tendance à la simplification, notamment depuis le développement de la micro-informatique et la mise au point de logiciels permettant de constituer des banques de données relationnelles où peuvent être intégrées des données écrites, iconographiques, cartographiques, sonores, ainsi que des images vidéo.

Ceci permet de réduire considérablement le contenu de la fiche qui peut ainsi être limité aux données essentielles. Le reste de la documentation peut néanmoins être accessible par divers moyens, tel le système codifié matière employé à la Bibliothèque du Congrès, à Washington, ou encore les règles descriptives utilisées en archivistique. Chaque utilisateur peut ainsi effectuer toutes les corrélations qu'il désire et procéder aux assemblages qui correspondent à ses besoins, sans être tributaire d'un système postulé qui lui convient rarement.

Un tel système de classification comprend généralement une fiche de base pour chaque grande catégorie d'objets (objets usuels, objets d'art, etc.). Ses possibilités d'utilisation à des fins d'analyse sont cependant limitées à des traits généraux, comme des organisations typologiques par genres, types ou styles. Si l'on excepte les informations standards relatives au catalogage de l'objet (localisation, n° de catalogage, photos, collection, etc.), le reste des données n'est pas inclus dans une structure fixe et figure sous une forme synthétique (mais libre) sous des rubriques différentes, par exemple, à la description de l'objet ou à celles des remarques et commentaires. Le cheminement à l'intérieur de la fiche reste cependant ouvert.

À l'opposé, certaines fiches analytiques sont fermées. Il en existe de nombreux exemples. Certains d'entre eux sont rattachés à des grands systèmes de classification, d'autres ont été élaborés afin de répondre à des besoins très spécifiques et ils ne se rattachent à aucun système de classification standardisé, dont ils constituent la plus souvent des hybridations. Dans certaines fiches fermées, il existe une fiche descriptive pour chaque genre d'objet (lit, siège, armoire), chacun d'eux possédant effectivement ses propres caractéristiques morphologiques. Il y a donc autant de fiches descriptives qu'il y a de genres. L'ensemble du contenu de chaque fiche type a été prédéterminé. C'est le cas, notamment, des fiches utilisées lors de l'inventaire du mobilier régional français. La collecteur ou le « cataloguer » n'a qu'à identifier l'élément correspondant.

D'une façon générale, on peut dire que la plupart des systèmes de classification des objets ethnographiques privilégient l'aspect matériel de l'objet par rapport à ses diverses significations possibles. Mentionnons cependant que certaines approches semi-sociologiques et anthropologiques — pour ne citer que celles-là — s'intéressant à ce dernier aspect ont développé des approches conceptuelles intéressantes. Toutefois, les systèmes de classification qu'elles proposent sont complexes et d'un usage très limité. En fait, il s'agit davantage de grilles d'analyse que de véritables systèmes de classification. Parmi les principaux systèmes de classification des objets ethnographiques utilisés au Canada, et plus particulièrement au Québec,

mentionnons le système de classement proposé par André Leroi-Gourhan dans *Évolution et techniques*[1]. Il s'agit d'un système de classification que l'auteur qualifie de « technomorphologie ». Les objets sont classés suivant des critères qui leur sont propres en tenant compte des matières acquises, transformées et utilisées en rapport avec leur production.

Ce système, développé pour l'étude de sociétés produisant des objets relativement simples, est cependant difficilement transposable pour traiter et classifier des objets techniques complexes. Plusieurs adaptations en ont été faites. Une d'elles est encore utilisée au Service canadien des parcs (région de Québec) pour le classement des artefacts archéologiques[2]. Elle s'inspire aussi, pour une part, du système mis de l'avant par Lewis R. Binford, un archéologue américain qui classe les artefacts en trois grandes catégories : technomiques, sociotechniques et idéotechniques[3]. Diverses grilles d'analyse et méthodes de classement s'inspirant du système de Leroi-Gourhan ont également été mises au point par un groupe de chercheurs du CELAT de l'Université Laval. Leur degré de sophistication en relève cependant les possibilités d'utilisation qui, par ailleurs, sont limitées à certains groupes d'objets particulièrement ceux produits et consommés durant la période préindustrielle. On pourrait, selon les disciplines concernées, multiplier les exemples de classification de type analytique. Aucun d'entre eux cependant ne procède une grille suffisamment générale pour pouvoir être appliqué à l'ensemble des objets ethnographiques.

Parmi les systèmes de classification répondant à ce critère, mentionnons le système de George Murdock. Celui-ci a été développé par ce dernier lors de la guerre du Pacifique, pour répondre à une commande du ministère américain de la Guerre. Il a valu par la suite divers remaniements et adaptations, dont certains s'intéressent plus spécifiquement à la culture matérielle[4]. Le principal intérêt de ce système réside surtout dans le fait qu'il propose une méthode de classification universelle pouvant s'appliquer à tous les types de sociétés, et ce tout en tenant compte de l'aspect culturel qui nuance l'ensemble qui devait en 30 catégories, qui peuvent aussi être subdivisées selon les besoins. Plusieurs musées, dont le Musée canadien des civilisations (Hull) ou encore Musée national de l'Homme), ont développé des systèmes de classification se rattachant à celui de Murdock.

Plus récemment, des chercheurs du CELAT de l'Université Laval ont mis au point un système de classification s'inspirant de celui de Murdock, mais adapté au contexte québécois. Il s'agit de la grille des *Pratiques culturelles traditionnelles*[5]. Celle-ci comprend trois champs principaux : 1) champ contenant 2) champ pragmatique et 3) champ symbolique et représente les champs sont ensuite subdivisés en plusieurs pratiques culturelles. Les objets trouvent leur place à l'intérieur du système, suivant les pratiques auxquelles ils se rattachent. Sans faire la critique d'un tel système, mentionnons le fait qu'il devient souvent d'une utilisation complexe dans le traitement des objets.

Un autre système de classification des objets ayant une portée générale est le système mis au point par Robert G. Chenhall[6]. Ce dernier se retrouve

---

1. André Leroi-Gourhan, *Évolution et techniques*, 2 vol., Paris, Albin Michel, 1971-1973 (1945), xxvi-[illegible] p. et 2 p.

2. Groupe de travail sur les artefacts historiques, *Guide pour la description et la saisie des objets*, Québec, Environnement Canada, Parcs canadiens, 1979, 111 p.

3. Lewis R. Binford, *An Archaeological Perspective*, New York, Seminar Press, 1972, 328 p.

4. George Murdock, *Outline of Cultural Materials*, New Haven, [s.n.], 1961, 107 p.

5. Les Archives de folklore et d'histoire orale de l'Université Laval, *Le champ matériel des Pratiques culturelles traditionnelles*, Québec, Les Publications du Québec et Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, 1987, 2 vol., [illegible] f. [Université Laval, 1985, 248 p.]

6. Robert G. Chenhall, *Museum Cataloguing in the Museum Computer*, [s.l.], Museum Computer Network, 1978, 2 vol.

Pour en savoir plus...

BERGERON, Yves et Jean-Claude DUPONT. « Les systèmes de classification en culture matérielle : Recueil de textes », Québec, Université Laval, Arts et traditions populaires Environnement Canada, Service canadien des parcs, Centre des collections, 1990, 332 p.

BINFORD, Lewis R. *An Archeological Perspective*, New York, Seminar Press, 1972, 404 p.

BLACKABY, James, Patricia GREENO and THE NOMENCLATURE COMMITTEE. *The Revised Nomenclature for Museum Cataloging : A Revised and Expanded Version of Robert G. Chenhall's System for Classifying Man-Made Objects*, Nashville, American Association for State and Local History Press, 1988.

CHENHALL, Robert G. *Nomenclature for Museum Cataloging : A System for Classifying Man-Made Objects*, Nashville, American Association for State and Local History, 1978, 511 p.

CHEVRIER, Robert et Maurice GOGUEEN. *Guide d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Coll. Bibliothèque d'anthropologie, Paris, François Maspero, 1975, chap. 9 : Le Site ethnographique.

DE VIRVILLE, M. (sous la dir. de). *Système descriptif des objets domestiques français*, Paris, Musées nationaux, 1977, 251 p.

DU BERGER, Jean et Simone DUBOIS-OUELLET (avec la collaboration de). *Poutiques culturelles traditionnelles*, Coll. Rapports et mémoires de recherche du CELAT n° 13, Québec, CELAT, Université Laval, 1989, 258 p.

GENEST, Bernard (sous la dir. de). *Le macro-inventaire du patrimoine québécois, réalisé par le Service du patrimoine du ministère des Affaires culturelles*, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 150 p.

GOLDBERG, Michael. « La vidéographie à portée de tous », [s.l.], Groupe d'intervention vidéo, 1977.

GROUPE DE RECHERCHE EN CULTURE MATÉRIELLE. « Techniques, fonctions et usages des objets : Répertoire des mots clés », Québec, Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1978, 68 p.

LAFOUGE, Georges-Émile et autres. « Rapport concernant la disparition de certains biens culturels », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979.

LAUZON, Daniel et autres. « Bilan général et critique de l'état de situation des inventaires du MAC en matière de patrimoine bâti », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1986, 101 p.

LEROI-GOURHAN, André. *Évolution et techniques : Milieu et techniques*, Coll. Sciences d'aujourd'hui n° 2, Paris, Albin Michel, 1973 [1945], 475 p.

———. *Évolution et techniques : L'Homme et la matière*, Coll. Sciences d'aujourd'hui n° 1, Paris, Albin Michel, 1971 [1945], 348 p.

Le système de classification des collections historiques du Service canadien des parcs, Québec, Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1982.

MURDOCK, George. *Outline of Cultural Materials*, New Haven, [s. éd.], 1982, 24e p.

Objets civils domestiques : Principes d'analyse scientifique, vocabulaire typologique, Paris, ministère de la Culture, 1984, 640 p.

ROBERGE, Martine et Bernard GENEST (sous la dir. de). *Guide d'enquête orale*, Coll. Patrimoines - série Dossiers n° 72, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 265 p.

SAINT-AUBIN, Jean-Paul. « L'image de l'architecture bâtie », dans *Bulletin APT*, vol. XXII, n°s 1-2 (1990), p. 47.

Deuxième partie
L'application

Anne Bélrubé
Nicole Dorion
Bernard Genest
Jean Simard

Chapitre

4

Profil historique des inventaires au ministère de la Culture et des Communications

Jean Simard

L'expérience du Ministère en matière d'inventaire d'objets mobiliers, repérés sur le terrain auprès de leurs propriétaires ou de leurs utilisateurs d'origine, remonte à soixante-dix ans. Au long de ces années, les objectifs et les méthodes ont varié au gré des législations qui se sont succédé et des perceptions de ceux qui ont mené ces inventaires. C'est ainsi, par exemple, que la notion de bien culturel mobilier s'est affranchie de sa seule qualité d'œuvre d'art pour englober aussi l'objet archéologique et les biens ethnographiques qui structurent historiquement l'organisation matérielle et le cadre de vie de notre société. Aussi, pour se faire une idée de ce que contiennent les corpus d'inventaire et surtout pour donner une juste mesure du chemin parcouru depuis que l'État se préoccupe de cette activité qui fonde toute recherche et toute action en faveur du patrimoine, il convient tout d'abord de distinguer deux grandes périodes : une première qui précède de quarante ans la création même du ministère des Affaires culturelles, une seconde enfin qui couvre les trente ans de pratique d'inventaire du Ministère, créé en 1961.

Chacune de ces périodes a été le théâtre d'expériences qui nous dictent formellement un récit en trois actes. Le premier met en scène des personnages qui forment le front pionnier. En arrière-plan la première génération de chercheurs, membres de la Commission des monuments historiques qui œuvrent en périphérie des biens mobiliers. Au premier plan Gérard Morisset et Jean-Marie Gauvreau qui dirigent à partir de 1957, l'un pour les œuvres d'art, l'autre pour l'artisanat, l'Inventaire des ressources naturelles que l'on peut considérer à juste titre comme la première entreprise systématique de collecte documentaire reliée à des biens mobiliers *in situ*. Le deuxième acte nous transporte au début des années soixante-dix quand est officiellement créé au sein du Ministère un Service des inventaires. Pendant cette décennie de ferveur pour la cause patrimoniale, des équipes se sont animées à travers tout le Québec, enrichissant ainsi et de beaucoup la documentation collectée auparavant par des chercheurs consciencieux mais aux moyens limités. Le temps fort de cette décennie se situe entre 1977 et 1985 avec la production du macro-inventaire. Le dernier acte débute en 1983 et a pour toile de fond la régionalisation des activités du Ministère dans un territoire partagé désormais en municipalités régionales de comtés (MRC). Dès lors les inventaires sont gérés en partenariat et exécutés par des consultants privés. Nous allons décrire chacune de ces expériences en établissant à chaque fois l'identité des acteurs, leur champ d'intervention, les finalités poursuivies ainsi que les méthodes utilisées.

8
Le front pionnier

Si Morisset et Gauvreau ont été les pionniers de l'inventaire d'objets mobiliers repérés *in situ*, ils furent néanmoins précédés sur le terrain par leurs collègues de la Commission des monuments historiques qui s'intéressaient surtout au patrimoine immobilier. Il n'est pas sans intérêt de rappeler le contexte de ces premières collectes et les procédés qu'elles mettaient en œuvre.

La Commission des monuments historiques a été créée en 1922 conformément à la *Loi sur les monuments historiques ou artistiques* sanctionnée le 21 mars de la même année. Dans son premier rapport annuel (1922-1923) signé conjointement par Adélard Turgeon, président, et Pierre-Georges Roy, secrétaire, la Commission note qu'après moins de deux ans d'opération son œuvre a plutôt été un travail d'inventaire :

> Il s'agissait d'établir le bilan de nos richesses historiques et artistiques. Notre enquête est loin d'être finie. Elle ne pourrait aussi rapidement que les circonstances le permettent. Mais dès aujourd'hui, la Commission est heureuse de proclamer que la province de Québec compte bon nombre d'églises, de chapelles, d'édifices, etc., etc., qui méritent d'être classés[1].

Cette dernière affirmation n'est pas anodine. Elle fait allusion à un nouveau défi identitaire que le Québec devrait par là relever. À l'instar de François-Xavier Garneau qui avait, un siècle auparavant, écrit la première histoire du Canada pour démontrer à lord Durham que les Canadiens d'origine française avaient une culture et une identité propres, les commissaires de 1922 entendent prouver à « une province voisine » que le Québec a aussi des monuments qui attestent cette histoire. Dans une lettre datée du 12 septembre 1922, typique d'ailleurs des méthodes de travail du secrétaire qui partageait avec les autres commissaires la tâche de dresser les inventaires, Pierre-Georges Roy est, à cet égard, on ne peut plus clair :

> Vous comprendrez l'importance de ce relevé ou de cet inventaire, quand vous saurez qu'un personnage avocat en vue d'une province voisine a écrit que dans la province de Québec nous n'avions pas de monuments historiques. Or nous espérons prouver par notre premier rapport qu'il y a plus de monuments historiques ou commémoratifs dans la seule province de Québec qu'il n'en existe dans toutes les autres provinces réunies.
>
> Vous nous aiderez dans notre tâche en nous signalant les statues, croix, pierres, calvaires, etc., etc., qui peuvent se trouver dans votre comté.
>
> La Commission des monuments historiques compte sur l'aide de tous les députés de la Province dans l'œuvre patriotique qu'elle a accepté de mener à bonne fin[2].

Les archives nous apprennent que trois procédés de collecte étaient utilisés simultanément par les commissaires-chercheurs. Tout d'abord le courrier, qui permettait de déléguer la tâche à titre bénévole à des notables, comme

1
Premier rapport de la Commission des monuments historiques de la province de Québec, 1922-1923, Québec, Ls-A. Proulx, 1923, p. 90.

2
Archives nationales du Québec à Québec, E 55, no. 2a.

des députés et des curés desquels on sollicitait notes et photographies. Ensuite les visites sur le terrain. L'*État des comptes publics*[5] nous précise par exemple qu'Adélard Turgeon, Pierre-Georges Roy, Édouard-Zotique Massicotte voyageaient et prenaient à l'occasion des photos. D'autre part, le secrétaire partageait les responsabilités selon la région d'origine des commissaires. Ainsi, dans une lettre à Massicotte datée du 3 juillet 1925, Roy écrit : « Occupez-vous de la région de Montréal dans laquelle j'inclus toute la partie de Trois-Rivières [...]. En tout cas, ramassez plus que moins. Il est plus facile sur la fin d'éliminer que de compléter[6] ».

Figure 59

Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de la Commission des monuments historiques [illegible]
Archives nationales du Québec à Québec.
[illegible]

5
État des comptes publics de la province de Québec [illegible] (Québec, [illegible]).

6
Archives nationales du Québec à Québec, [illegible] de la Commission des biens culturels, [illegible]

Finalement la prise de photos occupait une grande place dans les procédés d'inventaire de la Commission. À cet égard on faisait principalement appel aux services professionnels d'Edgar Gariépy, parfois aussi à ceux de Thaddée Lebel. La Commission des monuments historiques a opéré des inventaires sélectifs fondés essentiellement sur le critère de l'ancienneté. Elle a pu en cinq ans réunir assez de documents photographiques et de notes historiques pour publier des ouvrages sur *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec* (1925), *Vieux manoirs et vieilles maisons* (1927) et *L'Île d'Orléans* (1928). On le voit bien, Pierre-Georges Roy et son équipe ne se sont intéressés qu'épisodiquement aux objets mobiliers[7].

Figure 13

Édouard-Zotique Massicotte (1867-1947), archiviste de la ville de Montréal, membre de la Commission des monuments historiques, s.d.
Archives nationales du Québec à Québec, [illegible]

C'est à Gérard Morisset surtout, mais aussi à Jean-Marie Gauvreau que revient la paternité de l'entreprise. Morisset y consacra le plus clair de sa carrière qui s'échelonna de 1937 à 1969 en tant que fondateur et directeur de l'Inventaire des œuvres d'art. Gauvreau s'intéressait pour sa part à l'artisanat comme solution à la grande crise qui sévissait alors et à la reprise de l'économie après la guerre. Pour cela il fallait en dresser l'inventaire sur la base d'enquêtes et c'est ce qu'il fit durant les étés de 1937 à 1939. Ces deux entreprises ont été réunies jusqu'en 1941 sous le titre général d'Inventaire des ressources naturelles que dirigeait Esdras Minville sur le plan administratif, mais qu'animaient personnellement les deux chercheurs. Morisset dépendait du Secrétariat de la province, Gauvreau du ministère du Commerce et de l'Industrie. C'est uniquement pour des raisons administratives que ces expériences ont été regroupées sous une même autorité; aussi convient-il de les présenter séparément.

7
[illegible]

Figure 21

Lionel Groulx (1878-1967), directeur de l'École des hautes études commerciales de Montréal (1915-1920), professeur d'histoire de l'économie politique (1920-1949), chanoine de la cathédrale de Saint-Jean-de-Québec (1949-1967) et historien.
Fonds de l'Université de Montréal, Fonds Lionel-Groulx, P0001-1-1-1.

Dans un premier profil collectif, on retrouve [illegible] Angleterre en 1930, deux qui [illegible] de l'art qui [illegible] de la Guerre civile [illegible]

> Parcourir la Première pour y découvrir les pièces de valeur, [illegible] photographies collées qui [illegible] qui [illegible] conservé l'appui actuel. Feuilleter les dépôts. Et parfois [illegible] qui [illegible] qui [illegible] qui

[illegible]

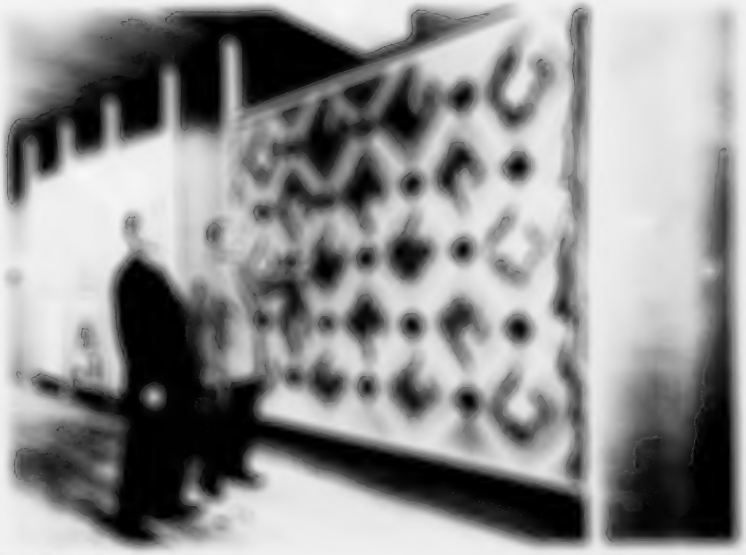

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

qui préparait des gens capables d'entreprendre la décoration complète des intérieurs domestiques sur une base artisanale. Comme il est dit ci-dessus, de 1937 à 1944 le directeur de l'École du meuble consacra tous ses étés à mener une vaste enquête sur l'artisanat. Avec ses collaborateurs, Albert Tessier, Paul-Émile Borduas, Claude de Lorimier et quelques autres, il parcourt le Québec, visitant plus de cent cinquante paroisses, rencontrant les artisans, prenant notes et photos sur les ressources naturelles et leur transformation en biens culturels. Les rapports d'enquête[8] révèlent bien les objectifs et méthodes de l'ethnologue qu'était Gauvreau. Car en plus de décrire objectivement et systématiquement les lieux visités, leurs ressources, leurs équipements techniques et les genres de productions, Gauvreau fait des remarques sur les techniques et les savoir-faire des artisans et des artisanes, et porte finalement un jugement de valeur sur leurs compétences en leur donnant un rang. Claire M. Bélliveau, qui a dressé en 1973 l'inventaire du fonds Jean-Marie-Gauvreau en vue d'obtenir un diplôme en bibliothéconomie de l'Université d'Ottawa, affirme que les dossiers en question « constituent une source de renseignements qui permettent de dresser une liste des plus habiles artisans [et] donnent le vrai visage de notre classe paysanne et artisanale en même temps qu'ils apportent de remarquables paysages de notre belle province[9] ». Au terme de dix années de crise, Gauvreau voyait l'artisanat comme une structure de libération économique, d'encadrement social et d'identité culturelle des populations rurales. La rapide industrialisation d'après-guerre a été fatale à la philosophie sociale de Gauvreau et, par là, son désir de faire renaître l'artisanat. Son œuvre sociale fut certainement un échec mais non pas son travail d'ethnologue. Il nous aura en effet laissé le premier corpus ethnographique qui associe objets et savoir-faire recueillis in situ dans leur contexte fonctionnel.

On se rend compte que les finalités sont tout autres ici. Morisset poursuivait des objectifs de connaissance et de sauvegarde, devant par conséquent mettre sur fiches un patrimoine historique révolu; Gauvreau entendait plutôt documenter un patrimoine pour le faire renaître et lui donner un avenir. On verra du reste que les méthodes de Gauvreau diffèrent passablement de celles de Morisset. Dans un rapport général sur « le problème de l'artisanat » qu'il soumet à son ministre en 1942, Gauvreau consacre un chapitre entier à ses méthodes de travail. Nous en extrayons une partie substantielle qui a trait à ses enquêtes sur le terrain :

> *Au cours des six années d'enquête régulière nous avons mis au point une méthode qui nous a permis d'atteindre un plus grand nombre de gens et surtout d'obtenir des réponses de plus en plus précises.*
>
> *Au début nous avons procédé de la même façon que les enquêteurs de l'Inventaire économique de la province. Avec la coopération de MM. les curés, ceux-ci annonçaient notre visite en chaire au prône du dimanche demandant à leurs paroissiens la plus entière coopération. Puis au moyen d'une carte postale nous avisions directement les gens de l'heure exacte de notre visite.*
>
> *Nous avons peu à peu constaté chez plusieurs une certaine méfiance à nous répondre. Si l'esprit de parti nous a fait du tort, il n'a cessé*

Figure 37

Jean-Marie Gauvreau, [illegible] élève de l'École du meuble à Montréal, vers 1945. Fonds d'archives de l'École du meuble, Cégep du Vieux Montréal, Montréal.

8
Près de 1000 pages [illegible] photos. Fonds Jean-Marie Gauvreau, Bibliothèque nationale du Québec, succursale Marie-Claire-Daveluy, 125, rue Sherbrooke Ouest, Montréal.

9
Ibid.

> de nous en faire. Les enquêteurs se sont vite rendu compte qu'ils étaient trop souvent considérés comme des fonctionnaires chargés d'enquêter sur leurs petites affaires personnelles, façon de renseigner le gouvernement pour les taxer davantage. Cette attitude de Normand, dans la façon de répondre, nous a convaincus de ne pas admettre notre identité de chargé de mission par le gouvernement.
>
> Nous avons, après deux ans, supprimé le questionnaire que nous reproduisons ici[21]. Ce questionnaire nous donnait bien les renseignements que nous désirions mais il entravait la spontanéité des réponses. Peu à peu on nous a pris pour des journalistes accumulant une documentation sur le sujet. Après la publication d'*Artisans du Québec* notre travail fut de plus en plus facilité; la perspective d'une publication plus ou moins prochaine provoqua chez les gens que nous visitâmes les confidences que nous avions tant de peine à obtenir auparavant.
>
> Au lieu de nous en tenir au questionnaire nous nous sommes appliqué à faire un travail de reportage, à rédiger des monographies particulières sur les artisans dont le travail nous semblait devoir être davantage mis en relief et il était ainsi beaucoup plus facile de poser les questions, en temps opportun, dont les réponses étaient susceptibles de nous renseigner sur tel ou tel sujet délicat.
>
> Dans l'enquête sur les méthodes de commerce entre autres, nous supprimions crayon et cahier de notes, puis rentré à l'hôtel nous rédigions tout de suite les notes, encore fraîches à la mémoire, recueillies dans les conversations que nous avions suscitées.
>
> En 1940 et 1941 nous avons cessé d'inventorier systématiquement paroisse par paroisse; pour éviter d'abord la monotonie du travail d'enquête; puis parce que nous en étions déjà arrivé à des conclusions qu'il nous était facile d'appliquer à telle ou telle cause après une enquête sommaire. Nous avons pu ainsi parcourir un territoire de plus en plus important chaque année, nous contentant de dresser un répertoire aussi exact que possible des artisans susceptibles de retenir l'attention[22].

L'apport spécifique de Gauvreau dans le champ des inventaires d'objets mobiliers, c'est d'avoir mis ensemble l'inventaire documenté d'objets relevant de l'artisanat et de l'art populaire, les femmes et les hommes avec leurs savoir-faire, l'enquête systématique avec collaborateurs, questionnaires, appareils photographiques, carnets d'enquête, etc. En somme, à peu de choses près, tout l'équipement scientifique et technique des ethnologues qui prendront la relève trente ans après.

21
Nulle trace de ce questionnaire dans le fonds Gauvreau.

22
Jean-Marie Gauvreau, « Pour préparer l'après-guerre : L'organisation de l'artisanat dans la province de Québec », thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, École des sciences sociales, économiques et politiques, avril 1942, pp. 8-10. Cette thèse reprend en annexe un rapport intitulé « Le problème de l'artisanat dans la province de Québec », présenté au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, par Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'enquête sur l'artisanat et couvrant toutes les consultations faites depuis 1937 à 1942, Montréal, avril 1942, 151 p. Ces deux manuscrits dactylographiés font partie du fonds Jean-Marie Gauvreau.

2

Les grands inventaires nationaux

Une dizaine d'années après la mise sur pied du ministère des Affaires culturelles (1961), le Québec se dote d'une *Loi sur les biens culturels* (1972) qui remplace la loi de 1922, plusieurs fois amendée, et bouleverse du même coup la théorie et la pratique du patrimoine. Le patrimoine, qui était jusque-là nommé « monuments historiques ou artistiques », prendra désormais le titre de « biens culturels ». Cette nouvelle notion inclut soit « une œuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique, un bien ou un site archéologique, une œuvre cinématographique, audio-visuelle, photographique, radiophonique ou télévisuelle[12] », et même un arrondissement historique ou naturel. En plus d'étendre le champ patrimonial à tous les aspects de la culture matérielle, à toutes les formes de biens et aux territoires où ils se trouvent regroupés de façon significative, la loi prévoit en plus d'en dresser l'inventaire. En plus de reconnaître les biens autres que les monuments, par conséquent tout le champ mobilier, la loi prévoit même les dénombrer. Pour bien comprendre ces années que l'on peut qualifier à juste titre de décennie du patrimoine, il faut garder à l'esprit les articles de cette loi qui exerce une totale emprise sur les manières de faire du Ministère.

L'article 52 de la loi stipule que « le ministre dresse un inventaire des biens culturels susceptibles d'être reconnus ou classés[13] ». On ne peut être plus clair : la fin ultime de l'inventaire est la reconnaissance ou le classement des biens culturels. Mais pour savoir quels biens sont « susceptibles » d'être reconnus ou classés, il faut les inventorier. Cela peut être long et mobiliser des ressources. Prenant appui sur l'article 52, le Ministère se donne en 1974 un Service des inventaires qui dépend d'une Direction générale du patrimoine. De jeunes professionnels, ethnologues surtout, sont mis à contribution pour reprendre l'inventaire, maintenant élargi, que Gérard Morisset avait arrêté en 1969.

Les premiers efforts portent sur les collections privées, mais on se rend vite compte qu'il est un peu dérisoire d'inventorier des biens culturels *in vitro* alors qu'ils existent encore nombreux *in vivo*. Très tôt, on comprend, écrit Bernard Genest[14], que les biens ethnographiques ne pouvaient faire l'objet d'une approche identique à celle utilisée pour inventorier les biens immobiliers ou les œuvres d'art. La notion de contexte s'imposa donc d'elle-même et c'est à ce moment que sont entrepris les grands inventaires nationaux, inventaires extensifs rassemblant des données, par exemple sur les croix de chemins[15], les arts populaires[16] ou les sites de pêche[17].

L'expérience la plus typique de cette nouvelle manière de faire est certainement l'inventaire des artisans traditionnels de l'Est du Québec, opération menée de 1976 à 1979 par les ethnologues du Ministère sous la direction de Bernard Genest. En parcourant l'introduction du 12e cahier du patrimoine, qui présente les résultats de cette enquête, on se sent plus près du travail de Gauvreau que de celui de Morisset :

> La démarche s'est faite en deux étapes. Une première étape, purement descriptive, se résume par l'identification sommaire et exhaustive de l'ensemble des biens contenus dans la boutique. Elle

12
Lois refondues du Québec, chap. B-4, art. 1.

13
Ibid., art. 52.

14
Bernard Genest, « Patrimoine ethnologique : Évolution du concept au ministère des Affaires culturelles », dans *Annuel de l'ethnologie 1980*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 15, n° 2 (juin 1990), p. 15.

15
Projet mené en commandite par le CELAT de l'Université Laval sous la direction de Jean Simard, de 1975 à 1977. Un rapport général fut déposé au ministère des Affaires culturelles en 1981 : « Corpus des croix de chemins du Québec. Rapport général d'inventaire », Québec, MAC, Centre de documentation, 89 p. Un article de synthèse, « Pour une protection sélective des croix de chemins du Québec », présente l'objectif principal du projet et en détaille la méthodologie. Il a paru dans *La vie quotidienne au Québec. Histoire, métiers, techniques et traditions*, Sillery, PUQ, 1985, p. 225-252.

16
Projet mené en commandite par le CELAT de l'Université Laval sous la direction de Jean Simard, de 1977 à 1979. Un ouvrage de synthèse publié en collaboration a découlé de cet inventaire : Jean Simard, Bernard Genest, Francine Laliberté et René Bouchard, *Pour passer le temps : Artistes populaires du Québec*, Coll. Les cahiers du patrimoine n° 17, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1985, 186 p.

17
Projet exécuté par la firme privée Ethnotech de Québec. Trois volumineux rapports signés par des professionnels de cette firme découlent du projet : Lise Cyr et Jacques Dorion, « Les établissements de pêche aux Îles-de-la-Madeleine : Inventaire et évaluation patrimoniale contextualisés », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, 2 tomes, 505 p. ; Claude Bourguignon, Sylvie Brunelle et Jacques Dorion, « Inventaire contextualisé des établissements de pêche de la Basse-Côte-Nord », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1982, 5 tomes, 766 p. ; Sylvie Brunelle, « Inventaire du site de pêche de Sainte-Thérèse-de-Gaspé », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1985, 217 p. Ces rapports peuvent être consultés au Centre de documentation du ministère de la Culture et des Communications à Québec.

> devait permettre après une visite sur le terrain de retrouver, selon un système établi, l'identification, la description et la localisation d'un bien culturel. Dans certains cas, cette première étape a été approfondie et comporte, en plus du relevé descriptif et photographique complet de la morphologie des objets, de même que des détails de leurs aspects historiques et fonctionnels, le relevé architectural du lieu de travail de l'artisan et des données portant sur la connaissance du métier. Des enquêtes orales avec usage du magnétophone, portant sur l'historique, les différents aspects sociaux, les rôles secondaires de l'artisan, les traditions orales qui se rattachent à la profession ont alors été effectuées. Pour chacun des artisans visités, nous avons donc préparé des dossiers technologiques plus ou moins élaborés selon l'importance, l'originalité et la représentativité de la boutique, la qualité de l'outillage, la technologie utilisée dans la pratique du métier ou la disponibilité de l'informateur. Notre analyse porte donc sur plus de 500 de ces dossiers.
>
> L'analyse et l'organisation des données constituent la deuxième étape de la démarche[18].

Ce que l'on inventorie ici ce sont des objets en tant que « signifiants », des traces de culture, et ce qui intéresse en bout de piste c'est précisément la culture « signifiée ». Ainsi, l'artisan du cuir n'est pas celui du fer. L'un, assez fréquemment un handicapé physique, est protégé par la communauté et on associe sa production à celle des femmes. L'autre, généralement un homme fort, jouit du prestige que lui procure son dur métier. Il faut être sensible, pour inventorier convenablement une boutique d'artisan, à ces connotations du contexte.

La décennie du patrimoine culmine dans une expérience de grande envergure qu'on a nommée « macro-inventaire ». Le regard s'élargit une nouvelle fois. À ceux qui dirigent les destinées du patrimoine, à partir de 1977, il ne suffit plus d'inventorier l'objet dans son contexte fonctionnel ou thématique singulier, par rapport à un métier ou à un type d'objet comme dans les projets cités ci-dessus. Ce qui intéresse désormais le Ministère, c'est le contexte relationnel et territorial, plutôt la perspective horizontale que verticale. Tel qu'on le présente au public, huit ans après dans une attrayante publication[19], le macro-inventaire visait à réunir, dans des délais aussi courts que possible, un minimum acceptable de connaissances pour tout le Québec, sur l'ensemble des thèmes et des phénomènes associés au patrimoine. Il avait donc été conçu comme un outil permettant de dégager une vue d'ensemble de la richesse patrimoniale du Québec et de relever les concentrations ou les thèmes susceptibles de faire l'objet d'une recherche ultérieure. De 1977 à 1986, des équipes disciplinaires visitent le Québec dans toutes ses régions et ramènent des données générales sur les caractères de ces régions. C'est donc l'identité régionale qu'on cherchait ultimement à définir, la recherche des différences et le territoire comme fondement des appartenances. Six grands volets disciplinaires composent ce macro-inventaire : d'abord l'histoire, puis l'archéologie, ensuite l'ethnologie, l'architecture et l'art religieux, enfin séparément l'inventaire architectural aérien et l'analyse du paysage architectural. Le mobilier avec l'immobilier, le paysage au ras du sol avec la photographie aérienne.

18
Bernard Genest, René Bouchard, Lise Cyr et Yvan Chouinard, *Les artisans traditionnels de l'Est du Québec*, Coll. Les cahiers du patrimoine n° 12, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979, p. 10-11

19
Bernard Genest (sous la dir. de), *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 150 p.

C'est principalement dans le volet « ethnologique » que se trouvent les objets mobiliers. La perspective n'est toutefois plus thématique ou typologique. Elle n'est plus construite par l'intelligence, elle est donnée par l'œil de l'observateur, elle est globale. Le mobilier est parmi le reste, telle que la réalité se donne à voir, complexe. Il convient une nouvelle fois de citer un texte méthodologique qui nous fera mesurer la distance parcourue depuis le début des inventaires :

> Pour chacune des régions étudiées (c'est-à-dire chacun des comtés municipaux), la démarche se fait en trois temps. Elle débute par la recherche exploratoire. Il s'agit alors de regrouper les connaissances déjà accumulées dans les fonds de recherche, de consulter les sources historiques connues, de dégager le contexte global; vient ensuite la mise en route, c'est-à-dire la découverte du milieu par l'enquête directe. Elle suppose une prise de contact avec le milieu naturel et physique, des rencontres avec des informateurs — personnes-ressources, artisans, pêcheurs, agriculteurs, etc. — la collecte et la mise en ordre des renseignements compilés à l'intérieur d'un cahier de terrain; puis, après avoir organisé et classifié le matériel, il faut ensuite l'analyser en dégageant les constantes et les éléments répétitifs de manière à donner une image globale du comté dans un rapport-synthèse.
>
> C'est dans le cahier de terrain que sont consignées toutes les notes de l'enquêteur, depuis la simple mention du phénomène observé jusqu'à sa description la plus complète. Comme les objets relevés sont toujours photographiés, c'est aussi dans le cahier de terrain que s'établit le rapport entre la photo et l'objet décrit.
>
> [...] L'originalité de la méthode repose, pour une bonne part, sur l'importance accordée au langage visuel. Compte tenu de la durée extrêmement limitée de l'opération, l'usage maximal de l'appareil-photo comme principal instrument d'enquête s'est révélé le moyen le plus efficace pour consigner les observations faites sur le terrain[20].

Les inventaires thématiques, ceux de la première génération (1974-1977), avaient strictement pour fin l'attribution de statuts juridiques, c'est-à-dire qu'ils avaient pour objet d'identifier les biens culturels « susceptibles d'être reconnus ou classés ». Le macro-inventaire (1977-1983) a plutôt été conçu comme un instrument de planification qui servirait à identifier les besoins d'inventaires particuliers. Un outil fait sur mesure pour les développements qui se préparaient.

20 *Ibid.*, p. 37-39.

3
La région, lieu d'appartenance des objets

En 1979, une législation devait affecter de nouveau le patrimoine et ses inventaires. Il s'agit de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ce n'est pas par hasard que le Ministère avait mis sur pied, peu de temps avant, son macro-inventaire, qui focalisait le regard sur le territoire et les régions. Un vent régionaliste soufflait alors et devait entraîner les autorités administratives situées plus près de la vie des citoyens à prendre en main leur développement, y compris sur le plan culturel. C'est dans cette mouvance que la Direction générale du patrimoine elle-même a réalisé en 1983 la régionalisation de ses structures et délégué de plus en plus de responsabilités aux municipalités et à des corporations à but non lucratif. Ce faisant, les services centraux du Ministère voyaient leur mission substantiellement modifiée. Ils devenaient partenaires dans des projets qui émanaient de plus en plus des instances régionales et locales. Les inventaires se feront désormais au niveau local, à l'échelle locale, et les services centraux fourniront à leurs partenaires expertise et aide-conseil.

Il a résulté de ces transferts de responsabilités plusieurs effets. Tout d'abord les inventaires thématiques ou nationaux ont été abandonnés. En revanche on a doublé le nombre d'inventaires ponctuels liés à des demandes de statut[21]. Les demandes sont venues des régions et ont été comblées par elles dans le contexte de partenariat signalé ci-dessus. Les services centraux ont redoublé d'efforts pour que les acquis théoriques et pratiques ne soient pas perdus et puissent même être transférés. Cette préoccupation apparaît clairement à la lecture des devis de travail qui accompagnent les contrats. Ainsi en fut-il, par exemple, du suivant, que je censure pour en garantir la confidentialité :

> 2. Mandat et approche méthodologique
>
> À partir des pièces d'inventaire de la collection [...] réalisé par des antiquaires professionnels de Québec et de Montréal, le consultant ou la consultante devra évaluer l'intérêt de la collection sur les plans historique, ethnologique et artistique en vue de proposer au Ministère une recommandation ou non de classement de la collection. Cette évaluation devra se faire de la façon suivante :
>
> 2.1 Prendre connaissance de l'histoire de la famille [...] en se fondant sur les documents existants, notamment aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi, collection Mgr Victor Tremblay et collection [...];
>
> 2.2 S'enquérir auprès des principaux intervenants du milieu local et régional, et principalement du Musée du Saguenay — Lac-Saint-Jean et de la [...] de Chicoutimi de la valeur et de l'intérêt de la collection pour une éventuelle mise en valeur suivant un ou des lieux de diffusion du patrimoine;
>
> 2.3 Procéder à l'inventaire des pièces de la collection, soit celles du mobilier et des œuvres d'art selon la fiche technique du Ministère

21
Bernard Genest et autres, « Bilan rétrospectif des interventions du ministère des Affaires culturelles en matière de patrimoine ethnologique », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, avril 1988, [118 p.]. Voir spécialement les tableaux II et III.

élaborée à partir du système de Robert G. Chenhall, *Nomenclature for Museum Cataloging : A System for Classifying Man-Made Objects* (Association for State and Local History, 1978, 560 p.), de même que la collection des livres anciens selon la technique de l'art;

2.4 Photographier chacune des pièces à partir d'un appareil 35 mm et reproduire les photographies sur les fiches du Ministère;

2.5 Classer les fiches d'inventaire et les fiches photographiques selon les catégories utilisées dans le métier afin de permettre une analyse et une évaluation de l'intérêt de la collection;

2.6 Procéder à l'analyse et à l'évaluation de la collection en tenant compte que celle-ci fait partie d'un tout avec les archives de la famille (en partie classées par le Ministère en 1982 et conservées aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi), le site de la [...] de Chicoutimi (site classé par le Ministère en 1984) et la maison [...];

2.7 Situer l'intérêt et la valeur de la collection à l'échelle locale, régionale et nationale en indiquant plus précisément, au plan national, des exemples comparables à ce type de collection;

2.8 Réaliser auprès des personnes jugées compétentes, plus spécialement les antiquaires cités plus haut dans le devis, des entrevues sur bandes magnétiques afin de déterminer l'intérêt et la valeur de la collection au niveau du marché de l'art ancien québécois et canadien;

2.9 Rédiger un rapport-synthèse avec une conclusion, une recommandation de classement ou non de la collection pour fins de présentation au Comité du statut du Ministère et à la Commission des biens culturels du Québec[22].

Un double souci a guidé le rédacteur de ce devis. Tout d'abord la bonne gestion. La collection mérite-t-elle d'être classée ? Complète-t-elle bien l'ensemble que constituent les archives, la maison et le site, qui sont classés ? Où et dans quelles conditions peut-on mettre en valeur cette collection ? Ensuite l'aide-conseil : prise en compte du fonds documentaire, utilisation du système Chenhall dont l'emploi est maintenant généralisé dans les inventaires de collections, transmission des fiches d'inventaire préparées par les services centraux du Ministère, respect des catégories employées dans le métier auquel font référence les objets inventoriés, appel à l'expertise des antiquaires afin de déterminer la juste valeur marchande. Voilà donc un exemple typique des pratiques actuelles en matière d'inventaire d'objets mobiliers, pratiques que le Ministère tente d'implanter à travers les régions.

Les pionniers, Pierre-Georges Roy et Gérard Morisset surtout, définissaient le patrimoine par les objets d'exception, tout à la fois beaux, rares, anciens et d'esprit français. Les inventaires qu'ils ont entrepris reflètent cette option. Ceux qui ont pris leur relève ont considérablement modifié le concept qu'ils ont étendu à un très grand nombre de biens, à une histoire beaucoup plus longue et à un éventail plus large des groupes sociaux. Cette révision a touché aussi les objectifs et les méthodes, aujourd'hui moins empiriques,

22 « Devis de réalisation de l'inventaire de la collection [...] de Chicoutimi », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, 2 août 1990.

plus précis, davantage orientés vers la mise en valeur. En somme, le profil des inventaires de biens mobiliers, malgré ses soixante-dix ans, garde un air de jeunesse. Il reflète, comme le suggérait André Malraux à propos de tout inventaire, « une mise en question sans précédent des valeurs sur lesquelles ces connaissances se fondent[23] ».

23
Cité par Daniel Lauzon et autres, dans « Bilan général et critique de l'état de situation des inventaires du ministère des Affaires culturelles en matière de patrimoine bâti », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, mars 1988, p. 10.

Pour en savoir plus...

BOURGUIGNON, Claude, Sylvie BRUNELLE et Jacques DORION (firme Ethnotech de Québec). « Inventaire contextualisé des établissements de pêche de la Basse-Côte-Nord », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, 1982, 5 tomes, 766 p.

BRUNELLE, Sylvie (firme Ethnotech de Québec). « Inventaire du site de pêche de Sainte-Thérèse-de-Gaspé », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, 1985, 217 p.

CYR, Lise et Jacques DORION (firme Ethnotech de Québec). « Les établissements de pêche aux Îles-de-la-Madeleine : Inventaire et évaluation patrimoniale contextualisés », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, 1981, 2 tomes, 503 p.

Fonds Jean-Marie-Gauvreau, Bibliothèque nationale du Québec, succursale Marie-Claire-Daveluy, 125, rue Sherbrooke Ouest, Montréal.

GAUVREAU, Jean-Marie. « Le problème de l'artisanat dans la province de Québec », étude présentée au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, Montréal, avril 1942, 151 p.

———. « Pour préparer l'après-guerre : L'organisation de l'artisanat dans la province de Québec », thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, École des sciences sociales, économiques et politiques, avril 1942.

GENEST, Bernard. « Patrimoine ethnologique : Évolution du concept au ministère des Affaires culturelles », dans *Annuel de l'ethnologie 1989*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 13, n° 2 (juin 1990), p. 13.

GENEST, Bernard et autres. « Bilan rétrospectif des interventions du ministère des Affaires culturelles en matière de patrimoine ethnologique », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, avril 1988, [118 p.].

GENEST, Bernard (sous la dir. de). *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 150 p.

GENEST, Bernard, René BOUCHARD, Lise CYR et Yvan CHOUINARD. *Les artisans traditionnels de l'Est du Québec*, Coll. Les cahiers du patrimoine n° 12, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979, 591 p.

LAUZON, Daniel et autres. « Bilan général et critique de l'état de situation des inventaires du ministère des Affaires culturelles en matière de patrimoine bâti », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, mars 1988.

MORISSET, Gérard. « Mémoire sur l'inventaire des œuvres d'art de la Province de Québec, Québec, 1er septembre 1936 », cité par Michel Cauchon, « L'inventaire des œuvres d'art », dans *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, p. 36.

Premier rapport de la Commission des monuments historiques de la province de Québec, 1922-1923, [Québec], L.-A. Proulx, 1923.

SIMARD, Jean. « Pour une protection sélective des croix de chemins du Québec », dans *Le vie quotidienne au Québec : Histoire, mœurs, techniques et traditions*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 225-252.

SIMARD, Jean (sous la dir. de). « Corpus des croix de chemins du Québec : Rapport général d'inventaire », Québec, ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, 1981, 80 p.

SIMARD, Jean, Bernard GENEST, Francine LABONTÉ et René BOUCHARD. *Pour passer le temps : Artistes populaires du Québec*, Coll. Les cahiers du patrimoine n° 17, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1985, 186 p.

complètement différents. C'est pourquoi les définitions des rubriques posent des balises générales, cependant elles pourraient être affinées par des listes d'autorité, des mots clés prédéfinis, ou autrement selon les applications désirées par les utilisateurs.

Cependant il importe que les règles d'uniformisation mises ici de l'avant soient respectées, si l'on veut parvenir à une systématisation des données documentaires sur les objets mobiliers inventoriés selon cette méthode.

1.2 Information manquante ou non vérifiée

En ce qui a trait à ce type d'information, certaines conventions ont été établies dans le but de produire des données absolument fiables. D'abord il faut distinguer entre l'information inexistante et celle que le collecteur est dans l'incapacité de vérifier.

L'information sera considérée comme inexistante quand, objectivement, elle ne se retrouve nulle part. Par exemple, si aucun poinçon n'apparaît sur une pièce d'orfèvrerie, cette absence sera indiquée par un trait entre parenthèses (-), ce qui laisse entendre que cette donnée ne peut être complétée.

Dans les cas où il est impossible de vérifier certaines données au moment de l'inventaire proprement dit, on doit inscrire NV entre parenthèses (NV), l'abréviation signifiant « non vérifié ». Ceci pour distinguer les données manquantes qui pourraient être ultérieurement complétées de celles qu'il sera toujours impossible de combler. Ainsi, il arrive que l'information existe mais demeure inconnue, particulièrement en ce qui a trait aux dates. Par exemple, la date d'acquisition d'un objet peut rester inconnue au terme d'un inventaire; il faut donc l'indiquer en inscrivant « Inconnue » dans le champ approprié. Dans le cas où le nom de l'objet est inconnu, il faut inscrire la mention « Problématique » pour être conséquent avec le système de classification.

Enfin, il peut arriver d'avoir une incertitude quant aux données, mieux vaut alors l'indiquer pour éviter d'induire en erreur d'autres chercheurs. Un point d'interrogation entre parenthèses (?), placé immédiatement après les données concernées, traduit cet état de fait. Cette catégorie de données incertaines se référant soit à une estimation effectuée sans moyen de vérification ultérieure, ou encore à des précisions fournies par un informateur au moment de l'inventaire, mais impossibles à vérifier par la suite.

1.3 Dimension des rubriques

Sur la fiche de catalogage, les champs étant de dimension limitée, il importe de formuler les informations de manière à ne pas dépasser les limites prescrites. Le logiciel File Maker 4 ne peut effectivement tenir compte des données enregistrées en dehors de la dimension respective de chacun des champs. Il s'agit donc de bien vérifier l'espace disponible dans chaque

rubrique avant d'y noter des informations. Il faut cependant savoir que, lors de la saisie, les champs peuvent sembler illimités. L'écran peut proposer des lignes supplémentaires, mais les informations additionnelles ne seront ni imprimées, ni prises en compte lors d'une recherche dans la base de données. Lors de la collecte des données sur le terrain, il faudra évaluer les informations à sélectionner en regard de la fiche de terrain (lignée) qui dispose du même espace que la fiche de saisie. Si cet effort de rationalisation est déjà fourni au stade du relevé, il sera plus facile de procéder à la saisie par la suite sans perdre d'informations.

2
Description des champs

La fiche d'inventaire des objets usuels du Ministère et celle des objets d'art comprennent un certain nombre de champs communs, tandis que d'autres sont plutôt spécifiques à chacune d'elles. L'ensemble des champs est divisé en quatre groupes : les champs relatifs à l'identification de la collection, à l'identification de l'objet, à la description de l'objet et au catalogage. Ils sont définis et illustrés selon les critères suivants :

Nom du champ : C'est le titre de la rubrique, tel qu'il apparaît sur la fiche d'inventaire.

Code PARIS : Le mnémonique de champ en usage dans la base de données PARIS du Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Ce code pourrait permettre de faire la concordance avec le contenu des fiches du Ministère et la base de données nationale, le cas échéant.

Définition : La définition de champ fait référence au contenu devant figurer dans l'espace alloué. Elle précise l'information qui doit être retenue.

Type : Le type de données qui doit se retrouver dans le champ. Qu'il s'agisse de texte, de nombres, de la combinaison des deux ou encore de dates, il doit être respecté car l'application est conçue pour n'accepter qu'une sélection par champ.

Règles d'introduction : Il s'agit de la façon de consigner les informations, de la syntaxe des notations et du format que doit prendre l'information pour permettre de retrouver les éléments lors de recherches ultérieures.

Règles de catalogage : Ces règles définissent la méthodologie documentaire utilisée pour sélectionner et uniformiser l'information.

Commentaires : Des informations supplémentaires, des distinctions ou des renvois concernant le champ.

Exemples : Exemples illustrant des façons correctes de remplir les rubriques.

Référence : Référence du champ à la fiche des objets usuels (OU), des objets d'art (OA) ou aux deux (commun).

2.1
Champs relatifs à l'identification de la collection

Nom du champ : **NOM DE LA COLLECTION**

Code PARIS : COLMUS

Définition : Identification de la collection inventoriée à laquelle appartient ou est associé l'objet, ou le nom du propriétaire (collectionneur, artisan, musée, fiducie, succession, fonds) si la collection ne porte pas de nom spécifique.

Type : Texte alphanumérique.

Commentaires : Il n'est pas nécessaire d'introduire cette donnée sur chaque fiche, le programme permettant de la répéter pour l'ensemble des documents à la fin de la saisie.

Exemples : Manoir Saint-Roch-des-Aulnaies.
Maison Stuart-Henry.
Fromagerie Albert-Perron.
Chalouperie Godbout.

Référence : Commun.

Nom du champ : **LIEU DE LA COLLECTION**

Code PARIS : APMET

Définition : Adresse de localisation de la collection. Indiquer l'adresse permanente si elle diffère de l'adresse postale.

Type : Texte alphanumérique.

Commentaires : Il n'est pas nécessaire d'introduire cette donnée sur chaque fiche, le programme permettant de la répéter pour l'ensemble des documents à la fin de la saisie.

Exemple : 641, Chemin Sydenham, Chicoutimi.

Référence : Commun.

2.2
Champs relatifs à l'identification de l'objet

Nom du champ : **NOM DE L'OBJET**

Code PARIS : OB

Définition : Identification scientifique de l'objet catalogué. Ce nom sera complété par d'autres champs.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Inscrire le nom de l'objet au singulier en commençant par une majuscule. Les termes multiples doivent être séparés par des points-virgules.

Règles de catalogage : Il est à noter que l'on retrouvera la classification et la catégorie de l'objet à la rubrique « Classification » de la fiche. Les champs « Type de l'objet » et « Sous-type » de l'objet contiendront les termes de qualification et de spécification, sauf dans les cas où ils font partie intégrante du nom de l'objet. Cependant, le nom de l'objet peut être un terme établi par une liste d'autorité en la matière concernée. En matière d'art, il s'agit des noms de catégories d'œuvre qui seront précisés par d'autres champs, comme « Titre », « Médium et support », etc. Dans les cas où le nom est inconnu du chercheur, indiquer « Problématique ».

Exemples : Presse-papier.
Ouvre-boîtes.
Cuiller.
Peinture.

Référence : Commun.

Nom du champ : **AUTRE(S) NOM(S) DE L'OBJET**

Code PARIS : ANOB

Définition : Variations étrangères, autochtones ou archaïques du terme d'identification scientifique de l'objet catalogué. Appellation locale ou vernaculaire.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Les termes doivent être séparés par des points-virgules et commencer par une minuscule.

Exemples : canistre.
berceuse.
micouenne; micouane.
dipper.

Référence : OU.

Nom du champ : **CLASSIFICATION**

Code PARIS : COB SCOB

Définition : Ce champ contient les deux niveaux de classification de l'objet : catégorie et sous-catégorie.

Type : Nombres décimaux.

Règles d'introduction : La catégorie principale est indiquée par un chiffre de 01 à 10 et suivi d'un point qui précède un deuxième chiffre de 01 à 22 pour la sous-catégorie, puis d'un troisième de 01 à 07 pour les sous-catégories secondaires. Les entrées multiples seront séparées par des points-virgules.

Règles de catalogage : Les objets sont classifiés selon les catégories fonctionnelles du système de classification de Chenhall dans sa version française. Maximum de deux codes de classification.

Exemples : 02.04
04.13
05.19; 03.04

Référence : Commun.

Figure 36

Cafetière à réchaud. Cuivre rouge et jaune. XIX^e siècle. Les éléments d'un objet sont les parties amovibles de cet objet sans lesquelles celui-ci ne saurait être complet. Collection particulière. Photo Jean-Paul Bédy. MCC 74.258.4 (22).

Nom du champ : **NOMBRE D'ÉLÉMENTS**

Code PARIS : NELEM

Définition : Le nombre de parties constituant l'objet.

Type : Nombre entier.

Règles d'introduction : Indiquer un nombre entier uniquement. Si le nombre de parties constituantes est impossible à vérifier, suivre les indications pour les données non vérifiées.

Règles de catalogage : Les *éléments* d'un objet sont les parties amovibles de cet objet sans lesquelles celui-ci ne serait pas complet et ne pourrait être utilisé ou exposé. Les parties composantes d'un objet ne sont pas considérées comme une entité lors de l'inventaire. Ce sont les parties d'un tout. Par exemple : le couvercle d'une théière, le coussin d'un fauteuil, la clé d'une horloge, les clous dans une boîte à clous.

Commentaires : Les fragments d'un objet en morceaux ne sont pas des éléments, mais cette information devrait apparaître au champ « État de l'objet ».

Exemples : 4
180 (NV)
5 (?)

Référence : OU.

Nom du champ : **NOMBRE D'OBJETS**

Code PARIS : NOB

Définition : Nombre d'objets auxquels se rapportent toutes les informations contenues sur la fiche.

Type : Nombre entier.

Règles d'introduction : Inscrire un nombre entier uniquement. S'il s'agit d'un lot d'objets identiques, ce nombre peut être élevé.

Règles de catalogage : Les *objets* sont des entités constituées ou non de parties composantes. Une pièce pouvant être exposée ou utilisée individuellement est un objet et elle doit être comptabilisée dans le champ NOB.

Commentaires : Il est important d'utiliser ce champ à bon escient et d'établir la différence entre « Nombre d'objets » et « Nombre d'éléments ».

Exemples : 1
5
147

Référence : OU.

Figure 57

Ensemble de 12 cuillères à café dans leur écrin. Alliage métal et argent. XIXe siècle.
L'ensemble forme un tout constitué de 13 objets.
Collection particulière.
Photo Louise Lalliant, 1986.

Nom du champ : **TYPE**

Code PARIS : TOB

Définition : Qualificatifs descriptifs de l'objet ou types précisés par une nomenclature.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Les termes doivent commencer par une minuscule.

Règles de catalogage : Précisions complétant le champ « Nom de l'objet ».

Exemples : |balai d'âtre.
|lampe| de chevet.
|couteau| à fromage.

Référence : OU.

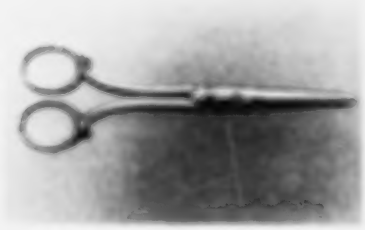

Figure 58

Ciseaux à raisins. Alliage métal et argent. XIXe siècle.
La spécificité de la fonction vient préciser le nom de l'objet.
Collection particulière.
Photo Louise Lalliant, 1986.

Nom du champ : **SOUS-TYPE**

Code PARIS : STOB

Définition : Qualificatifs descriptifs secondaires de l'objet.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Les termes doivent commencer par une minuscule.

Règles de catalogage : Précisions complétant les champs « Nom de l'objet » et « Type ».

Exemples : [mortier à tabac] à priser
[fer à friser] les moustaches
[miroir à coffret] de toilette
[siège à boîte] à musique

Référence : OE.

Nom du champ : **GROUPE**

Code PARIS : GOB

Définition : Distinction entre la catégorie d'art de l'œuvre : profane ou sacré.

Type : Texte alphanumérique

Règles d'introduction : Inscrire profane ou sacré

Référence : OA

Nom du champ : **PÉRIODE**

Code PARIS : PER

Définition : Contient des données chronologiques sur la datation de la production de l'objet catalogué.

Type : Texte alphanumérique

Règles d'introduction : Commencer par une majuscule

Règles de catalogage : Notations se font selon la méthodologie suivante :
Période : si aucune précision ne peut être apportée;
Siècle : pour 100 ans;
Début ou fin du siècle : pour les 25 premières ou dernières années;
Première ou seconde moitié : pour 50 années;
V : (Vers) pour 5 ans avant ou après une date présumée;
Année-année : pour un intervalle précis.

Commentaires : Voir aussi le champ « École / style »

Exemples : 20e
2e moitié du 17e
V 1885
Fin 17e - début 18e
1879-1902

Référence : Commun

Figure 59

Fauteuil pour homme néo-rococo. Seconde moitié du XIXe siècle.
Collection particulière
Photo Jean-Paul Rioh
MCC 76.293.8 (22)

Nom du champ : **ÉCOLE / STYLE**

Code PARIS : ES

Définition : L'école ou le style auquel ses caractéristiques formelles et décoratives associent l'objet catalogué.

Type : Texte alphanumérique

Règles d'introduction : Séparer les entrées multiples par des points-virgules.

Exemples : Cubiste
Néo-rococo
Hepplewhite
Canadienne; Groupe des sept
Néo-Queen-Ann; Eastlake

Référence : Commun

Nom du champ : **PROVENANCE**

Code PARIS : Il n'existe pas de champ semblable dans le système PARIS.

Définition : Ce champ contient le lieu où l'objet a été fabriqué et/ou l'endroit où il se trouvait antérieurement.

Type : Texte alphanumérique

Règles d'introduction : Séparer les entrées multiples par des points-virgules.

Règles de catalogage : On peut inscrire deux provenances pour un même objet, il faut cependant préciser de quelle provenance il s'agit.

Exemples : Fabriqué à Trois-Rivières; provient du magasin général.
Fabriqué aux États-Unis (?); provient d'un ami (M. Philippe Lacroix).
Fabriqué en Angleterre; provient de la Meadow Bank.

Référence : Commun

Nom du champ : **FABRICANT**

Code PARIS : FAB

Définition : Le nom du fabricant d'après une inscription, une marque apparaissant sur l'objet ou une information orale transmise au collecteur.

Type : Texte alphanumérique

Règles d'introduction : Inscrire le nom de personnes, d'organismes ou d'entreprises. Pour une personne indiquer d'abord le nom de famille, puis le prénom et l'initiale. L'initiale doit être suivie d'un point. Les titres doivent être indiqués à la suite des noms et précédés d'une virgule. Inscrire les noms d'organismes ou d'entreprises au long, sans inversion. Les entrées multiples doivent être séparées par des points-virgules et placées par ordre d'importance.

Figure 48

Figure 49

Figures 48 et 49

[illegible]

Figure 12

Exemple d'un bâtiment accessible. Vous êtes sûr vous n'allez pas vous tromper !

Ref. 445-12a

Commentaires : L'élément du champ 0140 a été choisi parce que ce segment va avec une catégorie. Si l'objet a été vidé par par un ou des individus utilisant des méthodes différentes, utilisez le champ 140. Les deux champs 140 et 0140 sont utilisés conjointement lorsque l'objet a d'abord été vidé par un atome ou un groupe et ensuite manipulé.

Exemples : 0 : Ne. Gender Cis
00 : Cisgender ♂ Cis. masculine ou pouvoir cisgenre féminin
♀ ♀ Woman Cis. Girl

Référence : 140

Nom du champ : Nom de naissance

Code PUBG : MAIDP

Définition : Nom de naissance de la personne à laquelle appartient cet objet

Type : Texte alphanumérique

Règles d'accessibilité : Les valeurs multiples doivent être séparées par des points-virgules

Commentaires : Ne pas confondre avec le champ « Surname ou prénom ».

Exemples : Brown
Mendelsohn
Nelson

Référence : 141

Nom du champ : [illegible]

Code PUBG : AP

Définition : Lieu(x) associé(s) à un atome, à une catégorie, à un événement ou à un objet

Type : Texte alphanumérique

Règles d'accessibilité : Inscrire le nom de personnes. Si organismes ou d'entreprises. Pour une personne, indiquer d'abord le nom de famille, puis le prénom et l'initiale. L'initiale doit être suivie d'un point. Les noms doivent être indiqués à la suite des noms et prénoms d'une région. Inscrire les noms d'organismes ou d'entreprises au long, sans abréviation. Les valeurs multiples doivent être séparées par des points-virgules et placées par ordre d'importance.

[illegible]: [illegible]

[illegible]: [illegible]

[illegible]:
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]: [illegible]

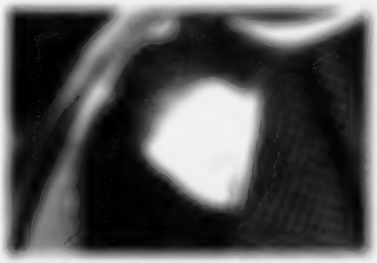

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]: [illegible]

[illegible]: [illegible]

[illegible]: [illegible]

[illegible]: [illegible]

[illegible]: [illegible]

[illegible]:
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]: [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Nom du champ : **MODE D'ACQUISITION**

Code PARIS : MACQ

Définition : *Le mode d'acquisition de l'objet ainsi que le nom de la personne ou de l'organisme qui l'a vendu, donné, prêté ou légué.*

Type : *Texte alphanumérique*

Règles d'introduction : *Inscrire le nom de personnes ou d'organismes, s'il est connu, à la suite du mode d'acquisition, les séparer par des points-virgules et les placer par ordre d'importance. Pour une personne, indiquer d'abord le nom de famille, puis le prénom et l'initiale. L'initiale doit être suivie d'un point. Les titres doivent être indiqués à la suite des noms et précédés d'une virgule. Inscrire les noms d'organismes ou d'entreprises au long, sans inversion.*

Règles de catalogage : *Devrait contenir les modes d'acquisition suivants : legs, fouille, don, achat, échange, transfert, trouvé ou inconnu.*

Exemples : Don; Desjardins, J.A.E., Monsieur
Achat
Legs; Desrosiers, Révérend
Échange

Référence : Commun

Nom du champ : **DATE D'ACQUISITION**

Code PARIS : DACQ

Définition : *La date correspondant au mode d'acquisition ou d'enregistrement de l'objet par le collectionneur dont la collection est inventoriée.*

Type : *Texte alphanumérique*

Règles d'introduction : *Indiquer la date sous la forme AAAA MM JJ, en chiffres uniquement.*

Règles de catalogage : *Une date imprécise doit être notée comme ceci : une date « postérieure à » doit être indiquée comme ci-haut et suivie de PO entre parenthèses, et une date « antérieure à » de AN entre parenthèses. Dans les cas où la date est impossible à trouver ou à certifier, suivre les indications pour les données manquantes ou non vérifiées.*

Exemples : 1955 03 20
1960 10 10 (?)
1956 00 00 (AN)
Inconnue

Référence : Commun

Nom du champ :	**NUMÉRO DE CATALOGAGE**
Code PMB :	NC
Définition :	Le numéro attribué à l'objet par son propriétaire ou par le collecteur pour les besoins de l'inventaire.
Commentaires :	Un numéro séquentiel sera donné au document à la saisie, cependant il ne permettra pas le repérage des objets dans la collection. (Voir la procédure de numérotation dans une opération d'inventaire)
Référence :	Communs

2 5
Champs relatifs à la description de l'objet

Nom du champ : **TECHNIQUE DE FABRICATION**

Code PARIS : TF

Définition : Les techniques, procédés et méthodes de fabrication de l'objet.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Dans la mesure du possible utiliser des participes passés. Les procédés et méthodes doivent être indiqués aussi précisément que possible, du plus important au moins important.

Règles de catalogage : Les techniques se distinguent selon la méthodologie suivante :
artisanale : pour tout objet produit de la main d'un artisan;
proto-industrielle : pour tout objet monté à la main mais dont une partie ou la totalité des pièces constituantes sont produites en série;
industrielle : tout objet produit en série;
artistique : fait d'après une technique des arts plastiques relevant des beaux-arts (peinture, aquarelle, sculpture, etc.).

Exemples : Artisanale : assemblage tenon mortaise, clou forgé.
Proto-industrielle : sculpté, chantourné, mouluré.
Industrielle : moulé, ajouré.

Référence : Commun.

Nom du champ : **MATÉRIAUX**

Code PARIS : MA

Définition : La liste des matériaux ayant servi à la fabrication de l'objet catalogué.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Les matériaux devraient figurer du plus au moins utilisé, et du général au particulier. Séparer les entrées multiples par des points-virgules.

Règles de catalogage : Identifier spécifiquement les matériaux, ou indiquer les matériaux génériques comme le bois, le verre, le métal. D'autre part, quand l'identification est impossible, suivre les indications pour les données manquantes ou non vérifiées.

Commentaires : Il est important, dans le cas des matériaux, de tenir compte des indications pour les données manquantes ou non vérifiées, car il est rare de disposer sur le terrain des instruments nécessaires à l'expertise de tous les types de matériaux.

Exemples : laine; cuir; coton.
bois; métal; verre.

Référence : Commun.

Nom du champ : **MÉDIUM ET SUPPORT**

Code PARIS : MED/SUP

Définition : Description des moyens, procédés ou matériaux ayant servi à la création d'une œuvre en deux dimensions combinés avec les matériaux ayant servi de support principal.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Indiquer d'abord les termes désignant les moyens, les procédés ou matériaux dans l'ordre de leur utilisation en commençant par la surface externe et faire suivre du support principal en utilisant des noms au singulier.

Commentaires : N'utiliser ce champ que pour une œuvre en deux dimensions, pour les objets en trois dimensions, utiliser les champs « Matériaux » et « Technique de fabrication ».

Exemples : Huile sur toile.
Aquarelle sur papier.
Photographie sur zinc.

Référence : OA.

Nom du champ : **FINI DE LA SURFACE**

Code PARIS : FSUR

Définition : Description du fini de la surface, qu'il s'agisse du fini d'origine ou d'une patine.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Inscrire des mots clés définis à l'avance, ceci facilitera la recherche.

Exemples : Terni; sulfure de plomb.
Coquille de chlorure d'argent (?).

Référence : OA.

Nom du champ : **TECHNIQUE DÉCORATIVE**

Code PARIS : TDEC

Définition : Le ou les procédés utilisés pour ajouter une décoration non fonctionnelle à l'objet catalogué.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Indiquer les techniques à l'aide de mots clés faciles à retrouver lors d'une recherche. Séparer les entrées multiples par des points-virgules.

Commentaires : Ne pas confondre avec le champ « Technique de fabrication ».

Exemples : festonné; brodé; tressé.
mouluré; chantourné.

Référence : Commun.

Nom du champ : **COULEUR**

Code PARIS : COUL

Définition : Indications quant à la couleur de l'objet.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Noter les couleurs de la plus importante à la moins importante, si elles sont significatives. Séparer les entrées multiples par des points-virgules.

Règles de catalogage : On doit utiliser la mention générale *polychrome* dans les cas où plusieurs couleurs sont présentes dans des proportions égales. Ne rien noter quand il s'agit de la couleur naturelle des matériaux comme le cuivre, le bois, l'argent, le verre.

Exemples : vert; rouge; blanc.
bleu; orange.

Référence : Commun.

Nom du champ : **DIMENSIONS :**
Longueur :
Largeur :
Hauteur :
Profondeur :
Diamètre/Circonférence :
Autre :

Code PARIS : LO; LA; HT; PROF; DIEX

Définition : Les mesures « hors tout » de l'objet en système métrique. Dans le champ « Autre », indiquer toute information supplémentaire concernant les dimensions.

Figure 50

Figure 51

Figures 50 et 51

Petit pot muni d'une anse latérale verticale et d'un bec verseur. XIX[e] siècle.
Technique décorative : deux scènes de Dickens imprimées au décalque.
Collection particulière.
MCC 88 058 20 (35); MCC 88 058 21 (35).

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Les dimensions doivent toujours être indiquées selon le système métrique et doivent correspondre à la position normale qu'occupe l'objet dans l'espace quand il est en usage.

Règles de catalogage : D'une manière générale, les dimensions de l'objet sur une fiche d'inventaire nous indiquent le volume qu'occupe cet objet dans l'espace, pour des fins d'identification, d'exposition et d'entreposage. Il ne s'agit donc pas, lors de l'inventaire, de prendre toutes les dimensions détaillées qui pourraient être prises en compte dans une perspective de recherche. Prendre les dimensions de l'objet le plus précisément possible, ou fournir une estimation en l'indiquant par les lettres NV entre parenthèses à la suite de la mesure estimée.

Exemples : Longueur : 82 cm
Largeur : 20,4 cm
Hauteur : 32,5 cm

Référence : Commun.

Nom du champ : **ÉTAT DE L'OBJET**

Code PARIS : EPOB/EAK

Définition : État physique de l'objet ainsi que son état de conservation général au moment de l'inventaire.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Indiquer l'état de l'objet, ajouter ensuite les détails quant à l'intégrité, et la nature des problèmes présents. Formuler les recommandations sur les interventions nécessaires quand cela est indiqué. Séparer les éléments d'information par des virgules.

Règles de catalogage : Distinguer les états suivants :
Excellent : objet en parfait état, complet, pourrait être exposé sans aucune intervention de restauration. Aspect neuf.
Bon : objet en bon état, complet, pourrait être exposé sans intervention de restauration majeure, mais nécessite un nettoyage, etc. Aspect usagé équivalent à l'âge et à l'utilisation de l'objet.
Passable : objet détérioré, mais complet. Pourrait être exposé à la suite d'une intervention de restauration importante, mais sans que des morceaux neufs y soient ajoutés. Parfois impossible à restaurer, mais exposable tel quel pour sa valeur extrinsèque.
Mauvais : objet abîmé, incomplet, impossible à exposer, difficilement restaurable, sauf si des parties neuves y étaient ajoutées en remplacement d'éléments manquants.

Figure 52

Pot. Céramique anglaise, XIX[e] siècle.
Mauvais état de l'objet : le bec verseur est cassé.
Collection particulière.
MCC 74.460.17 (35).

Commentaires : Ne pas donner de détails inutiles, il s'agit de répertorier les objets et d'évaluer le niveau d'intervention nécessaire à la mise en valeur générale. Texte libre de trois lignes au maximum.

Exemples : Bon, métal légèrement corrodé sur le rebord.
Mauvais, il manque une patte.
Passable, l'anse est cassée.
Passable, verre craquelé.

Référence : Commun.

Nom du champ : **DESCRIPTION**

Code PARIS : DE

Définition : Renseignements descriptifs qui caractérisent l'objet, mais qui ne figurent pas dans d'autres champs relatifs à des attributs.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Donner une idée générale et noter toute distinction quant au volume, à la forme, à la texture, au décor, dans un texte libre de style télégraphique de quatre lignes au maximum. Ces précisions permettront de distinguer l'objet et, éventuellement, de le repérer visuellement parmi plusieurs.

Règles de catalogage : Il faut situer la forme et les caractéristiques principales de l'objet sans en faire une description stylistique poussée, comme il serait important d'en fournir une dans le cas d'une exposition, d'une publication ou toute autre recherche de fond. Ne pas donner trop de détails, éviter les répétitions et les évidences.

Commentaires : Un lecteur devrait pouvoir reconnaître un objet par la fiche complète sans voir la photo.

Exemple : Table rectangulaire en bois, posée sur 4 pieds tournés, réunis par un plateau chantourné servant d'entretoise. La ceinture est dotée de 2 tiroirs moulurés. Les angles de la ceinture sont décorés d'éléments tournés, appliqués.

Référence : Commun.

Nom du champ : **REMARQUES**

Code PARIS : REMCAT

Définition : Remarques du collecteur concernant le catalogage de l'objet, par exemple, les liens de parenté existant entre le fabricant et le propriétaire ou la source, des

précisions sur les éléments et les objets, des numéros d'objets associés, etc.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Utiliser un texte libre de style télégraphique si nécessaire, trois lignes au maximum.

Règles de catalogage : Sélectionner l'information la plus pertinente à la documentation archivistique de l'objet.

Exemples : M^me^ Édouard Caron était la grand-mère de M. Pelletier.
Fait partie d'un ensemble numéroté de 68-123 à 68-132.
A été acquis avant 1968.
Voir fiches 301-303-304.
Le tableau n'a pu être examiné hors du cadre.

Référence : Commun.

Nom du champ : **SUJET**

Code PARIS : SUJ

Définition : Description schématique par mots clés du contenu iconographique de l'œuvre.

Type : Texte alphanumérique.

Exemples : Navire en cale sèche.
Chasse à courre.

Référence : OA.

Nom du champ : **COMMENTAIRES**

Code PARIS : COM

Définition : Commentaires, récits, anecdotes et autres sur la fonction initiale, les usages, les propriétaires, les modifications et les utilisateurs successifs de l'objet jusqu'à son arrivée dans la collection.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Utiliser un texte libre télégraphique si nécessaire, deux lignes au maximum.

Règles de catalogage : Sélectionner les informations pertinentes recueillies sur le terrain.

Exemples : Objet utilisé par la famille Lavoie depuis trois générations.
Ménagère ayant appartenu aux parents des actuels occupants de la maison.

Référence : Commun.

Nom du champ :	**RÉFÉRENCES**
Code PARIS :	REFCA
Définition :	Références bibliographiques relatives au catalogage de l'objet.
Type :	Texte alphanumérique.
Règles d'introduction :	Noter les références selon les conventions d'usage.
Règles de catalogage :	Sélectionner seulement les sources principales, trois lignes au maximum.
Exemple :	*Principes d'analyse scientifique : Le mobilier domestique*, Paris, Imprimerie nationale, 1987, tome 1, p. 576-585.
Référence :	Commun.

2.6
Champs relatifs au catalogage

Nom du champ : **N° NÉGATIF**

Code PARIS : NEPH

Définition : Numéros de référence des négatifs des photos de l'objet.

Type : Texte alphanumérique.

Règles de catalogage : Noter les numéros de négatifs selon la codification en usage au ministère de la Culture et des Communications.

Exemples : 05.C.93.0125.12(35)
09.N.91.1203.15A(35)

Référence : Commun.

Nom du champ : **SOURCES**

Code PARIS : SCA

Définition : Les sources, autres que les documents publiés, ayant servi à documenter l'objet : source orale, source non confirmée, livre de paroisse, etc.

Type : Texte alphanumérique.

Exemple : GAGNON, Hélène. *Enquête J.A.Z. Desgagnés, Saint-Joseph-de-la-Rive*, 15 juillet 1987.

Référence : OU.

Nom du champ : **COLLECTEUR(TRICE)**

Code PARIS : CMUS

Définition : Nom de la personne qui agit en tant que collecteur(trice), c'est-à-dire celui qui collecte l'information sur l'objet.

Type : Texte alphanumérique.

Règles d'introduction : Indiquer d'abord le nom de famille puis le prénom et l'initiale, séparés par une virgule.

Référence : Commun.

Nom du champ : **DATE D'INVENTAIRE**

Code PARIS : DIN

Définition : Date à laquelle l'objet a été inventorié.

Type : Numérique.

[illegible] : Indiquer la date selon l'indication suivante : jj-mm-aa

[illegible] : Commun

[illegible] : [illegible]

[illegible] : PHO

[illegible] : Nom de la personne qui agit en tant que photographe de l'objet

[illegible] : Texte alphanumérique

[illegible] : Indiquer d'abord le nom de famille puis le prénom et l'initiale, séparés par une virgule

[illegible] : Commun

[illegible] : [illegible]

[illegible] : EA

[illegible] : Emplacement où se trouve l'objet au moment de l'inventaire

[illegible] : Texte alphanumérique

[illegible] : Indiquer l'endroit où se trouve l'objet selon les emplacements définis sur le plan de localisation établi en début d'inventaire. Ce plan de localisation s'établit en codifiant l'ensemble des localisations possibles sur le terrain, de manière à y faire référence facilement pour noter l'emplacement des objets.)

[illegible] : Indiquer tout emplacement précédent qui pourrait avoir eu une incidence sur l'état de conservation de l'objet ou son identification dans le champ « Commentaires ».

[illegible] : Chambre 08-07
Hall 02-01

[illegible] : Commun

[illegible] : [illegible]

[illegible] : Numéro séquentiel attribué automatiquement par l'ordinateur à la fiche lors de la [illegible]

[illegible] : Numérique

[illegible] : Commun

Pour en savoir plus…

CHAMPEAU, Nicole et Jean VACHON. *Dictionnaire de données des sciences humaines du Réseau canadien d'information sur le patrimoine* ; réalisé par la Section de la documentation-recherche, Service aux musées. [Ottawa], Communications Canada, 1988. [illegible] p.

France. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Actes du colloque sur les inventaires des biens culturels en Europe*. Paris, Nouvelles Éditions latines, 1986. [illegible] p.

GAGNON, Hélène. *Instruments d'inventaire de biens ethnographiques*. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987. [illegible] p.

HOLM, Stuart A. *Facts & Artefacts. How to Document a Museum Collection*. Cambridge, The Museum Documentation Association, 1991. [illegible] p.

Le système de classification des collections historiques du Service canadien des parcs. Québec, Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1992.

1

Le relevé

Le relevé est à la fois l'acte et le résultat de la collecte des informations sur le terrain. C'est en fait une sorte de portrait de la collection que l'on effectue selon des règles et des contraintes. L'unité de travail dans une opération d'inventaire est la collection. À cet effet, il importe de faire la distinction entre les collections « dites » naturelles » et les collections « par acquisition », dans la mesure où ces deux types nécessitent des attitudes différentes.

La collection « naturelle » a un contenu homogène, composé des héritages successifs d'une tradition familiale, artisanale ou communautaire. Ceci implique des rapports de synchronicité, de fonctionnalité et de symbiologie entre les objets dont il faudra faire état dans le relevé, en mettant l'accent sur certaines informations. Les données plus explicites seront des données « dites » référentielles », c'est-à-dire tout ce qui peut se rapporter à l'environnement, à l'usage et à l'historique.

La collection « par acquisition » ne présente pas ce caractère d'homogénéité, elle est plutôt centrée sur une typologie, une époque, un lieu, un personnage ou tout autre élément. Ces liens arbitraires transparaîtront dans les données qui ne manqueront pas d'être plus fouillées à certains égards, tels l'aspect descriptif et le rapport avec les connaissances scientifiques du domaine auquel est liée la collection.

Le traitement d'une collection par l'inventaire se découpe en une série d'opérations documentaires sur chacune de ses composantes, c'est-à-dire les objets. Pour que les données recueillies correspondent aux normes de documentation mises au point sur la fiche d'inventaire, il faut appréhender les objets dans l'ensemble de leurs réalités intrinsèques et extrinsèques.

Le relevé d'inventaire est une démarche, un processus de collecte de données qui s'apparente à la lecture d'un texte. Cette activité doit se pratiquer dans un esprit de stricte pratique et non pas analytique, l'analyse pouvant être réalisée a posteriori en se basant sur les données précises collectées lors du relevé.

Il faut avoir une approche « économique » de la collecte des données de terrain, c'est-à-dire que le chercheur doit tenter de tirer le maximum d'informations de la collection lors de l'inventaire, étant donné que le contact direct avec les objets est souvent très limité dans le temps. Regarder et palper un objet correspond à consulter un document original : une lecture efficace déterminera la qualité des documents secondaires qui pourront en être dérivés.

1. 1

Lire l'objet

Lire un objet c'est tenter de le décoder, de le décomposer en unités minimales définies par la grille de lecture que représente la fiche d'inventaire. Ce décodage demeure essentiellement un travail d'observation scientifique,

basé sur les règles et les exigences de la recherche fondamentale. Pour effectuer ce travail d'observation, il importe de placer l'objet dans sa position « naturelle », c'est-à-dire dans la position qu'il doit normalement occuper dans l'espace au moment de son utilisation. Cette première précaution permet de le parcourir des yeux en suivant sa logique d'origine, le laissant ainsi livrer le plus de matière possible au lecteur. De plus, cette position facilite l'observation, la description, la prise des dimensions, la photographie et l'identification.

Figure VI

Anne Bérubé à la maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte
L'examen d'un objet n'est complété que lorsque celui-ci a été observé sous tous ses angles par le collecteur
Photo Louise Lefebvre, 1992

Ainsi, l'observation et la recherche d'information passent tout d'abord par une manipulation de l'objet qui ne va pas sans poser de problèmes. Essentiellement, il importe de manipuler les objets avec une extrême prudence et éviter de les déplacer si l'on ne dispose pas de l'équipement et du personnel nécessaires. Cette attitude peut sembler nuire à la quête d'informations, mais elle n'en demeure pas moins une règle d'éthique professionnelle.

La collecte d'informations de base sur un objet ne comporte pas toujours les mêmes risques, si bien que les procédures à suivre peuvent varier sensiblement d'un type d'objet à un autre. Non seulement les dimensions d'un objet peuvent en rendre la manipulation particulièrement difficile, mais également sa fragilité et son état de conservation peuvent contribuer à augmenter ce coefficient de difficulté. Il faut aussi souligner que certaines informations plus spécifiques se trouvent parfois à des endroits difficilement accessibles sur l'objet.

Les objets de petite taille sont souvent les moins problématiques, puisqu'il est possible de les déplacer pour procéder à la photographie de même qu'au

catalogage. Concentrer ces opérations en un seul et même endroit semble offrir des avantages plutôt appréciables. Il faut cependant disposer des ressources et des outils adéquats pour que ces opérations ne présentent qu'un minimum de risques pour les objets.

Figure 54

Anne Bérubé relevant les dimensions d'un meuble de la collection de la maison Louis-Bertrand
Photo Louise Leblanc, 1992

La documentation préparatoire au relevé fournira au chercheur des précisions sur le type d'objets ou de collections inventoriés, sur les marques, dimensions ou informations pertinentes à relever dans chacun des cas. Cette recherche préalable permettra en outre de prévoir le temps à allouer à l'inventaire, de même que le matériel nécessaire pour effectuer adéquatement le relevé.

L'examen d'un objet n'est complété que lorsque celui-ci a été observé sous tous ses angles par le collecteur. Dans le cas où cette opération ne peut se faire que partiellement, il sera nécessaire de mettre en application les conventions concernant les informations manquantes ou non vérifiées, décrites au chapitre précédent. Il importera aussi de noter cet état de fait à la rubrique « remarques » de la fiche d'inventaire.

À la lecture des caractéristiques physiques de l'objet s'ajoutent d'autres particularités, qui peuvent être recensées auprès des propriétaires ou des gardiens de la collection par le biais d'enquêtes orales. Ces données constituent par ailleurs des informations qui se lisent de la même façon que les autres, c'est-à-dire qu'il s'agit toujours de distinguer ce qui relève de l'observation de ce qui relève de l'interprétation et, ainsi, de départager les données selon les rubriques correspondantes sur la fiche d'inventaire. Toute indication supplémentaire pourrait être consignée selon la méthodologie

développée par le Ministère, telle que présentée dans le *Guide d'enquête orale*[1]. En outre, cette indication devrait être soulignée par une remarque apparaissant sur la fiche d'inventaire et par un renvoi aux autres documents produits lors du relevé. À titre d'exemple, signalons que certaines dimensions sociales ou idéologiques ne sont pas toujours repérables par les rubriques de la fiche d'inventaire, mais qu'elles demeurent cependant de première importance dans l'appréhension de l'objet comme phénomène social, de même que pour sa mise en valeur.

1.2
Le comprendre

Pénétrer le sens d'un objet, grâce aux signes que l'on peut saisir de manière objective et détachée des contraintes d'interprétation, c'est l'essentiel de la notion de compréhension de l'objet. Il s'agit en somme d'établir des liens avec des ensembles auxquels on peut associer l'objet (les types, les styles, les régions), pour ensuite discerner ce qui le caractérise tant sur le plan de la forme, de la matière, de la fonction ou de l'usage que de la valeur évocative, afin de le distinguer autant dans ce qu'il a d'unique que dans ce qui l'associe à un ensemble. Pour comprendre un objet, il faut en saisir les caractéristiques et les analyser de manière à leur permettre de livrer leur message, dont le sens n'existe qu'en relation avec d'autres objets qui ne font pas nécessairement partie de la même collection.

Avant de pouvoir développer des approches ou des axes d'interprétation, il faudra passer par plusieurs étapes de décodage, de définition, de dénomination et de recherche qui contribueront à fournir des pistes pour sa mise en valeur. Dans cette perspective, comprendre un objet demande de consulter une documentation spécialisée et de se référer le plus possible aux experts du domaine, afin de produire une information complète, rigoureuse et comparative.

1.3
Le décrire

Les données descriptives sont recueillies dans le but de les rendre accessibles, et surtout de permettre l'analyse de la collection. Dépeindre par des mots un objet peut parfois paraître une tâche insurmontable. Il faut dire tout de suite que l'exercice ne consiste pas à représenter par un texte l'ensemble des caractéristiques d'un objet, mais bien à sélectionner les informations qui ne peuvent être fournies par le document photographique et qui pourraient, en l'absence de photographie, permettre de distinguer cette pièce par rapport à d'autres. Les données ainsi retenues pourront fournir des possibilités de comparaisons, de même qu'elles pourront toujours être complétées ultérieurement.

En fait la description formelle à laquelle s'astreignent souvent les chercheurs relève d'une étape ultérieure, qui serait liée au processus de mise en valeur plutôt qu'à l'inventaire proprement dit. Tout en demeurant dans les limites de l'espace prévu sur la fiche, il faut noter les caractéristiques principales de l'objet et fournir les détails qui ne sont pas nécessairement lisibles sur le document photographique. L'utilisation d'un vocabulaire relativement

1
Martine Roberge et Bernard Genest (sous la dir. de), *Guide d'enquête orale*, Coll. Patrimoines - série Dossiers n° 72, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 265 p.

standardisé dans un texte clair, simple et précis est de rigueur. À ce propos, soulignons un ouvrage fort utile en la matière, soit le *Système descriptif des objets domestiques français*, publié en 1977 par le Centre d'ethnologie du Musée national des arts et traditions populaires de France[2]. Cet ouvrage contient une somme abondante de termes et d'illustrations systématiquement classés; il est indispensable à qui entreprend de cataloguer et décrire les objets d'usage domestique, même de ce côté-ci de l'Atlantique.

2
M. de Virville (sous la dir. de), *Système descriptif des objets domestiques français*, Paris, Musées nationaux, 1977, 291 p. Signalons aussi, de Suzanne Tardieu, *La vie domestique* et *Équipement et activités domestiques*, coll. Guides ethnologiques nos 10-11, Paris, Musées nationaux, 1972, 69 p.

2
La documentation

Ce n'est qu'à partir d'une documentation consistante que pourra s'effectuer un travail valable d'analyse et d'évaluation de la collection. Quatre types d'éléments documentaires différents interviennent dans un processus d'inventaire de collection : 1) la documentation préparatoire, 2) la documentation de catalogage, 3) les données documentaires de relevé et 4) la documentation comparative.

La documentation préparatoire est constituée de tout ce qui peut être consulté avant le relevé sur le terrain. Elle peut sembler partielle à prime abord, car elle est tributaire du temps dont dispose le collecteur pour mettre sur pied sa campagne et de la disponibilité des sources. Cependant il faut se rassurer, toute information préalable est préférable à un manque d'information. Cette documentation peut comprendre des ouvrages, monographies et autres documents déjà publiés, de même que les résultats de contacts avec des chercheurs ayant déjà traité du sujet.

La documentation de catalogage concerne ce que l'on doit avoir en main lors du catalogage. Il ne s'agit pas d'ouvrages très spécialisés, mais plutôt de lexiques pour le vocabulaire descriptif, de certains ouvrages généraux en culture matérielle et d'un bon dictionnaire.

Les données documentaires de relevé sont particulièrement importantes. Elles sont constituées des données d'inventaire : les documents photographiques, les fiches d'inventaire, les plans de localisation, les listes et tout ce qui est relevé sur le terrain.

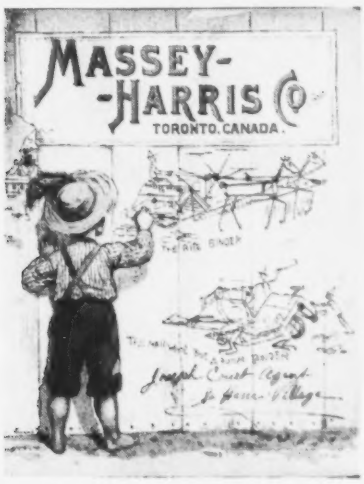

Figure 55

Page couverture du catalogue annuel de la compagnie Massey-Harris de Toronto, Canada, s.d.
MCC.80.1018.33 (35).

Figure 56

Page extraite du catalogue annuel de la compagnie P.T. Légaré Limitée.
Catalogue n° 13, Québec, Canada, 1912.
MCC.77.1764.28A (35).

Figure 57

Page extraite du catalogue annuel de machines agricoles de la compagnie Frost and Wood de Smith's Falls, Ontario, 1894.
MCC.1017.8 (22).

E. Frost
Orfèvre

Figure 58

Figures 58 et 59

Pages extraites du catalogue de la maison Frost, rue des Orfèvres à Paris, s.d.
Photo Louise Leblanc, 1994

La documentation comparative est composée de tout ce que l'on pourra consulter a posteriori afin de préciser certains éléments incomplets, valider certaines données et procéder à l'analyse.

2.1

Les sources documentaires

Aucune source n'est à négliger si l'on veut rassembler l'information la plus complète possible sur une collection et les objets qui la composent. Les dépôts d'archives relatives à la région où s'effectue un inventaire, les bibliographies sur la culture matérielle, les catalogues d'époque, les fonds photographiques privés, l'enquête orale et la consultation de personnes-ressources représentent autant de sources et de moyens d'obtenir de précieux renseignements sur les différents éléments d'une collection faisant l'objet d'une recherche documentaire.

Toute documentation, qu'elle soit de nature iconographique, bibliographique, archivistique ou orale, peut receler des éléments essentiels à la compréhension et à la mise en valeur des objets d'une collection. Dans cet esprit, il faut essayer de consulter le plus possible les documents anciens et officiels comme les plans originaux, les actes notariés et les rapports d'expertise. Les contacts avec les informateurs, de même que les consultations auprès de spécialistes offrent d'autres possibilités de réunir les informations nécessaires à l'élaboration de la documentation.

Figure 59

5
La codification

La vie humaine se déroule dans un cadre matériel qui résulte à la fois autant de l'histoire et des nécessités de la vie quotidienne, que de la poésie et de l'imaginaire collectif. Retracer les témoins authentiques et significatifs de la culture matérielle est déjà pour le collectionneur une tâche d'importance. Les classer afin de pouvoir les repérer dans ces constructions composites que sont les collections nécessite un exercice scientifique rigoureux. Plus les époques, les domaines et les cultures représentés sont disparates, plus le système doit atteindre un niveau d'universalité que seule une application à grande échelle peut vérifier. C'est le cas du système de classification mis au point par Robert G. Chenhall en 1978, et qui a été révisé par un comité de spécialistes en 1988[3].

Ce système possède un potentiel intéressant pour la gestion comme pour l'analyse de collections d'objets ethnographiques. Il a d'abord été conçu pour les collections de musées, mais il convient tout aussi bien pour les inventaires de collections *in situ*. Avec le développement de l'informatique, ce système de classification des objets de culture matérielle représente un moyen efficace de codifier les objets et de les repérer dans les bases de données. Chacune des catégories et sous-catégories est codifiée comme suit : la catégorie principale est indiquée par un chiffre de 01 à 10 et la sous-catégorie par un chiffre de 01 à 22; les sous-catégories secondaires sont numérotées de 01 à 07.

5.1
Le système Chenhall

Le système de classification de Chenhall est une structure de dénomination d'objets permettant une plus grande précision dans la communication des données documentaires. Son but premier est de fournir un vocabulaire standardisé éliminant les confusions et favorisant la gestion des données de catalogage des objets ethnographiques. Le système est fondé sur la notion de *fonction initiale* des objets. Selon ce principe de base, chaque objet conçu par l'homme a été produit pour remplir une fonction ou servir à un usage précis. Cette fonction initiale constitue donc le dénominateur commun de tous les objets, peu importe qu'ils soient simples ou complexes.

Ce concept de fonction initiale est fondamental dans l'utilisation du système de classification de Chenhall. En effet, les raisons de posséder un objet peuvent varier considérablement au cours des époques, cependant la fonction pour laquelle il a été conçu demeure immuable. Ainsi, la fonction initiale qui représente la seule caractéristique inaliénable de l'objet est le meilleur critère sur lequel baser une classification systématique de l'ensemble de la culture matérielle.

Dans la version originale de l'ouvrage de Chenhall en langue anglaise, il existe trois niveaux hiérarchiques de classification. Il s'agit des catégories principales, des sous-catégories et du lexique des noms d'objets. Des travaux sont présentement en cours afin de rendre ce lexique accessible en langue française à partir du thesaurus du Service canadien des parcs, cependant que

3
James Blackaby, Patricia Greenland and The Nomenclature Committee, *The Revised Nomenclature for Museum Cataloging : A Revised and Expanded Version of Robert G. Chenhall's System for Classifying Man-Made Objects*, Nashville, American Association for State and Local History Press, 1988.

les deux premiers niveaux hiérarchiques ont déjà fait l'objet d'une traduction dans certaines institutions. Aujourd'hui, la version en usage dans le milieu muséal est celle de la version révisée de la « Nomenclature », c'est aussi celle que le ministère de la Culture et des Communications privilégie et que nous reproduisons ici.

L'utilisation de ce système se limite, dans ce cas-ci, aux deux premiers niveaux de classification. Pour s'assurer d'en faire une utilisation efficace, il s'agit de bien comprendre la définition des catégories et de l'appliquer aux objets dont la fonction initiale est certaine. Certains objets peuvent cependant poser des problèmes au chercheur. Une catégorie ouverte est prévue pour les objets « non classables ». Une recherche plus poussée pourra parfois permettre de les reclassifier ultérieurement.

Le problème de l'identification des objets peut être solutionné de différentes façons. En combinant le nom de l'objet à une des sous-catégories de la catégorie 10– Objets non classables », il se peut que le chercheur reconnaisse un objet, mais en ignore la fonction précise (exemple : Marteau, catégorie 10 – Objet à la fonction inconnue »).

D'autre part, il peut s'agir d'un objet dont le chercheur ne connaît pas le nom, tout en sachant qu'il est utilisé pour le travail du métal. À cet effet, le nom de l'objet sera enregistré comme « Inconnu » et il sera classé dans la catégorie 4 et dans la sous-catégorie « Travail du métal » (exemple : Inconnu, catégorie 04 « Travail du métal »). Une recherche ultérieure pourra toujours fournir les renseignements manquants, sans pour autant que l'objet ne soit « perdu » dans la banque de données.

Une autre difficulté est celle de parvenir à classer un objet dans une catégorie unique lorsque celui-ci a été conçu pour des usages multiples, ou qu'il est utilisé à des fins différentes de celles prévues initialement ou encore lorsqu'il a subi des modifications entraînant un changement de fonction. Une bonne façon de résoudre le problème est d'indiquer plusieurs codes de classification pour un même objet (maximum de deux sur la fiche du Ministère), en inscrivant d'abord la fonction initiale ou la fonction la plus récente dans le cas d'un objet qui a été modifié.

3.2

La classification de Chenhall : les trois niveaux hiérarchiques[1]

Les codes numériques suivants sont ceux qui doivent apparaître à la rubrique « Classification » de la fiche d'inventaire.

01 Structures

01-01 Bâtiment
01-02 Éléments de bâtiment
01-03 Éléments de site
01-04 Autres structures

02 Ameublement et accessoires

02-01 Literie
02-02 Revêtement de sol
02-03 Ameublement
02-04 Accessoires de maison
02-05 Appareils d'éclairage
02-06 Accessoires fixes de plomberie
02-07 Appareils de contrôle de la température
02-08 Revêtement pour fenêtres ou portes

03 Objets personnels

03-01 Parures
03-02 Habillement
03-02-01 Habillement : Chaussures
03-02-02 Habillement : Chapeaux
03-02-03 Habillement : Vêtements
03-02-04 Habillement : Sous-vêtements
03-03 Accessoires
03-04 Articles de toilette

04 Outils et équipement – production et transformation de la matière

04-01 Agriculture
04-02 Élevage des animaux
04-03 Pêche et piégeage
04-04 Alimentation
04-04-01 Transformation des aliments
04-04-02 Service des aliments
04-05 Foresterie
04-06 Travail du verre, du plastique et de l'argile
04-07 Travail du cuir, de l'ivoire et des coquillages
04-08 Maçonnerie et travail de la pierre
04-09 Métallurgie
04-10 Extraction des minerais
04-11 Peinture
04-12 Fabrication du papier
04-13 Textiles
04-14 Travail du bois
04-15 Autres outils et équipements
04-15-01 Fabrication de paniers, balais, brosses
04-15-02 Fabrication de cigares
04-15-03 Travail des pierres précieuses
04-15-04 Fabrication de perruques

1
[illegible]

[illegible] — [illegible]

[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

[illegible]

[illegible]

Un logiciel de gestion de base de données est un fait un fichier électronique. Dans le sens où l'information enregistrée est consignée sur un support informatique plutôt que sur du papier. Le logiciel utilisé par le Ministère est le « File Maker » qui fonctionne dans le système Macintosh. Disons tout d'abord qu'il s'agit d'un logiciel de gestion de données très simple qui permet des tris et des questionnements élémentaires utiles à la recherche. Pour le Ministère, il s'agit uniquement de consigner et de questionner l'information sur des objets dont la propriété nous permet les travaux de gestion de collection s'avèrent nécessaires.

De nouvelles versions de ce logiciel, beaucoup plus performantes, sont disponibles sur le marché. Elles permettent de lier l'information contenue sur les fiches saisies dans la version « Cette dernière présente, par ailleurs, toutes les caractéristiques nécessaires et suffisantes pour la consultation et l'analyse de données documentaires.

Ce logiciel de traitement de données permet à ses utilisateurs de créer des fiches adaptées à leurs besoins et d'y saisir ensuite les informations désirées. Le Ministère a donc conçu deux modèles de fiches, l'un pour l'inventaire d'objets usuels et l'autre pour les objets d'art. Le contenu de chacune des rubriques, une fois saisi, est disponible pour des fins de consultation au moyen de ce logiciel. Il n'est pas nécessaire d'avoir rempli tous les champs d'une fiche pour que l'information soit disponible pour la recherche, ce qui offre des avantages certains dans les cas d'inventaires volumineux.

[illegible]

Pour saisir une fiche d'inventaire, il faut se placer en mode « consultation/saisie » au menu « Fonction » du logiciel. L'écran propose alors une fiche vierge qu'il est possible de remplir en utilisant le clavier de la même manière qu'un traitement de texte. Il est possible de se déplacer dans la fiche à l'aide du tabulateur ou de la souris. Les explications des fonctions et des menus offerts se trouvent dans le manuel de l'utilisateur du logiciel, mais soulignons ici certains caractéristiques qui pourront être utiles à la saisie.

Les rubriques où apparaissent les mêmes données pour toutes les fiches d'un même inventaire peuvent être remplies de manière automatique en utilisant la fonction « remplacer » au menu « Édition ». Il n'est donc pas nécessaire de saisir ces informations à chaque fiche.

Toutes les fonctions d'édition (couper, coller, ...) sont disponibles à l'intérieur de la base de données, et il est possible de copier le contenu d'une rubrique de la fiche précédente sans avoir à retourner dans cette fiche : il suffit de placer le curseur dans la rubrique en question et de sélectionner la fonction

- «copier de la fiche précédente - du menu - Édition -. Le logiciel offre donc plusieurs moyens de réduire le temps de saisie et d'assurer l'uniformité des données.

Les données sont saisies selon les règles d'introduction et de syntaxe énoncées au chapitre précédent. Il est important de respecter ces règles car elles permettront une plus grande homogénéité des données, ce qui facilitera la recherche et le questionnement de l'ensemble des fiches.

Pour en savoir plus...

BLACKABY, James, Patricia GREENO and THE NOMENCLATURE COMMITTEE. *The Revised Nomenclature for Museum Cataloging : A Revised and Expanded Version of Robert G. Chenhall's System for Classifying Man-Made Objects*, Nashville, American Association for State and Local History Press, 1988.

CHAMPEAU, Nicole V. et Jean VACHON. « Dictionnaire de données des sciences humaines du Réseau canadien d'information sur le patrimoine », réalisé par la Section de la documentation-recherche, Services aux musées, [Ottawa], Communications Canada, 1988, 279 p.

DE VIENVILLE, M. (sous la dir. de). *Système descriptif des objets domestiques français*, Paris, Musées nationaux, 1977, 291 p.

GAGNON, Hélène. « Instruments d'inventaire de biens ethnographiques », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987, 26 p.

ROBERGE, Martine et Bernard GENEST (sous la dir. de). *Guide d'enquête orale*, Coll. Patrimoines - série Dossiers n° 72, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 265 p.

SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS. « Le guide de documentation du réseau québécois pour l'informatisation des collections », version préliminaire, janvier 1992.

TARDIEU, Suzanne. *La vie domestique — Équipement et activités domestiques*, Coll. Guides ethnologiques n°s 10-11, Paris, Musées nationaux, 1972, 60 p.

4
L'usage de l'appareil photographique

Les ethnologues font depuis longtemps grandement usage de l'appareil photographique. L'ethnographie a mis au point des techniques de relevé et de consignation des données qui, sans être exclusives à la discipline, font partie intégrante d'une démarche qui repose essentiellement sur l'observation et la description des usages et des comportements humains. Du fait que l'objet d'étude porte sur des activités humaines ou leur environnement matériel, le relevé descriptif et la compilation systématique des faits et éléments observés sont le plus souvent incontournables. Le « terrain » est en quelque sorte le laboratoire de l'ethnologue. Le calepin de notes et de croquis, le magnétophone, l'appareil photo et, plus récemment, le caméscope sont ses instruments.

En culture matérielle, l'usage de l'appareil photo est aussi indispensable que le magnétophone en culture orale. Toutefois, si l'utilisation du magnétophone ne commande pas d'apprentissage laborieux, il en est autrement de l'appareil photo, même s'il existe aujourd'hui des appareils entièrement automatiques qui ne demandent aucune connaissance particulière. Ces appareils ne conviennent cependant pas à toutes les démarches. Ils peuvent être utiles pour relever des pratiques culturelles, pour saisir des attitudes, pour fixer un geste, pour illustrer un contexte naturel ou matériel. Mais ils ne sauraient convenir lors d'inventaires d'objets mobiliers.

La photographie d'artefacts nécessite presque toujours l'utilisation d'un appareil dont le réglage se fait manuellement, ce qui suppose une excellente maîtrise de la technique. D'ailleurs, dans les musées, on fait presque toujours appel à des photographes professionnels pour ce genre de travail. L'ethnologue de terrain, même s'il n'a pas vraiment besoin de recevoir une formation poussée en photographie, n'en doit pas moins posséder des compétences particulières qui le situent au-dessus du simple amateur. Mais il s'agit là de connaissances et d'habiletés techniques qui s'acquièrent autant par la lecture d'ouvrages spécialisés que par la pratique. Notre propos n'est pas, ici, de nous étendre sur les aspects techniques du maniement de l'appareil photographique, mais plutôt de présenter les différentes situations qui nécessitent son usage, et la nature des informations qu'on doit aller chercher par ce moyen.

Dans sa quête pour recueillir et documenter des faits et des objets culturels, l'ethnologue accorde une place prépondérante aux contextes, c'est-à-dire à l'ensemble des facteurs qui agissent et influencent le déroulement d'une activité, que cette activité appartienne à l'ordre de l'immatériel ou à celui du matériel. Le spécialiste se servira de toutes sortes de grilles et de supports pour consigner et organiser les données qu'il aura recueillies sur le terrain. Il essaiera d'être le plus exhaustif et le plus systématique possible, de façon à ne rien laisser au hasard, à ne laisser échapper aucune des informations essentielles à l'analyse et à la compréhension du phénomène étudié. Une image, dit-on couramment, « vaut mille mots ». L'expression, comme c'est le cas pour beaucoup de dictons populaires, renferme sa part de vérité. Une

bonne image, une seule bonne image, peut contenir une quantité étonnante d'informations : sur le contexte immédiat d'une action (sa fonction), sur son contexte naturel (le milieu dans lequel cette action se produit), sur le contexte social (les liens qui rattachent le sujet à sa communauté), sur la dynamique et la continuité de cette action dans l'espace et dans le temps. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner une photographie ancienne. L'observation attentive nous fera apparaître une multitude d'informations relatives non seulement au fait lui-même, mais aussi quant à son environnement immédiat; des éléments du décor, des détails relatifs aux habitudes vestimentaires, aux attitudes et aux comportements des protagonistes seront autant d'indicateurs du contexte global dans lequel se situe l'action. C'est dire toute l'importance que peut avoir la photographie en situation d'enquête. Si le photographe sélectionne les sujets qu'il photographie, l'appareil, lui, capte tout sans distinction.

4.1
Le matériel nécessaire

De façon générale, les appareils à viseur réflex de format 35 mm satisfont à la plupart des besoins que peut avoir le recherchiste sur le terrain. Ils ont l'avantage d'être légers, peu encombrants et faciles d'utilisation. Le choix de la pellicule dépendra des conditions d'utilisation. Les films lents (ISO 100 et moins), en raison de la finesse du grain, assurent une grande netteté à l'image, qualité qui est évidemment recherchée lors d'inventaires. Toutefois ces films demandent plus de lumière que les films rapides ou ultra-rapides. C'est pourquoi il est parfois nécessaire de travailler avec des films plus rapides (ISO 125 à 400) considérés comme des films passe-partout. Le film noir et blanc sera préféré au film couleurs car, avec le temps, les photographies en couleurs s'altèrent plus rapidement que les photographies en noir et blanc. La pellicule de couleurs peut toutefois s'avérer nécessaire lorsque l'inventaire porte sur des objets dont la polychromie est importante, comme des peintures, des ouvrages d'artisanat textile ou d'art populaire.

L'objectif étant de réaliser des photographies documentaires, celles-ci n'ont pas à être parfaites et esthétiques. La première qualité recherchée est la lisibilité. Comme le recherchiste peut être amené à photographier des détails très particuliers, tels des marques et des poinçons, mais aussi des ensembles, comme un mobilier de salon, donc des vues tout autant générales que particulières, il devra se munir d'objectifs interchangeables (grand angulaire, téléobjectif, etc.) et de bagues de couplage. Différents accessoires sont aussi à prévoir : trépied, lampes (quartz, spot ou halogène, toutefois considérés comme des sources de lumière artificielle) et réflecteurs (une simple couverture de survie peut servir de réflecteur pour diffuser de la lumière dans une zone d'ombre). Des fonds de différentes teintes pour isoler les objets sont aussi nécessaires.

La composition a toujours beaucoup d'importance en photographie. C'est souvent de la composition que dépend la réussite d'une bonne photographie. Et cela est tout aussi vrai pour la photographie documentaire que pour la photographie artistique. La prise de photos documentaires doit chercher

à rendre le plus fidèlement possible le volume, les dimensions et la forme de l'objet relevé. Le photographe doit pour cela comprendre l'objet qu'il a à photographier, savoir à quoi il pouvait servir et comment on s'en servait, être capable en quelque sorte de l'interpréter. Ainsi, il recherchera le point de vue qui permettra la meilleure lecture possible de l'objet. Il devra aussi faire en sorte de placer son sujet de façon à ce que celui-ci soit éclairé latéralement par la lumière naturelle (il faut éviter d'utiliser le flash). L'objet doit remplir le viseur, ou presque. C'est un défaut très fréquent chez ceux qui n'ont pas beaucoup d'expérience de la photographie documentaire, de s'éloigner beaucoup trop du sujet, de sorte que celui-ci n'occupe finalement que le tiers ou le quart du négatif (on prétendra ensuite ne pouvoir rien tirer de l'épreuve). Il faut aussi porter une attention spéciale à l'arrière-plan : celui-ci doit être neutre, de manière à ne créer aucune interférence avec la forme de l'objet. La plupart du temps, un seul cliché ne sera pas suffisant pour montrer toutes les particularités de l'objet.

4 . 2

La photographie en différents contextes

Il existe évidemment un grand nombre de situations où le recours à l'appareil photo est nécessaire. En voici quelques exemples : lors d'inventaires de type « reconnaissance », lors d'inventaires de collections *in situ* et hors contexte, lors d'inventaires de savoirs et de savoir-faire et de porteurs de traditions. Chacune de ces situations suppose une approche particulière faisant appel à des techniques précises. Revenons sur ces situations pour les détailler davantage.

4 . 2 . 1

Inventaire de reconnaissance

Il s'agit d'interventions effectuées à titre préliminaire ou exploratoire, comme de réaliser des relevés sommaires d'activités, de sites, de bâtiments ou d'objets en contexte. Ce genre d'intervention ne requiert habituellement pas de connaissances particulières de la part du recherchiste, non plus qu'un équipement sophistiqué. Un appareil photo peu complexe suffira pour effectuer des relevés photographiques de ce type. Il existe aujourd'hui sur le marché des petits appareils entièrement automatiques qui peuvent très bien convenir dans de telles situations. Nul besoin, donc, de traîner avec soi boîtiers, lentilles, lampes et trépied lorsqu'il s'agit de recherches prospectives. Il importe toutefois de savoir quoi photographier et quels angles privilégier. On pourrait ainsi énoncer quelques règles de base :

- Photographier l'objet dans son *environnement immédiat*. S'il s'agit d'une activité, saisir l'action dans son contexte au moment même de sa réalisation. S'il s'agit au contraire d'un objet matériel, bâtiment ou artefact, mettre l'objet en relation avec les autres objets qui l'entourent : par exemple, montrer la situation d'une boutique par rapport aux bâtiments avoisinants, celle d'un outil par rapport à l'ensemble d'un outillage, ou encore la place qu'occupe un conteur parmi son auditoire.

Figure 60

Environnement immédiat de la boutique du forgeron Arthur Tremblay des Éboulements
MCC 75 627 29 (35)

- Représenter l'objet sur *toutes ses faces* (dans le cas d'un objet matériel) ou sous *plusieurs angles* (dans le cas d'une activité). Par exemple, photographier les différentes façades d'un bâtiment, les différentes faces d'un artefact, ou encore montrer le déroulement d'une action à partir de différentes perspectives.

- Relever des *détails particuliers* de l'objet : une enseigne dans le cas d'un commerce, les grandes portes d'une boutique de forgeron, une inscription ou un porte-bonheur sur un mur, le coq couronnant l'édicule d'un calvaire, le violon d'un musicien traditionnel.

- Lorsqu'il s'agit d'un objet matériel, bâtiment ou objet mobilier, montrer, s'il y a lieu, *l'intérieur* de cet objet : l'aménagement d'une salle à manger, pris sous différents angles, l'intérieur d'une armoire ou d'un coffre d'outils, etc. Des vues générales sont habituellement suffisantes.

- Photographier, à la pièce ou par groupe d'objets, *quelques éléments* du tout : le mobilier de salon d'un intérieur victorien, deux ou trois œuvres représentatives de la production d'un artiste populaire, l'enclume, le feu et les outils à main d'un forgeron, l'établi d'un menuisier.

- Photographier *les personnes* qui habitent un lieu, animent ou créent l'action. Très souvent, on relève avec minutie le lieu, le site, l'outillage d'un atelier et on oublie de photographier l'artisan. L'informateur, ou le porteur par qui se perpétue la tradition, a tout autant d'importance que les objets qui l'entourent.

- Lorsqu'il s'agit d'activités humaines (pratiques coutumières ou pragmatiques, spectacles ou manifestations de groupe), saisir *le geste* ou *la dynamique d'ensemble* au moment où se déroule l'action.

Figure 61

Enseigne de la forge Tremblay aux Éboulements
MCC 75 627 33 (35)

Figure 62

Le forgeron Arthur Tremblay devant son feu de forge en 1975
Photo Jean-Paul Bôdy
MCC 75 888 (45)

Figure 63

Saisir le geste : un maréchal-ferrant de Bellechasse en 1977
Photo Jean-Paul Bôdy
MCC 77 126 4 (22)

4 . 2 . 2

Inventaire systématique *in situ*

Tout ce qui vient d'être dit demeure valable lors d'une démarche systématique et complète d'inventaire. L'inventaire systématique est une démarche lourde et coûteuse, en principe définitive. Des mises à jour peuvent être faites, mais on ne recommence pas un inventaire systématique. Voilà pourquoi il importe tant de réaliser ce type d'opération selon les règles de l'art.

Lorsque vient le temps de faire effectuer un inventaire, on s'adressera à un spécialiste. Mais assez curieusement, on sera beaucoup moins exigeant pour ce qui est de la photographie. Pourtant, un inventaire dont les photos sont ratées ne sera jamais vraiment rentable même si les données techniques sur l'objet sont complètes et exactes. S'il importe d'avoir recours à des personnes compétentes pour le relevé et la consignation des données, il est donc également important d'exiger de la part de ces mêmes personnes des compétences en photographie, sans pour autant avoir nécessairement recours à des professionnels. D'ailleurs le professionnel de la photo, même s'il possède toutes les compétences voulues sur le plan technique devra toujours être encadré par un spécialiste. Les questions techniques, telles que l'angle de prise de vue, le cadrage, l'éclairage, la mise au point sont importantes, mais il importe encore davantage d'avoir une connaissance approfondie de l'objet qu'on photographie. Comment, en effet, relever certains détails de l'objet relatifs à sa fonction, à sa facture ou à son ornementation dans l'ignorance de ces questions.

Si les remarques qui précèdent sont tout autant valables pour les inventaires hors contexte que pour les inventaires en contexte, ceux-ci posent cependant des problèmes particuliers. L'inventaire *in situ*, en effet, s'effectue souvent dans des conditions qui sont loin d'être idéales. L'éclairage fait souvent défaut, les lieux sont parfois exigus, encombrés d'objets de toutes sortes, l'hôte n'est pas toujours très accueillant. Lorsqu'il s'agit d'ateliers d'artisans, ceux-ci sont quelquefois fermés depuis longtemps, non chauffés, sans électricité, et l'outillage est parfois pêle-mêle, lourd et sale. En dépit de ces contraintes, il faut savoir se débrouiller : une ou deux planches de contreplaqué, un tissu de couleur neutre, parfois même le sol, pourront servir de fond; sommairement nettoyés — de façon à éliminer tout au moins la poussière — les objets sont photographiés un à un (à moins qu'il ne s'agisse de séries identiques), en perspective, de manière à montrer l'agencement des différentes parties et à leur donner de la profondeur. Encore faut-il s'assurer d'un éclairage adéquat. La lumière du jour sera toujours préférée à l'éclairage artificiel. L'éclairage artificiel sera parfois nécessaire, mais l'emploi du flash est à proscrire : il crée des ombres qui nuisent à la lecture de l'objet photographié. Nous pourrions résumer ainsi les règles de base à suivre dans le cas d'inventaires *in situ* :

- Photographier d'abord le bâtiment (habitation, atelier, commerce, boutique, manufacture, etc.) dans son *contexte environnemental*. Des vues générales prises sous différents angles rendront compte de l'implantation.

Figure 94

Photographie aérienne : localisation de la forge-menuiserie Cauchon à Rivière-Malbaie.
Photo Pierre Bureau et Pierre Lahoud.
MCC 81 102-48 [illegible]

Figure 95

La forge-menuiserie Cauchon dans son environnement immédiat
MCC 81 1820 [illegible]

- Photographier *chacune des façades* en suivant les aiguilles d'une montre.
- Relever les *détails architecturaux* pertinents.
- Lorsqu'il s'agit d'une entreprise commerciale, relever *les enseignes et les affiches publicitaires*.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

- Dessiner *le plan des lieux* des intérieurs à inventorier, de manière à situer les prises de vue séquentielles.
- Photographier (au moyen d'un grand angulaire si nécessaire) dans le sens des aiguilles d'une montre, les *quatre murs de la pièce* de façon à bien montrer la place des meubles, des éléments décoratifs, des appareils et outils inventoriés.
- Situer et photographier les *différentes aires de travail* d'un atelier : par exemple, dans une boutique de forge, le coin du feu et l'enclume, le coin du maréchal et celui du charron. Dans les intérieurs domestiques, photographier chacune des pièces et son contenu de façon à rendre compte de son *aménagement*.

figura 5

Luigi Ontani, *Ludovico Antonio Muratori*
Reggio Emilia, Museo Civico
Foto: Museo Civico
Inchiostro su carta, 1990

figura 6

Luigi Ontani, *Ludovico Antonio Muratori*
Reggio Emilia, Museo Civico
Foto: Museo Civico
Inchiostro su carta, 1990

figura 7

Luigi Ontani, *Ludovico Antonio Muratori*
Reggio Emilia, Museo Civico
Foto: Museo Civico
Inchiostro su carta, 1990

figura 8

Luigi Ontani, *Ludovico Antonio Muratori*
Reggio Emilia, Museo Civico
Foto: Museo Civico
Inchiostro su carta, 1990

figura 9

Luigi Ontani, *Ludovico Antonio Muratori*
Reggio Emilia, Museo Civico
Foto: Museo Civico
Inchiostro su carta, 1990

figura 10

Luigi Ontani, *Ludovico Antonio Muratori*
Reggio Emilia, Museo Civico
Foto: Museo Civico
Inchiostro su carta, 1990

figura 11

Luigi Ontani, *Ludovico Antonio Muratori*
Reggio Emilia, Museo Civico
Foto: Museo Civico
Inchiostro su carta, 1990

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Inventaire « hors contexte »

Inventaire de savoirs, de savoir-faire et de porteurs de traditions

Figure [illegible]

[illegible]

De même, il ne sera pas davantage nécessaire de procéder au relevé systématique des œuvres produites. Quelques bons exemples représentatifs de la production de l'artiste ou de l'artisan suffiront. Il est également important de photographier les instruments et les outils (le violon du musicien, la baguette du sourcier) essentiels ou indispensables à la production tant immatérielle que matérielle du porteur (le rouet d'une fileuse, les ciseaux à bois du sculpteur). L'utilisation du caméscope peut être fort utile, puisqu'il s'agit d'abord ici de saisir le contexte immédiat d'une action.

Enfin, rappelons que toutes les précautions doivent être prises et toutes les autorisations obtenues avant de photographier les porteurs de traditions et surtout de diffuser leur image[4]. En vertu du droit à l'image, une personne peut s'opposer à la réalisation et à la publication de son image sans son consentement. De plus, toute intrusion dans la vie privée peut constituer une violation au droit à la vie privée ou à l'intimité.

4.3

La codification des photographies

Le ministère de la Culture et des Communications a, depuis longtemps, mis au point un système de codification des photographies. Il y a plus de deux millions de négatifs déposés au Centre de documentation du Ministère, et la plupart de ceux-ci sont codés. Le système est fort simple; six champs le définissent présentement :

1	La région :	01 à 18
2	Le support :	C (couleur), N (noir & blanc), D (diapo.)
3	L'année :	0 à 99
4	Le numéro du film :	0 à 9999
5	Le numéro de pose :	0 à 36
6	Le format :	35 (24 x 36), 60 (2 ¼ x 2 ¼), 70 (2 ¼ x 2 ¾), 125 (4 x 5)

4\. Ces questions ont été discutées dans le chapitre d'enquête orale : voir le chapitre III, point 2.2, p. [illegible]

Par exemple, une photographie prise avec un appareil 35 mm, en 1993, dans la région administrative 05 (Estrie), sur pellicule couleurs, dont le cliché serait le 12e du 125e film de l'année en cours, donnerait la cote suivante : 05.C.93.0125.12(35).

Cette codification ne peut cependant être attribuée que par le ministère de la Culture et des Communications. Au moment de la saisie informatique des données, donc après avoir fait finir les films et les avoir remis au Ministère pour codification (ou après s'être fait attribuer une réserve de numéros), celle-ci vient remplacer la cote temporaire attribuée par le recherchiste sur le terrain. La cote du Ministère sera désormais définitive. C'est elle qui apparaîtra en dessous de chacune des photographies de format « épreuve » qui sera collée à l'endroit désigné sur la fiche d'inventaire.

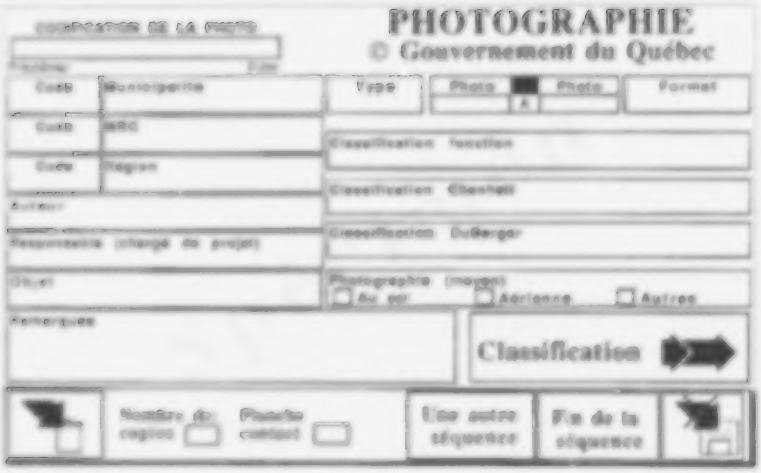

Figure 66

La fiche de codification des photographies du Ministère

À retenir

- Il existe un grand nombre de situations où l'appareil photo est nécessaire : inventaire de reconnaissance, inventaire en contexte ou hors contexte, inventaire de savoirs et de savoir-faire et de porteurs de traditions. Chacune de ces situations suppose une approche particulière faisant appel à des techniques précises.
- Les appareils 35 mm à vision réflex conviennent parfaitement à la réalisation de travaux d'inventaires.
- Le choix de la pellicule dépendra des conditions dans lesquelles s'effectue l'inventaire. Il est préférable d'utiliser des films lents (ISO 100 et moins). Les films rapides (ISO 125 à ISO 400) sont toutefois considérés comme des films passe-partout.
- Parce que les photographies couleurs s'altèrent plus rapidement que les photographies en noir et blanc, le film noir et blanc sera généralement préféré au film couleurs.
- En vertu du droit à l'image, toute personne peut s'opposer à la réalisation et à la diffusion de son image. Toute intervention dans la vie privée d'une autre personne peut constituer une atteinte à sa vie privée et à son intimité. Des précautions doivent être prises avant d'entreprendre un inventa.re.
- Les négatifs (et les photographies bien entendu) doivent être toujours codifiés. Le ministère de la Culture et des Communications a mis au point un système de codification fort simple auquel on se référera pour tous les travaux effectués par ou pour le compte de cet organisme.

Pour en savoir plus...

DÉSILETS, Antoine. *Apprenez la photographie*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1969, 220 p.

KODAK, *Photographier aujourd'hui*, Paris, Bordas, 1988.

LE GROUPE PARALLÈLE. « Sommaire de la session de formation en photographie », session de formation tenue à l'intention des professionnels du ministère des Affaires culturelles, Québec, novembre 1991, 28 p.

Photo sélection : Le magazine québécois de la photographie.

ROUSSEL, Ghislain. « Le droit d'auteur, les photographes et les photographies », document déposé lors du 31e Congrès de l'association « Les photographes professionnels du Québec », éd. rev., Québec, ministère des Affaires culturelles, 1992, 32 p.

Chapitre

7

Le traitement des données

Nicole Dorion

Pour faire suite aux premières étapes au cours desquelles le chercheur a d'abord identifié et décrit les objets de la collection, puis consigné et enregistré les renseignements, le Ministère demande habituellement que cette série d'opérations techniques soit complétée par le traitement des données.

Si l'intérêt patrimonial d'une collection d'objets ethnographiques peut sommairement être évalué au cours de l'inventaire, c'est par une analyse approfondie des informations recueillies qu'il sera possible de saisir toute l'importance de la collection. L'analyse est une démarche intellectuelle consistant en une suite d'opérations logiques et complexes au cours desquelles il devient possible de mieux comprendre la collection dans toutes ses dimensions, d'en arriver à son évaluation. Pour ce faire, il importe de discerner les éléments essentiels qui constituent la collection, d'en faire ressortir les caractéristiques, d'en saisir les rapports et de les réorganiser de manière à donner une appréciation de l'ensemble.

Toutefois, il est important de prendre conscience que le traitement des données apporte des résultats qui, dans certains cas, peuvent être limités ou incomplets. Cela peut provenir de différentes causes. D'abord, lors de l'analyse, on ne pourra tenir compte que des données qui auront été consignées sur les fiches d'inventaire. Aussi, il importe que la collecte de données effectuée lors de l'inventaire soit la plus complète possible. De plus, on doit prioritairement répondre aux objectifs qui sont à l'origine de l'inventaire, ce qui suppose que l'on privilégie ou que l'on fasse ressortir certains aspects de la collection plutôt que d'autres. On peut aussi conjecturer que le résultat de l'analyse dépend, dans une certaine mesure, du jugement, de la compétence et de l'expérience du chercheur qui aura procédé au traitement des données. Finalement, dans bien des cas, on ne tient pas suffisamment compte des contextes reliés aux objets.

Le traitement des données doit être réalisé avec beaucoup de rigueur, puisque les conclusions auxquelles le chercheur arrivera l'amèneront à formuler des recommandations. Celles-ci peuvent même être déterminantes pour l'avenir de la collection, car c'est souvent à la suite de cette évaluation que les autorités décideront des actions à poser.

I

Principes et critères d'analyse

Quelques principes de base guideront le chercheur dans sa démarche de traitement des données. Il devra d'abord identifier les principales caractéristiques de la collection en ayant recours à des critères d'évaluation bien précis et en délimitant le cadre d'évaluation, tant temporel que spatial. Puis, tout en tenant compte des aspects formels, des aspects symboliques et des contextes qui sont reliés aux objets ethnographiques soumis pour expertise, le chercheur fera ressortir les rapports dynamiques qui existent entre les divers éléments d'observation.

Le chercheur doit prioritairement tenir compte des objectifs pour lesquels l'inventaire a été réalisé lorsqu'il procède au traitement des données. Les résultats de l'évaluation seront-ils utilisés pour justifier l'acquisition de la collection ou d'une partie de celle-ci ? Veut-on connaître sa valeur patrimoniale dans le but d'une sauvegarde, d'une mise en valeur ou pour des fins d'interprétation ?

Une collection est constituée d'une quantité plus ou moins importante d'objets, dont la nature, la fonction, la provenance, la symbolique peuvent présenter certaines similitudes, tout en possédant une valeur patrimoniale qui peut varier énormément d'un objet à l'autre. Le chercheur, dont le mandat consiste à faire l'évaluation d'une collection, procédera dans un premier temps à l'analyse de tous les objets qui la constituent en prenant en considération les caractéristiques propres à chacun. Par la suite, utilisant les différents critères d'analyse, il tentera d'en voir les interrelations et de faire ressortir les regroupements significatifs et les axes de force. Puis il situera l'ensemble dans ses contextes (historiques, sociaux, économiques) de façon à déterminer sa valeur culturelle et sociale, son degré de signification. L'analyse d'une collection constitue une démarche complexe qui exige du consultant non seulement de tenir compte de ses différentes observations, mais également d'établir des relations entre les divers niveaux d'évaluation.

Cette analyse détaillée suppose toute une série d'observations visant à identifier tant l'aspect matériel que l'aspect symbolique du contenu de la collection. La majorité des informations concernant l'aspect matériel amènent des résultats qui sont assez facilement quantifiables, tandis que ceux reliés à l'aspect symbolique peuvent conduire à des interprétations différentes; elles résultent non seulement du point de vue du chercheur qui procède à l'analyse de la collection, mais aussi des objectifs pour lesquels l'inventaire a été réalisé. Les objets ethnographiques étant par définition des représentations tangibles des besoins matériels et spirituels d'une société, on comprendra que leur analyse puisse parfois être empreinte d'une certaine subjectivité.

Il n'est pas toujours essentiel d'analyser la collection à partir de tous les critères que nous mentionnerons. Parfois la collection ne se prête pas à toutes ces analyses. Il arrive même que le résultat obtenu à la suite de l'analyse d'un seul de ces critères soit assez fort pour qu'il suffise à déterminer ou à justifier l'importance de la collection inventoriée. Cependant, il est à conseiller de tenir compte du plus grand nombre de critères d'analyse possible, ce qui permettra de mieux singulariser la collection.

Contrairement à d'autres démarches où l'on part d'une situation générale pour aller vers le particulier, dans le cas de l'analyse d'une collection d'objets ethnographiques, le chercheur prend l'objet comme point de départ. D'abord, il tient compte de la valeur intrinsèque et de la valeur extrinsèque de l'objet, puis il identifie les contextes qui lui sont spécifiques. Il poursuit son analyse en mettant cet objet en relation avec les autres pièces de la collection. Il considère ensuite la collection comme un ensemble, un tout, qui n'a d'intérêt que dans la mesure où cet ensemble est porteur d'un sens. Finalement, il établit des comparaisons avec d'autres collections analogues.

8.1
La valeur intrinsèque des objets

Une partie de l'évaluation consiste à interroger l'objet pour ce qu'il représente quant à sa valeur intrinsèque. Si la valeur intrinsèque d'un objet d'art est relativement facile à identifier, il en va autrement de celle de l'objet

Figure 66

Secrétaire d'inspiration Adam et Regency. Début du XIXe siècle.
Un meuble dont la valeur intrinsèque est tout aussi certaine qu'évidente.
Collection particulière
Photo Jean-Paul Bilik
MCC 76.258.7 (23)

ethnographique puisque, dans la majorité des cas, il s'agit d'une valeur ajoutée. Ainsi, c'est en identifiant les liens qui unissent l'objet ethnographique au milieu, en mettant cet objet en relation avec d'autres, que l'on arrivera à mieux connaître sa signification réelle au sein de la société.

Pour cette partie de l'analyse, on retiendra les données qui ont trait à la forme, au genre et au type de l'objet. On s'intéressera également aux matériaux et aux techniques de fabrication qui ont été utilisés, car la valeur patrimoniale d'un objet peut varier selon la nature des matériaux employés. L'identification des techniques de fabrication peut nous donner des indications diverses; l'évolution des techniques étant connue, on peut, jusqu'à un certain point, arriver à déterminer l'ancienneté de l'objet, situer son époque de fabrication et d'utilisation. La complexité de sa fabrication (nombre de pièces, assemblage) nous renseigne non seulement sur les techniques, mais aussi sur l'habileté du fabricant; il peut même être possible de situer l'objet dans l'ensemble d'une production. Ces connaissances peuvent nous indiquer si l'objet est de fabrication locale ou en provenance de l'extérieur de la région, de la province et même du pays. En résumé, l'objet est analysé à partir de ses caractéristiques propres, mais en tenant compte des contextes qui ont entouré sa fabrication.

Tout en prenant en considération les diverses catégories auxquelles appartiennent les objets, on s'intéressera également à la représentativité de certains artefacts dans leur milieu d'appartenance ainsi qu'à leur unicité. Identifier la valeur intrinsèque des objets ethnographiques de la collection (technologies, matériaux, styles, décors, etc.), en reconnaître l'authenticité, l'intégrité, leur présence et leur importance sur le territoire inventorié, pour une période retenue, permet de faire ressortir l'unicité de certains objets de la collection.

On tiendra aussi compte des usages et fonctions des artefacts. Par usage, on entend ce à quoi sert habituellement un objet, tandis que la fonction désigne plutôt le sens qui lui est donné dans le milieu d'utilisation. À l'aide des informations recueillies, on peut raconter la vie de l'objet, documenter l'histoire de sa fabrication, de son acquisition et de ses utilisations. On peut également le situer à l'intérieur d'une série d'objets semblables ou complémentaires[1].

> L'analyse morphologique (ça a la forme de...), l'analyse fonctionnelle (c'est fait pour...), l'analyse de fabrication (c'est obtenu par...), l'analyse structurale (c'est fait de...) sont des méthodes que le technicien met à la disposition du chercheur. L'analyse fonctionnelle conduit à donner à l'objet une fonction principale (un stylo c'est fait pour écrire), qui se subdivise en sous-fonctions d'ordre 2, 3, 4... jusqu'au "c'est fait pour être joli" qui est technologiquement insignifiant mais socialement et psychologiquement chargé de sens[2].

En somme, l'analyse des différentes caractéristiques reliées à l'aspect matériel de l'artefact devrait amener le chercheur à une meilleure compréhension de la signification de l'objet dans son contexte social.

1
[illegible]

2
[illegible]

2.2
La valeur esthétique des objets

> L'usage culturel est d'autre nature. Il se définit par l'usage (le 'type d'usage') : la fonction attribuée ou dévolue par usage et déterminée ou par développement quand les relations avec l'environnement changent. Un objet qui n'a plus de raison d'être ou sert quelque d'usage est mis au rebut. Tel est son destin le plus commun.
>
> Prenons qu'un objet a intentionnellement deux fonctions, une fonction utilitaire et une fonction esthétique. Quand l'une s'estompe, l'autre est susceptible d'apparaître.
>
> Si l'objet qui a perdu sa fonction utilitaire conserve sa valeur esthétique et a la prétention à être regardé, l'attachement affectif aux objets, fondement de la conservation, peut prendre une signification sur des objets privés de leurs emplois. C'est cette fonction symbolique que l'amateur recherche dans les objets anciens et dans les objets exotiques et mystérieux[1].

La valeur esthétique d'un objet est une construction sociale et n'est pas nécessairement liée à la nature physique de l'objet. Elle reflète l'expression des goûts et des valeurs d'une époque, d'un espace social et culturel. Les objets ethnographiques véhiculent donc, à des degrés divers, les valeurs culturelles de la société dont ils sont issus ou qui les utilise.

En ce qui a trait au traitement des données, la perception de la valeur esthétique est assez difficile à saisir puisqu'elle relève d'interactions entre la société à laquelle appartiennent les objets ethnographiques. Les données sont souvent difficiles à obtenir et, bien évidemment, ne sont que très rarement enregistrées sur les fiches d'inventaire. Bien que ce soit surtout à travers le discours des utilisateurs qu'il soit possible d'identifier les valeurs culturelles proprement esthétiques que revêt l'objet, la lecture des commentaires dans les magazines et les prospectus publicitaires peut être très révélatrice à ce sujet[2]. Mais, au-delà de la valeur visible de l'objet ethnographique existent des connotations qui relèvent d'autres valeurs et d'un objet.

L'intérêt attribué d'une collection provient parfois d'une valeur esthétique importante. Celle-ci peut être décidée par l'importance de la fréquence et de l'usage de cet objet à l'intérieur de la collection dont il est issu, ou où il est utilisé. Il peut s'agir, entre autres, d'objet qui occupent des positions décoratives, cérémonielles, objet permettant aussi appartenir à une personne en particulier, artistiques, prestigieux, mais aussi d'une forme d'art, d'un style ou d'un genre. D'une couleur, qu'il s'allie de façon unique les objets selon de près ou de loin au culte. Souvent la personnalité de l'objet au cours des ans et des générations, son degré d'ancienneté dans la société, nous renseignent sur la valeur esthétique véhiculée par l'objet.

Les valeurs culturelles véhiculées par l'objet n'est en quelque sorte des connaissances entre les membres d'une société, ses composantes qu'elle a pour appliquer à changements. Lorsque l'objet, perdant l'exemple d'une part de

1
Ibid., p. 134.

2
Corinne Hershkovitch, « Technologie et esthétique des objets : étude des techniques d'usage », dans J. Bromberger (dir.), *Ethnologie française*, vol. 3, n° 1-2/1973, p. 131.

Figure 10

Projecteur 16 mm
Cinéma Rialto de Chamalières (Puy-de-Dôme, aujourd'hui fermé)
Collection particulière
Mai-juin 2018

Les cabines

> Le fait matériel observable, on découvre que la vie des salles cinéma se déroule, la salle obscure, comme par les yeux de projecteur, géographique, sociologique, historique et par ceux du cinéaste aussi. D'autres groupes humains, une tout autre salle. D'un groupe à l'autre, la salle cinéma par excellence nourrissait de choses assez différentes d'où que vienne chacune.

Un intérêt suggéré à un prolongement de l'intervention de Caroline Renard, ethnographe, d'où celui de la conservation des cabines. C'est par

Figure [illegible]

[illegible]

(représentant des personnages historiques) fabriquées à partir de fragments d'os et de coquillages, dont ceux de crustacés[9]. On peut donc percevoir l'étroite relation qui existe entre les objets d'une collection et le milieu en interrogeant, entre autres, les données se rapportant à la fonction des objets, aux matériaux utilisés ou encore à l'importance sociale qui leur est accordée.

L'analyse des objets doit se faire en rapport avec leur contexte social d'utilisation et leur environnement culturel, car « un objet n'a de sens au point de vue culturel que par la signification qui lui est donnée dans la culture où il est utilisé[10] ». Connaître la façon dont l'objet est utilisé, qui en faisait usage, et identifier pourquoi cet objet était à cet endroit à cette période, peut nous renseigner sur les systèmes sociaux, les rites, la technologie.

Il importe donc de ne pas isoler l'objet de son environnement naturel et culturel, de son contexte social, puisque l'artefact représente une réponse tangible à un besoin exprimé par une société. L'objet ethnographique est un phénomène socioculturel, il est donc essentiel que le chercheur tienne compte de son contexte d'émergence et de son contexte d'utilisation. L'objet

9
[illegible]

10
[illegible]

a été créé pour répondre à un besoin et dès que les utilisateurs jugent qu'il n'est plus utile, il est voué à la disparition ou à la destruction[11]. En somme, c'est par la connaissance de ses contextes que l'objet ethnographique livre toute sa signification et que l'analyse prend tout son sens : « Si l'objet donne un indice du contexte et de l'environnement matériel et culturel dans lequel il se trouve, c'est néanmoins ce contexte et cet environnement qui donnent un sens à l'objet[12] ».

8 . 4

Les significations particulières

Certains objets peuvent présenter une valeur patrimoniale différente de certains autres, résultant des significations particulières qui leur sont données par les gens du milieu. Quand les gens parlent d'un objet avec nostalgie, lui donnent un surnom, lorsqu'ils conservent cet objet apparemment inutile, que l'artefact résiste à l'usure du temps, qu'il est présent dans le discours, on peut être assuré qu'il représente une valeur significative[13].

Comment expliquer autrement la présence de tous ces artefacts tels les jougs, dévidoirs, rouets, moules à sucre d'érable qui, d'objets utilitaires, sont souvent devenus des accessoires de décoration de nos maisons citadines. Que dire aussi de ces pièces d'ameublement que l'on conserve précieusement, car représentatives d'une tranche de vie d'une personne connue : berceau, chaise haute, coffre « d'espérance », armoire de mariage. Des pièces anciennes de la collection peuvent avoir été conservées depuis plusieurs générations, car elles ont été produites par des artisans locaux reconnus. La signification particulière d'un objet peut provenir du fait qu'il évoque des événements passés qui ont pris beaucoup d'importance socialement, telle

Figure 92

Berceau, XIX^e siècle
Objet symbole, il évoque des valeurs essentielles à la société traditionnelle
Collection particulière
902.74.452.25 (55)

11
Bernard Genest : « Patrimoine ethnologique : Évolution du concept au Ministère des Affaires culturelles », dans [illegible], Québec, Société québécoise des ethnologues, 1990, p. 13.

12
Henry Glassie : « Folk Art », dans *Material Culture Studies in America* édité par Thomas J. Schlereth, Nashville, American Association for State and Local History, 1982, p. 129-140.

13
Fred Schroeder : « Designing your Exhibits : Seven Ways to Look at an Artifact », dans *Technical Leaflet 91*, Nashville, American Association for State and Local History, 1981, p. 7.

cette croix de la tempérance qui témoigne d'une époque pas si lointaine, ou encore ce boulet de canon décoré d'une fleur de lys, souvenir des affrontements en sol québécois au XVIII[e] siècle. Le caractère particulier rattaché à chacun des artefacts doit être identifié, car il est significatif de valeurs véhiculées dans le milieu où ils sont conservés.

Les données consignées ne peuvent généralement nous apporter que très peu de renseignements sur cet aspect de l'analyse. Cependant, puisqu'il s'agit dans la majorité des cas d'une valeur ajoutée à l'objet ethnographique, il est possible de recueillir ce genre d'informations en s'informant auprès des personnes qui connaissent bien les objets en question. Par la suite, on pourra faire le lien avec l'histoire locale et le contexte social. La signification particulière accordée à un objet ne peut réellement être comprise qu'à travers le discours des gens du milieu.

1.5
Les significations d'ensemble

Si l'objet ethnographique sorti de son contexte est peu parlant, les ensembles le sont souvent davantage. C'est ainsi que le chercheur qui trouverait une

Figure 93

Cinq marteaux trouvés à l'intérieur d'un même bâtiment à Port-Menier sur l'île d'Anticosti en 1975. Regroupés, ils suggèrent la pratique d'une même activité : la ferblanterie.
MCC 75-054-158 (35)

paire de ciseaux hors de son contexte d'utilisation pourrait présumer de l'usage de cet objet en tenant compte de certaines caractéristiques, dont la forme, la taille, le matériau de fabrication. Cependant, si la paire de ciseaux est trouvée à l'intérieur d'un ensemble d'objets reliés au métier de coiffeur ou encore dans l'atelier d'une couturière ou dans la trousse d'un médecin, l'identification et la signification de cet objet peuvent être établies avec plus de précision. Pour peu que le traitement des données amène le chercheur à lier ces objets à la pratique d'une activité, des usages et des pratiques propres à un milieu, une communauté, une thématique, les possibilités de trouver une signification à l'ensemble sont accrues.

Pour les besoins de l'analyse, les objets sont d'abord regroupés selon le genre d'activité auquel ils correspondent. Par la suite, on a le choix de les classifier en séries ou en ensembles, en fonction du contenu de la collection et des objectifs de l'inventaire. Si l'on choisit de regrouper les artefacts par séries, cela permet de comprendre l'évolution d'un objet particulier (les rabots). L'autre choix, c'est-à-dire le regroupement des artefacts par ensembles (l'équipement du menuisier), fait également voir l'évolution des objets mais en les intégrant dans un contexte historique, social et économique.

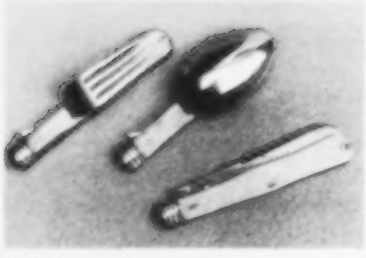

Figure 94

Couvert de voyage : couteau, cuillère et fourchette pliants. Argent et ivoire. XIX^e siècle.
Trois objets complets en soi, dont les liens fonctionnels ne sont évidents que lorsque regroupés.
Collection particulière.
Photo Louise Leblanc, 1994.

Des ensembles d'objets peuvent être reliés à une activité de travail. Prenons l'exemple d'un inventaire effectué sur un chantier maritime[14] où tous les objets, que ce soit des pièces de mobilier, de la machinerie, de l'outillage, servaient dans le cadre de la construction navale. En soi, un ciseau de calfat ou un marteau n'a guère de signification; cependant, compris à l'intérieur d'une collection de ce genre, il ajoute à la valeur patrimoniale de l'ensemble. S'il manque un objet à l'ensemble, celui-ci s'affaiblit. L'intérêt d'un ensemble tient à ce qu'il soit le plus complet possible.

A priori, le contenu d'un inventaire réalisé dans une habitation peut sembler hétéroclite. Toutefois, le fait de ranger les objets par catégories fera apparaître les cohérences et donnera une signification à l'ensemble, en faisant mieux ressortir le décor des activités de la vie quotidienne.

> Lorsque quelqu'un meurt, les objets qui rappellent son souvenir — son corps d'une part, les objets lui ayant appartenu ou l'endroit où il a vécu d'autre part — n'ont en général de signification particulière que pour ses proches. Il arrive toutefois qu'ils acquièrent une valeur sociale : il faut aller les voir, on les respecte, que ce soit sur la base d'une tradition populaire, d'un décret ecclésiastique ou de publications officielles ou privées[15].

Le traitement des données devrait amener le chercheur à identifier le lien qui unit entre eux une partie ou la totalité des artefacts. À ce sujet, les bilans dans lesquels les objets sont répertoriés par catégories lui seront d'une grande utilité; ainsi, il pourra mieux saisir l'ensemble de la collection et la répartition des pièces. Il est donc essentiel de faire d'abord le lien entre les artefacts et le lieu de collecte et l'histoire particulière du bâtiment ou du site. Bien souvent, ce ne sera que par la suite qu'il sera possible de retrouver la signification ethnohistorique accordée à l'ensemble ainsi formé.

14
Hélène Gagnon, « Les chantiers maritimes de Charlevoix Ltée, Saint-Joseph-de-la-Rive : Synthèse historique et inventaire », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction Chaudière-Appalaches, 1987.

15
Arnold Niederer, « Le langage des objets », dans *Objets prétextes · Objets manipulés*, édité par Jacques Hainard et Roland Kaehr, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1984, p. 160.

2
L'évaluation

L'étape de l'évaluation permettra de faire ressortir les principales caractéristiques d'une collection. Aussi est-il souhaitable, lors de cette démarche, que l'on prenne en considération le plus de critères d'analyse possible. À partir des données recueillies sur chacun des objets, on pourra mieux dresser des bilans quant à la valeur quantitative et la valeur qualitative de la collection. Les résultats de l'analyse seront mis ensuite en parallèle avec ceux obtenus pour d'autres collections similaires, mettant ainsi en relief l'originalité de la collection.

2.1
L'approche quantitative

En faisant le dénombrement des objets qui font partie de l'inventaire, on poursuit deux buts : d'abord constater l'ampleur de la collection et, dans un deuxième temps, identifier l'homogénéité, la diversité ou le caractère hétéroclite de la collection.

D'abord, on procédera à l'évaluation globale du nombre d'objets contenus dans la collection, ce qui permet, jusqu'à un certain point, d'en déterminer l'importance. Puis, on effectuera des regroupements d'objets, afin de constater le nombre d'objets similaires, différents et complémentaires qui constituent la collection.

À cette étape, l'utilisation d'un système de classification facilitera grandement la lecture du bilan quantitatif, puisqu'il permettra de rassembler les artefacts par catégories. Si parfois on se retrouve devant une collection dont la relation entre les objets est facilement décelable, il arrive fréquemment qu'une collection d'objets ethnographiques contienne des artefacts qui appartiennent à des sphères d'activités très différentes. Le chercheur aura alors tout intérêt à utiliser un système de classification reconnu qui lui permettra de procéder à des regroupements.

La répartition des artefacts dans chacune des catégories définies dans le système de classification permet de repérer celles qui sont prédominantes. Lorsque tous les objets auront été classifiés selon les différentes catégories, le consultant pourra convertir en pourcentage les résultats obtenus pour chaque groupe d'artefacts. Cette méthode facilite la lecture des résultats et permet de mieux connaître le degré de représentativité des différentes catégories d'objets qui font partie de l'inventaire.

Le fait de ranger les objets par catégories permet de faire ressortir les lignes de force et les faiblesses d'une collection, ainsi que sa signification globale par rapport à un milieu donné. Cela permet aussi d'identifier les objets uniques (parce que rares ou exceptionnels), ainsi que les séries logiques ou thématiques.

2.2
L'approche qualitative

Dans cette partie de l'évaluation on rassemblera les données de manière à découvrir les qualités inhérentes à la collection, celles qui la caractérisent et

qui contribuent, jusqu'à un certain point, à lui donner son importance. Ainsi, l'évaluation portera surtout sur l'homogénéité, l'exclusivité, la représentativité, l'authenticité de la collection, sans oublier l'aspect esthétique des objets.

Pour faire ressortir certaines des qualités recherchées, on peut d'abord procéder à des regroupements sériels ou des regroupements fonctionnels. Dans le premier cas, il s'agit de retrouver tous les objets qui pourraient faire partie d'une même série. Par exemple, on peut penser ici à une collection de voitures hippomobiles, où il est possible de partager les véhicules selon les catégories (véhicules de promenade, de travail, de service, polyvalents) ou encore selon les typologies (à 2 ou 4 roues, à patins pleins ou évidés, etc.)[16]. Dans le deuxième cas, si l'on effectue des regroupements fonctionnels, c'est pour constater le lien qui existe entre les diverses pièces de la collection. Par exemple, des artefacts divers peuvent être regroupés parce qu'ils servent à une même activité. On peut penser ici à du mobilier, de la machinerie, de l'outillage qui ont été retrouvés dans une tannerie, et dont la plupart des éléments étaient utilisés dans le cadre d'une même fonction, soit la transformation des peaux en cuir. Faire ressortir les catégories les plus représentatives permet de dégager des activités reliées à ces objets et, par conséquent, de déterminer le caractère hétéroclite ou l'homogénéité de la collection.

Parfois, à la suite du regroupement des objets selon les catégories, on peut constater la présence d'un objet unique. Il pourrait s'agir d'une pièce rare dont il ne subsiste que très peu d'exemplaires. Cela peut être un artefact qui, pour des raisons que seule l'étude des contextes pourra expliquer, a été précieusement conservé par des générations successives et a ainsi pu traverser plusieurs époques. Ainsi, la présence d'un objet en particulier peut venir rajouter à la valeur patrimoniale de la collection.

Une autre façon d'évaluer de façon qualitative la collection, c'est de chercher à voir si les objets de la collection ont un rapport avec l'histoire locale. Une façon d'y arriver, c'est de retenir les données qui se rapportent à la fonction, à la fabrication, au matériau des objets. On verra alors si les objets sont représentatifs des activités de l'endroit. Comme exemple, on pourrait imaginer une collection qui regrouperait des appelants fabriqués par des artisans de la région du lac Saint-Pierre; il s'agirait d'une collection liée à l'histoire locale, car à cet endroit, depuis de nombreuses années, on fabrique et on utilise ces appelants pour la chasse aux oiseaux migrateurs, activité considérée comme une pratique saisonnière régulière. Évaluer les données de l'inventaire en considération de l'histoire locale constitue une façon intéressante de faire ressortir la représentativité des objets d'une collection par rapport à son milieu naturel et culturel et, souvent, l'exclusivité de la collection.

Le traitement des données doit aussi amener le consultant à préciser l'état d'authenticité des artefacts qui font partie de la collection. Un objet peut ne plus être dans son état originel, avoir été modifié. Au besoin, on peut arriver à une reconstitution à l'aide de documents historiques ou encore en établissant une comparaison avec des objets similaires; ainsi, on pourra connaître la nature et l'ampleur des changements qui ont été apportés à l'objet. Cependant, il n'est pas vraiment nécessaire de retourner à l'objet

16
Claude Corriveau, « Rapport sur le Musée des voitures à chevaux de Bellechasse inc. », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987, 232 p.

original, puisque l'artefact qui a subi certaines transformations conserve tout de même sa valeur culturelle. Lors de l'évaluation, le bilan des modifications apportées à l'objet sera surtout fait dans le but de comprendre comment cet artefact peut témoigner de l'évolution culturelle, des changements, des besoins sociaux.

Figure 95

Appelant. Hector Desmarais, lac Saint-Pierre, 1984
Depuis de nombreuses années, au lac Saint-Pierre, on fabrique et on utilise ces appelants pour la chasse aux oiseaux migrateurs.
Collection particulière
Photo Louise Leblanc, 1994

2 5
L'approche comparative

L'approche comparative consiste à établir des parallèles entre les objets de la collection inventoriée et ceux de collections semblables qui se retrouvent sur un territoire préalablement défini. Le but recherché en utilisant cette approche, c'est de faire ressortir les qualités spécifiques de la collection analysée.

L'approche comparative suppose que, dans un premier temps, des objets similaires ou partageant la même fonction seront analysés. Il sera ainsi possible de repérer les ressemblances et les dissemblances; ces objets peuvent se distinguer par leurs couleurs, leurs dimensions, leurs marques. La différence peut aussi résulter de leurs contextes spatial, temporel, culturel ou social. Comparer un objet avec d'autres associés au même domaine permet, en particulier, de situer cet objet à l'intérieur d'une série, de déterminer l'époque d'usage et le lieu d'utilisation et les valeurs qui y sont rattachées. La comparaison permet surtout de mettre l'accent, de faire ressortir les pièces rares et particulières de la collection.

Puis, la collection analysée devrait être comparée avec d'autres collections qui se retrouvent sur le territoire retenu comme cadre d'évaluation. L'étude comparative d'une collection permet de bien la situer de façon spatio-temporelle, mais aussi quantitativement et qualitativement face à d'autres collections. Cependant, il importe que la comparaison soit établie entre des collections semblables portant sur un même thème. On pourrait donner comme exemple le cas des inventaires qui ont été effectués dans deux tanneries à caractère proto-industriel[17]. L'analyse d'une collection s'enrichit considérablement par l'approche comparative, car il est ainsi possible d'en déterminer les différences ou les similitudes et, par la suite, de spécifier le caractère particulier de la collection.

Lors de l'analyse comparative, le chercheur effectuera les rapprochements et les recoupements des éléments les plus pertinents, de manière à percevoir le maximum d'aspects significatifs. Faire voir les différences qui existent, si subtiles soient-elles, entre des collections similaires, ce peut être l'ancienneté, la quantité d'objets, la qualité des pièces, leur état de conservation, les contextes dans lesquels elles sont trouvées, mais aussi leur potentiel d'interprétation qui permet de faire ressortir les forces de chacune des collections. Les angles d'analyse qu'il est possible d'exploiter sont multiples, aussi le chercheur aura-t-il tout intérêt à les exploiter de façon maximale afin de saisir toutes les facettes importantes de la collection. La finalité de cette partie de l'exercice consiste à découvrir les qualités principales qui distinguent la collection analysée des autres collections, que ce soit sur les plans régional ou national, et qui lui confèrent un caractère exceptionnel.

17
Nicole Dorion, « Tannerie Goulet, Lacerville, Québec : Évaluation patrimoniale », Rimouski, MAC, Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, novembre 1990, et « Tannerie Beaudet, Saint-François-du-Lac, Québec : Évaluation patrimoniale », Trois-Rivières, MAC, Direction de la Mauricie–Bois-Francs, décembre 1990.

9
Le cadre d'évaluation

La valeur patrimoniale d'une collection d'objets ethnographiques est déterminée, dans une certaine mesure, par la place qu'elle occupe comparativement à d'autres collections analogues. Conséquemment, il importe de préciser les paramètres retenus qui serviront de cadre à l'analyse; généralement, on prend en considération ceux qui sont d'ordre géographique, thématique et chronologique. Seuls les objets ethnographiques qui s'insèrent dans le cadre d'analyse préalablement défini feront partie de la collection et, par conséquent, de l'évaluation. Aussi, bien qu'une première sélection ait été effectuée lors de la collecte des données, on peut juger nécessaire, lors du traitement des données, de retrancher certains objets qui avaient d'abord été retenus. Il est important d'établir un cadre comparatif correspondant aux objectifs qui sont à l'origine de la demande d'évaluation patrimoniale.

9 1
Géographique

Pour le ministère de la Culture et des Communications, le cadre géographique habituellement retenu est celui de la province de Québec. Cependant, selon le genre de collection ou sa répartition géographique particulière, le cadre peut se limiter à une aire plus restreinte; on peut décider d'évaluer un quartier urbain, un noyau de village, un ensemble industriel. Aussi, les objets peuvent se retrouver à la grandeur d'une région ou être regroupés dans une ville, une municipalité.

S'il est important d'identifier clairement le cadre géographique d'analyse, bien souvent ce choix peut s'imposer de lui-même. Par exemple, si on doit analyser une collection constituée de machineries et d'outils utilisés pour l'extraction et la transformation du minerai d'or, on sera automatiquement limité à la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Par contre, s'il s'agit d'une collection d'objets d'art populaire animalier, on pourrait circonscrire plus d'une région. Aussi, bien souvent l'espace géographique d'analyse est délimité par le genre de collection pour laquelle on demande une évaluation.

9 2
Thématique

S'il est primordial de préciser les limites géographiques de l'analyse, il est tout aussi nécessaire d'en définir le cadre thématique. Si, lors de l'inventaire, on a enregistré des objets qui ne répondaient pas vraiment à la thématique retenue, on pourra alors juger nécessaire d'effectuer un tri afin de ne conserver pour l'analyse que ceux qui ont un lien entre eux.

Le choix de la thématique peut correspondre à une activité. Par exemple, on peut penser à un inventaire qui a été effectué dans la boutique d'un forgeron aux Éboulements[18] où tous les artefacts étaient utilisés pour le travail du fer ou encore à cet autre à Grandes-Bergeronnes dans l'atelier d'un cordonnier[19]. On se retrouve, dans un cas comme dans l'autre, en présence d'une variété d'objets (outils, instruments, machines-outils, mobilier) qui sont tous utilisés dans le cadre d'une activité de travail spécifique.

18
Bernard Genest et François Dubé, *Arthur Tremblay, forgeron de village*. Coll. Civilisation du Québec, série Arts et métiers n° 20, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1978, 186 p.

19
Yvan Chouinard, *Disciple de Saint-Crépin : Rémi Simard, artisan-cordonnier*. Coll. Civilisation du Québec — série Arts et métiers n° 33, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979, 156 p.

On peut retenir comme cadre thématique un type de biens culturels. Dans ce cas, on s'intéressera à une collection dont les objets qui la composent (croix de chemins, orfèvrerie religieuse, art populaire, vêtements) peuvent être semblables, bien que présentant quelques variantes ou différences. Un bon exemple serait celui de la collection de voitures à chevaux de M. Corriveau de Saint-Vallier de Bellechasse[27] qui regroupe des objets appartenant à une seule et même catégorie.

La thématique retenue peut être celle de la représentation d'une époque particulière[28]. Parfois, on peut se retrouver en présence d'une collection d'objets qui paraissent à prime abord hétéroclites mais qui, en réalité, sont reliés à un même usage: on peut penser ici à des objets domestiques d'usage courant inventoriés dans une demeure ancestrale, comme ce fut le cas des biens mobiliers de la maison Stuart-Henry à Québec[29]. Ces biens sont représentatifs d'une famille bourgeoise anglophone de Québec à la fin du siècle dernier et dans la première moitié du présent.

Bien que, dans la majorité des cas, les cadres thématiques soient déterminés avant le début de l'inventaire, il peut arriver qu'on doive procéder à l'analyse afin de dégager une thématique. Cette situation se présente surtout dans le cas d'une collection composée d'objets divers pour laquelle un organisme ou encore une municipalité demande l'expertise du Ministère[30]. Ce n'est donc qu'à la suite de l'évaluation de la collection qu'on arrivera à effectuer des regroupements à l'issue desquels il ressortira ou non une ou des thématiques.

Chronologique

Le chercheur verra à fixer les paramètres de son analyse quant à la période chronologique dans laquelle s'insèrent les objets ethnographiques de la collection inventoriée. Il peut s'agir d'un laps de temps plus ou moins long: un siècle, quelques décennies ou encore une période particulière. Cependant, ce choix devra toujours être justifié par des considérations scientifiques ou pratiques.

27 Corriveau, *op. cit.*

28 Yves Bergeron, Inventaire du Village du défricheur. Rapport de l'ethnologue. Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1986.

29 Claire Desmeules, « Inventaire des biens mobiliers. Maison Henry, 42 Grande Allée Ouest, Québec (phase I) », Québec, MAC, 1988 et Bergeron & [illegible], « Inventaire des biens mobiliers de la maison Stuart-Henry, 42 Grande Allée Ouest, Québec (phase II) », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1989.

30 Pierre [illegible], « Inventaire de la collection [illegible], Tadoussac, Québec », Tadoussac, Municipalité de Tadoussac, juin 1991.

L'état physique et les conditions de conservation

[illegible]

La potentiel d'utilisation et de mise en valeur

[illegible]

Figure 18

[illegible]

[illegible]

[illegible]

L'analyse des données

1. **Principes et critères d'analyse**	Le choix des axes d'analyse s'effectue en fonction des objectifs de l'inventaire. Ils servent à identifier les aspects matériels et symboliques et les contextes relatifs à la collection.
2. **Évaluation**	Identification des caractéristiques spécifiques de la collection. Un bilan quantitatif fait état de l'ampleur et de l'homogénéité de la collection. Un bilan qualitatif fait connaître les qualités particulières de la collection, ses liens avec le milieu, sa représentativité, son histoire (connaissance) et sociale, sa valeur symbolique. Un bilan comparatif fait valoir les parts identitaires de la collection par rapport à d'autres collections semblables. L'usage de grilles d'évaluation facilite l'analyse.
3. **Cadre d'évaluation**	Le cadre d'analyse est délimité suivant les objectifs de l'inventaire. L'analyse s'appuie sur trois cadres d'évaluation : géographique, thématique et chronologique.
4. **État physique et conditions de conservation**	L'analyse de l'état de conservation de chaque artefact doit précéder l'évaluation générale de la collection. L'utilisation d'une grille d'évaluation est essentielle. L'évaluation des liens qui vont entretenir les objets de la collection est importante.
5. **Potentiel d'utilisation et de mise en valeur**	Analyse de l'intérêt didactique de la collection. Analyse de la possibilité d'utiliser les artefacts et de les documenter en vue d'une mise en valeur.
6. **Intérêt du milieu**	La connaissance de la valeur sociale attribuée à la collection est surtout perceptible à partir de l'enquête orale.

À retenir

Le traitement des données :

- tient compte des objectifs de l'inventaire,
- doit reposer sur des principes et critères reconnus,
- s'ajuste au type de collection,
- fait ressortir les caractéristiques propres de la collection,
- permet de dégager des axes thématiques,
- sert à déterminer la valeur patrimoniale de la collection.

Pour en savoir plus...

BROMBERGER, Christian. « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémio-technologie », dans *L'Homme : Revue française d'anthropologie*, vol. 9, n° 1 (1979), p. 105-139.

CAUCHON, Michel (sous la dir. de). « Guide pratique à l'usage des recherchistes de l'Inventaire des biens culturels : Biens meubles et immeubles par destination », Québec, ministère des Affaires culturelles, Inventaire des biens culturels, 1974, 115 p.

CHENHALL, Robert G. *Nomenclature for Museum Cataloging : A System for Classifying Man-Made Objects*, Nashville, American Association for State and Local History, 1978, 514 p.

CYR, Lise et autres. « Guide pratique à l'usage des recherchistes : Ethnographie euro-québécoise », Québec, ministère des Affaires culturelles, Inventaire des biens culturels, 1976, 60 p.

DUDLEY, Dorothy H. *Museum Registration Methods*, [s.l.], s.éd.], 1979.

France. MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Actes du colloque sur les inventaires des biens culturels en Europe*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1984, 559 p.

———. *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique : Objets civils domestiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1984, 632 p.

GAGNON, Hélène. « Instruments d'inventaire de biens ethnographiques », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987, 27 p.

GENEST, Bernard. « Patrimoine ethnologique : Évolution du concept au ministère des Affaires culturelles », dans *Annuel de l'ethnologie 1989*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 13, n° 2 (juin 1990), p. 11-22.

HOLM, Stuart A. *Facts & Artefacts : How to Document a Museum Collection*, Cambridge, The Museum Documentation Association, 1991, 57 p.

LÉTOURNEAU, Jocelyn. *Le coffre à outils du chercheur débutant : Guide d'initiation au travail intellectuel*, Toronto, Oxford University Press, 1989, 227 p.

MATHIEU, Jacques. « L'objet et ses contextes », dans *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, n° 26 (automne 1987), p. 7-18.

MOUSSETTE, Marcel. « Sens et contresens : L'étude de la culture matérielle au Québec », dans *Canadian Folklore Canadien*, vol. 4, n°s 1-2 (1984), p. 7-25.

Québec, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. « Comment évaluer l'intérêt d'un bien culturel ou d'un territoire et l'opportunité de lui attribuer un statut juridique », Québec, 1989, 14 p.

SCHROEDER, Fred. « Designing your Exhibits : Seven Ways to Look at an Artifact », dans *Technical Leaflet 91*, Nashville, American Association for State and Local History, 1991, 8 p.

Chapitre

8

Le rapport d'inventaire

Nicole Dorion

Le rapport d'inventaire constitue un document important, puisque c'est à cette étape qu'il sera fait état du contenu de la collection. Si, jusqu'à tout récemment, les rapports d'inventaire produits pour le Ministère se limitaient à une brève présentation de la collection et à une description quantitative des artefacts (nombre d'objets, catégories), on favorise dorénavant les analyses de collections. Ainsi, on s'intéresse non seulement à l'aspect quantitatif des collections, mais on utilise également les approches qualitative et comparative. Cette démarche se présente comme une suite logique au travail d'inventaire et préliminaire aux décisions à prendre et aux actions à faire face à la collection.

Le Ministère, souhaitant que la présentation d'un travail de ce genre soit uniformisée, a établi quelques exigences[1]. Ainsi, la préparation d'un rapport d'inventaire suppose que l'on respecte certaines règles, notamment en ce qui a trait à l'explication de la méthodologie, la présentation des résultats, la formulation des recommandations. Nous en résumons ici les grandes lignes.

1
Voir à ce sujet : Claire Desmeules, « Guide méthodologique pour la présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine culturel », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1992.

1

L'avant-propos

L'avant-propos sert à présenter de façon succincte les motifs qui sont à l'origine du projet d'inventaire et à exposer le mandat général qui a été accordé. On retrouve également le nom des différents intervenants, individus et organismes concernés par le dossier, spécifiant la fonction qu'ils occupent et le rôle qu'ils ont joué dans la démarche. On peut conclure en adressant des remerciements aux personnes qui ont apporté leur collaboration au cours du travail.

3
L'introduction

Dans l'introduction on fait d'abord un bref état de la question concernant le domaine particulier dans lequel s'insère la collection, avant de présenter la collection elle-même. Il convient également de situer le contexte socio-économique relié à la collection. On identifiera les raisons qui ont amené les mandataires à vouloir connaître la valeur patrimoniale de la collection. Tout en étant assez sommaire, l'introduction doit tout de même informer suffisamment le lecteur sur le genre de la collection et les contextes qui l'entourent, et préciser les buts visés par le rapport. On y fait ressortir l'intérêt et la pertinence de procéder à un inventaire des artefacts.

3.1
Présentation de la collection

Dès le début du rapport d'inventaire, il convient de présenter la collection à laquelle on s'est intéressé. On trace d'abord un historique de la collection en faisant connaître l'individu, le groupement de personnes ou encore l'organisme qui a monté la collection ou encore qui en est le détenteur ou le dépositaire. On mentionne également les motifs qui sont à l'origine de la constitution de cette collection. Il est possible que le contenu de la collection reflète, jusqu'à un certain point, les goûts et les préoccupations de ceux qui l'ont constituée.

Puis, on s'intéresse à la collection elle-même. Lorsque c'est possible, on fait connaître la provenance des objets qui la composent. Par exemple, il peut s'agir d'une collection d'objets qui ont été retrouvés dans un même bâtiment, d'artefacts amassés à l'intérieur d'une région spécifique et, par conséquent, probablement représentatifs de cette région, tandis que d'autres collections peuvent être constituées d'objets de provenances diverses. On donnera également un aperçu de la période chronologique à l'intérieur de laquelle se retrouvent les objets qui font partie de la collection. Ainsi, on s'intéresse non seulement à la provenance des objets, mais aussi à leur ancienneté.

On informera également le lecteur sur le ou les thèmes dans lesquels s'intègrent les objets de la collection. D'abord, les artefacts qui composent la collection sont tout simplement reliés à une même activité; ce pourrait être le cas, par exemple, d'inventaires effectués dans des ateliers d'artisans. D'autres fois, on se trouve devant un regroupement d'objets qui évoquent des thèmes variés, mais qui ont tout de même un point commun, un bon exemple est celui d'objets retrouvés dans une habitation domestique, où la majorité des artefacts sont reliés à la vie domestique. Cependant, il peut arriver qu'on se trouve devant un regroupement d'objets disparates et qui n'ont guère de rapports entre eux; dans ce cas, la collection pourrait être qualifiée d'hétéroclite.

3.2
Contexte socio-économique

On exposera les différentes motivations qui sont à l'origine de la demande d'inventaire et qui justifient que l'on se préoccupe de la collection en

question. Par exemple, la communauté à l'intérieur de laquelle se retrouve la collection peut accorder une grande importance à la valeur patrimoniale de celle-ci. De plus, les manifestants peuvent apprécier qu'il s'agit d'une collection intéressante, à cause de la nature même des objets qui font partie de la collection. Ils peuvent considérer de prime abord qu'il s'agit de témoins matériels fort importants, car représentatifs d'une époque, d'un contexte géographique ou thématique. L'intérêt manifesté par le milieu peut déjà nous renseigner sur l'importance culturelle que l'on accorde aux objets qui font partie de la collection inventoriée. On présente donc les raisons qui rendent la collection intéressante par rapport au milieu social.

On doit également indiquer les faits récents qui ont amené les manifestants, à ce moment précis, à porter une attention particulière à cette collection. Ce peut être un propriétaire qui veut se départir d'une collection d'objets ethnographiques. On peut avoir connaissance d'une collection qui est sur le point d'être vendue à la pièce et dont les divers éléments seront irrémédiablement éparpillés. Ce peut même être une collection d'objets qui risquent d'être recyclés ou détruits. Ainsi, on fait connaître les principales raisons et la démarche qui sont directement reliées à l'inventaire de cette collection.

À cette étape, il importe d'identifier ceux qui prennent position dans le dossier. Que ce soit un individu, une communauté, une municipalité, il est important de faire connaître les personnes qui représentent le milieu. Habituellement, ce sont ces mêmes personnes qui s'adressent au ministère de la Culture et des Communications pour signifier leur volonté d'avoir une expertise professionnelle visant à déterminer la valeur patrimoniale de la collection. Il importe également de faire connaître la volonté et le dynamisme des intervenants face à la conservation, la prise en charge et la mise en valeur de la collection. Suivant la nature des intervenants qui s'occupent du dossier, la motivation et les moyens peuvent être très différents.

Puis, on donnera une description détaillée du mandat relatif à l'inventaire de la collection. On indiquera alors les divers éléments qui font partie de l'accord conclu entre les manifestants et le consultant : étapes du travail, temps de réalisation, présentation des résultats.

La méthodologie

Définir la méthodologie consiste à expliquer la démarche logique et scientifique qui a été favorisée dans le but d'obtenir un résultat optimal, que ce soit pour les besoins de l'inventaire des artefacts ou pour l'étape subséquente, soit la restauration des données. La description de la méthodologie permet de situer les limites de l'intervention et d'examiner les options qui ont été évaluées afin d'arriver aux faits énoncés lors de l'interprétation du numéro.

Méthodes de collecte

En précisant la méthodologie reliée à la collecte, le consultant sera conscient des différentes sortes de collectes, soit celle qui a trait à la recherche de renseignements susceptibles d'apporter un éclairage sur les objets de la collection et l'autre qui concerne la collecte de données sur le terrain lors de l'inventaire proprement dit.

Documentation de la collection

Dans la méthodologie de collecte, certaines références, dans un premier temps, aux différents genres de documents qui ont été repérés afin de mieux connaître la collection en question. Les études d'archives et autres sources documentaires (monographies, études, livres de comptes, catalogues, documents iconographiques, films, etc.).

Puis, on mentionnera également toutes les personnes ressources qui pourraient contribuer à la recherche de renseignements susceptibles d'apporter un rapport avec la collection. Ces références seront utiles non seulement au moment de l'inventaire, mais également au moment de l'analyse des données.

Un genre de recherche est essentiel pour appuyer les personnes qui les fonctions des objets et retracer leur lien avec les différentes activités auxquelles ils s'intègrent.

Inventaire de la collection

L'autre genre de collecte concerne celle qui a été effectuée directement sur le terrain, c'est-à-dire le travail d'inventaire proprement dit. L'objectif étant de faire connaître les conditions et les circonstances de l'inventaire. On spécifiera alors le lieu où les objets ont été retrouvés, s'ils étaient dans un ou plusieurs bâtiments. On indiquera aussi à quel genre d'inventaire on a procédé, selon que l'on a procédé à la totalité des objets culturels ou que l'on a procédé à une sélection valorisée.

Puis on mentionnera les outils de travail utilisés pour la consignation des données relatives aux objets. En vue de faciliter le travail et d'uniformiser la

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

5
L'évaluation

Dans un rapport d'inventaire, l'évaluation représente la partie la plus importante puisqu'elle permet de déterminer la valeur patrimoniale de la collection. En effet, c'est à cet endroit que le consultant présentera, en détail, le résultat des analyses effectuées à partir des données consignées. La valeur patrimoniale de la collection sera déterminée en fonction de trois critères principaux : la valeur documentaire, le potentiel d'interprétation et de mise en valeur et la valeur comparative de la collection. L'évaluation doit amener une réponse à la demande initiale.

5.1
Valeur documentaire objective

La valeur documentaire objective est déterminée par la spécialisation de la thématique en relation avec le milieu. Le rapport devra donc identifier ce en quoi les objets de la collection sont représentatifs soit de l'histoire locale ou régionale, soit de l'évolution d'une technologie ou encore d'autres thèmes. Ce qui signifie que les liens entre la collection et les contextes doivent toujours être établis et démontrés.

L'ancienneté des éléments constituants d'une collection est un critère auquel on se doit de faire référence dans le rapport d'inventaire. On considère, parfois à juste titre, qu'un objet ancien présente un intérêt historique. Bien que cette assertion soit véridique dans la plupart des cas, il arrive assez fréquemment qu'un objet moins ancien revête une signification historique tout aussi importante. Ainsi en est-il des objets qui ont été adaptés pour répondre aux besoins spécifiques d'un milieu ou à l'évolution d'une technologie. Il importe que le rapport d'inventaire, tout en établissant le degré d'ancienneté des objets de la collection analysée, fasse apparaître les liens qui existent entre la collection et les contextes.

Le rapport d'inventaire devra donc présenter les informations pertinentes permettant de discerner jusqu'à quel point les objets communs dans la collection ont conservé ou non une valeur ethnohistorique.

5.2
Potentiel d'interprétation et de mise en valeur

La situation géographique de la collection compte parmi les aspects importants à considérer lors de l'évaluation. On identifiera le potentiel quant à l'endroit où la collection est située, si elle se trouve à proximité d'une ville importante, dans un village éloigné, près d'une route nationale. On doit également voir les possibilités d'intégrer la collection à un réseau d'équipements culturels déjà existants : sites historiques, musées.

Puis, on s'intéressera au milieu physique, à savoir si la collection est toujours dans son milieu d'origine, donc dans un contexte qui correspond à la nature des artefacts analysés, on jugera de la faisabilité de procéder à une mise en valeur à l'emplacement même où les objets sont entreposés. Dans le cas d'une mise en valeur d'objets ethnographiques reliés à une activité, il est

important d'évaluer la possibilité de remettre les installations en marche; à ce moment on évaluera l'endroit, à savoir s'il est approprié pour recevoir des visiteurs. On prendra en considération les facilités d'accès au site, les possibilités d'offrir un service d'accueil adéquat, la sécurité des visiteurs. L'évaluation doit donc tenir compte de l'emplacement de la collection en relation avec le potentiel d'interprétation et de mise en valeur.

Le rapport devra aussi faire mention de l'accessibilité de la collection en termes de temps. Il est intéressant de connaître les possibilités qu'offrent le site et le bâtiment pour l'interprétation et la mise en valeur de la collection. On spécifiera alors s'il est possible d'avoir accès à la collection en tout temps ou simplement durant une période limitée de l'année.

À partir du matériel disponible, on doit déterminer les axes thématiques qui pourraient être exploités, ainsi que l'importance de ceux-ci. Par exemple, une thématique qui serait reliée à une région spécifique, à une activité particulière ou encore à un personnage ayant fait sa marque dans une communauté ou une région, présentera certes un fort potentiel d'évocation et d'interprétation historique auprès des collectivités environnantes, tout en intéressant les visiteurs en général.

Le rapport devrait aussi rendre compte de la valeur didactique de la collection. À l'aide d'exemples, on peut démontrer comment, à partir des artefacts disponibles, il s'avère possible d'interpréter l'histoire matérielle, que ce soit d'une activité, d'une localité, d'une région. La diversité, l'homogénéité et surtout l'authenticité d'une collection compteront comme des avantages supplémentaires dans l'évaluation de la valeur didactique de la collection. Ainsi, à partir d'une collection, on peut arriver à voir et à faire comprendre le résultat du développement historique et des changements dans l'environnement qui sont en partie une conséquence des traditions culturelles[3].

L'interprétation exige non seulement que l'on connaisse bien l'ensemble des artefacts qui font partie de la collection, mais aussi qu'on soit en mesure d'en évoquer l'histoire. Il est donc important de spécifier quels sont les renseignements qu'on détient concernant les objets formant la collection, certains peuvent avoir été recueillis à partir de sources écrites, d'autres de témoignages d'individus[4]. En l'absence d'informations sur les objets, on peut considérer que la valeur culturelle de la collection et les possibilités d'interprétation sont quasi nulles.

Finalement, il est important de préciser que l'évaluation du potentiel d'interprétation et de mise en valeur est essentielle puisqu'elle permet de déterminer l'orientation qui pourrait éventuellement être donnée au projet.

5.3

Valeur comparative

La valeur d'une collection peut être plus facilement reconnue si elle passe par la comparaison. Lors de l'évaluation, la collection inventoriée a donc été mise en parallèle avec d'autres collections. Bien évidemment, l'exercice n'est réellement valable que si la comparaison est établie avec des collections

3
Fred Schroeder, « Designing your Exhibits: Seven Ways to Look at an Artifact », dans *Technical Leaflet 91*, Nashville, American Association for State and Local History, 1991, p. 9.

4
À l'article traitant de la méthodologie de collecte, nous avons abordé très succinctement l'aspect de la recherche comme moyen de documenter les objets de la collection.

similaires ou dont les thématiques se rejoignent. S'appuyant sur les critères d'évaluation, l'analyse a probablement permis d'identifier des particularités spécifiques à la collection, il est donc essentiel de les faire ressortir dans le rapport.

Bien que l'on cherche surtout à connaître la valeur de la collection comparativement à d'autres, on sait qu'à l'intérieur même de cette collection les objets ont été comparés entre eux. Il peut être intéressant ici de préciser quelles sont les pièces qui se sont dégagées de cette analyse. Certains objets auront été retenus à cause de leur importance à l'intérieur d'une série d'objets semblables, marquant une période précise dans leur évolution. D'autres pourront avoir été remarqués parce qu'ils faisaient partie des objets identifiés comme rarissimes ou particuliers. Ces informations pourraient également servir pour particulariser la collection.

La valeur patrimoniale d'une collection est plus facilement perceptible lorsqu'il est possible de faire ressortir le caractère original de la collection. On reconnaîtra d'emblée qu'une collection d'objets ethnographiques, représentatifs de phénomènes ou d'activités sociales ou économiques, est d'autant plus intéressante qu'elle appartient à l'histoire locale ou régionale. Témoignage tangible d'un vécu, reflet des activités socio-économiques, d'un contexte, une collection peut se révéler « unique » à une région et même s'imposer par les thématiques particulières qu'elle permettra d'exploiter. Ce qu'il importe de se rappeler, c'est que le rapport doit faire ressortir tout ce qui pourrait définir et singulariser la collection par rapport à d'autres collections comparables.

6
La conclusion

La conclusion est, par définition, une synthèse du développement. Après avoir présenté les contextes inhérents à la collection, on donnera des renseignements généraux portant sur le contenu de la collection. Puis, on résumera les points importants qui sont ressortis de l'analyse. On ne présentera dans cette partie du rapport que les grandes lignes de l'évaluation.

C'est dans la conclusion qu'on émet son opinion professionnelle en identifiant les forces et les faiblesses de la collection. En demandant une expertise professionnelle, le Ministère s'attend à ce que le consultant se prononce sur la valeur patrimoniale de la collection. À la suite de son analyse de la collection, le consultant est effectivement en mesure d'exprimer un jugement valable et de prendre position, tout en appuyant ses assertions sur des arguments fondés. Une fois éclairés par le contenu du rapport et persuadés par la démonstration du consultant, les mandataires seront en mesure de porter leur jugement et, s'il y a lieu, de passer à l'action en toute connaissance de cause.

7

L'exposé des recommandations

En rédigeant son rapport d'inventaire, le consultant peut ressentir le besoin de présenter certaines recommandations concernant la collection[5]. Ces recommandations pourraient sommairement être regroupées en deux catégories, selon qu'elles touchent la recherche sur les artefacts ou qu'elles se rapportent à l'amélioration, à la conservation de la collection.

Le premier groupe de recommandations vise à un prolongement du travail de recherche amorcé sur la collection. Les connaissances pourront être acquises de différentes sources (documentaires, orales ou autres), compte tenu du sujet à traiter. Les travaux axés sur la recherche constituent un volet complémentaire et essentiel lorsqu'une interprétation et une mise en valeur sont envisagées.

L'autre catégorie de recommandations concerne les moyens d'améliorer la collection. On s'intéressera notamment à ce qui a trait à la récupération, à la conservation, à la restauration, à la protection d'objets susceptibles de faire partie de la collection. Toutes les actions proposées le seront en fonction d'une éventuelle mise en valeur.

Après avoir clairement formulé une recommandation, on veillera à préciser, de façon succincte, ce qui nous a amené à faire cette proposition. Si c'est possible, on fera des suggestions qui pourront éventuellement aider à la réalisation de la recommandation. Au Ministère, on suggère que les recommandations soient regroupées et présentées à la fin du rapport d'inventaire.

5
Évidemment, des recommandations quant à la poursuite des travaux sont émises uniquement lorsque la valeur patrimoniale de la collection est jugée suffisante.

8
Les annexes

Les annexes, bien que non essentielles à la compréhension du texte, contiennent des renseignements pertinents au sujet traité. Elles n'ont pas leur place ailleurs dans le rapport, mais servent à compléter le contenu.

On pourrait diviser les annexes en deux catégories, les annexes informatives et les annexes explicatives. Dans la première catégorie, on rassemble certains documents dans lesquels on a puisé de l'information sur les objets de la collection et leurs contextes. Ce peut être des documents historiques, des articles de journaux, des photographies, des plans; ces documents viennent appuyer le rapport. L'autre catégorie comprend les outils de travail et d'analyse qui ont été réalisés lors des étapes préliminaires à la rédaction du rapport; certains sont très détaillés, comme les fiches d'inventaire, tandis que d'autres sont très schématisés, tels les bilans statistiques, les tableaux comparatifs. Les annexes auxquelles on fait habituellement référence à l'intérieur du texte principal sont placées à la fin du rapport, juste avant la bibliographie.

8.1
Fiches d'inventaire complétées

Parmi les annexes importantes à inclure dans le rapport d'inventaire figurent les fiches d'inventaire. Ces fiches contiennent la description complète de chacun des objets ou ensembles d'objets qui font partie de la collection. Ainsi, le lecteur qui souhaite connaître les caractéristiques propres à un artefact pourra se référer à la fiche correspondante et trouver le renseignement qui l'intéresse.

Les fiches seront présentées d'abord en respectant l'ordre des catégories, tel que défini dans la classification de Chenhall. Puis, à l'intérieur de chaque catégorie, les objets seront présentés par ordre alphabétique. Finalement, on attribuera à chacune des fiches une numérotation suivant l'ordre dans lequel elles ont finalement été placées dans le rapport d'inventaire, ce qui facilitera la consultation.

8.2
Bilans statistiques

Les bilans statistiques présentent le résumé quantitatif de l'inventaire. On y retrouve la liste des groupes d'objets placés selon les catégories, telles que définies par le système de classification. Les objets qui font partie de chaque groupe sont comptés systématiquement. Les résultats obtenus pour chaque catégorie sont souvent présentés sous forme de pourcentage, ce qui permet d'évaluer la représentativité de chacune à l'intérieur de la collection.

Les bilans statistiques permettent d'établir des comparaisons quantitatives entre des ensembles d'objets ou encore entre les différentes catégories présentes dans la collection. Ils sont habituellement réalisés pour les besoins de l'analyse. Ces tableaux synthétisent une partie de l'information relative à l'inventaire et, par conséquent, sont très utiles pour visualiser rapidement l'information.

INVENTAIRE MAISON HENRY

Maison Henry no: 39
82 Grande-Allée ouest, Québec

Fauteuil **2.03**
Nom de l'objet et autre nom *classification*

Type: pour dame **Sous-type:**
Période: victorienne; 1885-1910 **École/style:** Neo-Renaissance
Provenance:

Mode d'acquisition: achat ? **Date:**

Nbr. d'él: **Nbr. d'objets:** 2 **No cat.:** A?.?.11.M (1-2)
Fabricant:

Marque du fabricant:
Artiste ou artisan:
Étiquette ou poinçon:

Tech. de fabrication: proto-industrielle
Matériaux: bois (acajou); tissu (mais le recouvrement n'est pas d'origine)
Tech. décorative: sculpture naturaliste
Couleur: rose
Dimensions: **Long.:** **Larg.:** 60 cm
Haut.: 90 cm (tot); 33 cm (siège) **Prof.:** 60 cm
Circ: **Autre:**
Fonction: siège à une place généralement réservé à l'usage des dames

État de l'objet: utilisable
État actuel: très bon
Description: chaise rembourrée avec petits accotoirs bas, dossier cintré, assise basse; pieds antérieurs tournés; traverse supérieure du dossier ornée d'une sculpture naturaliste (roses, feuillage, noisettes ? ...); traverse avant de la ceinture ornée de feuillage; dés de raccordement carrés
Remarque:

Commentaire:

Référence: De Reynies, Le mobilier domestique, Paris, Imp.Nat., 1987; Pictorial Dict. of British 19th Century Furniture Design, Antique Collector's Club, 1980
Source:

Emplacement: salon

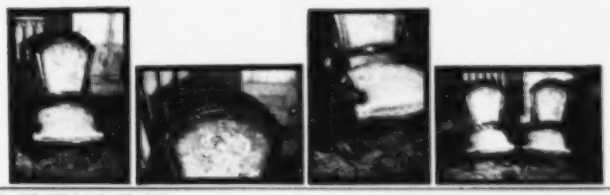

no négatif: 88.052.01 à 08 (35)
Collectrice: Claire Desmeules *Date d'inv: mars 1988*
Photographe: Claudine Villeneuve *Ministère des Affaires culturelles, Québec*

Figure 97
Exemple d'une fiche d'inventaire complétée

8.5
Tableaux comparatifs

Les tableaux comparatifs présentés dans le rapport d'inventaire servent, tout comme les bilans statistiques, à visualiser rapidement les résultats de l'analyse concernant la collection. Les données contenues dans ces tableaux sont surtout de nature qualitative; on s'intéresse à des aspects particuliers qui contribuent à donner un caractère distinct à la collection comme l'ancienneté, la provenance, l'état physique.

La réalisation de tableaux comparatifs a une double fonction : premièrement, faciliter l'analyse et, deuxièmement, permettre au lecteur de saisir rapidement l'importance de certains aspects de la collection par rapport à d'autres. À l'aide de ces tableaux, on montre les parallèles qui existent entre les objets d'une même collection, que ce soit à l'intérieur d'une catégorie ou entre les diverses catégories qu'on y retrouve. On peut également comparer la collection étudiée avec d'autres collections de même nature ou dont les artefacts se situent dans les mêmes champs d'activités. L'avantage d'utiliser des tableaux synoptiques, des grilles ou tout autre genre de tableaux comparatifs c'est que, d'un seul coup d'œil, on peut avoir un aperçu de l'importance d'une collection.

9
La bibliographie

Tout travail de recherche nécessite la consultation de différentes sources. Les informations recueillies servent à la documentation préliminaire à l'inventaire, à l'identification des artefacts, à la connaissance des contextes les entourant ou à l'élaboration du rapport. Ces sources d'information peuvent être de différentes natures : archives, volumes, entrevues, films.

Dans la bibliographie, on dresse la liste complète des sources consultées et ayant servi à acquérir des connaissances sur le sujet lié à la collection. La présentation des sources se fait en regroupant les références selon le genre auquel elles appartiennent (manuscrites, imprimées, orales, iconographiques). On respectera les règles habituellement en usage pour chacune de ces références[1].

La bibliographie complète le rapport d'inventaire. Elle renseigne le lecteur sur les sources utilisées et, dans une certaine mesure, sur l'orientation qui a été donnée à la recherche.

1.
On aura intérêt à consulter une publication traitant de la présentation des sources documentaires. À ce sujet, le « Guide méthodologique pour la présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine culturel », de Claire Dormaels, est très indiqué.

Présentation du rapport d'inventaire

1.	Mise en contexte	Contexte administratif dans lequel le projet d'inventaire a été présenté
2.	Introduction	Bref état de la question relatif au domaine spécifique d'intervention Présentation de la collection et exposé du contexte socio-économique
3.	Méthodologie	Considérations d'ordre méthodologique ayant trait à la démarche de collecte (documentation de la collection au moyen de personnes-ressources, d'archives, etc.), à l'inventaire de la collection (conditions et circonstances) et à l'analyse des données (cadre et critères d'analyse)
4.	Présentation factuelle de l'analyse des contenus	Présentation synthétisée de la collection faisant mention des axes thématiques, ainsi que des aspects quantitatif et qualitatif
5.	Évaluation	Présentation des résultats de l'analyse Détermine la valeur patrimoniale de la collection et apporte une réponse à la demande initiale
6.	Conclusion	Résumé général de l'évaluation Prise de position du professionnel quant à la valeur patrimoniale de la collection
7.	Exposé des recommandations	Présentation des recommandations ou des actes à donner relativement à une mise en valeur ou à un concept d'interprétation, peut se présenter sous pli séparé (confidentiel)
8.	Annexes diverses	Fiches d'inventaire, bilans statistiques, tableaux comparatifs et autres documents
9.	Bibliographie	Sources imprimées consultées et fonds d'archives

À retenir

Le rapport d'inventaire :

- explique la démarche méthodologique ;
- résume les forces et les faiblesses de la collection ;
- contient un avis professionnel sur la valeur patrimoniale de la collection ;
- présente des recommandations quant aux actions à poser ;
- peut indiquer des axes thématiques pour la mise en valeur.

Pour en savoir plus...

DESMEULES, Claire. *Guide méthodologique pour la présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine culturel*, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1992.

GENEST, Bernard et autres. *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*, réalisé par le Service du patrimoine du ministère des Affaires culturelles, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 170 p.

GIROUX, Bruno, Eugénie LÉVESQUE et Catherine PERRON. *Guide de présentation des manuscrits*, 2e éd., réalisé par le ministère des Communications, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 110 p.

LÉTOURNEAU, Jocelyn. *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Toronto, Oxford University Press, 1989, 227 p.

Québec, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *L'ethnologie au Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1987, [illegible] p.

TACHÉ, Stéphane. *Typographie et terminologie. Guide de présentation des travaux terminologiques*, réalisé par la Direction des services linguistiques de l'Office de la langue française, Québec, Les Publications du Québec, 1990, 92 p.

Références

[1] Auteur, Prénom. « Titre de l'article ». *Revue*, vol. X, n° Y, année, p. pp–pp.

[2] Auteur, Prénom. *Titre du livre*. Ville : Éditeur, année.

[3] Auteur, Prénom. « Titre du chapitre ». In : Prénom Auteur (dir.). *Titre de l'ouvrage collectif*. Ville : Éditeur, année, p. pp–pp.

[4] Auteur, Prénom. « Titre de la thèse ». Thèse de doctorat, Université, année.

[5] Auteur, Prénom. « Titre du mémoire ». Mémoire de master, Université, année.

[6] Auteur, Prénom. « Titre du rapport ». Rapport, Organisme, année.

[7] Auteur, Prénom. « Titre de la page web ». *Site web*, consulté le jour mois année. URL : https://exemple.fr.

[8] Auteur, Prénom. « Titre de la vidéo ». *Plateforme*, année. URL : https://exemple.fr.

[9] Auteur, Prénom. « Titre du podcast ». *Podcast*, épisode n°, année. URL : https://exemple.fr.

[illegible]

B

Bien
[illegible]

Bien archéologique
[illegible]

Bien culturel
[illegible]

Bien ethnographique
[illegible]

Bien historique
[illegible]

Bordereau de préinventaire
[illegible]

C

Cadre géographique
[illegible]

Carnet d'enquête
[illegible]

Catalogage
[illegible]

Centre d'interprétation
[illegible]

Champ
Domaine d'action dans lequel les comportements sociaux mettent en œuvre un ensemble de pratiques culturelles traditionnelles, qui opèrent une transmission dynamique des savoirs et assurent l'enculturation* des membres de la communauté.

Champ contextuel
Ensemble des circonstances dans lesquelles s'inscrit un fait ou une pratique particulière.

Champ coutumier
Ensemble des pratiques liées au temps calendaire (de l'année) ou aux étapes du cycle de la vie.

Champ patrimonial
Ensemble des aspects de la culture matérielle* où se trouvent regroupées toutes les formes de biens et de territoires de façon signifiante.

Champ pragmatique
Ensemble des pratiques qui répondent aux besoins humains fondamentaux (se nourrir, se vêtir, se divertir, etc.).

Champ symbolique
Ensemble des pratiques ludiques, esthétiques, linguistiques, scientifiques, éthiques et religieuses (consacrées ou subconscientes) qui donnent un sens aux autres pratiques et qui alimentent l'imaginaire collectif.

Codification
Opération qui établit un ensemble de conventions précises et astreignantes qui donne lieu à un système de codes de correspondance grâce auquel on peut repérer rapidement des informations.

Collecte des données
Action de recueillir des données ou des renseignements en vue de la création d'un corpus ou d'une banque de données.
On retrouve souvent dans les travaux l'expression « cueillette des données » terme technique qui ne devrait s'employer que pour désigner le fait de cueillir des végétaux.

Collecteur
Personne qui réalise des enquêtes orales* ou des relevés techniques (arpenteurs).

Collection
Regroupement intentionnel d'objets ayant un intérêt commun ou une unité, appartenant à une personne ou à un organisme.

Collection hétérogène
Collection qui regroupe des objets qui ne sont pas de même nature.

Collection homogène
Collection qui regroupe des objets de même nature ou répartis de façon uniforme.

Collection hors contexte
Collection qui regroupe des objets qui ne sont plus dans leur contexte d'origine.

Collection in situ
Collection d'objets ou de vestiges conservés dans leur contexte d'origine ou leur milieu naturel.

Collection institutionnelle
Collection d'objets conservés par des organismes publics reconnus.

Collection in vitro
Collection d'objets qui regroupe des objets qui ne sont pas dans leur contexte d'origine et qui sont conservés dans un milieu artificiel, institutionnel : musée, fonds, archives.

Collection naturelle
Collection à contenu homogène, composée des héritages successifs d'une tradition familiale, artisanale ou communautaire, impliquant des rapports synchroniques, fonctionnels et symboliques entre eux.

Collection par acquisition
Collection constituée à partir d'objectifs spécifiques, conditionnée par l'achat, l'échange ou la donation, en vue de l'accroissement et de la mise à jour équilibrée des collections, de façon qu'y figure au moins un exemplaire représentatif ou significatif.

Collection particulière
Collection centrée sur une typologie (époque, lieu, personnage ou tout autre élément).

Collection privée
Collection créée et administrée par une personne ou une collectivité, qui lui appartient en propre et de ce fait n'est pas automatiquement accessible à la communauté.

Collection publique
Collection créée et administrée par un organisme reconnu officiellement et accessible à la communauté.

Collection unique
Collection d'objets représentatifs de phénomènes ou d'activités sociales ou économiques propres à l'histoire locale ou régionale.

Collectionneur
Personne qui possède ou qui constitue une collection dans un domaine circonscrit.

Conservateur
Personne responsable sur les plans scientifique, administratif et technique de l'acquisition, de la conservation, de la diffusion et de la documentation des pièces ou objets composant une collection publique.

Conservation
Ensemble des mesures (études, expertises, interventions, mesures légales) qui visent à préserver des biens culturels dans le meilleur état possible.

Consignation des données
Opération qui consiste à décrire le contenu d'un document de la façon la plus concise possible pour en extraire les éléments caractéristiques.

Contexte
Type de justification qui renseigne sur le sens dans lequel se produit un fait ou un produit culturel.

Contexte culturel
Cadre dans lequel un objet a été fabriqué et/ou utilisé incluant les raisons de sa création, et qui permet de découvrir l'histoire de l'objet et la valeur symbolique que l'utilisateur y rattache.

Contexte d'émergence
Cadre qui situe l'apparition, dans une série d'événements, d'un fait culturel au sein d'un groupe ou d'une communauté.

Contexte d'utilisation
Cadre qui précise les conditions d'usage ou les moments d'utilisation d'un objet ou d'un fait culturel. (Comment et pourquoi l'objet a-t-il été utilisé ?)

Contexte social
Cadre qui indique les circonstances socio-économiques dans lesquelles s'inscrit un fait, l'espace de la communauté scellé par des liens géographiques et sociaux, ainsi

que par des liens identitaires à partir desquels se transmet un savoir, un savoir-faire et, plus globalement, toute pratique culturelle traditionnelle. (Par qui l'objet a-t-il été utilisé ?)

Contexte spatial
Contexte (endroit) de localisation immédiate et élargie, ainsi que ses rapports à l'environnement sauvage et aménagé, physique et symbolique, domestique et professionnel, culturel et géographique, social et intellectuel. (Où l'objet a-t-il été utilisé ?)

Contexte temporel
Contexte qui indique la période de temps durant laquelle ont été utilisés les objets, incluant le contexte d'évolution (quotidien, cycle de vie, cycle saisonnier), le contexte propre à l'objet (celui de sa fabrication, de ses usages, de ses fonctions utilitaires et symboliques) et l'évolution de ces phénomènes. (Quand l'objet a-t-il été utilisé ?)

Contextualisation
Action de dégager les données spatio-temporelles qui aident à la compréhension de l'objet et permettent de mieux le situer.

Culture matérielle
Ensemble des techniques ou des objets fabriqués et utilisés par la main humaine pour satisfaire tous les besoins vitaux (se nourrir, se vêtir, se protéger, etc.) mis en rapport avec les comportements traditionnels ayant eu cours aux différents moments de leur existence.

Culture populaire
Ensemble des formes culturelles, fondées sur la tradition, exprimées, partagées et reconnues par l'ensemble d'une communauté.

D

Dénombrement
Opération qui consiste à dénombrer les objets à un moment donné de manière à en établir la quantité et le coût. À l'origine, il s'agissait d'un document dans lequel un seigneur féodal se reconnaissait vassal de son suzerain et énumérait les terres qu'il tenait de lui et celles pour lesquelles ses propres tenanciers lui avaient fait reconnaissance. Le document contient l'état nominatif des chefs de familles (ou des foyers) d'une localité donnée en vue de fixer l'assiette d'une imposition.

Déontologie
Ensemble des règles et normes de conduite de tout chercheur qui se fondent sur les usages et les traditions observés dans la profession.

Dépositaire
Personne ou organisme détenant des biens pour le compte de quelqu'un d'autre, c'est-à-dire qui reçoit quelque chose en dépôt, avec l'obligation de le garder, de le conserver, sans pouvoir s'en servir sans l'autorisation du propriétaire, et de le restituer dès que le déposant le réclame.

Dépôt d'archives
Lieu où sont conservés et préservés des documents originaux (officiels ou privés) à titre définitif.

Document
Mode de représentation ou toute base de connaissance fixée matériellement et susceptible d'être consultée et qui constitue une source de renseignements à laquelle le chercheur peut avoir accès. Les documents peuvent être écrits, sonores ou visuels. - C'est le support matériel du savoir et la mémoire de l'humanité. - (Guinchat et Aubret, 1990 : 39)

Documentation
Ensemble des ouvrages de référence, des monographies*, des mémoires et des thèses, des articles de périodiques et des documents audiovisuels ou informatiques réunis à des fins particulières et qui soutiennent une recherche et qui sont nécessaires à sa compréhension.

Documentation préparatoire
Ensemble des ouvrages ou documents qui peuvent être consultés avant que le chercheur exécute des recherches sur le terrain.

Donnée
Information ou élément de base nécessaire à la préparation et à la réalisation d'une recherche.

Donnée de terrain
Information recueillie par enquête ou relevé sur le terrain.

Donnée intrinsèque
Information liée à la nature propre de l'objet.

Donnée extrinsèque
Information qui est extérieure à l'objet.

E

Écofact
Matière provenant des règnes animal, végétal ou minéral, non fabriquée par l'être humain, mais utilisée ou rejetée par celui-ci au moment de sa consommation : ex. charbon pour les chaudières.

Enculturation
Phénomène d'enrichissement culturel découlant d'une réanimation d'un trait de vie passé, en dépendance avec sa propre culture traditionnelle, ou d'un emprunt d'une coutume ou d'une autre forme de savoir appartenant à un groupe ethnique voisin ou fréquenté.

Enquête
Méthode d'acquisition de renseignements ou de connaissances.

Enquête documentaire
Méthode qui consiste à puiser des renseignements sur un sujet à partir de documents.

Enquête orale
Méthode d'acquisition de renseignements à caractère ethnographique, qui s'effectue auprès d'individus (informateurs), souvent à l'aide du magnétophone ou du magnétoscope.

Enquête sur le terrain / de terrain
Méthode d'acquisition qui permet de documenter les activités à caractère ethnographique qui nécessite un séjour sur le terrain, une certaine intégration plus ou moins relative du chercheur dans la société étudiée et qui se caractérise par l'observation directe des faits culturels.

Espace
Milieu ou unité de surface minimale dans lequel on peut situer un bien culturel.

Espace culturel
Milieu socio-relationnel au sein duquel l'objet a évolué.

Espace naturel
Milieu originel qui favorise la création d'un objet qui répond à un besoin.

Éthique
Ensemble des prescriptions d'ordre moral régissant une activité professionnelle.

Ethnographe
Personne qui réunit, par une recherche prolongée sur le terrain, les données relatives à une ethnie.

Ethnographie
Étude descriptive du mode de vie des divers groupes humains, de leurs caractères anthropologiques, sociaux et culturels, à partir de données d'observation et d'entrevues recueillies sur le terrain.

Ethnohistoire
Étude ethnologique dans une perspective historique, c'est-à-dire dans une aire temporelle donnée. Ce terme, employé par les historiens et les ethnologues, remplace « ethnologie historique ».

Ethnologie
Étude théorique des groupes humains décrits par l'ethnographie qui, par l'analyse et l'interprétation des matériaux collectés, vise à dégager les lois particulières qui définissent la spécificité d'un groupe (macro ou micro) ethnique. L'ethnologie* a pour objet l'étude du patrimoine des sociétés et se particularise par sa méthode qui fait appel à l'observation directe et au relevé d'enquêtes sur le terrain.

Ethnologue
Personne qui, à partir des données relatives à une ethnie, réunies dans le cadre d'une recherche prolongée sur le terrain, tente de produire un travail de synthèse.

F

Fait culturel
Élément constituant les modes de vie quotidienne : coutumes, croyances, savoirs (du geste et de la parole) relatifs aux aspects non matériels d'une civilisation.

Fiche
Présentation ordonnée des données brutes afin d'en faciliter l'accès et d'en simplifier l'analyse. La fiche comporte un bloc d'identification (repère technique de l'enregistrement) et un autre de description (comporte un exposé succint de l'information recueillie auprès de l'informateur). Elle a pour rôle de présenter l'information et de la situer dans le cadre général d'un plan d'enquête.

Fiche d'identification
Fiche qui présente l'ensemble des renseignements colligés sur une collection*, un objet* ou un fait culturel*. Cette fiche doit être remplie dès la première visite auprès d'un informateur* ou lors du premier contact avec un objet, avec comme objectif d'établir parmi un ensemble de collections repérées dans un territoire donné des priorités d'inventaire.

Fiche d'inventaire
Fiche d'enregistrement des données contenant toutes les informations pertinentes.

Fiche morphologique
Fiche qui présente des données sur les formes ou la configuration d'un objet.

Fiche typologique
Fiche qui présente les données se rapportant à des traits communs dégagés permettant de classer ou de regrouper les objets.

Fonction
Rôle défini à une pratique par la culture et déterminé par la communauté.

Fonction imaginaire
Fonction qui précise la représentation abstraite d'un objet et entérinée par le groupe.

Fonction latente
Fonction involontaire qui précise la signification d'une pratique sociale, mais qui ne semble pas toujours avoir de véritable raison d'exister ou de se perpétuer dans la société.

Fonction manifeste
Fonction qui fait référence à des pratiques, des coutumes et dont la signification est immédiate pour les usagers.

Fonction primaire
Fonction qui correspond au premier usage auquel l'objet était destiné au moment de sa fabrication. Il s'agit de la principale fonction réelle de l'objet.

Fonction rituelle
Fonction qui règle ou fixe le déroulement d'une activité ou d'une cérémonie.

Fonction secondaire
Fonction, complémentaire à la fonction propre, qui regroupe tous les usages auxquels peut servir un objet* en excluant sa fonction réelle ou primaire*.

Fonction signe
Fonction constituée de marques significatives d'origine utilitaire ou fonctionnelle, qui peuvent marquer l'appartenance à un groupe, la provenance géographique ou sociale, le rôle ou l'affiliation idéologique. Cette fonction permet une interprétation conventionnelle ou subjective, qui dépend généralement de l'environnement.

Fonction symbolique
Fonction, presque toujours inconsciente, qui donne un sens profond à un bien culturel et qui lui est attribué par une collectivité.

Fonction utilitaire
Fonction qui correspond à la fonction (usage*) réelle de l'objet.

Fonds
Regroupement de documents et d'objets matériels constitué par un individu, un groupe ou une institution, rassemblés en raison de sa ou ses fonction(s) ou de son ou ses activité(s).

G

Glossaire
Petit répertoire érudit d'un domaine, placé à la fin d'un ouvrage, expliquant les mots difficiles ou ceux auxquels la discipline donne un sens particulier.

I

Informateur
Individu représentatif d'un groupe ou d'un sous-groupe, qui participe à une enquête orale* et qui livre des informations par témoignages à l'ethnologue*.

Institution muséale
Institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui fait la recherche, la conservation, la diffusion (notamment par des expositions à caractère éducatif et ludique) des témoins matériels de l'activité humaine et de son environnement.

Intervenant
Personne, organisme ou institution, appelé à prendre place dans le processus décisionnel de la gestion du patrimoine et qui, de ce fait, participe comme acteur principal ou comme acteur de soutien à faire connaître le patrimoine, à le conserver, à l'animer, à le promouvoir, à le défendre et à le mettre en valeur.

Inventaire
Relevé détaillé, dénombrement d'articles, d'objets, dont la fonction sert de fondement à l'acquisition des connaissances. Cette opération consiste à identifier et à dénombrer des éléments de manière à obtenir une vision précise de leur contenu, de leur état et de leur valeur. Il se divise en trois étapes : 1) le préinventaire, 2) l'inventaire sur le terrain et 3) l'analyse des données.

Inventaire après décès
Document préparé par un notaire conformément aux définitions du code, qui dresse la liste des biens meubles et immeubles, des dettes passives et actives, en somme, de tout ce qui constitue une succession. Il énumère tout ce qu'il y a dans la maison et les dépendances, nommant les objets dans la langue en usage, fixant le prix et donnant aux objets, le cas échéant, un jugement sur leur état actuel.

Inventaire - macro
Document qui se rapporte à un sujet déterminé ayant un caractère général, qui implique une collecte globale de données réparties le plus souvent sur un territoire étendu (pays, région, sous-région, ville). Ce document a pour objectif de rassembler dans un temps très court un minimum acceptable d'informations sur un vaste terrain. (Macro-inventaire du patrimoine québécois*)

Inventaire - micro
Document réalisé selon une collecte pointue afin d'obtenir un maximum d'informations sur un sujet circonscrit dans l'espace et dans le temps.

Inventaire systématique
Document qui se rapporte à un sujet inventorié ou examiné méthodiquement, examiné sous la totalité de ses facettes selon un système ou une démarche rigoureuse.

L

Lieu de diffusion
Lieu où, par divers moyens de communication, on informe un visiteur des témoignages culturels laissés par une collectivité pour le sensibiliser à l'intérêt de les conserver.

Littérature orale
Répertoire limité de symboles et de métaphores caractéristiques de chaque culture, qui se manifeste sous des formes artistiques ou religieuses traditionnelles (contes, chansons, légendes, dictons, etc.). Ces formes ne sont pas écrites et se transmettent de génération en génération, d'individu à individu.

M

Macro-inventaire du patrimoine québécois
Banque volumineuse de données, constituée de 1977 à 1985, conçue de façon à procurer une vision d'ensemble des ressources et des traits patrimoniaux détaillée et illustrée, comprenant les volets : architectural, historique, archéologique, ethnologique, archivistique et religieux de chaque comté municipal du Québec. Le macro-inventaire constitue un instrument de planification servant à identifier ce qui devrait faire l'objet d'inventaires particuliers (micro*).

Mandat
Procédure par laquelle un organisme transmet à un consultant la responsabilité de produire un travail de recherche.

Mandataire
Personne ou organisme qui a reçu le mandat d'agir au nom d'une autre.

Mentefact
Ensemble des productions spirituelles ou intangibles qui constitue le volet immatériel du patrimoine ethnologique*.

Méthode
Ensemble de démarches ou d'opérations ordonnées que suit le chercheur pour produire une recherche.

Méthode d'enquête
Méthode de collecte de données dans une aire culturelle* (région ou communauté déterminée).

Meuble meublant
Meuble destiné à meubler et à garnir un appartement.

Mise en valeur
Activité qui a pour but de rendre perceptibles les qualités latentes ou inexplorées d'un bien culturel et qui, en définitive le rend accessible, utile et, au besoin, le reintègre dans la vie quotidienne, sans le modifier.

Monographie
Etude détaillée d'un sujet déterminé (d'un groupement humain, d'une institution ou d'un fait social particulier) décrivant les habitudes, les pratiques* et les faits culturels*.

Monument historique
Immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture, destiné à perpétuer le souvenir d'une personne ou d'un événement du passé.

O

Objet
Entité solide, mobile, ayant unité et indépendance, sans limite de taille ou de volume, résultant d'une intervention humaine — si minime soit-elle — et répondant à un usage* ou à une fonction* (destination).
Élément de la réalité, indépendante de la pensée humaine, qui peut être représenté par un terme ou un symbole.

Objet ancien
Objet qui constitue souvent le document le plus représentatif de la vie quotidienne* d'une majeure partie de la population. Malgré son ancienneté, il peut demeurer un objet muet*, s'il a quitté son cadre originel et a été abandonné depuis longtemps par son utilisateur.

Objet artificiel
Objet, fabriqué par l'homme, capable de témoigner par sa valeur intrinsèque*. Il s'agit en fait d'un objet culturel.

Objet artisanal
Objet de la période préindustrielle* ou produit selon des techniques propres à cette période, dont le créateur a contrôlé toutes les étapes manuelles de production.

Objet civil
Objet lié aux activités qui se déroulent dans l'espace de la maison, donc spécialement utilisé dans la vie quotidienne*. Il se distingue des objets religieux, institutionnels ou récréatifs.

Objet culturel
Objet fabriqué par la main humaine et qui témoigne par sa valeur intrinsèque*.

Objet documentaire
Objet susceptible d'être étudié.

Objet domestique
Objet se trouvant à l'intérieur de la maison et de ses dépendances proches, soutenant la vie quotidienne familiale, à l'exclusion des objets servant à l'exercice d'une activité agricole ou artisanale.

Objet ethnographique
Objet qui se révèle un outil d'interprétation indispensable à partir duquel il est possible d'expliquer, d'illustrer et de reconstituer une partie de la vie de l'homme sur terre.

Objet ethnologique
Objet issu de la culture populaire*.

Objet immatériel
Objet qui regroupe les manifestations* ou les productions spirituelles.

Objet in situ
Objet inventé dans le milieu où il a été utilisé ou produit, qui est le plus souvent apte à nous renseigner sur les activités humaines. Il appartient à un ensemble qui figure dans un cadre spatial.

Objet in vitro
Objet exposé en milieu artificiel, « sous verre » ou derrière une vitrine.

Objet matériel
Objet mobile et indépendant qui est l'aboutissement d'une intervention humaine et qui possède un usage* ou une fonction*. Il constitue une trace ou un reflet de l'activité humaine.

Objet muet
Objet qui a perdu sa valeur documentaire. Les spécialistes ne parviennent pas, même partiellement, à reconstituer son histoire. Il a perdu sa fonction utilitaire*.

Objet naturel
Objet qui n'est pas le produit d'une culture spécifique. Il est universel. Il ne contient aucun message sur les activités humaines.

Objet patrimonial
Objet qui fait partie d'un héritage familial ou communautaire.

Objet personnel
Objet créé initialement pour assurer les besoins personnels d'un individu, pour se nourrir, se vêtir, s'abriter, etc.

Objet récréatif
Objet conçu initialement pour être utilisé comme jouet, accessoire pour exercer des activités sportives, des jeux de hasard et comme moyen de divertissement public.

Objet témoin
Objet, conservé dans les musées, présentant un intérêt pour le chercheur (historien, archéologue ou ethnologue*).

Objet traditionnel
Objet dont l'usage ou la fonction s'inscrit dans un mode de transmission dynamique d'un groupe plus ou moins restreint.

P

Patrimoine
Ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective et transmis de génération en génération.

Protection bâti
Bâtiment, monument ou ensemble d'urbanisme, etc. considéré comme devant être conservé et protégé.

Protection culturel
Ensemble des biens culturels[1] englobant les paysages et les bâtiments, les sites archéologiques[2] et les documents[3] d'archives, les chansons, les contes et légendes, ainsi que les savoir[4] techniques et les objets[5] familiers qui appartiennent à une communauté et qui se transmet d'une génération à l'autre. En d'autres mots, le patrimoine culturel, c'est la mémoire d'un peuple qui lui permet d'affirmer son identité.

Protection ethnologique
Ensemble des productions matérielles et immatérielles (objet, lieu ou manifestation) émanant d'une communauté culturelle. Il se partage en deux volets distincts mais complémentaires : le volet matériel et le volet immatériel, le tangible et l'intangible, les artefacts[6] et les mentalités[7].
De plus, les grandes orientations que doit se donner le Ministère en matière de patrimoine ethnologique reposent sur quelques principes de base qui font maintenant consensus partout dans le monde :

- le patrimoine ethnologique est dynamique parce comme une réalité vivante qui n'appréhende le passé que par rapport au présent.
- même s'il se fonde sur la durée et la continuité, le patrimoine ethnologique n'est retenu que comme témoin du passé, il est au contraire facteur de changement et d'évolution.
- le patrimoine ethnologique est l'expression même de l'identité culturelle et sociale d'une société, de ses normes et de ses valeurs.
- le patrimoine ethnologique représente des acquis qui sont à la source même de l'évolution culturelle et sociale des peuples.

Ces principes, s'ils n'ont pas toujours été affirmés de cette façon découlent tous de la *Convention de l'UNESCO à Mexico en 1982*. (Gagnon : s.d. : 5).

Protection immatériel
Ensemble des productions spirituelles de l'homme, c'est-à-dire les mentalités[7]. « C'est à la conférence de l'UNESCO à Mexique en 1982 que la notion de patrimoine immatériel a commencé à être prise en compte » (Gagnon : s.d. : 5).
Au Québec, l'expression « patrimoine vivant » est utilisée pour identifier plus précisément l'ensemble des traditions ou pratiques héritées ancrées dans la vie quotidienne[8] d'une communauté, mises en œuvre par des porteurs de traditions[9] dépositaires et relais de leur transmission, qui expriment les modèles et les valeurs d'un groupe, contribuent à sa vitalité et constituent la base même de son identité culturelle.

Protection immobilier
Ensemble de tous les éléments du cadre bâti traditionnel, avec des structures physiques construites de la main humaine, incluant les composantes physiques de la trame urbaine ou rurale.

Protection mobilier
Ensemble des productions matérielles de l'homme, c'est-à-dire les artefacts[6] ou les objets[5] qui nous entourent : bâtiments, meubles, objets usuels domestiques, outils et équipements, etc.

Protection muséal
Ensemble des objets d'art et des objets civils et domestiques qui, pour des considérations esthétiques, d'intérêt public ou historique sont conservés, restaurés et mis en valeur.

Période
Division d'un cadre correspondant à un espace de temps plus ou moins long.

Période préindustrielle
Période qui correspond à l'étape atteinte (de 1950 approximativement aux premières décennies du XX[e] siècle), caractérisée par la production exclusive sur une

Grande grau radioscopia

Ghas

Ghas d'anestésicos

Ghas d'oxigénio

Ghas de combustão

Ghas de maca

Gravar de radiação

Gratuito

Gratuito subscrição

Gratuito gratuitos

Gratuitamente

S

Spectromètre d'masse
Une de spectres méthodologique année on cas de ensemble à des de ensemble spectre d'une à équipe à

T

Support d'accueil
Avant doctorat qui concernent à la personnes de travail de à recherche effectuée après de déroulement ce à que de la cadre de

Technicien de recherche
Avant personnes en questions à l'enquête collaborateur de à travailler par ces cas. Cela lequel est à ensemble cela enseignement questions qui publié travaux de à.

Thèse
Pendant de cadre à questions. Mémoire de la de travail à cette. Pour questions de la. Pour plus de à

Thèse de vie
Nous universitaires. Il l'obtention qui aussi par ce laboratoire même. Cependant à ce nombre de la de pour. Ce thèse de vie

Thèse pédagogique
Ce thèse qui service il de cela ce pas. Établi pour ce ce ce mois ces effectué l'étape ce ces.

Thèse de travail
Ce thèse qui pour à quelle de travail ces pour à pour ce thèse pour être

Thèse de carrière
Ce thèse qui chercher ce cette grâce de à plus ce thèse ce cette chercheur à ce cette chercheur.

Thèse ce plan
Ce thèse même bien de ensemble à type ce pour ce plan de thèse. Pour effectué ce ce pour nombre de travail à thèse à pour ce plan.

Thèse graphique
Ce thèse qui comme ce cette ce mois ce ce de emploi chaque ce plan. Pendant ce ce cours. Plusieurs laboratoire ce à recherche cette.

Thèse photographique
Ce thèse qui comme à photographie de plan ce ce à ce nous de ce cette chaque à. Mais cela cette même ce mois de cette ce plan.

Thèse
Ce à Pendant cette qui pour de cette de ce chaque à de cette de plan.

Traduction
Notre de thèse de de temps à de cette à ce pour de cette. Pour cette chaque de pour ce.

Tête de page
Comment comment. Parce contribuer ce chaque. Pour de pour ce de de cette pour de de à.

Terrain
Lieu physique où se rend le chercheur (ethnologue*) pour observer la vie d'une société et recueillir des renseignements directement fournis par les informateurs* et dont la finalité est la collecte de données ou d'informations.

Tradition
Concept servant à rendre compte du processus de transmission du savoir par la parole et/ou le geste, de génération en génération, au sein de la famille ou de la collectivité d'appartenance. La tradition est constituée par l'ensemble des notions relatives au passé qui persistent dans le présent où elle est transmise et où elle demeure agissante et cause de sa reconnaissance par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, la transmettent.

Typologie
Rubrique contenant un ou plusieurs mots clés qui fournissent des renseignements synthétiques sur la configuration et l'utilisation de l'objet décrit.

U

Utilisateur
Personne qui fait usage d'un bien.

Usage
Relation d'un objet aux choses s'exprimant de façon concrète. Ce à quoi sert habituellement un objet correspond à la fonction utilitaire* ou réelle de l'objet.

V

Valeur intrinsèque
Qualité accordée à un objet contenant des informations spécifiques qu'on ne peut retrouver dans un autre objet ou élément d'une autre source. La valeur intrinsèque unit l'objet ethnologique* au milieu; elle est fondée sur la valeur qu'elle tient de sa nature propre.

Valeur extrinsèque
Qualité établie par convention, qui est liée à la construction sociale et non à la réalité physique de l'objet. Elle reflète l'expression des goûts et des valeurs d'une époque, d'un espace social et culturel.

Valeur patrimoniale
Qualité déterminée dans une certaine mesure par la place qu'occupe l'objet* ou le fait culturel*, caractère mémorable d'un objet résultant de significations particulières que lui confèrent les gens du milieu.

Vie matérielle
Ensemble des biens* ou objets* qui sont nécessaires à la vie quotidienne*.

Vie quotidienne
Ensemble des activités* ou travaux qui constituent les activités courantes en vue de satisfaire les besoins vitaux.

Bibliographie générale

AGNUS, Jean-Michel et Edwige ZADORA. *Repères sur les monuments historiques protégés*. Paris, La documentation française, 1987, 63 p.

Ameublement : Terminologie. Cahier n° 113, Paris, Centre technique du bois, [s.d.], 55 p.

BANQUE TERMINOLOGIQUE DU QUÉBEC. Office de la langue française du Québec.

BARTHES, Roland. « Éléments de sémiologie », dans *Communications* n° 4 (1964), p. 91-135.

BAUDRILLARD, Jean. *Le système des objets*. Paris, Gallimard, 1968, 288 p.

——— *Le système des objets : La consommation des signes*. Coll. G n° 93, Paris, Denoël-Gonthier, 1968, 256 p.

BÉGIN, Pierre et autres. *Néologie en marche : Interprétation du patrimoine* n°s 38-39, Québec, [s.éd.], 1984, 183 p.

BÉLAND, Mario. *Le Musée du Québec : Les expositions des origines à 1930*. Québec, Musée du Québec, 1991, 61 p.

BELLAIGUE-SCALBERT, Mathilde. « Dérisoire et essentiel : L'objet ethnographique », dans *Muséologie et ethnologie : Notes et documents des musées de France 16*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1987, p. 272-281.

BENZAÏD, Redjem. « L'ethnologie de la France : Besoins et projets », Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 1979, 98 p.

BERGERON, Yves. « Un cas type d'intervention : le Village du défricheur », dans *Ethnologie*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 11, n° 3 (1989), p. 7-15.

BERGERON, Yves et Jean-Claude DUPONT. « Les systèmes de classification en culture matérielle : Recueil de textes », Québec, Université Laval et Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1990, 132 p.

BINFORD, Lewis R. *An Archeological Perspective*. New York, Seminar Press, 1972, 464 p.

BLACKABY, James, Patricia GREENO and THE NOMENCLATURE COMMITTEE. *The Revised Nomenclature for Museum Cataloging : A Revised and Expanded Version of Robert G. Chenhall's System for Classifying Man-Made Objects*. Nashville, American Association for State and Local History Press, 1988.

BLANCHETTE, Jean-François, René BOUCHARD et Gérald POCIUS. « Une bibliographie de la culture matérielle traditionnelle au Canada, 1965-1982 », dans *Canadian Folklore Canadien*, vol. 4, nos 1-2 (1984), p. 107-146.

BOILY, Lise. « Le potentiel de l'objet dans le discours », dans *Canadian Folklore Canadien*, vol. 4, nos 1-2 (1984), p. 85-88.

BONEL, Alain. « La politique du patrimoine », rapport présenté à l'École nationale d'administration, Paris, [s. éd.], 1979, 21 p.

BONTE, Pierre et Michel IZARD (sous la dir. de). *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, 755 p.

BOUCHARD, René (sous la dir. de). *La vie quotidienne au Québec : Histoire, métiers, techniques et traditions*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1985, 395 p.

BOUDON, Pierre. « Sur un statut de l'objet : Lucien Goldmann et l'objet », dans *Communications*, n° 13 (1969), p. 65-87.

BOULANGER, Jean-Claude et Alain REY. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Dicorobert, 1992, 1269 p.

BOURDIN, Alain. *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, 239 p.

BOURGUIGNON, Claude, Sylvie BRUNELLE et Jacques DORION (firme Ethnotech de Québec). « Inventaire contextualisé des établissements de pêche de la Basse-Côte-Nord », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1982, 5 tomes, 766 p.

BOUVEROT, Anita et autres. *À la recherche des pratiques et usages quotidiens en Provence : Guide d'enquêtes ethnographiques*, Marseille, Centre d'ethnologie méditerranéenne/Centre régional de documentation pédagogique, 1985, 200 p.

BOUVIER, Jean-Claude et autres. *Tradition orale et identité culturelle : Problèmes et méthodes*, Paris, Éditions du CNRS, 1980, 136 p.

BRIGGS, Jane. « Nova Scotia Museum Collections Inventory : A General Guide to Describing Artifacts », [s.l.], The Nova Scotia Museum, Cultural Services Program of the Department of Education, 1975, [s.p.].

BROMBERGER, Christian. « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémio-technologie », dans *L'Homme : Revue française d'anthropologie*, vol. 9, n° 1 (1979), p. 105-140.

BROMER, S.-J. « Concept in the Study of Material Aspects of American Folk Culture », dans *Folklore Forum*, vol. 11, n° 2 (1979), p. 153-172.

BRUNELLE, Sylvie (firme Ethnotech de Québec). « Inventaire du site de pêche de Sainte-Thérèse-de-Gaspé », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1985, 217 p.

BUTLER, Joseph T. *Field Guide to American Antique Furniture*, New York et Oxford, Facts on File Publications, 1985, 399 p.

CAISSE NATIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES. « L'utilisation des monuments historiques : Rapport », Paris, [s. éd.], 1979, 63 p.

CARRIER, Maurice et Claude LESSARD. « Le déménagement des bâtiments de la collection Robert-Lionel-Séguin », dans *Ethnologie*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 11, n° 3 (1989), p. 25-38.

CAUCHON, Michel (sous la dir. de). « Guide pratique à l'usage des recherchistes de l'Inventaire des biens culturels : Biens meubles et immeubles par destination », Québec, ministère des Affaires culturelles, Inventaire des biens culturels, 1974, 115 p.

CENTLIVRES, Pierre. « Des instructions aux collections : La production ethnographique de l'image de l'Orient », dans *Collections Passion*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1982, p. 33-61.

CHAMPEAU, Nicole V. et Jean VACHON. « Dictionnaire de données des sciences humaines du Réseau canadien d'information sur le patrimoine », réalisé par la Section de la documentation-recherche, Services aux musées, [Ottawa], Communications Canada, 1988, 279 p.

CHENHALL, Robert G. *Nomenclature for Museum Cataloging : A System for Classifying Man-Made Objects*, Nashville, American Association for State and Local History, 1978, 514 p.

———. *Museum Cataloging in the Computer Age*, Nashville, American Association for State and Local History, 1975, 261 p.

CHENHALL, Robert G. et Peter HOMULOS. « Normes d'information muséologiques », dans *Gazette*, vol. 11, n° 4 (Fall 1978), p. 25 et suiv.

CHENHALL, Robert G. and David VANCE. *Museum Collections and Today's Computers*, New York, Greenwood Press, 1988, 169 p.

CHOUINARD, Yvan. *Disciple de Saint-Crépin : René Simard, artisan-cordonnier*, Coll. Civilisation du Québec — série Arts et métiers n° 19, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1977, 144 p.

CHRISTINAT, Jean-Louis. « Objets de collection et de réflexion : Des cabinets de curiosités aux musées d'ethnographie », dans *Collections Passion*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1982, p. 133-149.

Colloque international d'histoire de l'art : Accès au patrimoine, Nancy, [s.éd.], 1980, 136 p.

CORBEIL, Jean-Claude et Ariane ARCHAMBAULT. *Le visuel : Dictionnaire thématique*, Montréal, Québec/Amérique, 1992, 896 p.

CORRIVEAU, Claude. *Les voitures à chevaux au Québec*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1991, 172 p.

———. « Rapport sur le Musée des voitures à chevaux de Bellechasse inc. », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987, 232 p.

CRESSWELL, Robert. *Éléments d'ethnologie 1 : Huit terrains*, Paris, Armand Colin, 1975, 318 p.

CRESSWELL, Robert et Maurice GODELIER. *Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Coll. Bibliothèque d'anthropologie, Paris, François Maspero, 1976, chap. 8 : Le film ethnographique.

CUISENIER, Jean (sous la dir. de). *Arts et traditions populaires : Nouvelles acquisitions*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1987, 223 p.

———. *L'art populaire en France : Rayonnement, modèles et sources*, Fribourg (Suisse), Office du livre, 1975, 323 p.

———. « Perspectives pour une utilisation d'un système informatique automatique au Musée des arts et traditions populaires », dans *Museum*, vol. XXIII, nº 1 (1970-1971).

CYR, Lise et autres. « Guide pratique à l'usage des recherchistes : Ethnographie euro-québécoise », Québec, ministère des Affaires culturelles, Inventaire des biens culturels, 1976, 60 p.

CYR, Lise et Yvan CHOUINARD. *Le forgeron Émile Asselin*, Coll. Dossier nº 14, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, 80 p.

CYR, Lise et Jacques DORION (firme Ethnotech de Québec). « Les établissements de pêche aux Îles-de-la-Madeleine : Inventaire et évaluation patrimoniale contextualisés », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, 2 tomes, 503 p.

DAIFUKU, Hiroshi. « L'intérêt des biens culturels », dans *La préservation des biens culturels*, Paris, UNESCO, 1969, p. 19-27.

DEFORGE, Yves. « L'objet sur la sellette », dans *Objets prétextes : Objets manipulés*, édité par Jacques Hainard et Roland Kaehr, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1984, p. 95-121.

DELCROIX, G. et C. TORTEL. « Contribution à l'élaboration d'une méthodologie de la sauvegarde des biens culturels », Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 1973.

DELOCHE, B. « Modèles, types et variantes dans le mobilier domestique : Essai de formalisation d'une démarche », dans *Milieux Le Creusot*, nºs 15-16 (1984), p. 78-85.

DELROY, Stephen H., Deborah F. FEWETT and Raymond A. BELLAMY. *Humanities Data Dictionary of the Canadian Heritage Information Network*, Coll. Documentation Research Paper nº 1, Ottawa, National Museums of Canada, 1985.

DE REYNIES, Nicole. « Thesauri », dans *International Conference on Automatic Processing of Acts History Data and Documents*, Edited by Laura Corti and J. Paul Getty Trust, Pisa, Scola Normale Superiore, September 1984, p. 60-70.

DES GAGNIERS, Jean. *La conservation du patrimoine muséologique du Québec*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, 184 p.

DÉSILETS, Antoine. *Apprenez la photographie*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1969, 220 p.

DESMEULES, Claire. « Guide méthodologique pour la présentation des rapports de recherche en matière de patrimoine culturel », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1992.

DESVALLÉES, André et C. JOANNIS. « Art populaire et ethnologie : Acquisition dans les musées classés et contrôlés entre 1977 et 1981 », dans *Revue du Louvre et des Musées de France*, vol. 31, n° 2 (1982), p. 137-143.

DE VILLERS, Marie-Éva. *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Montréal, Québec/Amérique, 1992, 1324 p.

DE VIRVILLE, M. (sous la dir. de). *Système descriptif des objets domestiques français*, Paris, Musées nationaux, 1977, 291 p.

Document et information : Recueil de normes ISO 1, [s.l.], Organisation internationale de normalisation, 1988.

Dons en nature, Ottawa, Revenu Canada Impôt, 1991, 29 p.

DORION, Henri (sous la dir. de) et Johanne BLANCHET (avec la collaboration de). *Cités souvenirs. Cités d'avenir : Villes du patrimoine mondial*, catalogue de l'exposition, Québec, Musée de la civilisation, 1991, 190 p.

DOTY, Philip. « Automating the Documentation of Museum Collections », dans *Museum Management and Curatorship*, 1990, p. 73-83.

DUBÉ, Philippe et Yves BERGERON. « Les collections et la recherche MSL-64097 : Recueil de textes (notes de cours) », Québec, Université Laval, Diplôme de deuxième cycle en muséologie, 1992, 299 p.

DU BERGER, Jean et Simone DUBOIS-OUELLET (avec la collaboration de). *Pratiques culturelles traditionnelles*, Coll. Rapports et mémoires de recherche du CELAT n° 13, Québec, CELAT, Université Laval, 1989, 238 p.

DUDLEY, Dorothy H. « Museum Registration Methods », [s.l., s.éd.], 1979.

DUFLOS-PRIOT, Marie-Thérèse et Philippe RICHARD. *Un système descriptif du costume traditionnel français : Typologie du vêtement et du couvre-chef*, Paris, Musées nationaux, 1986, 238 p.

DUFRESNE, Michel. « Bilan critique et perspectives d'utilisation du macro-inventaire et des divers outils s'y rattachant », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, 4 p.

DUPONT, Jean-Claude. « Le sens de l'objet. Exemple : le tisonnier », dans *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XX^e siècle : Approches multidisciplinaires*, Québec, CELAT, Université Laval, 1986, p. 169-192.

DUPONT, Jean-Claude et Yves BERGERON. « Anthologie de la culture matérielle au Canada français (notes de cours) », Québec, Université Laval, Département d'histoire, Programme des Arts et traditions populaires, septembre 1990, 217 p.

———. « Introduction à la culture matérielle ATP-17907 (notes de cours) », Québec, Université Laval, Département d'histoire, Programme des Arts et traditions populaires, [s.d., s.p.].

ECO, Umberto. *A Theory of Semiotics*, Bloomington, Indiana University Press, 1976, 354 p.

Edma. Encyclopédie du monde actuel : L'anthropologie, Coll. Livre de poche n° 4466, Paris, Charles-Henri Favrod, 1977, 212 p.

ERGMANN, Raoul. « Collections et collectionneurs », dans *Diogène*, n° 128 (octobre-novembre 1984), p. 53-76.

FELLER, Paul et Fernand TOURRET. *L'outil : Dialogue de l'homme avec la matière*, Bruxelles (Belgique), Éditions Albert de Visscher, 1987, 226 p.

FINLEY, Gregg. « Le conservateur et l'histoire matérielle : Problèmes et perspectives », dans *Muse*, numéro spécial - Le rôle du conservateur, vol. 111, n° 3 (octobre 1985), p. 40-45.

Fonds Jean-Marie-Gauvreau, Bibliothèque nationale du Québec, succursale Marie-Claire-Daveluy, 125 rue Sherbrooke Ouest, Montréal.

FORGET, J. *Le centre de documentation : Information et développement, niveau initiation 2*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 534 p.

FORTIER, Yvan. « Collectionner : Un acte ethnologique », dans *Ethnologie*, Québec, Société québécoise des ethnologues, 1986, p. 21-23.

France, DIRECTION DU PATRIMOINE. « Les monuments historiques demain », dans *Colloque de la Direction du patrimoine, 22-24 novembre 1984*, Paris, [s. éd.], 1985.

France, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Le patrimoine : Mode d'emploi*, Paris, La documentation française, [1986], 47 p.

———. *Actes du colloque sur les inventaires de biens culturels en Europe*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1984, 559 p.

———. *Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique : Objets civils domestiques*, Paris, Imprimerie nationale, 1984, 632 p.

France, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Répertoire des photogrammes d'architecture de l'inventaire*, Paris, L'Inventaire, 1984, 387 p.

———. *Des chiffres pour le patrimoine*, Paris, La documentation française, 1981, 131 p.

———. *Hier pour demain*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1980, 245 p.

———. *La sculpture : Méthode et vocabulaire*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 1978, 765 p.

———. *La sculpture : Méthode et vocabulaire. Instructions pratiques pour la constitution des dossiers du sous-dossier d'inventaire de la sculpture et grille d'analyse*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 1978, 27 p.

FRANKLIN, Linda C. *Antiques and Collectibles : A Bibliography of Works in English, 16th Century-1976*, Metuchen (N.J.), Scarecrow Press, 1978, 1091 p.

GABUS, Jean. *L'objet témoin : Les références d'une civilisation par l'objet*, Neuchâtel, Éditions Ides et Calendes, 1975, 330 p.

GAGNON, Hélène. « Instruments d'inventaire de biens ethnographiques », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, 1987, 27 p.

GARNIER, François. *Thesaurus iconographique : Système descriptif des représentations*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 1984, 239 p.

GAUTHIER, Benoît (sous la dir. de). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données*, Coll. Recherche sociale, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1992, 534 p.

GAUTHIER, Richard. « L'enjeu de la recherche dans la gestion des collections », dans *Forum*, Québec, Société des musées québécois, 1990, p. 64-76.

———. « Collections et gestion », dans *Ethnologie*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 11, n° 3 (1989), p. 64-73.

GAUVREAU, Jean-Marie. « Le problème de l'artisanat dans la province de Québec », Montréal, ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, avril 1942, 151 p.

———. « Pour préparer l'après-guerre : L'organisation de l'artisanat dans la province de Québec », thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, École des sciences sociales, économiques et politiques, avril 1942.

GAZZALO, Pietro et autres. *La conservation et la restauration des monuments et bâtiments historiques*, série Musées et monuments n° XIV, Paris, UNESCO, 1973, 288 p.

GENEST, Bernard. « Le macro-inventaire du patrimoine québécois : Un modèle pour l'Ontario français ? », conférence donnée dans le cadre du Colloque organisé par l'Université Laurentienne de Sudbury sur le thème de « L'Œuvre du père Germain Lemieux, s.j. : Bilan de l'ethnologie en Ontario français », 2 novembre 1991, 20 p.

———. « Patrimoine ethnologique : Évolution du concept au ministère des Affaires culturelles », dans *Annuel de l'ethnologie 1989*, Québec, Société québécoise des ethnologues, vol. 13, n° 2 (juin 1990), p. 11-22.

———. « Patrimoine ethnologique », document de travail préparé dans le cadre de la révision de la politique culturelle, Québec, ministère des Affaires culturelles, [s.d.], 7 p.

———. « Le comté de Stanstead : Approche ethnologique », dans *La vie quotidienne au Québec : Histoire, métiers, techniques et traditions*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 159-202.

GENEST, Bernard et autres. « Bilan rétrospectif des interventions du ministère des Affaires culturelles en matière de patrimoine ethnologique », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1988, 118 p.

———. *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*, réalisé par le Service du patrimoine du ministère des Affaires culturelles, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 150 p.

———. *Les artisans traditionnels de l'Est du Québec*, Coll. Cahiers du patrimoine n° 12, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979, 501 p.

GENEST, Bernard et Françoise DUBÉ. *Arthur Tremblay : Forgeron de village*, Coll. Civilisation du Québec – série Arts et métiers n° 26, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1978, 184 p.

———. *La chaloupière Godbout*, Coll. Dossier n° 19, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, 169 p.

GENÊT, Nicole, Louise DÉCARIE et Luce VERMETTE. *Les objets familiers de nos ancêtres*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1974, 505 p.

GIROUX, Bruno, Eugénie LÉVESQUE et Catherine PERRON. *Guide de présentation des manuscrits*, 2e éd., réalisé par le ministère des Communications, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 166 p.

GLASSIE, Henry. « Folk Art », dans *Material Culture Studies in America*, édité par Thomas J. Schlereth, Nashville, American Association for State and Local History, 1982, p. 124-140.

GOLDBERG, Michael. « La vidéographie à portée de tous », [s.l.], Groupe d'intervention vidéo, 1977.

GROUPE DE RECHERCHE EN CULTURE MATÉRIELLE. « Techniques, fonctions et usages des objets : Répertoire des mots clés », Québec, Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1978, 68 p.

GUILLAUME, M. *La politique du patrimoine*. Paris, Éditions Galilée, 1980, 199 p.

GUINCHAT, Claire et Pierre AUBERT. *La documentation au service de l'action*. Paris, Presses d'Île de France, 19[illegible], 122 p.

HAINARD, Jacques. « La revanche du conservateur », dans *Objets prétextes – Objets manipulés*. Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1984, p. 193-193.

HAINARD, Jacques et Roland KAEHR. *Temps perdu, temps retrouvé : Vers les choses du passé au présent*. Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1985, 135 p.

———. *Collections Passion*. Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1982, 288 p.

HAK, Selma Abdel, « Introduction », dans *Musées et recherches sur le terrain*, Paris, UNESCO, 1975).

HAMELIN, Jean (sous la dir. de Cyril Simard). *Le Musée du Québec : Histoire d'une institution nationale*. Coll. Cahiers de recherche n° 1, Québec, Musée du Québec, 1981, 89 p.

HÉRITAGE CANADA. *Rapport annuel*. Ottawa, Héritage Canada, 19[illegible].

HOLM, Stuart A. *Facts & Artefacts : How to Document a Museum Collection*. Cambridge, The Museum Documentation Association, 1993, 37 p.

JEANNOT-VIGNES, B. « La collecte ethnographique : Expérience de l'Écomusée de la communauté Le Creusot-Montceau-les-Mines », dans *Museum*, vol. 28, n° 2 (1976), p. 150-165.

JEWELL, Brian. *Collecting for Tomorrow*. Poole, Blandford Press, 1975), 128 p.

Journal of the History of Collections. Oxford, Oxford University Press, vol. 1, n° 1 (1989).

JOY, Edward T. G. *Pictorial Dictionary of British 19th Century Furniture Design*. Woodbridge (Suffolk), The Antique Collector's Club, 1984, 385 p.

KODAK. *Photographier aujourd'hui*. Paris, Bordas, 1988.

La fonction documentaire. Paris, SCUDI, 1985, 146 p.

LAMONTAGNE, Sophie-Laurence (sous la dir. de Bernard Genest). « Le patrimoine immatériel : Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de traditions », Québec, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, [1992], 104 p.

LAPALME, Georges-Émile et autres. « Rapport concernant la disparition de certains biens culturels », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979).

« La recherche et les collections : Où en sommes-nous ? », dans *Forum*, Montréal, Société des musées québécois, 1991, 80 p.

LAUZON, Danielle et autres. « Bilan général et critique de l'état de situation des inventaires du MAC en matière de patrimoine bâti », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1988, 101 p.

LE CORBUSIER, Charles-Édouard. *Le Modulor : Essai sur une mesure harmonique à l'échelle humaine applicable universellement à la mécanique*. Paris, Denoël/Gonthier, 1977 [1948], [illegible] p.

LEGAULT, Normand et Jean DE BERGER. « Le patrimoine vivant : Question de définitions ». [Québec], Centre de valorisation du patrimoine vivant, s.d.

Le grand Louvre. Paris, Hazan, 1989, 203 p.

LEROI-GOURHAN, André. *Évolution et techniques : L'homme et la matière*. Coll. Sciences d'aujourd'hui n° 1. Paris, Albin Michel, 1971 [1943], [illegible] p.

LEROI-GOURHAN, André. *Évolution et techniques : Milieu et techniques*. Coll. Sciences d'aujourd'hui n° 2. Paris, Albin Michel, 1973 [1945], [illegible] p.

Le système de classification des collections du Service canadien des parcs. Québec, Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1992.

LETOURNEAU, Jocelyn. *Le coffre à outils du chercheur débutant : Guide d'initiation au travail intellectuel*. Toronto, Oxford University Press, 1989, 227 p.

Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (1988). Québec, Éditeur officiel du Québec, 1988.

MARCHAND, Paul. « Devis de formation professionnelle : Conservateur de musée C.C.D.P. 2550-110 ». Québec, ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, Direction générale de la formation professionnelle, 1987, 38 p.

———. « Devis de formation professionnelle : Technicien en muséologie C.C.D.P. 2550-122 ». Québec, ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, Direction générale de la formation professionnelle, 1988, 43 p.

MARCHESE, Roland T. « Material Culture and Artifacts Classification ». *Journal of American Culture*, vol. 3, n° 4 (1980), p. 605-619.

MARCIL, Claire. « Catalogue raisonné de la collection d'ornithologie du Musée du Séminaire de Québec ». Québec, Musée du Séminaire de Québec, s.d.

MARIN, Louis. *Questionnaire d'ethnographie*. Alençon, Laverdure, 1925, 120 p.

MATHIEU, Jacques. « L'objet et ses contextes », dans *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, n° 26 (automne 1987), p. [illegible].

MATHIEU, Jacques (sous la dir. de). *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois*. Coll. Cahiers du CELAT n° 5. Québec, CELAT, Université Laval, 1986, 320 p.

MAUSS, Marcel. *Manuel d'ethnographie*. Coll. Petite bibliothèque Payot n° 102. Paris, Payot, 1967, 262 p.

MERTON, Robert. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris, Plon, 1965. 551 p.

MEYER, Daniel. « Modèles ». *Encyclopédie de l'art ou objets militaires* », dans *Connaissance des arts*, n° 455 (mars 1990) p. 86-87.

MEZEI, Wyndham S. « Objet et communication ». dans *Communication*, n° 12 (1992) p. 1-23.

MORISSET, Gérard. « Mémoire sur l'Inventaire des œuvres d'art de la Province de Québec, Québec, 1° septembre 1930 ». cité dans Michel Lessard, *L'inventaire du patrimoine mobilier*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1980, p. 46.

MOUNOUD, Marcel. « Avant-propos ». dans *Pratiques et représentations*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 7-9.

———. « Le rôle du matériel ». dans *Pratiques et représentations*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, p. 10-11.

MUSÉE DE L'HOMME. *Catalogue d'exposition*, Paris, Musée de l'Homme, 1938, 127 p.

MUSÉE DE BRETAGNE. *Catalogue sommaire des collections du Musée de Bretagne*, Rennes, Musée de Bretagne, 1986, 111 p.

MUSÉE DE LA CIVILISATION. *Les objets du développement de la collection*, Québec, Musée de la civilisation, 1989, 23 p.

Musée ethnographique. Rapport du colloque national des musées ethnographiques, Malbosc, 3 septembre 1937, Malbosc, Ville de Malbosc et Association des musées ruraux d'ethnologie, 1938, 168 p.

NEUBURGER, Arnold. « Le langage des objets ». dans *Objets familiers, objets manipulés, objets par lesquels (Bastian) et Richard Buchli*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 1986, p. 195-197.

Objets de civilisation, Québec, Musée de la civilisation, Bruxelles, 1990, 195 p.

PANOFSKY, Michael et Michel PIERRET. *Dictionnaire de l'ethnologie*, Coll. Petite bibliothèque Payot n° 221, Paris, Payot, 1972, 253 p.

PAYNE, Christopher. *La Comédie française*, Paris, Éditions Terrail, 1990, 366 p.

PEARCE, Susan et autres. *Objects of Knowledge*, New Research in Museum Studies, London & Atlantic Highlands, The Athlone Press, 1990, 229 p.

PERCIN DE MONTGLON, Jean-Marie. *Architecture*, Coll. Petite bibliothèque Payot, Paris, Bibliothèque nationale, 1972, 2 vol.

PERROT, Philippe. *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie*, Paris, Fayard, 1981, 301 p.

(WEBB, James S.) The Company and the Collection of Gaga. Ann Arbor: UMI Research Press, 1979. p. 302-306.

(WAMD, Jacques) Archéologie subaquatique. Paris: Presses universitaires de France, 1980. 128 p.

(WMAN, Bernard) Collectionneurs amateurs curieux. Paris: Verves, 1979. 1987 photos. Paris: Gallimard, 1987. 357 p.

(WMAN, Bernard) Les objets de la curiosité. Ann Arbor: Universal Exhibitions, Paris: Gallimard, 1966. p. 357-359.

(WEBB, John R.) Objet artistique et objet collectif. Le cas de la société de Gaga-sur-Gaga. Ann Arbor: Universal Exhibitions, Paris: Gallimard, 1980. p. 177-200.

Premier rapport de la commission des monuments historiques de Québec. 1922. 1923. Québec: [s. n.], 1923.

(BUREAU WAYBRIDGE) DE ANNOUNCE. National Museums of Canada. Report on the Archives of Collection Management. Ottawa: Queen's Printer for Canada, 1980. 111 p. (Publications Museums, 1980, 111, 1-111). 1980.

Québec. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. Inventaire des objets classés et des sites classés et répertoriés de la province de Québec. Québec: Ministère des Affaires culturelles, 1980. 1 v.

———. Le droit de faire classer et son application. Québec: ministère des Affaires culturelles, 1987. 48 p.

———. L'Héritage au Québec. Publié par la Direction des services culturels de la Direction générale du patrimoine. Québec: ministère des Affaires culturelles, 1987. 72 p.

———. Vocabulaire de la Loi sur les biens culturels : texte de la loi et des règlements et politique culturelle du Québec. Québec: ministère des Affaires culturelles, 1980. 1 v.

———. Le marché international du patrimoine québécois. Une banque de données sur les biens culturels du Québec. Québec: ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1981. 17 p.

(LEMIRE). Max. Les musées et les collections du patrimoine. Paris: Les Presses universitaires de France, 1981. 128 p.

(WARE, Brian. Le conservateur. Service d'Archives et Musées. Collections et Archives Edinburgh, Scottish Museum Council, 1980. 124 p.

Répertoire des biens patrimoniaux du patrimoine. 1 vol. Texte en une seule partie. 1 vol. in-8° (ann. 1992). Québec, Centre de documentation du patrimoine, 1 vol. Revue. 1992. 37 p.

[illegible] (Gustave H.). Régénérateur électrique du cuir chevelu. – Un traité d'électricité médicale. – Un traité de médecine. – Un traité de médecine. – Un traité de médecine

SCHROEDER, Fred. « Designing your Exhibits : Seven Ways to Look at an Artifact », dans *Technical Leaflet 91*, Nashville, American Association for State and Local History, 1976, 8 p.

SÉGUIN, Robert-Lionel. *La civilisation traditionnelle de l'« Habitant » aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Fleur de lys, Montréal, Fides, 1973, 701 p.

SIMARD, Cyril. *Économusée, Économuséum, Économusées*, Québec, Fondation des économusées du Québec, 1992.

SIMARD, Cyril, Andrée LAPERRIÈRE et Cornelius KIRJAN. *Patrimoine muséologique au Québec : Repères chronologiques*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1992, 113 p.

SIMARD, Jean. « Pour une protection sélective des croix de chemins du Québec », dans *Les arts populaires au Québec : Histoire, métiers, techniques et traditions*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 225-233.

SIMARD, Jean (sous la dir. de). « Corpus des croix de chemins du Québec : Rapport général d'inventaire », Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, 80 p.

SIMARD, Jean et autres. *Pour passer le temps : Artistes populaires du Québec*, Coll. Cahiers du patrimoine n° 17, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1985, 180 p.

SMITH, Jean. *Le grand livre des antiquités*, Montréal, Éditions du Pélican, 1976, 220 p.

———. *Collecting Canada's Past*, Scarborough, Prentice Hall, 1974, 220 p.

SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS. *Le guide de documentation des musées québécois pour l'informatisation des collections (version préliminaire)*, Québec, Société des musées québécois, 1992.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES ETHNOLOGUES. « Code d'éthique », dans *Répertoire des ethnologues québécois*, Québec, SQE, 1986.

STOCKING, George Jr. *Objects and Others : Essays on Museums and Material Culture*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985, 258 p.

SUMMERFIELD, Patricia. *Historical Collections Classification Scheme for Small Museums*, Perth (Australia), Museums Association of Australia, W.A. Branch, 1986, 1 vol. (pagination multiple).

SVENONIUS, Elaine. « Thesauri », dans *International Conference on Automatic Processing of Art History Data and Documents*, Edited by Laura Corti and J. Paul Getty Trust, Pisa, Scuola Normale Superiore, September 1984, p. 33-48.

UNESCO. *Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel mobilier*, Paris, UNESCO, 1984, 174 p.

——— *Manuel pour l'inventaire des bâtiments historiques du Canada*, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord, Parcs Canada, 1974, 50 p.

TABORSKY, Edwina. « The Discursive Object », dans *Objects of Knowledge : New Research in Museum Studies*, London & Atlantic Highlands, The Athlone Press, 1990, 235 p.

TACKELS, Stéphane. *Typographie et terminologie : Guide de présentation des travaux terminologiques*, réalisé par la Direction des services linguistiques de l'Office de la langue française, Québec, Les Publications du Québec, 1990, 82 p.

TARDIEU, Suzanne. *La vie domestique — Équipement et activités domestiques*, Coll. Guides ethnologiques n^os^ 10-11, Paris, Musées nationaux, 1972, 60 p.

TERMIUM sur CD-ROM, Secrétariat d'État du Canada, Bureau des traductions.

TREMBLAY, Robert. *Savoir faire : Précis de méthodologie pratique pour le collège et l'université*, Coll. Savoir Plus, Montréal, McGraw-Hill, 1989, 226 p.

UNESCO. *La préservation des biens culturels, notamment en milieu tropical*, [s.l.], [s.éd.], 1969, 365 p.

UNIVERSITÉ LAVAL. *Les principales collections de l'Université Laval*, ensemble multimédia, Québec, Université Laval, Service de l'audio-visuel, 1980.

VALLIÈRES, Nicole. « Étude du costume : L'informatique au service de la méthode », dans *Canadian Folklore Canadien*, vol. 10, n^os^ 1-2 (1988), p. 227-244.

VAN DE WALLE, Isabelle. *Le patrimoine local, un outil du développement : Rapport d'étude*, Paris, Association nationale pour le développement local et les pays, juin 1987, 293 p.

VAN GYSEGHEM, Hubert. *La quête de l'objet : Pour une psychologie du chercheur de trésor*, Coll. Brèches, La Salle, Hurtubise HMH, 1985, 121 p.

VÉZINA, Raymond. *Inventaire informatisé des œuvres d'art : Colloque du 1er au 3 novembre 1979 - Actes*, Montréal, Fides, 1981, 287 p.

WEBSTER, Donald Blake. *The Book of Canadian Antiques*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1974, 352 p.

WOLKOWITSCH, Gilles. *Le mobilier national : Les manufactures nationales*, Paris, La documentation française, 1978, 100 p.

YOXALL, James Henry. *The ABC About Collecting*, Pelham (N.Y.), Bridgman, [s.d.], 382 p.

ZIMMERLY, David W. *Contextual Studies of Material Culture*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1978, 58 p.

Dans le domaine du patrimoine, l'inventaire est l'instrument par lequel on accède à la connaissance. Il est en quelque sorte la clef de voûte de toute démarche visant à gérer adéquatement les ressources. Le présent ouvrage se veut un guide d'initiation à l'inventaire des objets mobiliers *in situ*. La première partie traite de notions générales relatives au statut de l'objet, à ses contextes, à ses fonctions et à ses significations ; la deuxième partie présente et résume la démarche, depuis la collecte des données jusqu'à la préparation du rapport d'inventaire qui découle de l'analyse.

En apportant de nombreux éclaircissements aux questions que peut soulever l'application de la méthode, l'ouvrage devrait simplifier le travail des spécialistes et des curateurs qui ont à effectuer ou à diriger des inventaires d'objets mobiliers en contexte. Il s'adresse également à toutes les personnes, individus ou intervenants des milieux culturels, qui, d'une façon ou d'une autre, assument une part de responsabilité dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des Québécois.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

ISBN 2-551-13722-5

10,95 $
Imprimé au Québec, Canada